Les Tézenas, arquebusiers devenus rubaniers, ou Une famille bourgeoise dans le vieux Saint-Étienne

Marvin Vendeville

▶ **To cite this version:**

Marvin Vendeville. Les Tézenas, arquebusiers devenus rubaniers, ou Une famille bourgeoise dans le vieux Saint-Étienne. Histoire. 2019. dumas-02303931

HAL Id: dumas-02303931

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02303931

Submitted on 2 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Les Tézenas

arquebusiers devenus rubaniers

ou

Une famille bourgeoise dans le vieux Saint-Étienne

par Marvin Vendeville

Diplôme Universitaire Généalogie et Histoire des Familles en distanciel

Sous la direction de Stéphane Cosson

VERSION SANS CONTEMPORAINS

« Je soussigné Marvin Vendeville certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou en partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »

À ma mémé Josette, qui a répondu patiemment à mes premières interrogations généalogiques

À mon neveu Marius, à qui j'espère pouvoir passer ce joli virus dont on ne guérit pas

« Les vivants ne peuvent rien apprendre aux morts ;
les morts, au contraire, instruisent les vivants »
François René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*

Table des matières

Introduction **p.7**

Le couple de référence **p.9**
Benoît Charles Joseph Tézenas et Marie Peyret
- Leur naissance p.9
- Le parcours militaire de Charles p.10
- L'union de notre couple p.12
- La vie de famille p.15
- Le caractère de Charles p.18
- Leur décès p.18
- La succession de Charles p.19

La famille de Marie Peyret **p.25**

Généalogie descendante : La famille Allizon **p.28**
- **Génération -1 : Siméon Charles Emmanuel Allizon et Jeanne Joséphine Marguerite Marie Tézenas** **p.31**
  - Leur jeunesse p.31
  - Leur mariage p.32
  - La vie de couple à Lyon p.33
- **Génération -2 : Charles Marie Pierre Joseph Allizon et Gabrielle Marie Germaine Thibaud** **p.38**
  - Le parcours militaire de Charles p.38
  - Leur union p.40
  - Descendance et vie de famille p.43
- **Génération -3 : Emmanuel Marie Jacques Allizon et Hélène Marie Suzanne Hellé** **p.45**
  - Leur jeunesse p.45
  - Mariage et enfants p.46
  - Vie de famille et fin de vie p.46
- **La tombe de la famille Allizon** **p.47**
- **La famille de Gabrielle Marie Germaine Thibaud** **p.49**
  - Les origines familiales p.49
  - Le mariage et la fratrie de Germaine p.50
  - Leur décès p.52
- **La famille de Hélène Marie Suzanne Hellé** **p.53**
  - Les origines familiales p.53
  - Le mariage et la fratrie d'Hélène p.53
  - Leur fin de vie p.54

Généalogie ascendante : La famille Tézenas **p.55**

- **Génération +1 : Jacques Joseph Tézenas et Agathe Balaÿ** **p.57**
  - Leur naissance p.57
  - La jeunesse de Jacques Joseph p.57
  - Le mariage et la vie de famille p.58
  - Jacques Joseph électeur p.62
  - Décès et succession de Jacques Joseph p.63
- **La famille d'Agathe Balaÿ** **p.65**
  - Les origines familiales p.65
  - Le mariage et la fratrie d'Agathe p.66
  - Leur décès p.68
- **Génération + 2 : Benoit Tézenas et Marie Louise Anne Libois** **p.69**
  - Leur naissance et leur jeunesse p.69
  - Leur mariage et leurs enfants p.70
  - La période révolutionnaire p.72
  - La vie post-révolutionnaire p.75
  - Les propriétés de Benoit au cadastre p.78
  - À la recherche de Benoit dans les hypothèques p.84
  - Leur décès p.85
- **La famille de Marie Louise Anne Libois** **p.86**
  - Les origines familiales p.86
  - La fratrie d'Anne p.86
- **Génération +3 : Jacques Tézenas et Marguerite Jourdan** **p.88**
  - Leur naissance et leur jeunesse p.88
  - Leur mariage et leurs enfants p.89
  - La vie de famille p.92
  - Leur décès p.93
- **La famille de Marguerite Jourdan** **p.94**
  - Les origines familiales p.94
  - La fratrie de Marguerite p.94
- **Génération +4 : Claude Tézenas et Claudine Barallon** **p.95**
  - La naissance et la jeunesse de Claude p.95
  - Le premier mariage de Claude p.95
  - La naissance et la jeunesse de Claudine p.96
  - Leur mariage et leur descendance p.97
  - L'acquisition du Montcel p.99
  - Profession, vie de famille et fin de Claude p.100
  - La succession de Claude p.101
  - La fin de vie de Claudine p.104
- **La famille de Claudine Barallon** **p.106**
  - Les origines familiales et les armoiries p.106
  - Le mariage et la fratrie de Claudine p.106
- **Génération +5 : Gabriel Tézenas et Marie Dutreuil** **p.108**

- Leur naissance…. p.108
- Leur jeunesse …. p.108
- Leur contrat de mariage …. p.109
- Leur mariage et leur descendance …. p.109
- Occupations de Gabriel et vie de famille …. p.111
- Leur fin de vie …. p.113

- **La famille de Marie Dutreuil …. p.115**
  - Les origines familiales …. p.115
  - Les armoiries …. p.115
  - La fratrie de Marie …. p.116
- **Génération +6 : Marcellin Thézenas et Laurence de La Veuhe …. p.118**
  - Leur naissance …. p.118
  - Leur mariage et leur descendance …. p.118
  - La vie de famille …. p.120
  - Un testament réciproque …. p.121
  - Leur décès …. p.121
- **La famille de Laurence de La Veuhe …. p.122**
  - Les origines familiales et les armories …. p.122
  - La fratrie de Laurence …. p.122
- **Génération +7 : Georges Thézenas et Catherine Jollivet …. p.124**
- **Et après ?** …. p.125
- **Noblesse or not noblesse ?** …. p.126

Histoire d'un lieu : le Montcel …. p.128
- Description rapide des lieux …. p.130
- Histoire du Montcel …. p.130

Conclusion …. p.138

Remerciements …. p.139

Table des illustrations …. p.141

Bibliographie …. p.146

Sitographie …. p.147

Annexes …. p.148

Introduction

Eh oui, un jour ou l'autre, il faut bien commencer, comme on dit se « jeter à l'eau », foncer. Aux balbutiements de cette incroyable enquête généalogique, imposée par le diplôme, j'ai longuement hésité sur le choix de la famille et du couple à étudier. Une chose était sûre, très claire à mon esprit : je ne souhaitais pas parler de ma propre famille. J'aurais pu étudier plus en profondeur une branche de ma généalogie paternelle dans le nord de la Loire, mais je ne l'ai tout simplement pas souhaité. Pas pour des questions de pudeur, non, mais plutôt pour des questions de recherche, d'étude et de mise en valeur, outre d'une famille, d'un patrimoine historique. Et quoi de mieux pour cela que d'étudier une famille d'armuriers, de rubaniers ou de mineurs, qui étaient les trois secteurs d'activité qui ont fait la renommée de la ville de Saint-Étienne, l'une de mes villes d'adoption. Je partais d'abord dans l'idée d'étudier la famille Verney-Carron, puissante famille d'armuriers encore présente dans le bassin. Puis, très vite, les archives m'ont semblé bien peu bavardes sur cette famille et j'ai donc cherché à en trouver une autre en interrogeant les bases sur les familles notables de la ville. Je suis alors tombé sur un site internet qui reprenait une série d'articles du Progrès, le journal local, sur les familles notables de Saint-Étienne. C'est là que j'ai pensé aux Tézenas du Montcel, cette famille qui avait toujours trotté dans un coin de ma tête depuis mon arrivée dans la ville, dont un important centre scolaire porte le nom.

Bingo, emballé c'est pesé ! Ce sera les Tézenas. Beaucoup de questions me taraudent sur ce patronyme et sur son histoire. Je veux en savoir plus et ma curiosité se doit d'être assouvie. De plus, il s'agissait là d'une famille très ancrée dans l'histoire de la ville, traversant les époques et les métiers : en passant de l'armurerie à la rubanerie avec quelques incursions dans le domaine minier, cette famille représentait Saint-Étienne. D'une certaine manière, elle incarnait Saint-Étienne, comme nous le disait si justement l'opérette Mam'zelle Nitouche[1] :

Je suis de Saint-Étienne (Loire)
Où l'on fabrique, au jour le jour,
Des fusils, instruments de gloire
Et des rubans, objets d'amour.

En cherchant rapidement l'histoire de cette famille sur internet, je compris alors que les sources ne manqueraient pas sur cette famille et que, grâce à elle, j'aurais la possibilité d'étudier des séries d'archives très variées dont une large part était encore inexplorée pour moi. Ainsi, grâce à cette famille, je pouvais faire d'une pierre deux coups : me former, ce qui est le but de ce diplôme et de ce mémoire, et raconter au travers du prisme d'une famille, l'histoire de ma ville d'adoption.

Un souci s'est alors présenté à moi : celui du choix du couple de référence. Aïe ! Aucun couple de cette famille ne s'est marié entre 1833 et 1842... Que faire ? Je demande donc une dérogation qui m'est accordée afin de pouvoir étudier le couple de référence Benoît Charles Joseph Tézenas et Marie Peyret, qui se sont dit « oui » le 28 décembre 1845. Il s'agissait alors du couple le plus proche de la date butoir même si à l'origine, j'aurais souhaité étudié le couple formé par Auguste Tézenas du Montcel et Sophie Dulac, dont la descendance constitue celle des Tézenas du Montcel actuels, mais dont le mariage était malheureusement trop éloigné des dates imposées.

1 Opérette française en trois actes et quatre tableaux créée au Théâtre des Variétés de Paris le 26 janvier 1883. Cet extrait est issu du couplet du brigadier, intitulé « Je suis de Saint-Étienne ».

Bien que mon envie d'étudier cette famille en soit demeurée intacte, je me trouvais un peu déçu. Mais finalement, je ne vous cache pas que ma joie fut grande de découvrir tant de documents, de voler de surprises en anecdotes, de me frayer des passages dans l'histoire de ce couple qui, grand inconnu de cette grande famille, va désormais pouvoir occuper une place au milieu des autres.

Puis vint ensuite le moment de choisir quel lieu présenter. La ville de Saint-Étienne, cela était tout bonnement impossible. Bas-en-Basset, lieu censé être le lieu d'origine de la famille, trop incertain pour mériter sa place dans le mémoire. Une rue de Saint-Étienne dans laquelle les Tézenas avaient vécus, pas assez spécifique et très complexe. Ainsi, il me restait une solution toute trouvée : vous présenter le Montcel, ce domaine à cheval sur les communes de la Talaudière et de Saint-Jean-Bonnefonds qui occupait une très grande place pour cette famille, qui alla même jusqu'à l'imprimer comme une particule dans son nom patronymique. Le lieu semblait donc tout trouvé, sans compter que de nombreuses questions entouraient alors cette bâtisse : de quand datait-elle ? Quand et comment les Tézenas l'avaient-elle récupérée ? Quelle pouvait être l'histoire singulière de ce lieu si singulier ?

Pour nous suivre tout au long de notre étude généalogique, nous aurons souvent recours à un livre familial que je tenais à vous présenter fugacement ici. Intitulé *Une famille française du* X*VI*^{e} *siècle à nos jours (1584-1947)* et écrit par Paul Tézenas du Montcel en 1947, cet ouvrage reprend l'histoire et la généalogie succincte de la famille, depuis ses origines connues jusqu'à nos jours. Les sources, familiales, semblent souvent dignes de confiance, expliquant qu'on en ait cité des passages dans ce mémoire. Cependant l'auteur, comme d'autres avant et après lui, souffre d'un manque de consultation des archives publiques, ce à quoi nous avons donc ici souhaité remédier afin d'appuyer ou de réfuter certaines de ses assertions.

Pour ce faire, nous allons étudier notre sujet en quatre grandes parties. Nous verrons tout d'abord en détail la vie de notre couple de référence avant de nous intéresser à une branche ascendante, celle des Allizon[2]. Dans une troisième partie nous étudierons la branche ascendante des Tézenas en remontant le plus loin possible grâce aux archives et aux diverses sources en notre possession. Enfin, comme nous venons de le voir, nous nous arrêterons un instant sur un lieu emblématique pour la famille, le domaine du Montcel afin de dresser les lignes de son histoire.

Sortez les cotillons et les langues de belle-mère ! Que la fête commence !

2 Benoît Charles Joseph et Marie n'ayant eu que des filles, j'ai ainsi pu traiter de deux familles différentes : les Allizon en branche descendante et les Tézenas en branche ascendante.

Le couple de référence
Benoît Charles Joseph Tézenas
et Marie Peyret

Pour ouvrir ce mémoire, je suis donc très fier de vous présenter mon couple de référence : Benoît Charles Joseph Tézenas et Marie, dite « Emma » Peyret. Aucun portrait n'étant connu pour ce couple, nous allons donc nous-mêmes ici le dresser...

Leur naissance

Tous deux naissent à Saint-Étienne au sein de grandes familles de négociants, leurs pères occupant une place prépondérante au sein de la Chambre de Commerce de la ville. Ils appartiennent donc à ce que l'on appelle couramment la « bourgeoisie de province ».

L'époux, Benoît Charles Joseph Tézenas, voit le jour le 1er septembre 1821 à 23h rue Mi-Carême où résident ses parents Jacques Joseph Tézenas et Agathe Marie Balaÿ. Il est le quatrième enfant et le premier fils de sa fratrie qui comptera huit enfants, dont deux décéderont en bas âge. Les témoins nous prouvent bien l'assise notable de la famille, l'un, Antoine Balançan étant lui aussi négociant tandis que l'autre, Joseph Cavarrié, est dit écrivain.

Par la suite, je le nommerai volontairement Charles qui était le prénom sous lequel il était connu et dénommé au sein de sa famille comme nous le prouve le livre de Paul Tézenas du Montcel.

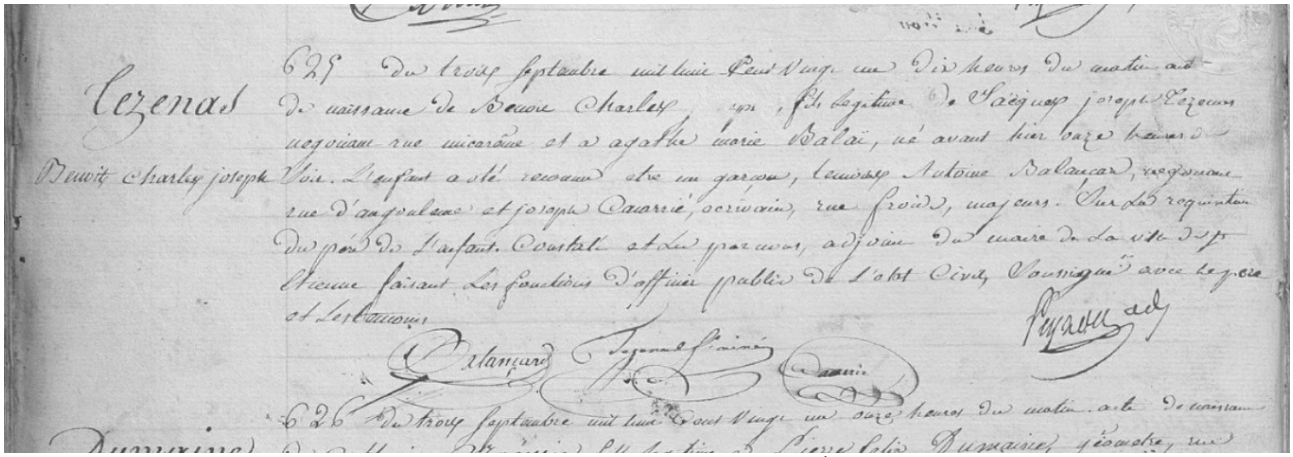

Acte de naissance de Benoît Charles Joseph Tézenas – AM de Saint-Étienne – 2E29 – F°49 – Acte n°625

« Du trois septembre mil huit cent vingt un dix heures du matin acte de naissance de Benoît Charles Joseph, fils légitime de Jacques Joseph Tézenas négociant rue Micarême et à Agathe Marie Balaï, né avant hier onze heures du soir. L'enfant a été reconnu être un garçon, témoins Antoine Balançan, négociant rue d'Angoulême, et Joseph Cavarrié, écrivain, rue Froide, majeurs. Sur la réquisition du père de l'enfant. Constaté et lu par nous, adjoint du maire de la ville de St Étienne, faisant les fonctions d'officier public de l'État-Civil, soussigné avec le père et les témoins. »

L'épouse, Marie Peyret, dite « Emma », naît le 28 janvier 1824 à midi au domicilie de ses parents dans la grande rue de Saint-Étienne. Elle est la fille de Jean Claude Peyret et de Jeanne Marie Gerin. Sont alors présents deux de ses oncles Guillaume Gerin et Joseph Banon, tous deux négociants à Saint-Étienne.

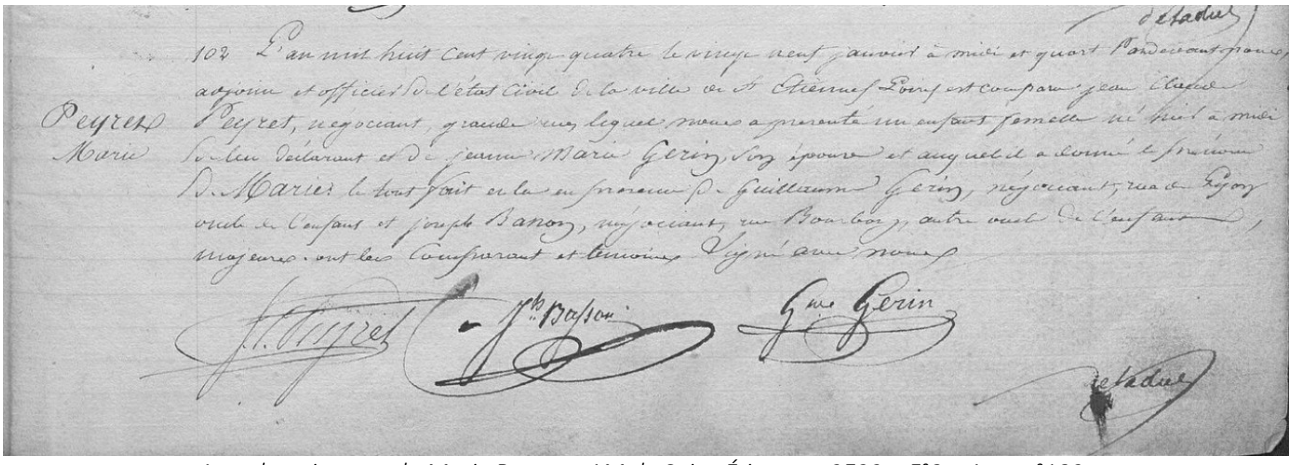

Acte de naissance de Marie Peyret – AM de Saint-Étienne – 2E32 – F°9 – Acte n°102

« L'an mil huit cent vingt quatre le vingt neuf janvier à midi et quart par devant nous, adjoint et officier de l'État-Civil de la ville de St Étienne (Loire) est comparu Jean Claude Peyret, négociant, grande rue, lequel nous a présenté un enfant femelle né hier à midi de lui déclarant et de Jeanne Marie Gerin, son épouse, et auquel il a donné le prénom de Marie. Le tout fait et lu en présence de Guillaume Gerin, négociant, rue de Lyon, oncle de l'enfant et Joseph Banon, négociant, rue Bourbon, autre oncle de l'enfant, majeurs. Ont les comparants et témoins signés avec nous. »

Le parcours militaire de Charles Tézenas

Avant de se pencher sur leur union et dans une logique chronologique, nous allons étudier le parcours militaire de Benoît Charles Joseph Tézenas qui va nous plonger dans le quotidien des jeunes hommes de cette époque, et nous révéler bien des informations sur l'organisation de l'armée avant l'apparition des registres matricules en 1867. Là encore, quelle ne fut pas ma surprise de me retrouver surpris par le parcours militaire de cet illustre inconnu familial...

Le tirage au sort

Tout commence en 1841, aux vingt ans de notre jeune Charles qui se présente pour l'opération de tirage au sort de l'arrondissement de Saint-Étienne, sorte de rite de passage à l'âge adulte suivant le recensement[3]. En ce mois de janvier 1841, Charles espère qu'il tirera un « bon numéro », le plus grand possible, afin d'éviter le service militaire complet de 7 ans au profit d'une seule année. Même si tout homme souhaite un tel sort, Charles l'espère tout particulièrement, et son père avec lui car il est le fils aîné de sa fratrie issu, de surcroît, d'une famille de notables de la ville. Benoît serre les dents, il attend son tour. Finalement, le couperet tombe : notre homme tire le n°92[4]. Il sait immédiatement que cela ne sera pas suffisant pour le mettre hors d'atteinte du service complet.

3 Le tirage au sort restera en vigueur jusqu'en 1905.

4 AD de la Loire – 1R230

Arrêtons-nous un bref instant sur les documents qui m'ont permis de retrouver les traces du parcours militaire de notre homme. Dans un premier temps, l'opération de tirage au sort du canton est de Saint-Étienne me semblait tout désigné et c'est donc ainsi que je me suis retrouvé en sous-série 1R230 pour consulter celle de la classe 1841. Au bout de quelque pages, dans la ligne du n°92, je trouve donc notre homme qui est alors dit « négociant » comme son père avant lui. J'ai complété ma recherche par la cote 1R256 comprenant les décisions du Conseil de Révision pour l'année 1841. Considéré comme propre au service par ce Conseil, il est cependant absent pendant les opérations de la levée militaire, autorisé par ce même Conseil à se faire remplacer par un autre jeune homme de sa classe, Antoine Mollin, détenteur du n°172[5].

Le remplacement

En effet, en 1841, il est encore possible de se faire remplacer moyennant une certaine somme d'argent, par un autre jeune homme qui va ainsi partir faire son service complet en ses lieu et place : c'est ce qui va advenir ici d'Antoine Mollin. Sur les opérations de tirage au sort où il tire le n°172, on apprend qu'il est né le 19 février 1821 à Saint-Étienne et qu'il est fils de Pierre Antoine Mollin et de Louise Piat. Il occupe la profession de limeur, ouvrier ajusteur dans le secteur de l'armurerie qui est un secteur central à Saint-Étienne.

Fig. 1 – La Rue du Général Foy à Saint-Étienne

Cette décision n'est prise qu'après une longue année mise à profit pour trouver le remplaçant tant espéré puisqu'on ne trouve présence de l'acte notarié de remplacement dans les tables des actes civils publics qu'en date du 5 mars 1842[6], passé devant M^e^ Pierre Grubis, notaire à Saint-Étienne. Par chance, les Archives Départementales possèdent les minutes de ce notaire, me permettant ainsi de retrouver rapidement cet acte[7]. En ce 5 mars, Antoine Mollin se présente donc à l'étude de ce notaire située au 10 rue de la Foy[8] accompagné du père de notre homme, Jacques

5 Cette décision porte le n°50.

6 AD de la Loire – 3Q7088 – F°180. L'acte en question est enregistré le 11 mars suivant.

7 AD de la Loire – 5E_ENTRÉE27_85 – Acte n°209.

8 Devenue « rue du Général Foy » en 1884. Sur la carte postale on aperçoit le magasin de chaussures nommé « À la renommée » qui se situe au 8 de la rue, attenant à l'étude de Maître Grubis.

Joseph Tézenas. Ils passent alors un accord stipulant qu'en échange du remplacement effectué par Antoine Mollin sous les drapeaux, Tézenas père lui versera la somme de « quinze cents francs » au moment de la libération du sieur Moulin du service militaire, sept années plus tard, somme à laquelle s'ajoute un éventuel intérêt de 5% l'an. Il est également stipulé dans cet acte que cette somme sera versée « de six en six mois, jusques au parfait payement du capital ». À l'issue de cet acte, Antoine Mollin ne signe pas, signalant ne le savoir : on peut donc avancer l'hypothèse que cet homme ne sait pas écrire et, par extension, qu'il est fort possible qu'il appartienne à une famille moins riche et moins prospère que celle de notre Charles, pour qui cet argent revêt donc une importance capitale, valant largement l'engagement d'un fils durant sept années aux Armées.

Et après ?

Pour suivre la suite du parcours militaire de Charles, je pense alors à me plonger dans les états signalétiques de l'époque concernée. Malheureusement, ces documents ne sont pas conservés aux Archives Départementales et je dois donc m'en arrêter là, me trouvant dans l'incapacité de mener mes recherches plus loin. Cependant, nous pouvons déduire des informations que nous possédons, que notre homme n'a fait qu'une année sous les drapeaux, échappant au service militaire complet. Il faudrait rechercher les actes notariés éventuellement passés à l'issue du service d'Antoine Mollin pour règlement de la somme engagée par Jacques Joseph Tézenas afin d'en apprendre peut-être davantage.

L'union de notre couple

Quelques années passent pour notre époux tandis que notre épouse sort à peine de l'enfance quand va intervenir leur mariage, réglé par contrat quelques semaines auparavant.

Le contrat de mariage

Après avoir trouvé l'acte de mariage à proprement parler, je me suis reporté aux listes des actes passés devant notaire peu avant ledit mariage. C'est ainsi que j'ai pu retrouver le contrat qui régla les dispositions de l'union de notre couple. En effet, quelques jours seulement après Noël, le 28 décembre 1845, les deux familles se retrouvent au domicilie des parents de l'épouse situé rue Royale où les rejoint Maître Testenoire-Lafayette, notaire de Saint-Étienne, appelé afin d'enregistrer le contrat de mariage de notre couple[9].

On apprend alors que la mère de Charles, Agathe Balaÿ, est décédée et qu'il ne lui reste donc plus que son père. Il s'agit du premier document en ma possession dans lequel Charles se voit adjoindre une particule, dont nous reparlerons plus tard, qui est celle « du Montcel », au même titre que son paternel. Les deux pères sont alors titulaires du grade de chevalier de la Légion d'Honneur et l'on comprend très vite les accointances des deux familles qui ont vraisemblablement entraîné ce mariage : en effet, dans la première partie du contrat, Jacques Joseph Tézenas, père du futur époux, est présenté comme le maire de la ville de Saint-Étienne, ce dont on reparlera également en temps voulu, tandis que Jean Claude Peyret, père de la future épouse, n'est autre que son adjoint à la mairie. Il n'est pas nécessaire de réfléchir longtemps pour voir ici l'arrangement se dessiner entre ces deux pères de famille, ayant l'un un fils, l'autre une fille à marier.

Après les présentations d'usage suivent l'ensemble des articles qui régissent le mariage de

9 AD de la Loire – 5E_VT1767_117 – Acte n°872.

notre couple et notamment l'article 1er qui concerne le régime matrimonial. Charles et Marie « entendent se marier sans communauté » et « sans se soumettre au régime dotal[10] ». Ils suivent pour cela les dispositions des articles 1530, 1531, 1532, 1533 et 1535 du Code Civil.

§. I.er

De la clause portant que les époux se marient sans communauté.

1530.

La clause portant que les époux se marient sans communauté, ne donne point à la femme le droit d'administrer ses biens, ni d'en percevoir les fruits : ces fruits sont censés apportés au mari pour soutenir les charges du mariage.

1531.

Le mari conserve l'administration des biens meubles et immeubles de la femme, et, par suite, le droit de percevoir tout le mobilier qu'elle apporte en dot, ou qui lui échoit pendant le mariage ; sauf la restitution qu'il en doit faire après la dissolution du mariage, ou après la séparation de biens qui serait prononcée par justice.

1532.

Si dans le mobilier apporté en dot par la femme, ou qui lui échoit pendant le mariage, il y a des choses dont on ne peut faire usage sans les consommer, il en doit être joint un état estimatif au contrat de mariage, ou il doit en être fait inventaire lors de l'échéance, et le mari en doit rendre le prix d'après l'estimation.

1533.

Le mari est tenu de toutes les charges de l'usufruit.

1535.

Les immeubles constitués en dot, dans le cas du présent paragraphe, ne sont point inaliénables.

Néanmoins ils ne peuvent être aliénés sans le consentement du mari, et, à son refus, sans l'autorisation de la justice.

Fig. 2 – Articles 1530, 1531, 1532, 1533 et 1535 du Code Civil

Après le régime matrimonial ci-dessus choisi suivent les articles concernant les dons faits par les proches pour l'établissement du couple.

Ainsi, Jean Claude Peyret donne à sa fille, et par avance sur sa part d'héritage :

- Son trousseau composé de vêtements, linge et bijoux évalués à 4000 francs et que la future épouse se réserve la faculté de reprendre en cas de dissolution du mariage, en espèce ou en nature, conformément à l'article 1532 du Code Civil ;
- Une dot de 76 000 francs que Charles reconnaît recevoir de la main de son beau-père et dont il a désormais la charge, en application de l'article 1531 du Code Civil.

Jean Joseph Tézenas du Montcel donne quant à lui à son fils la somme de 40 000 francs qui ne lui sont pas remis directement mais portés à son crédit dans le cadre de la mise de fonds du futur époux dans l'association commerciale que son père et lui projettent entre eux et « qui doit prendre cours au premier avril prochain ». On apprend donc ici que Charles et son père prévoient, à compter du 1er avril 1846, de créer une affaire commune, sans doute dans le secteur de la rubanerie dans lequel évolue Jean Joseph Tézenas depuis plusieurs décennies. Cette somme, tout comme pour Marie Peyret, constitue une avance sur différents héritages qui devront lui revenir parmi lesquels ceux de sa mère, de son grand-père maternel, de son oncle maternel Christophe Balaÿ et de sa tante maternelle Fanny Balaÿ.

Enfin, « en signe de l'affection qu'il porte à sa future épouse », Charles lui fait donation d'une rente annuelle et viagère de 2000 francs dans le cas où cette dernière lui survivrait, ce qui ne sera pas le cas comme nous allons le voir.

Suivent ensuite les témoins, qui ne sont pas tous nommés car très nombreux. On reconnaît parmi les signatures celles des époux que nous présentons ci-dessous ainsi que celles du père de l'époux qui signe « Tézenas aîné », celle d'Anne Libois, grand-mère de l'époux, celle d'Hélène

10 Le régime dotal est un régime matrimonial dans lequel les biens de l'épouse se répartissent entre « biens dotaux » dont le mari possède l'administration et la jouissance, et « biens extra-dotaux » ou « paraphernaux », dont l'épouse conserve l'administration et la jouissance (Dictionnaire du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales).

Tézenas, de Jean Antoine Tézenas ainsi que celles des grands-parents paternels de la future.

Il serait bon de s'arrêter un instant pour signaler au lecteur que les sommes qui sont en jeu dans ce contrat de mariage sont tout bonnement astronomiques pour l'époque, ce qui nous prouve une fois de plus, s'il en était besoin, que nous avons ici affaire à deux très riches familles stéphanoises qui, en plus d'occuper d'importantes positions au sein de la ville, jouissent d'une fortune considérable acquise en grande partie par leur travail.

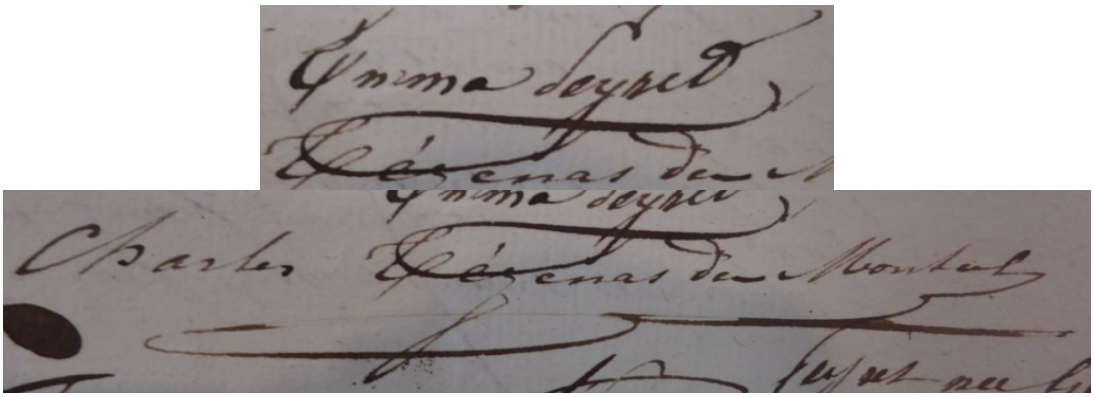

Fig. 3 - Signatures de Marie Peyret et Charles Tézenas sur leur contrat de mariage

Le mariage

Il aurait été dommage d'attendre une minute de plus pour procéder au mariage, se sont sans doute accordés les deux pères de famille. C'est ainsi que l'on retrouve nos deux tourtereaux échangeant leurs vœux devant l'officier d'État-Civil de la ville de Saint-Étienne le même jour à 18h[11]. De quoi rendre assez cocasse la phrase du notaire qui fait référence dans le contrat au « mariage projeté entre M^{r} Tézenas du Montcel fils et M^{lle} Peyret, dont la célébration civile et religieuse doit avoir lieu incessamment ». On n'a jamais trouvé ce terme plus à propos qu'ici...

Si vous le voulez bien, transportons-nous un instant à l'Hôtel-de-Ville.

Fig. 4 – Façade de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Étienne[12]

11 AM de Saint-Étienne – 3E52 – Acte n°447.

12 L'Hôtel-de-Ville ressemble assez à ce qu'il était lors du mariage de notre couple. Conçu par les frères Dalgabio en 1821 et construit jusqu'à la fin des années 1820, deux éléments apparaîtront ultérieurement : le dôme de 51m de

Voilà, nous y sommes. Les familles ont très certainement fait le trajet directement depuis le domicile des parents de l'épouse distant de quelques centaines de mètres à peine, ou bien s'est arrêté pour manger un morceau. Toujours est-il qu'à 18h tous pénètrent dans la mairie afin de célébrer le mariage, peu commun il faut le dire, entre le fils du maire et la fille de son adjoint. Les familles sont suspendues à leurs lèvres. On attend fébrilement la réponse des mariés qui doivent consentir à cette union arrangée. Ils hésitent, peut-être, ça l'acte ne nous le dit pas. Mais très vite, les invités peuvent souffler, les deux époux ont consenti à s'unir, chacun ayant répondu « séparément et affirmativement ». L'officier de l'État-Civil peut donc officiellement déclarer leur union au nom de la loi. Charles peut embrasser la mariée... Vécurent-ils heureux et eurent-ils beaucoup d'enfants ? C'est ce que nous allons voir...

Les publications des bans

Mais avant cela, je souhaiterais revenir sur une information contenue dans l'acte de mariage qui est celle des publications. Mises en place lors du Concile de Latran en 1215, les publications des bans vont évoluer au fil du temps mais rester une constante et une obligation pour tous les mariés, et ce encore aujourd'hui. Il s'agit à l'époque qui nous occupe de deux déclarations faites en mairie, les deux dimanches précédant l'union, annonçant le mariage à venir. Affichées sur la porte de l'Hôtel-de-Ville, ces dernières permettent à tout un chacun de s'opposer à une union dans certains cas, et notamment dans celui où l'un des deux époux serait déjà marié ou engagé. Dans le cas qui nous occupe, Charles et Marie se sont rendus les 14 et 21 décembre 1845 devant l'officier d'État-Civil afin de procéder à cette formalité, comme nous l'indique leur acte de mariage.

La vie de famille

Pour retrouver des informations sur la vie de famille de notre couple, nous pouvons nous appuyer sur un certain nombre de documents qui vont nous permettre de les suivre tout au long du reste de leur vie, cela comprenant les actes notariés, les articles de journaux, les recensements, les listes électorales ou, plus simplement, l'État-Civil.

Leur descendance

C'est justement l'État-Civil qui va nous être utile afin de reconstituer la descendance de notre couple, que nous pourrons valider ultérieurement à l'aide d'autres documents. En recherchant dans les tables décennales, on finit par trouver à notre couple deux enfants qui sont toutes deux des filles :

1. Anna Marie Antoinette Tézenas, née le 26 mai 1848 à Saint-Étienne à 20h[13].
2. Jeanne Joséphine Marguerite Marie Tézenas du Montcel, née le 1er juillet 1850 à Saint-Étienne à 1h du matin[14].

Lors de la naissance de sa première fille, Charles est dit domicilié grande rue Saint-Jacques à

haut construit par l'architecte Boisson qui date de 1864, et les deux statues d'Étienne Montagny qui représentent la rubanerie et la métallurgie, ajoutées en 1872 (Commentaire de la carte postale sur le site de la Bibliothèque Municipale de Saint-Étienne).

13 AM de Saint-Étienne – 2E56 – Acte n°780 – F°63.

14 AM de Saint-Étienne – 2E58 – Acte n°996 – F°78.

Saint-Étienne tandis que lors de la naissance de la seconde, il réside rue Nationale, ancienne rue Royale d'où sont originaires les beaux-parents de Charles. Dans les deux actes, il est dit exercer la profession de négociant, sans doute rubanier. Une autre information nous frappe dès la première lecture : Anna Marie naît sous le nom de Tézenas tandis que Jeanne Joséphine porte le patronyme accompagné de la particule. Cela signifie-t-il quelque chose ?

Les recensements

Comme je possédais dès lors des informations sur les lieux de domicile précis de notre couple, j'ai pensé qu'il serait bon de suivre leur parcours au travers de quelques recensements. Cependant, il m'a été impossible de les retrouver dans les rues indiquées, qu'il s'agisse de la grande rue Saint-Jacques, de la rue Royale, de la rue Mi-Carême et même de la place Marengo, aux recensements de 1846 et 1856. Je n'ai finalement retrouvé leur trace qu'en 1872 au 13 de la place Marengo où ils vivent encore tous les quatre avec deux domestiques : Claudine Faure, 24 ans, et Marie Verrier, 32 ans. Charles y est toujours mentionné comme négociant.

Recensements de Saint-Étienne – AM de Saint-Étienne - Cantons Nord-Est et Nord-Ouest – 1F11 – F°655 – p.1276/1530

Le mariage des filles

Mais le temps passe et leurs filles ont déjà atteint un âge avancé puisqu'elles ont respectivement 20 et 22 ans. Charles n'ayant pas de fils, il doit absolument marier ses filles à de bons partis afin de perpétrer sa lignée et son sang, et le plus tôt possible car lui aussi a atteint un âge honorable pour l'époque, bien conscient qu'il peut à tout moment passer l'arme à gauche, expression fort à propos dans une ville comme Saint-Étienne. Il va donc chercher les meilleurs partis possibles pour leur accorder les mains de ses filles.

Le triste destin d'Anna Marie Antoinette

Pour l'aînée, il va trouver un bon parti stéphanois, Maximilien César Corron, teinturier et négociant, veuf en premières noces, né à Lyon au sein d'une famille bourgeoise, de quatorze ans l'aîné de sa fille. Le mariage est célébré le 14 janvier 1873 à 14h à Saint-Étienne où réside également l'époux, au 17 rue des Teinturiers[15]. Pour l'occasion, Anna Marie se pare de la jolie particule dont son acte de naissance l'avait privée. Comme ses parents voilà plus de vingt ans, la voilà qui gravit les marches de l'Hôtel-de-Ville pour s'unir à l'homme que son père a choisi pour elle.

15 AM de Saint-Étienne – 3E80 – Acte n°54 – F°16.

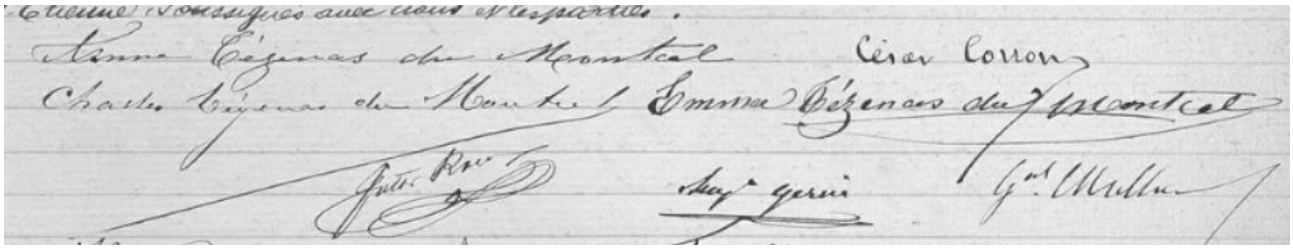

Fig. 5 – Signatures des époux et des parents de l'épouse sur l'acte de mariage de cette dernière

Mais il faut croire que Maximilien César n'est pas chanceux en amour. Ou bien est-ce autre chose... Alors que sa première épouse, Rose Honorine Catherine Nicolas n'avait survécu qu'onze mois à leur mariage, voilà que le destin s'acharne. Le 11 décembre suivant, naît du couple une jeune fille prénommée Charlotte Marie Hélène Anne[16]. Le bonheur qui s'ensuit est alors de courte durée car Anna Marie ne survit qu'une semaine à ses couches, rendant son dernier souffle en présence de sa famille au 13 place Marengo le jeudi 18 décembre 1873 à 11h du matin[17], sans doute, on l'imagine après une semaine de grande souffrance.

CONVOI FUNÈBRE. — Monsieur César Corron et ses enfants, Monsieur et Madame Charles Tézenas du Montcel, Mademoiselle Marie Tézenas du Montcel, les familles Corron, Tézenas du Montcel, Gerin et Balay prient leurs amis et connaissances qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame Anne-Marie-Antoinette CORRON, née TEZENAS DU MONTCEL, de vouloir bien se considérer comme invités à ses funérailles qui auront lieu samedi, 20 décembre, à 10 heures du matin.

Le convoi se réunira place Marengo, 13, pour se rendre à l'église paroissiale de Saint-Charles.

Fig. 6 – Avis de décès d'Anna Marie Tézenas

Ses funérailles ont lieu le samedi suivant. On imagine bien, grâce à ce petit encart dans la presse locale, la réunion de la famille au domicile des parents, au 13 rue Marengo, ce 20 décembre à 10h. La tristesse qui s'empare de tous, qui se lamentent sur le sort d'une si jeune femme. Le convoi qui prend le chemin de l'église Saint-Charles dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville puis du cimetière, sans doute celui du Crêt de Roc, même s'il m'a été impossible de localiser cette tombe.

Le mariage de Jeanne Joséphine

Dévasté par le décès soudain de son aînée, il ne reste donc plus à Charles qu'à trouver un époux pour sa seconde fille qui, il l'espère, ne subira pas le même sort que la première. Ayant de plus perdu son épouse en 1874, il ne peut plus compter que sur elle, sur sa présence et sur son amour. Il parvient alors à lui faire épouser Siméon Charles Emmanuel Allizon, propriétaire et agent de change domicilié au 9 rue de Bourbon[18], dans les beaux quartiers lyonnais. Le mariage a lieu le 7 février 1876 à Saint-Étienne[19] où le futur époux s'est déplacé spécialement pour l'occasion avant de repartir dans la capitale des Gaules avec sa bien-aimée. Je ne m'étendrai pas trop sur ce mariage car il s'agit de la branche descendante que j'ai retenue, dont je parlerai donc en partie II.

16 AM de Saint-Étienne – 2E85 – Acte n°3469 – p.303/355.

17 AM de Saint-Étienne – 4E80 – Acte n°2855 – F°219.

18 La rue de Bourbon, nommée en hommage à l'échevin lyonnais Jacques Bourbon, deviendra par décision du Conseil Municipal du 26 mai 1885, la rue Victor Hugo, quatre jours à peine après son décès. Située sur la Presqu'île, en face de la gare de Lyon Perrache, elle deviendra l'une des deux rues piétonnières lyonnaises par décision municipale en 1976. Il s'agit aujourd'hui de l'une des plus grandes rues commerçantes de la ville (Source : Site internet « Les rues de Lyon » – https://www.ruesdelyon.net/rue/707-rue-victor-hugo.html).

19 AM de Saint-Étienne – 3E83 – Acte n°119 – F°35.

Le caractère de Charles

Il est souvent bien difficile de trouver trace de documents nous informant sur le caractère des personnes que nous étudions, à part à se lancer dans de très longues recherches dans les archives de la justice de paix en série U ou dans celles des notaires en série E. Par chance, je possède en ce qui me concerne un ouvrage publié en 1947 par Paul Tézenas du Montcel s'intitulant *Une famille française du XVI^e^ siècle à nos jours (1584-1947)*. Outre la généalogie familiale, Paul y apporte quelques informations sur ses contemporains et, avant de l'égratigner un peu, je ne résiste pas à l'idée de citer le passage où il nous parle de Charles, cousin de son père.

> *« Je me souviens très bien de cet autre cousin germain de mon père : il passait pour un peu gourmand et aimait la bonne chère. Devenu un peu obèse dans sa vieillesse, on le promenait dans une élégante victoria attelée de deux chevaux et, lorsqu'il rencontrait quelques petits cousins sur sa route, il les faisait monter dans sa voiture et nous conduisait chez le meilleur pâtissier de la ville où il nous régalait de gâteaux : ses poches étaient toujours pleines de bonbons qu'il distribuait libéralement aux enfants. »*

Leur décès

Comme nous l'avons déjà évoqué, c'est elle, Marie Peyret, qui va précéder son époux dans la mort. Est-elle morte de chagrin ? De la douleur insupportable d'une mère obligée d'assister à l'enterrement de son enfant ? On ne peut que le supposer car rien ne nous le dira jamais, mais cela ne semble faire aucun doute. Une fois les fêtes passées, ces fêtes qui rappelaient sans doute le bonheur familial évaporé, Marie rend l'âme le vendredi 2 janvier 1874, à peine quinze jours après sa fille, au domicile de sa belle-sœur Hélène Christine Tézenas, femme de Pierre Revel, au 6 rue Gérentet, tout près de l'Hôtel-de-Ville où, 33 ans plus tôt, elle épousait Charles. C'est son acte de décès dans les registres de l'État-Civil qui nous l'apprend[20].

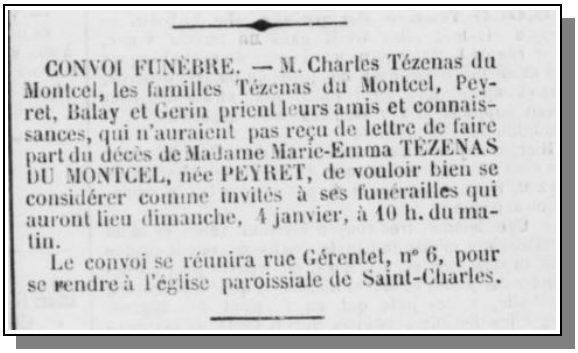

CONVOI FUNÈBRE. — M. Charles Tézenas du Montcel, les familles Tézenas du Montcel, Peyret, Balay et Gerin prient leurs amis et connaissances, qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame Marie-Emma TÉZENAS DU MONTCEL, née PEYRET, de vouloir bien se considérer comme invités à ses funérailles qui auront lieu dimanche, 4 janvier, à 10 h. du matin.

Le convoi se réunira rue Gérentet, n° 6, pour se rendre à l'église paroissiale de Saint-Charles.

Fig. 7 – Avis de décès de Marie Peyret

On n'a pas souhaité déplacer le corps et la famille est venue le veiller sur place jusqu'au dimanche 4 janvier d'où, à 10h du matin, le convoi funéraire a pris le chemin de l'église Saint-Charles puis, sans doute, du cimetière du Crêt de Roch, bien que l'on ne puisse l'affirmer avec certitude, la tombe de ce couple n'ayant pas été localisée à ce jour.

Charles, pour sa part, survivra encore 8 années à sa femme avant de s'éteindre en pleine nuit le 24 novembre 1882 dans son domicilie du 3 place de l'Hôtel de Ville, là où tout avait commencé. Son décès est constaté par son gendre Maximilien César Corron, 49 ans, qui semble être resté auprès de lui durant ses dernières années, malgré le décès de son épouse. À sa mort, il porte, comme vous pouvez le voir, la particule « du Montcel » accolé à son patronyme de naissance.

20 AM de Saint-Étienne – 4E81 – Acte n°12 – F°1.

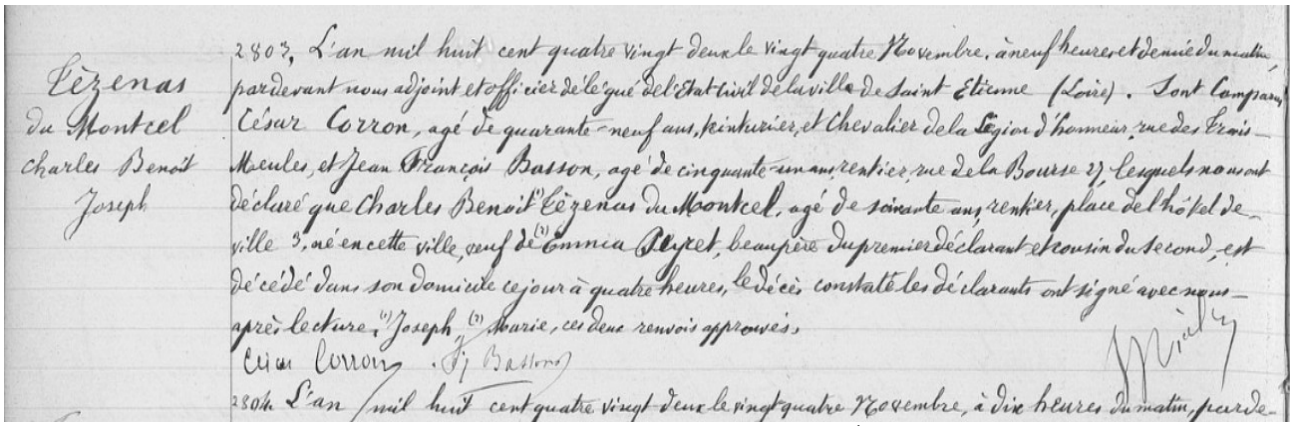

Tézenas du Montcel Charles Benoît Joseph

2803, L'an mil huit cent quatre vingt deux le vingt quatre Novembre, à neuf heures et demie du matin par devant nous adjoint et officier de l'état civil de la ville de Saint Etienne (Loire). Sont comparus César Corron, âgé de quarante-neuf ans, teinturier, et Chevalier de la Légion d'honneur, rue des Trois Meules, et Jean François Basson, âgé de cinquante-un ans, rentier, rue de la Bourse 27, lesquels nous ont déclaré que Charles Benoit Tézenas du Montcel, âgé de soixante ans, rentier, place de l'hôtel de ville 3, né en cette ville, veuf de (1) Emma Peyret, beau père du premier déclarant et cousin du second, est décédé dans son domicile ce jour à quatre heures, le décès constaté les déclarants ont signé avec nous après lecture, (1) Joseph (2) Marie, ces deux renvois approuvés.

César Corron . Jn Basson

2804 L'an mil huit cent quatre vingt deux le vingt quatre Novembre, à dix heures du matin, pardevant

Acte de décès de Charles Benoît Joseph Tézenas (du Montcel) - AM de Saint-Étienne – 4E89 – Acte n°2803 – F°206

« L'an mil huit cent quatre vingt deux le vingt quatre novembre, à neuf heures et demie du matin par devant nous adjoint et officier délégué de l'État Civil de la ville de Saint Étienne (Loire). Sont comparus César Corron, âgé de quarante-neuf ans, teinturier, et chevalier de la Légion d'Honneur, rue des Trois Meules, et Jean François Basson, âgé de cinquante-un ans, rentier, rue de la Bourse 27, lesquels nous ont déclaré que Charles Benoit Joseph Tézenas du Montcel, âgé de soixante ans, rentier, place de l'Hôtel de Ville 3, né en cette ville, veuf de Marie Emma Peyret, beau-père du premier déclarant et cousin du second, est décédé dans son domicilie ce jour à quatre heures, le décès constaté les déclarants ont signé avec nous, après lecture. »

La succession de Charles

Si l'acte de décès marque objectivement la fin de vie d'une personne, il ne signifie pas la disparition de cette personne d'autres archives ultérieures et c'est notamment le cas ici. En effet, certains documents post-mortem vont, lorsqu'ils existent, nous permettre d'en savoir plus sur la fortune, les passions, les loisirs et, parfois même, le caractère de la personne concernée.

La déclaration de succession

Dans un premier temps, j'ai eu pour réflexe de me pencher sur les tables de successions et absences (TSA) du bureau de Saint-Étienne aux Archives Départementales de la Loire. Ces dernières m'indiquent alors qu'une déclaration de succession a été passée suite au décès de Charles le 22 mai 1883, près de six mois après son décès[21]. La table me redirige alors vers la cote 3Q7668 qui comprend les déclarations des mutations par décès du bureau de Saint-Étienne passées entre le 14 avril et le 1er août 1883. Je tourne les pages jusqu'à trouver la déclaration qui m'intéresse : elle porte le n°260.

Dans la première partie du document se trouve l'ensemble des informations concernant la date et le lieu du décès, la profession du défunt, sa situation maritale et la qualité de la succession (*intestat* ou *ab intestat*). Suivent directement les informations sur les héritiers de notre défunt, ce qui fait de la déclaration de succession une archive très prisée des généalogistes successoraux qui cherchent à obtenir l'identité de l'ensemble des enfants légitimes.

21 Il s'agit d'un délai moyen, même si certaines déclarations peuvent être passées plus rapidement et, parfois, bien plus tardivement.

C'est ainsi que l'on retrouve notre Benoît Charles Joseph Tézenas du Montcel, propriétaire place de l'Hôtel de Ville, décédé veuf le 24 novembre 1882. On apprend alors qu'il a rédigé un testament olographe peu après le décès de son épouse, le 5 mars 1874, se croyant sans doute condamné à une mort prochaine et que ce testament a été déposé chez Maître Coste, notaire à Saint-Étienne, le 27 novembre, trois jours après sa mort. L'idée à cet instant a consisté pour moi à aller récupérer ce testament, avant de réaliser que la partie de son contenu susceptible de m'intéresser se trouvait déjà à la suite de la déclaration.

Suivent en effet juste après l'identité des héritiers qui, dans le cas qui nous occupe, va nous permettre d'affirmer comme juste la descendance proposée pour Charles et Marie. Par son testament olographe, Charles lègue :

- le tiers de ses biens à sa fille encore vivante, Jeanne Joséphine Marguerite, femme de Simon Charles Emmanuel Allizon, ancien agent de change à Lyon ;
- le surplus à sa petite-fille, Hélène Charlotte Marie Corron, par représentation de sa mère, Anne Marie Antoinette Tézenas du Montcel.

Dans la seconde partie du document sont listés l'ensemble des biens meubles et immeubles compris dans la succession et la valeur de chacun d'entre eux.

Ici, il est fait référence dans notre cas à un inventaire des biens du défunt passé devant Maître Coste le 30 novembre 1882 dont nous allons reparler juste après : c'est pourquoi je ne m'étendrai pas outre mesure sur cette partie de la déclaration. En quelques mots cependant, nous allons voir en quoi cette partie du document nous fait entrer dans l'intimité du défunt. Elle se décompose en trois sections :

- Les biens meubles et les acquêts, qui comprennent l'ensemble des biens mobiliers, des comptes, des actions, des soldes créditeurs, des prêts accordés, des droits... qui sont donc portés au crédit de la succession, atteignent ici la bagatelle de 254 686 F. Parmi les actions que possède Charles, nous pouvons citer 25 actions de la Société Stéphanoise, 30 actions au porteur de la Compagnie des Mines de Montrambert, 20 actions de la Compagnie des Aciéries de Saint-Étienne, 10 actions anciennes de la Compagnie Générale des Eaux, 50 actions au porteur de la Compagnie du Montcel Ricamarie, 10 actions au porteur des usines Franco-Russes... Parmi les soldes créditeurs, nous trouvons en trouvons entre autre au Crédit Lyonnais de 1 694,30 F, le prix de la vente des immeubles dépendant de la succession de Mademoiselle Balaÿ pour 5 000 F ainsi qu'un prêt fait à M. Allizon pour 13 500 F.
- Les créances douteuses, portées au débit de la succession, qui atteignent ici la somme de 2 547 F.
- Les biens immeubles possédés par le défunt ou sur lesquels il possédait des droits. C'est le cas ici concernant la part encore indivise entre Charles et ses 5 frères et sœurs dans la nue propriété d'un certain nombre d'immeubles légués par leurs parents, dont l'usufruit appartient à sa sœur Fanny Tézenas du Montcel et notamment un corps de domaines situé au lieu du Montcel comprenant « maison d'habitation et d'exploitation, pré, terre, bois, broussailles, et carrières de pierre affermées à la Compagnie des Mines du Montcel-Sorbiers », ainsi qu'un certain nombre de bâtiments loués à ladite compagnie, pour un total de 9 406,70 F.

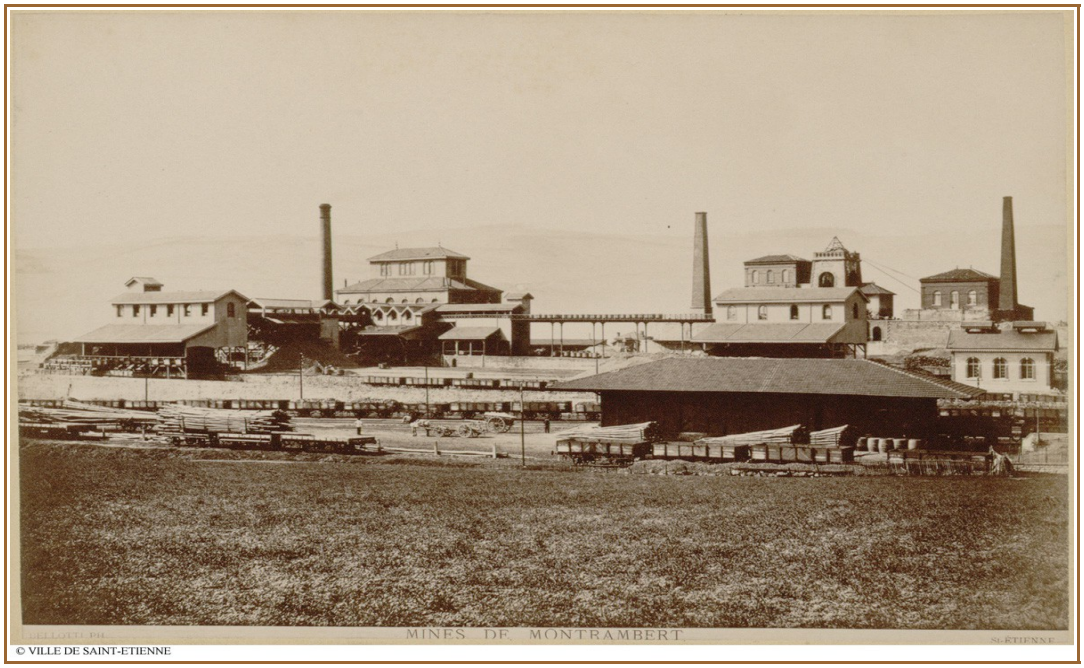

Fig. 8 – Les Mines de Montrambert

On apprend donc ici énormément d'informations utiles comme les sociétés que Charles soutenait, les créances qu'il avait contractées, l'identité des membres de sa famille ainsi que les propriétés qu'elle possède... Cela nous permet donc de nous fixer et d'attester que le Montcel appartient déjà à la famille Tézenas en 1884.

L'inventaire des biens

Je ne m'étendrai pas longuement ce document puisque celui-ci sera présenté dans sa version intégrale en annexe de ce mémoire. Je vais quand même reprendre les grandes parties qui le compose afin de présenter ce que contient un inventaire de biens à l'époque de Benoît Charles, ainsi qu'aborder l'histoire de la famille qui sera développée juste après. Pour dresser cet acte, sont présents :

- Maître Louis Coste, notaire chargé de dresser l'inventaire ;
- Siméon Allizon, représentant son épouse Jeanne Joséphine Tézenas du Montcel ;
- Maximilien Corron, représentant sa fille Hélène Corron ;
- Bénédict Peyret, tuteur de ladite Hélène Corron ;
- Monsieur Sablière, commissaire priseur chargé d'évaluer les biens du défunt.

Avant toute chose, il me semble important de rappeler que ce genre d'acte, en particulier dans les familles aisées, ne se faisait pas en un claquement de doigt : il a en effet ici fallu quatre jours pleins afin de venir à bout de cet inventaire. Les protagonistes vont en effet se réunir à quatre reprises : le 30 novembre 1882 de 14h à 18h et le 1er décembre 1882 de 14h à 19h pour l'inventaire des biens, les 24 et 25 février 1883 de 8h du matin à 19h pour l'inventaire des papiers du défunt. Pour réaliser cet inventaire, il aura donc fallu s'armer de patience car ce n'est que trois mois après avoir été commencé qu'il est enfin achevé.

Dans la première partie de ce document, au cours des deux premiers jours d'inventaire, sont listés, sous l'œil avisé du commissaire priseur Sablière, l'ensemble des biens appartenant au défunt accompagnés de l'estimation de leur valeur. Tout d'abord, lors de l'inventaire du premier jour, je suis frappé par la la nature quelconque et la maigre valeur des objets inventoriés qui n'atteignent que

difficilement la somme de 1764,50F malgré qu'il s'agisse de l'inventaire de 6 pièces ! C'est en poursuivant ma lecture que je vais enfin comprendre la raison de tout cela. En effet, lors du second jour d'inventaire, les protagonistes s'attaquent immédiatement au salon qui contient du mobilier de style dont un mobilier de salon de style Louis XVI et une table de style Henri II. Cela se poursuit dans les chambres à coucher voisines dont l'une est vraisemblablement celle de Benoît Charles, dont le mobilier est en grande partie fait d'acajou, bois noble par excellence, ainsi que dans la salle-à-manger qui comprend un grand nombre de couverts en argent. Je comprends alors très vite que le premier jour consistait en l'inventaire des pièces réservées aux domestiques tandis que le second jour s'attache à réaliser l'inventaire des pièces de vie du défunt, plus richement dotées et décorées. C'est pourquoi l'estimation du second jour dépasse largement celui du premier pour atteindre la somme de 8 751,50F, soit près de 5 fois plus !

Arrêtons-nous à présent un instant sur le nombre de pièces dont se compose cet appartement. Le premier jour, dans la partie réservée aux domestiques, on trouve une cuisine, deux chambres, un couloir, une salle d'eau et une salle-à-manger. Le second jour, dans la partie du propriétaire, on compte un salon, trois chambres, une salle-à-manger, un office et une cave. Ajoutée aux sommes importantes de l'estimation des biens du défunt et à la présence de domestiques à son domicile, cette quantité de pièces plaide en faveur d'un train de vie dispendieux qui nous prouve une fois de plus la richesse qui était celle de Benoît Charles et de la famille Tézenas dans son ensemble. Pour pousser plus avant, je vous propose de faire une comparaison afin d'en avoir le cœur net. Qu'en pensez-vous ? J'ai choisi pour ce faire l'inventaire des biens de Madame Viriginie Lénault présenté dans son mémoire par mon amie Coralie Dubos, réalisé seulement quelques mois avant celui qui nous occupe. Dans cette propriété, occupée par une famille de maçons, l'estimation des biens atteint seulement la somme de 69F à laquelle il convient d'ajouter un camion pour être plus justes. Je vous laisse le soin de calculer la différence... En ce qui concerne le nombre de pièces, la différence est là aussi saisissante : on ne compte chez nos maçons qu'une cuisine, un cabinet, une ancienne boutique, deux chambres dont une mansardée, un grenier, un cellier et une cour. Cette description pourrait s'apparenter peu ou prou à celle qui est faite de l'espace réservé aux domestiques. Pas besoin de sortir de Saint-Cyr pour en déduire que le train de vie de Benoît Charles n'avait rien de commun avec une grande partie de ses contemporains.

Dans la seconde partie du document, le notaire va surtout s'atteler à l'inventaire des papiers du défunt qui vont être ici scrupuleusement détaillés, ce qui n'est pas le cas dans l'inventaire des biens de Virginie Lénault où sont seulement citées 42 pièces concernant les papiers de famille. Mais avant d'entrer dans ces détails, Monsieur Allizon, représentant sa femme, rend les diamants, depuis lors montés en parure, qui lui avaient été donnés par son défunt père lors de son contrat de mariage. Ces diamants, expertisés par Monsieur Sablière et l'orfèvre Antoine Vachon, sont estimés pour un montant de 2 300F. Sont aussi ajoutés à cette succession plusieurs harnais expertisés par Monsieur Sablière et le sellier Florent Vantajols pour la somme de 150F. Cela nous donne également une autre indication de richesse car ce signifie que Benoît Charles possédait par le passé, ses propres chevaux.

C'est ensuite que nous entrons dans l'inventaire des papiers du défunt en la seule présence du notaire et des représentant des héritières. Cotées de 1 à 14, l'ensemble de ces papiers va être scrupuleusement détaillé :

- Les cotes 1 à 4 concernent l'ensemble des actions et bons au porteur que possédait le défunt et dont nous avons déjà réalisé un détail précédemment ;
- La cote cinquième comprend des notes et des bilans de l'actif du défunt. Au moment de l'inventaire de cette cote, on assiste à une réelle passe d'armes entre Corron et Allizon. En effet, comme le rapporte le notaire, à l'énoncé d'une somme de 25 000F, M. Corron a

interpellé M. Allizon afin de savoir si cette somme ne correspondait pas à un prêt que lui avait consenti son beau-père. Ce à quoi M. Allizon a répondu que, suite à 'la catastrophe financière survenue au mois de janvier 1882 et qui l'avait obligé à suspendre ses paiements et à céder sa charge d'agent de change », ce dont nous reparlerons en temps voulu, son beau-père lui avait fait don de cette somme. Sans document officiel pour le prouver, M. Corron demande alors que cette somme soit comptabilisée dans l'actif de la succession. Ce débat, semblant prendre beaucoup trop de temps sera, selon le notaire « tranché en temps et lieu » ;

- La cote sixième nous livre les dispositions testamentaires d'Emma Peyret. On apprend donc qu'elle fait son testament le 12 avril 1851, modifié par un codicille du 9 janvier 1873 et qu'il n'a pas été fait d'inventaire après décès après sa mort. Inutile donc de le chercher...
- La cote septième reprend un ensemble de créances anciennes dues par le défunt ;
- La cote huitième présente les comptes en banque du défunt contractés auprès du Crédit Lyonnais ;
- La cote neuvième est constituée d'un certain nombre de pièces administratives qui nous apprennent notamment que Benoît Charles n'était pas propriétaire de son logement. En effet, il logeait au 3 place de l'Hôtel-de-Ville en tant que locataire chez M. Boudarel Bonhomme à qui il payait un loyer d'environ 140F[22] ;
- La cote dixième comprend des papiers ayant trait au partage de la succession des parents du défunt avec ses frères et sœurs ;
- La cote onzième comprend le détail de la succession d'Emma Peyret, ainsi que les informations concernant la part de cette dernière dans les partages des successions de ses parents. On apprend ainsi que son père lui a fait legs d'un certain nombre de terrains et de propriétés, en grande partie revendus depuis lors. De ces documents, il est donc déduit que la fortune d'Emma Peyret s'élevait à 224 875F. Modique somme, une fois de plus... L'équivalent de près de 98 parures comme celle de Madame Allizon-Tézenas. Une bagatelle, vraiment ;
- La cote douzième qui présente la succession et le partage des biens de Jacques Joseph Tézenas, père du défunt, et de Françoise Balaÿ, mère du même. On sait ainsi que Benoît Charles est propriétaire d'un sixième par indivis avec ses frères et sœurs du domaine du Montcel et de La Berthonnère, de dernier apporté par sa mère, comme nous l'avions déjà vu précédemment dans sa déclaration de succession ;
- Les cotes 13 et 14 reprennent la comptabilité du ménage, tenue de manière scrupuleuse par les époux Tézenas-Peyret et un ensemble de factures et de quittances du couple.

Dans une troisième partie, nous assistons aux déclarations des ayant-droits.

- Tout d'abord sur les rapports, précisant combien chacune des parties a reçu du défunt au cours de son contrat de mariage et combien chacune doit donc en tant que rapport. Le rapport de M. Corron est ainsi de 66 000 F tandis que celui de M. Allizon est de 106 000F, sur lesquels ont déjà été retirés les 4 000F de diamants restitués ;
- Ensuite, sur l'actif de la succession, listant l'ensemble des biens et des actions du défunt. On sait alors que le défunt possédait 365 actions (était-ce volontaire ?) et 90 obligations pour un montant total de 188 248,50F. Après avoir listé l'ensemble des biens et valeurs composant l'actif, le montant de ce dernier atteint la somme de 375 676,82F.

22 Il s'agit d'une déduction puisque parmi ces pièces administratives se trouve un reçu de 1 217,05F délivré par M. Merlier, le régisseur de la maison, pour huit mois et demi de loyer.

– Enfin, les déclarations concernent le passif de la succession, autrement dit l'ensemble des dettes à rembourser par le défunt au jour de son décès. Il se trouve ainsi redevable d'un certain nombre de dettes actives auprès d'un marchand de vins, d'un sellier, d'un fournisseur de bois et de plusieurs blanchisseurs. Aussi, il doit pour 1 074,15F de gages non payés à Jeanne Revel, sa cuisinière. Plus cocasse, il doit 45F à la loueuse de chaise de la Grande Église de Saint-Étienne[23], ou encore le montant de son enterrement et de son cercueil pour un total de 1 058F. Ainsi, la totalité du passif de la succession de Benoît Charles atteint les 229 652,35F.

  La succession de Benoît Charles est donc excédentaire de 146 024,47F. Là encore une vulgaire pacotille... L'équivalent de près de 64 des parures de Madame Allizon-Tézenas que je préfère conserver comme moyen de comparaison.

23 À une époque pas si éloignée que ça, une pratique répandue était de payer sa place pour avoir sa chaise réservée à l'église. On y apposait alors son nom avec une petite plaque. Il était encore possible d'observer les vestiges de ce système à l'église d'Espalion il y a quelques années. Peut-être même est-ce encore le cas...

La famille de Marie Peyret

Arrêtons-nous un bref instant sur les parents et la fratrie de Marie Peyret.

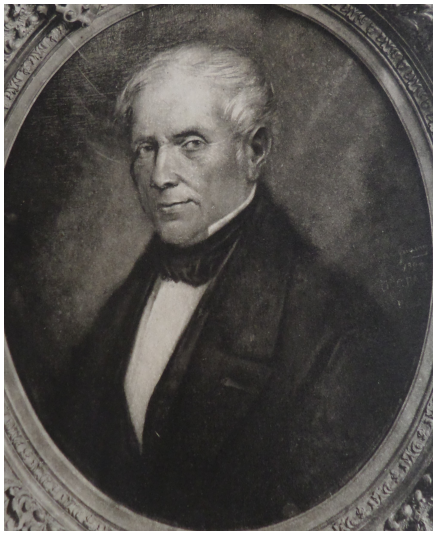

Fig. 9 – Jean-Claude Peyret-Gerin

Son père, Jean Claude Peyret, est né au sein d'une grande famille stéphanoise issue de la coutellerie et de la quincaillerie, dont l'un des ancêtres, Claude Peyret, occupera la fonction d'échevin de la ville de Saint-Étienne, ancêtre du maire actuel, en 1728[24]. Pour sa part, Jean-Claude va occuper les plus hautes fonctions de la vie stéphanoise. Dans la petite note biographique que lui consacre Lucien Thiollier[25], on apprend qu'il fut le chef d'une des fabriques de rubans les plus importantes de l'époque. En tant que Président du Conseil des Prud'Hommes, poste qu'il occupe du 1er avril 1830 au 4 mars 1842[26], il rendit des services exceptionnels pendant les moments difficiles que traversa l'industrie rubanière en 1834. Lorsqu'il reçut, en février 1843, la croix de la Légion d'Honneur, le préfet de la Loire se déplaça de Montbrison à Saint-Étienne pour lui remettre cette décoration personnellement. Il rappela alors les services rendus par M. Peyret, le loua de son courage et de l'esprit de modération qui lui avait mérité l'affection de ses ouvriers et l'estime de toute sa fabrique. Membre de la Chambre de Commerce dès 1837, il en est nommé président une première fois en 1840, mais refusa le poste car ses fonctions d'adjoint au maire[27] « absorbaient tous les instants dont il pouvait disposer ». Réélu en 1844, il accepta cette fois le poste qu'il conserva durant trois années consécutives. En plus de ces fonctions, il occupa également celles d'administrateur des Hospices de 1843 à 1849 et celles d'administrateur de la Banque de France entre 1836 et 1852[28].

24 *Notices industrielles* de Lucien Thiollier, Théolier & Cie, 1894, p.79.
Bibliothèque Municipale de Saint-Étienne, Tarentaize, manuscrit FAR FE 659, consulté le 27/04/2019.

25 *Notices industrielles* de Lucien Thiollier, Théolier & Cie, 1894, pp.79-80.
Bibliothèque Municipale de Saint-Étienne, Tarentaize, manuscrit FAR FE 659, consulté le 27/04/2019.

26 Dossier de Légion d'Honneur LH/2134/37 – p.5/5.

27 Il fut nommé à ce poste en date du 29 juillet 1840.

28 *Notices industrielles* de Lucien Thiollier, Théolier & Cie, 1894, p.80.
Bibliothèque Municipale de Saint-Étienne, Tarentaize, manuscrit FAR FE 659, consulté le 27/04/2019.

Né le 23 juin 1790 et baptisé le lendemain paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[29], il est le fils de Laurent Peyret, présenté comme marchand et de Catherine Plotton.

Jeanne Marie Gerin, elle, naît le 19 mars 1799, plus communément appelé le 29 ventôse an VII d'après le calendrier républicain, à Saint-Étienne[30]. Son père, Antoine Gerin, est marchand quincaillier rue des Fossés puis propriétaire négociant lors du mariage de sa fille. Deux choses sont frappantes à la lecture de son acte de naissance : premièrement sa mère se nomme Anne Plotton, du même patronyme que la mère de son futur époux, peut-être sœurs, et, secondement, l'un des témoins n'est autre qu'un certain Jean Claude Peyret, marchand quincaillier rue de Lyon, sans doute un oncle de son futur époux.

Le mariage, célébré le 31 juillet 1820 à Saint-Étienne[31], semble donc avoir été prévu de longue date, sans doute dès le plus jeune âge de nos tourtereaux. De cette union naquirent cinq enfants :

1. Catherine dite « Aline » Peyret, née le 17 mai 1821 à 8h du matin, Grande Rue à Saint-Étienne[32] et décédée le 4 décembre 1887 à 3h du matin au 5 rue Brouvard à Saint-Étienne[33], alors propriétaire domiciliée à Boisset-Saint-Priest (Loire). Mariée le 10 mai 1841 à Saint-Étienne avec Jean Fidèle Lucien Bouchetal-Laroche[34,35], né le 22 août 1803 (4 fructidor an XI) à Saint-Bonnet-le-Château (Loire), décédé le 13 juin 1899 à Feurs (Loire), procureur du roi près le Tribunal Civil de Saint-Étienne, membre du Conseil Général du département, domicilié rue des jardins à Saint-Étienne lors de son mariage, fils de défunt Jean Baptiste Laurent Bouchetal-Laroche et de vivante Charlotte Delorme, rentière. Tous deux sont inhumés à Feurs, comme on le voit ci-dessous.
2. Anne Claudine dite « Eliza » Peyret, née le 23 janvier 1823 à 20h, Grande Rue à Saint-Étienne[36] et décédée le 6 mars 1900 à Bazourges, sur la commune de Boisset-Saint-Priest[37]. Mariée le 26 septembre 1842 à Saint-Étienne avec Benoît Alphonse Nicolas[38], né le 12 mars 1814 à Saint-Étienne, négociant, conseiller honoraire à la Cour d'Appel en 1887, fils de Jean Antoine Nicolas, rentier, et de Marie Laurence Descours.
3. Marie dite « Emma » Peyret, née le 28 janvier 1824 à midi, Grande Rue à Saint-Étienne, épouse du couple principal.
4. Jean Baptiste Lucien Peyret, né le 12 juin 1825 à minuit, Grande Rue à Saint-Étienne[39], visiblement décédé en bas âge.
5. Benoît Jean Claude Peyret, né le 6 juillet 1827 à 23h, Grande Rue à Saint-Étienne[40], décédé le 7 décembre 1906 à 8h du matin dans son domicile au 9 rue de la République à Saint-Étienne[41], domicilié 9 rue Royale à Saint-Étienne lors de son mariage. Marié le 31

29 AM de Saint-Étienne – 1GG57 – acte n°30 – p.47/192.
30 AM de Saint-Étienne – 2E7 – F°101 – acte n°301 – p.53/119.
31 AM de Saint-Étienne – 3E27 – F°44 – acte n°101 – p.46/69.
32 AM de Saint-Étienne – 2E29 – F°27 – acte n°365 – p.29/86.
33 AM de Saint-Étienne – 4E94 – F°216 – acte n°2791 – p.218/237.
34 Il est le frère de Pierre-Christophe Régis Bouchetal-Laroche, député de la Loire de 1852 à 1870.
35 AM de Saint-Étienne – 3E48 – F°37 – acte n°159 – p.39/104.
36 AM de Saint-Étienne – 2E31 – F°8 – acte n°88 – p.9/92.
37 Avis de décès in *Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire* du 8 mars 1900, n°67, p.3/4.
38 AM de Saint-Étienne – 3E49 – F°82 – acte n°349 – p.84/110.
39 AM de Saint-Étienne – 2E33 – F°46 – acte n°667 – p.48/103.
40 AM de Saint-Étienne – 2E35 – F°61 – acte n°846 – p.63/124.
41 AM de Saint-Étienne – 4E113 – F°219 – acte n°3057 – p.219/245.
La Rue de la République est alors le nouveau nom donné à la Rue Royale. Il vit donc toujours à la même adresse depuis son mariage.

juin 1854 à Lyon 3e arrondissement avec Marie Françoise Velay[42], née le 12 avril 1832 à Lyon, décédée après le 7 décembre 1906, fille de Michel Velay, agent de change et de Marie Marcelline Bertrand.

Fig. 10 – Tombe Bouchetal de la Roche

† Les familles Nicolas, David, Durand et Peyret prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister aux funérailles de

Mme Alphonse NICOLAS, née Claudine-Elisa PEYRET,

décédée à Bazourges, le 6 mars 1900, à l'âge de 78 ans. Le convoi se réunira *Vendredi 9 courant, à 10 heures précises du matin*, à l'église Sainte-Marie, où le corps est déposé.

Fig. 11 – Avis de décès de Claudine Peyret

42 AM de Lyon – 2E860 – Acte n°43 – p.22.

Généalogie descendante
La famille Allizon

La famille Allizon à laquelle Charles Tézenas décide d'unir le destin de sa fille cadette, est une grande famille drômoise, et plus particulièrement originaire du village de Moras-en-Valloire, petite bourgade de 2 822 âmes au lendemain de la Révolution Française[43] situé au nord du département, à la frontière avec l'Isère. Si l'on en croit la généalogie connue de la branche ascendante de Siméon Charles Emmanuel, ses ancêtres, de notaires royaux, vont se retrouver bourgeois et propriétaires. Le plus ancien ancêtre connu de notre homme est Philibert Allizon, inhumé le 4 septembre 1687 paroisse de Mantaille et Saint-Sorlin, près de Moras-en-Valloire, à l'âge honorable de 76 ans[44]. Il était alors exacteur des rôles de taille, c'est-à-dire qu'il était chargé par le roi de collecter cet impôt en son nom.

La première génération à migrer quelque peu est celle du grand-père de Siméon qui s'installe à Vienne, dans l'Isère, ville de naissance de son épouse, où naîtra notamment son fils Pierre dit Pierre Casimir. Cependant, on retrouvera encore beaucoup les générations futures sur Moras-en-Valloire. Pas bien évident de couper le lien avec ses racines, comme nous allons le voir.

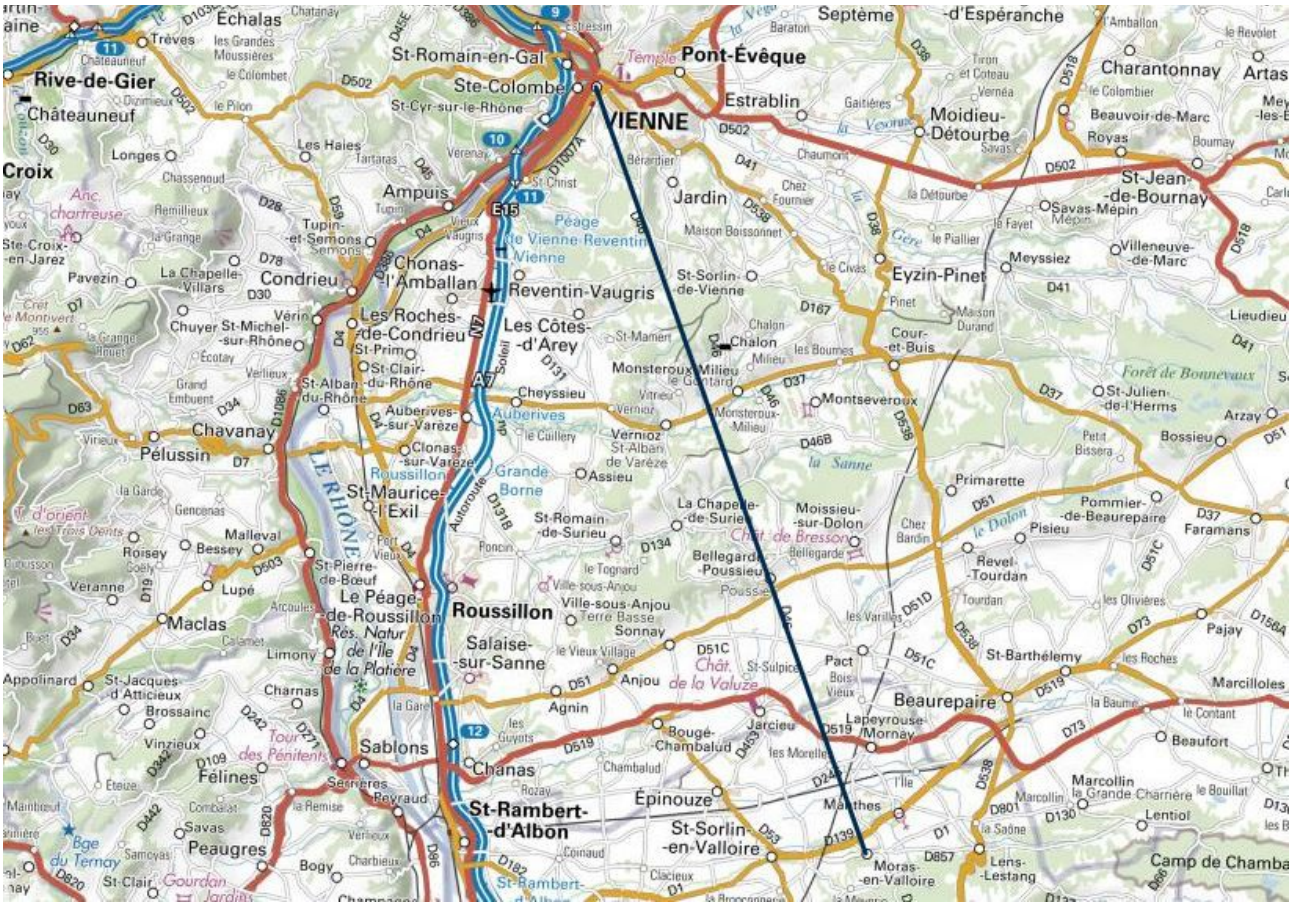

Fig. 12 – Carte de migration de Moras-en-Valloire à Vienne

43 *Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui* sur le site de l'École des hautes études en sciences sociales – http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=23945.

44 AD de la Drôme – 5Mi58/R6 – p.234/376.

Fils de Joseph Allizon et de Drevonne Fornier, que l'on retrouve comme propriétaires à Moras-en-Valloire, Pierre, parfois prénommé Pierre Casimir, naît le 7 juillet 1813 à 9h du matin à Vienne[45], où il épouse, le 19 avril 1841[46], Delphine Marie Fornier, née le 7 janvier 1823 à minuit à Vienne[47], fille de défunt André Augustin dit Auguste Fornier et de Charlotte Eugénie dite Caroline Boissat, propriétaire domiciliée à Vienne. Au cours de leur vie de couple, on note précisément le mal du pays dont on parlait précédemment. En effet, bien que leurs 4 enfants naissent à Vienne, on retrouve Pierre Allizon à Moras-en-Valloire en 1842. Propriétaire, il se fixera ensuite dans la rue Grande de Vienne, rendant l'âme dans son domicilié le 16 juillet 1858 à l'âge de 45 ans à peine[48]. Après son décès, cependant, au recensement de 1872, on retrouve sa veuve et l'un de ses enfants à Moras-en-Valloire. De cette union sont donc issus :

1. Siméon Charles Emmanuel Allizon, né le 19 juillet 1842 à 9h du matin chez Madame Fornier, rue Grande à Vienne[49]. Nous n'entrerons pas dans les détails le concernant car son histoire et sa vie de couple suivrons juste après.
2. Marie Suzanne Caroline Allizon, née le 3 août 1844 à 1h du matin rue Grande à Vienne[50], décédée le 26 mars 1919 à 4h du matin au 96 boulevard du Montparnasse à Paris 14^{e} arrondissement[51]. Mariée le 27 décembre 1864 à Paris 7^{e} arrondissement avec Joseph Alfred de Vaissière, percepteur des Contributions Directes à Aurillac (Cantal), chevalier de la Légion d'Honneur, né le 15 janvier 1833 à Saint-Flour (Cantal), décédé le 26 février 1898 à 5h du matin au 60 rue Saint Joseph à Lyon 2^{e} arrondissement[52], fils de défunt Jean François Hilaire de Vaissière et de vivante Marie Marthe Zélie de Laroche-Négly, propriétaire domiciliée à Saint-Flour.
3. Siméon Abel Marie Allizon, né le 16 janvier 1848 à 5h du matin rue Grande à Vienne[53], décédé le 17 janvier 1908 à Chanas (Isère)[54], caissier de la succursale de la Banque de France à Aurillac lors de son mariage. Marié le 15 octobre 1879 à Grenoble (Isère)[55] avec Cécile Mathilde Robert, née le 28 janvier 1857 à Grenoble, décédée le 4 juin 1928 à Chanas[56], fille de Jean Francisque Robert et de Marie Camille Teisseire, propriétaires domiciliés 26 rue Lesdiguières à Grenoble.
4. Paul Charles Marie Allizon, né le 11 août 1855 à 3h du matin rue Grande à Vienne[57], décédé célibataire le 8 août 1916 au 15 quai de la Guillotière à Lyon 3^{e} arrondissement[58], inhumé le 11 août 1916 à Moras-en-Valloire[59].

En l'absence des recensements en ligne pour la ville de Vienne avant 1901, je me suis donc tourné vers ceux de Moras-en-Valloire : c'est ainsi que j'ai pu retrouver notre veuve Delphine

45 AD de l'Isère – 9NUM/5E547/75 – F°42 – acte n°240 – p.44/92. Son nom est alors orthographié avec un seul « L ».
46 AD de l'Isère – 9NUM/5E547/161 – F°24 – acte n°45 – p.24/69.
47 AD de l'Isère – 9NUM/5E547/105 – F°4 – acte n°18 – p.7/111.
48 AD de l'Isère – 9NUM/5E547/213 – F°58 – acte n°335 – p.60/116.
49 AD de l'Isère – 9NUM/5E547/163 – F°49 – acte n°284 – p.52/97.
50 AD de l'Isère – 9NUM/5E547/169 – F°57 – acte n°327 – p.60/99.
51 AM de Paris – 14D305 – F°100 – acte n°1915 – p.11/22.
52 AM de Lyon – 2E1782 – F°77 – acte n°613 – p.78/448.
53 AD de l'Isère – 9NUM/5E547/181 – F°5 – acte n°20 – p.7/101.
54 Information Geneanet à vérifier – Arbre de Patber33. La seule certitude que l'on possède est qu'il est déjà décédé au mariage de son fils Paul le 1er avril 1921 à Lyon 1er arrondissement. À cette date, sa mère réside à Chanas.
55 AD de l'Isère – 5E186/24/284 – acte n°265 – p.136/178.
56 Information Geneanet à vérifier – Arbre de Patber33.
57 AD de l'Isère – 9NUM/5E547/202 – F°57 – acte n°329 – p.59/107.
58 AM de Lyon – 2E2341 – F°68 – acte n°363 – p.68/213.
59 Avis de décès in *Le Salut public journal de Lyon* du 9 avril 1916, 69^{e} année, n°100, p.2/2.

Fornier et son dernier fils, Paul, au bourg du village lors du recensement de 1872.

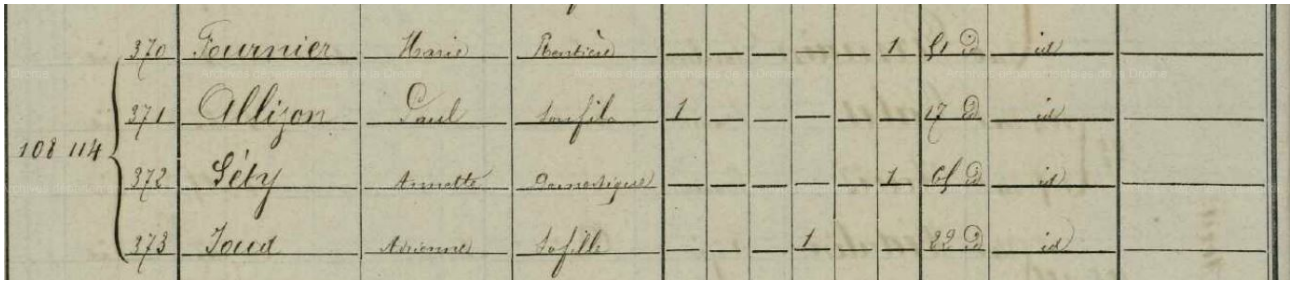

Recensement de Moras-en-Valloire – 1872 – AD de la Drôme – 6M365 – p.15/131

Fig. 13 – Portrait de Caroline Allizon

Fig. 14 – Portrait de Joseph de Vaissière

Génération -1

Siméon Charles Emmanuel Allizon

et Jeanne Joséphine Marguerite Marie Tézenas

Leur jeunesse

Leur fils aîné, Siméon Charles Emmanuel Allizon, vers qui tous les regards se tournent, va faire la fierté de ses parents. Les articles de journaux de l'époque nous permettent de reconstituer dans les grandes lignes ses années de jeunesse avant son mariage avec Jeanne Joséphine Marguerite Marie Tézenas du Montcel. Arrivé à Lyon à cette époque, il va entrer en affaire avec Pierre Félix Lorrin, agent de change, devenant l'un de ses associés. Un acte sous seing privé datant du 16 février 1869 et enregistré le 24 mars suivant semble entériner cette association[60]. Cet acte fait suite à la nomination de Monsieur Lorrin en tant qu'agent de change près la Bourse de Lyon par décret du 17 mars de la même année[61]. Tout nous porte à croire que cette association s'est ainsi poursuivie jusqu'au décès de Pierre Félix Lorrin, le 21 janvier 1876 à Lyon 1er arrondissement, à l'âge de 39 ans[62].

Un agent de change, c'est quoi ?

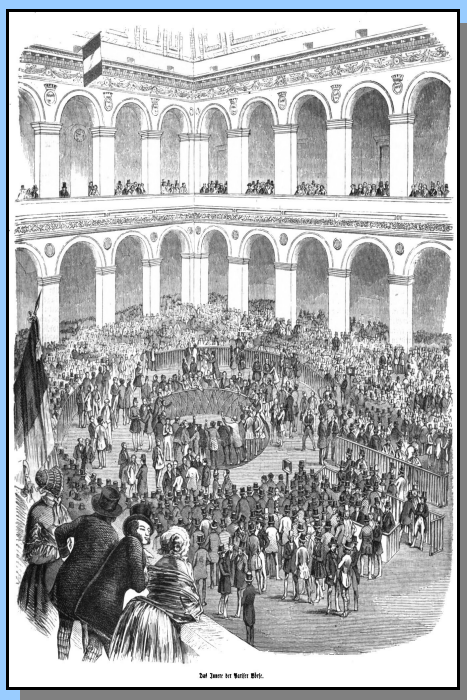

Apparus en 1305 sous le nom de « courratiers de change » dans une ordonnance de Philippe Le Bel, les agents de change ne disparaîtront qu'avec l'avènement de l'informatisation des transactions boursières et l'ouverture du courtage à la concurrence en 1987. Durant cette très longue période, ils vont demeurer les seuls intermédiaires financiers habilités à négocier l'achat et la vente de titres cotés en bourse pour des clients.
La profession va, dès l'origine, bénéficier d'une logique de monopole royal puis étatique, passant notamment par la mise en place d'un *numerus clausus* au même titre que les médecins ou les notaires. Pour devenir agent de change, il faut effectivement qu'une place soit laissée vacante et seul le roi, puis l'État, est habilité à nommer un remplaçant par décret.

Fig. 15 – Agents de change au palais Brongniart

60 *Le Salut Public journal de Lyon* du 27 mars 1869, 22e année, n°86, p.4/4.
J'emploie ici le conditionnel car les associés ne sont pas nommés dans l'acte de journal. Il faudrait se rendre aux AD du Rhône afin de récupérer l'acte officiel.
61 *Le Salut Public journal de Lyon* du 20 mars 1869, 22e année, n°79, p.2/4.
62 AM de Lyon – 2E575 – F°14 – acte n°82 – p.15/198.

Cabinet de M. BELLAY aîné, arbitre de commerce, à Lyon, rue Sainte-Catherine, 3.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Par acte sous seing privé en date du douze février mil huit cent soixante-seize, enregistré à Lyon ledit jour, folio 10, recto, case 1, par M. Delamorte Félines, qui a perçu les droits,

Il a été formé entre

M. Emmanuel Allizon, demeurant à Lyon, rue Bourbon, 9,

Et M. Émile Dubost, demeurant à Lyon, quai Saint-Clair, 8,

Tous deux ex-associés de feu M. Félix Lorrin qui était agent de change près la Bourse de Lyon,

Une communauté[63] d'intérêts pour l'exploitation de l'office devenu vacant par le décès dudit M. Lorrin, et dont M. Allizon postule le remplacement.

La communauté d'intérêts créée par ledit acte sera gérée et administrée par M. Allizon, seul responsable, le bailleur de fonds ne devant être engagé qu'à concurrence de ses apports.

Cette communauté d'intérêts est contractée pour une durée de trois années douze jours, qui ont pris cours dès le vingt un janvier dernier, pour finir au trente-un janvier mil huit cent soixante-dix-neuf.

Son siège est à Lyon, place de la Bourse, 2.

Les apports de M. Allizon, titulaire gérant, sont de deux cent douze mille cinq cents francs, et ceux de M. Dubost, commanditaire, de deux cent douze mille cinq cents francs.

Il a été déposé ce jour deux doubles de l'acte précité, l'un au greffe du tribunal de commerce, et l'autre à celui de la justice de paix du troisième canton de la ville de Lyon.

Signé : E. ALLIZON
Signé : Émile DUBOST

Cabinet de M. BELLAY aîné, arbitre de commerce, à Lyon, rue Sainte-Catherine, 3.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Par acte sous seing privé en date du douze février mil huit cent soixante-seize, enregistré à Lyon ledit jour, folio 10, recto, case 1, par M. Delamorte. Félines, qui a perçu les droits,

Il a été formé entre

M. Emmanuel Allizon, demeurant à Lyon, rue Bourbon, 9,

Et M. Emile Dubost, demeurant à Lyon, quai Saint-Clair, 8,

Tous deux ex-associés de feu M. Félix Lorrin qui était agent de change près la Bourse de Lyon,

Une commandite d'intérêts pour l'exploitation de l'office devenu vacant par le décès dudit M. Lorrin, et dont M. Allizon postule le remplacement.

La communauté d'intérêts créée par ledit acte sera gérée et administrée par M. Allizon, seul responsable, le bailleur de fonds ne devant être engagé qu'à concurrence de ses apports.

Cette communauté d'intérêts est contractée pour une durée de trois années douze jours, qui ont pris cours dès le vingt un janvier dernier, pour finir au trente-un janvier mil huit cent soixante-dix-neuf.

Son siége est à Lyon, place de la Bourse 2.

Les apports de M. Allizon, titulaire gérant, sont de deux cent douze mille cinq cents francs, et ceux de M. Dubost, commanditaire, de deux cent douze mille cinq cents francs.

Il a été déposé ce jour deux doubles de l'acte précité, l'un au greffe du tribunal de commerce, et l'autre à celui de la justice de paix du troisième canton de la ville de Lyon.

Signé : E. ALLIZON.
(755) Signé : EMILE DUBOST.

Fig. 16 – Article sur la formation de société

Ainsi, le 12 février 1876, cinq jours à peine après son mariage, Emmanuel[64] forme une communauté d'intérêts avec un autre associé de Pierre Félix Lorrin. On apprend alors que notre homme a postulé pour reprendre l'office d'agent de change laissé vacant par le décès de son ancien associé. C'est finalement chose faite au mois de mars puisque l'hebdomadaire *Le Moniteur viennois*, dans son édition du 31 mars 1876, nous apprends que « par décret du Président de la République, M. Allizon a été nommé agent de change près la Bourse de Lyon, en remplacement de M. Lorrin, décédé »[65]. Je n'insisterai pas outre mesure mais, là encore, les sommes mises en jeu sont astronomiques, chaque associé pouvant se permettre d'apporter la modique somme de 212 500F dans leur affaire !

Leur mariage

La simultanéité entre le décès de M. Lorrin le 21 janvier, la candidature d'Emmanuel Allizon à son remplacement et son mariage avec Marguerite ne semble pas le fruit du hasard. Nul doute que Charles Tézenas a cherché le meilleur parti pour sa fille et quoi de mieux alors qu'un homme riche et en passe d'occuper une fonction puissante et rémunératrice, à Lyon de surcroît ? Le mariage est vite arrangé. Mais inutile cependant de passer trop de temps à Saint-Étienne, se dit Emmanuel. Tout doit être réglé dans la journée.

63 Le mot est modifié dans un erratum trois jours après la parution du présent article.

64 Nous le nommerons Emmanuel car c'est ainsi qu'il se fait appeler. De même et pour les mêmes raisons, nous utiliserons le prénom de Marguerite pour son épouse. Cela rendra la lecture plus agréable.

65 *Le Moniteur viennois* du 31 mars 1876, 84e année, n°13, p.2/4.

Ainsi, le 7 février, tous deux passent leur contrat de mariage devant Maître Germain. Bien que je n'ai pas eu l'occasion de le consulter, l'inventaire des biens de Charles Tézenas nous en apprend quelque peu à son sujet. Ce dernier lui fait ainsi donation de :

- Un trousseau d'une valeur de 6 000F.
- Divers diamants, d'une valeur de 4 000F.
- Une somme de 100 000F en espèces.

Il est alors stipulé que l'ensemble de cette donation s'imputera en entier sur la part de Marguerite dans la succession mobilière et immobilière non encore liquidée de sa mère et que le surplus de sa part dans la succession de cette dernière appartiendra en jouissance à son père sa vie durant.

Puis, le même jour, à 14h, les voilà unis devant l'officier de l'État-Civil de Saint-Étienne, avant leur retour précipité dans la capitale des Gaules où Emmanuel installe sa nouvelle épouse. N'étant pas encore officiellement nommé remplaçant de M. Lorrin, Emmanuel est dit « propriétaire » dans son acte de mariage.

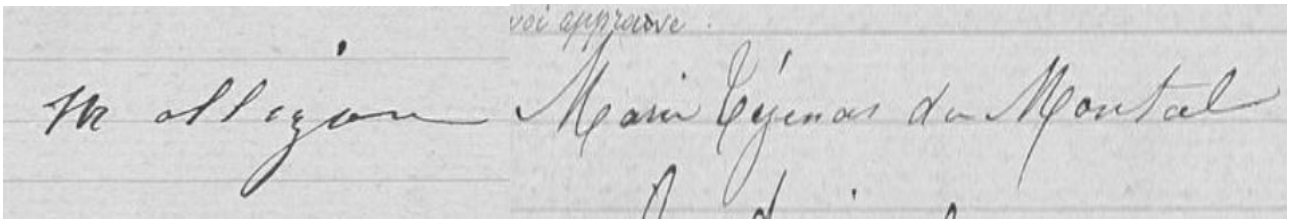

Fig. 17 – Signatures des époux lors de leur mariage

La vie de couple à Lyon

La naissance des enfants

De retour à Lyon, ils semblent qu'ils s'installent au 9 rue de Bourbon, là où vit encore Emmanuel, mais cette adresse sera de courte durée et bien qu'ils demeurent dans le 2e arrondissement de Lyon, nous allons les voir changer de lieu d'habitation assez régulièrement, par l'intermédiaire des actes de naissance de leurs enfants. Ainsi, à la fin de l'année 1876, on les retrouve au 17 rue Childebert puis, en 1882, au 83 rue de la République et enfin, en 1887, au 26 rue Saint Joseph.

Dans son ouvrage, Paul Tézenas du Montcel fait référence à trois enfants nés de cette union. Pour ma part, j'en ai découvert quatre dont nous allons parler au gré des recensements.

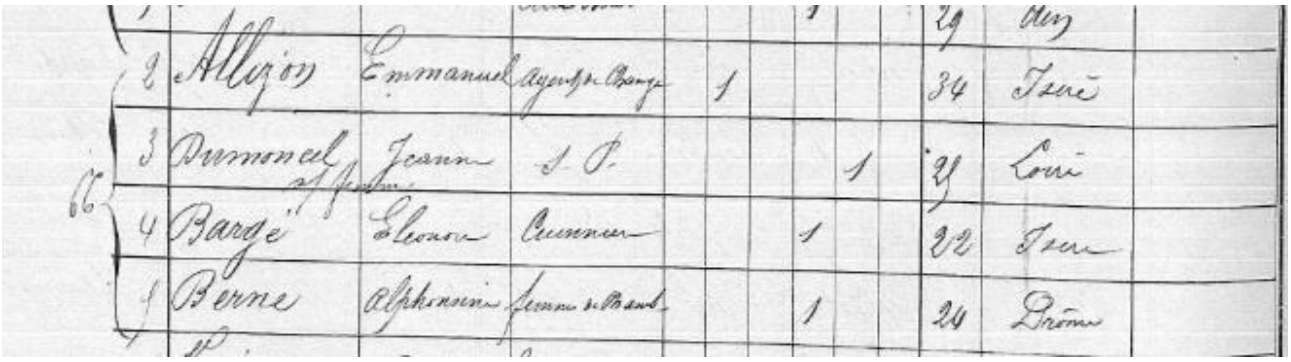

Recensements de Lyon – 1876 – 17 rue Childebert – AD du Rhône – 6M281 – p.4/10

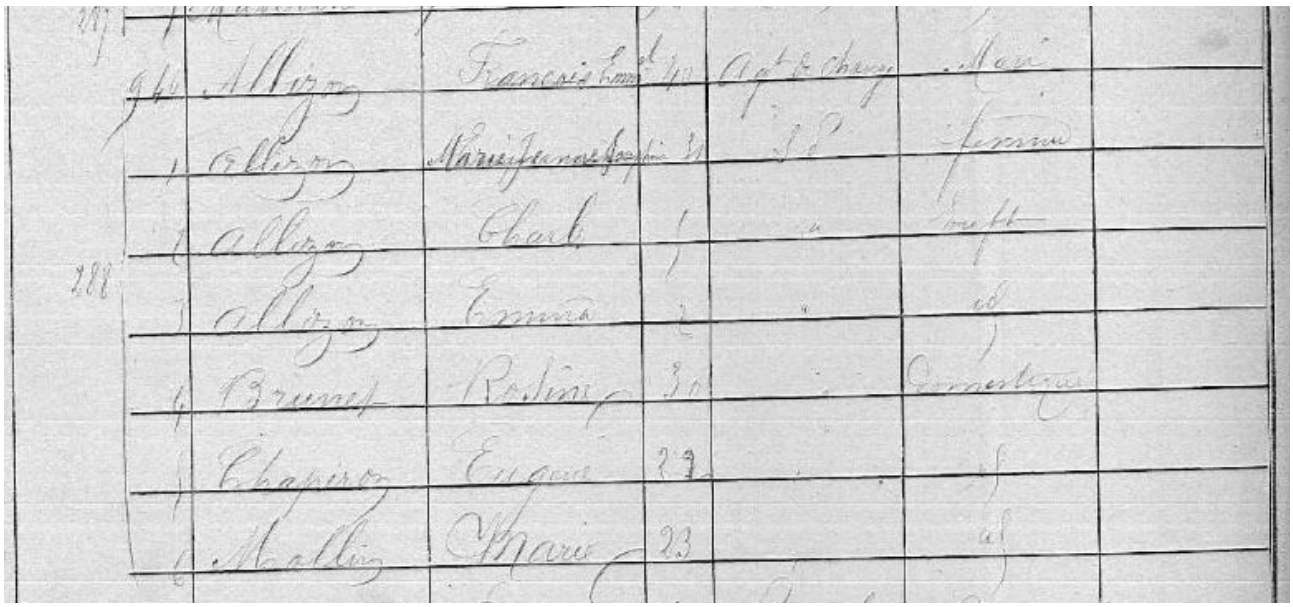

Recensements de Lyon – 1881 – 83 rue de la République – AD du Rhône – 6M314 – p.17/34

Comme on le voit ici, au recensement de 1876, ils vivent seulement tous les deux avec deux domestiques. Marguerite porte alors le patronyme de « Dumoncel ». C'est au recensement de 1881 qu'apparaissent les deux premiers enfants :

1. Charles Marie Pierre Joseph Allizon, né le 17 novembre 1876 au 17 rue Childebert à Lyon 2e arrondissement[66], dont nous parlerons plus en détail par la suite.
2. Marie Emma Fanny Joséphine Allizon, née le 23 mars 1879 au 17 rue Childebert à Lyon 2e arrondissement[67], décédée le 24 avril 1972 à Beaurepaire (Isère)[68], inhumée dans le caveau familial de Moras-en-Valloire. Paul fait mention de sa survivance lors de la parution de son ouvrage[69]. Elle semble être restée célibataire.

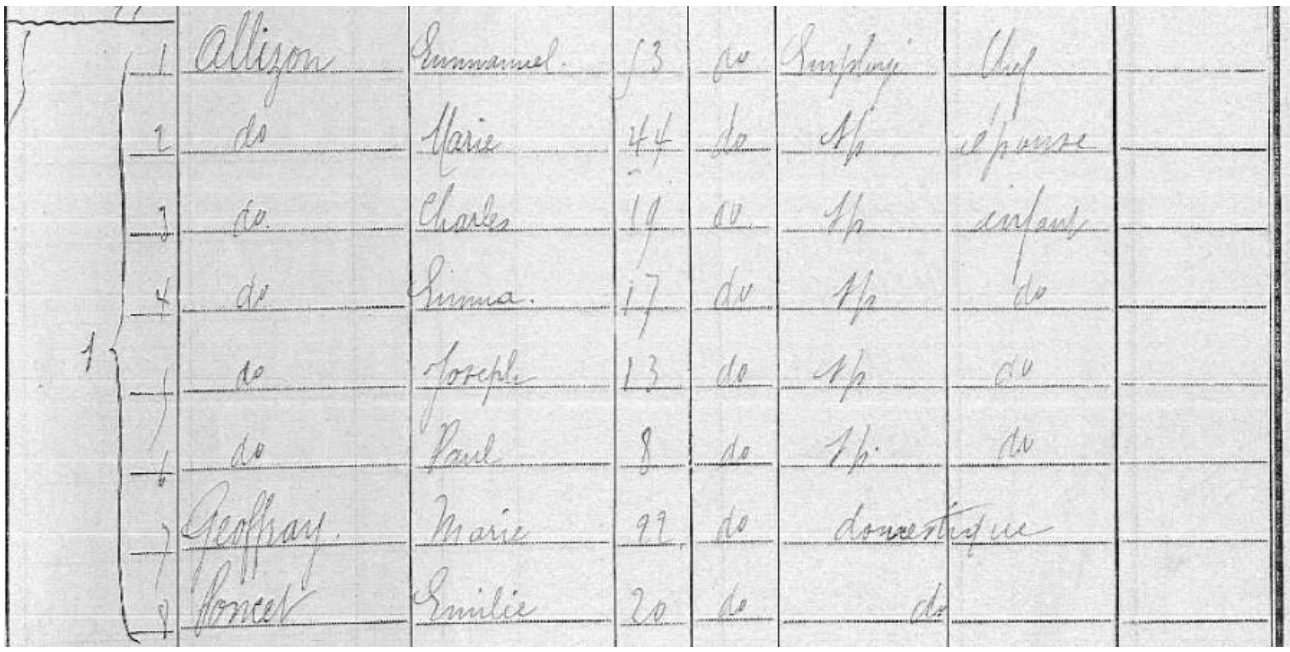

Recensements de Lyon – 1896 – 5 rue Henri IV – AD du Rhône – 6M417 – p.1/9

66 AM de Lyon – 2E760 – Acte n°2422 – F°422.
67 AM de Lyon – 2E774 – Acte n°642 – F°112.
68 Acte de naissance – Mention marginale.
69 *Une famille française du XVIe siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.117.

On ne les retrouve ensuite que dans les recensements de 1896, 1901[70] et 1906[71] comme habitants au 5 rue Henri IV, toujours dans le 2e arrondissement. Y apparaissent alors, comme on le voit ci-dessus, leurs deux autres enfants :

3. Joseph Siméon Benedict Marie dit « Amy » Allizon, né le 13 avril 1882 au 83 rue de la République à Lyon 2e arrondissement[72]. Industriel de la maison Meysonnier Fils, famille de sa belle-mère, en 1923, domicilié au château de Moras-en-Valloire avec ses parents en 1920[73] puis au château de la Garde à Roiffieux (Ardèche) à compter de 1923[74]. Marié civilement le 29 janvier 1912 à Annonay (Ardèche)[75] puis religieusement le 30 janvier 1912 à 11h du matin en l'église Notre-Dame d'Annonay[76] avec Marie Mathilde Eugénie Marcelle Nicod, fille de Charles Maurice Gaston Nicod, conseiller général et président du Tribunal de Commerce d'Annonay et de Jeanne Marie Louise Joséphine Meyzonnier.
4. Paul Emmanuel Pierre Allizon, né le 18 novembre 1887 au 26 rue Saint Joseph à Lyon 2e arrondissement[77], décédé célibataire le 25 septembre 1910 au 5 rue Henri IV à Lyon 2e arrondissement[78]. Étudiant en école de commerce en 1907. Compte tenu de sa très courte vie, on ne possède que peu d'informations sur lui, si ce n'est sa fiche matricule qui nous permet d'en apprendre un peu plus. Matricule 1009 au recensement du bureau Lyon Central en 1907, il est décrit comme suit : « Cheveux et sourcils blonds, yeux marrons, front ordinaire, nez et bouche moyens, menton rond, visage ovale. » Il mesure 1,77m et a un degré d'instruction considéré comme supérieur, de niveau 4. Inscrit sous le n°376 de la liste du canton de Lyon 2e arrondissement, il est incorporé au 1er Régiment de Cuirassiers à compter du 1er octobre 1908, arrivé au corps comme cuirassier de 2e classe le lendemain. On lui accordera alors un certificat de bonne conduite.

Chute et fin

Au début des années 1880, Emmanuel gère son office et poursuit sa profession d'agent de change auprès de la Bourse de Lyon. Lors de la séance du 20 février 1880, il est d'ailleurs admis comme nouveau membre de la Société d'Économie politique de Lyon[79]. Cependant, comme va nous l'apprendre une fois de plus l'inventaire des biens de Charles Tézenas, cette prospérité ne va être que de courte durée.

En effet, au mois de janvier 1882 intervient ce que l'on appelle le krach de l'Union Générale. Cette banque lyonnaise fondée en 1875 et reprise à Paris en 1878 va croître très rapidement, multipliant les rachats et les investissements risqués avant que, perdant l'agrément du Crédit Maritime de Trieste et contrainte de suspendre ses paiements, cette dernière ne s'effondre. Ainsi, le 19 janvier 1882, le cours des titres de la banque chute violemment, provoquant sa faillite et une

70 AD du Rhône – 6M455 – p.2/7.
71 AD du Rhône – 6M491 – p.1/5.
72 AM de Lyon – 2E789 – Acte n°876 – F°158.
73 *Annuaire des châteaux et des départements*, Éditions La Fare, 1920, p.12.
74 *Annuaire général de l'Union des Associations des anciens élèves des écoles supérieures de commerce*, 1923, p.46. Ensemble des *Annuaires des châteaux et des départements*, Éditions La Fare, de 1926 à 1935.
75 Acte de naissance – Mention marginale.
76 Article du *Journal d'Annonay*, année 48, n°5, p.2/4.
77 AM de Lyon – 2E820 – Acte n°2520 – F°533.
78 AM de Lyon – 2E2210 – Acte n°2338 – F°294.
79 *Compte-rendu analytique des séances de l'année 1880*, Société d'Économie politique de Lyon, 1880, p.152.

crise boursière et bancaire de très grande ampleur[80]. Au cours de cette crise, Emmanuel perd tout. Il se voit dans l'obligation de liquider son office d'agent de change et se retrouve sans profession.

C'est dans cette atmosphère qu'intervient, à la fin de l'année 1882, l'inventaire et le partage des biens de son beau-père. En date du 9 décembre, Marguerite Tézenas du Montcel donne procuration à son mari devant Maître Coste[81], afin de recueillir la succession de son défunt père, Charles Tézenas du Montcel. Il va donc se battre bec et ongles afin de récupérer la part de son épouse, soutenant notamment que les 15 000F prêtés par son beau-père avant le krach lui ont finalement été offerts par ce dernier, se considérant donc libre de l'acquittement de cette somme. Seulement, il a face à lui un adversaire coriace, et César Maximilien Coron compte bien, lui aussi, récupérer la part qui revient de droit à sa fille. Les débats et les conflits entre les deux hommes, s'ils apparaissent avec acuité dans l'inventaire des biens, ne sont pour autant pas tranchés et il faudrait sans doute pour cela retrouver l'acte de partage qu'il ne m'a pas été possible de localiser pour le moment.

À la fin des années 1880, il commence à reprendre son activité en tant qu'employé d'agent de change, comme on le voit lors de la naissance de son dernier fils. Le 21 avril 1890, on trouve cependant encore mention d'une adjudication de diverses créances dépendant de la liquidation de l'office d'agent de change dont Emmanuel était titulaire près la Bourse de Lyon[82]. Organisée en l'étude de Maître Renoux, notaire à Lyon, elle est composée de quatre lots comprenant 55 créances pour un moment total de 3 162 446,40F.

Sur les recensements de 1896, 1901 et 1906, il est qualifié d'employé. Il ne retrouvera jamais la place qu'il perd en janvier 1882 et il finira sa carrière comme il l'avait commencée, en tant qu'associé d'agent de change. En 1909, on le retrouve retraité, qualifié d'ancien agent de change dans l'acte de naissance de sa petite-fille Marie Thérèse Allizon.

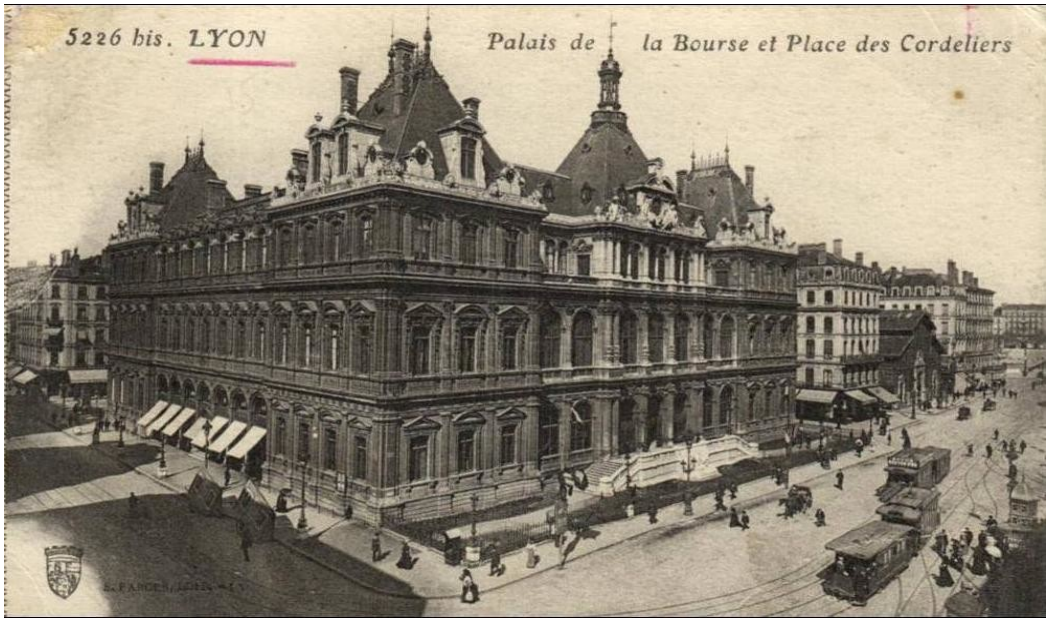

Fig. 18 – Palais de la Bourse de Lyon

On imagine aisément grâce à cette carte l'effervescence qui devait régner dans ce quartier à

80 La situation a ici été résumée pour le lecteur mais vous pouvez trouvez davantage d'informations sur cette crise notamment avec l'article *Krach de l'Union Générale* sur Edubourse.com à cette adresse : https://www.edubourse.com/guide-bourse/krach-union-generale.php.

81 AD de la Loire – 5E2911 – sans folio.

82 *Le Salut public journal de Lyon* du 10 avril 1890, 43e année, n°100, p.4/4.

la grande époque de la bourse et du va-et-vient des agents de change. Le tramway passait déjà, comme on peut le voir, à quelques encablures de là, dès les années 1880.

Cette époque est malheureusement révolue pour notre couple qui se dirige peu à peu vers le crépuscule de son existence. Au recensement de 1911, ils vivent toujours au 5 rue Henri IV[83] et Emmanuel est dit employé chez Robert. L'année suivante Joseph les quitte pour épouser Marie Mathilde Nicod et l'on sait que, dès lors, tout en conservant leur résidence principale du 5 rue Henri IV, ils vont vivre une partie de l'année dans leur château de Moras-en-Valloire où on les retrouve notamment en 1920[84]. Les deux époux vont alors rendre l'âme à quelques mois d'intervalle.

✝ **LYON**. — M. Emmanuel Allizon;
M. Charles Allizon, Directeur de la Société Lyonnaise de Dépôts de Comptes courants et de Crédit industriel, Mme Charles Allizon et leurs enfants;
Mlle Allizon;
M. et Mme Amy Allizon et leur fille;
Mme Siméon Allizon;
Les familles Allizon, de Vayssière,
Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Emmanuel ALLIZON,
née Marie TÉZENAS DU MONTCEL,

leur épouse, mère, belle-mère, grand'mère, belle-sœur et tante, décédée le 17 avril 1921, dans sa 71e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Et vous prient de vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu le **Mardi 19 Avril, à 9 heures 3/4.**

Le convoi partira du domicile mortuaire, 5, rue Henri IV, pour se rendre à l'église d'Ainay.

L'inhumation aura lieu le même jour, à Moras (Drôme), où une absoute sera donnée à 14 heures ½.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation.

Marguerite décède la première, le 17 avril 1921 dans son domicilie du 5 rue Henri IV à Lyon 2e arrondissement[85]. Je ne résiste pas à l'envie de vous faire partager son avis de décès, retrouvé dans la presse locale. Comme pour sa mère avant elle, on imagine aisément la famille massée dans l'appartement du 5 rue Henri IV ce 19 avril, prendre le chemin de l'église d'Ainay toute proche un peu avant 9h45 puis emprunter le convoi funéraire jusqu'au cimetière de Moras-de-Valloire.

Emmanuel ne survivra à sa femme que quelques mois, poussant son dernier souffle le 23 juillet suivant, au village de Moras-en-Valloire[86] avant de la rejoindre pour reposer à ses côtés.

Fig. 19 – Avis de décès de Marguerite Tézenas du Montcel

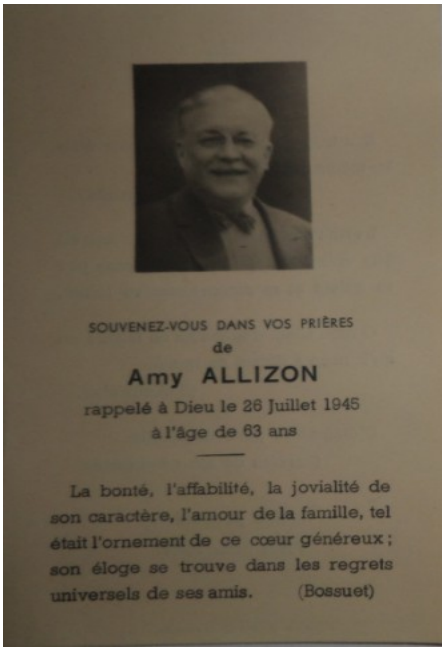

Fig. 20 – Faire-parts de décès du couple Allizon-Nicod

83 AD du Rhône – 6M531 – p.2/7.
84 *Annuaire des châteaux et des départements*, Éditions La Fare, 1920, p.12.
85 AM de Lyon – 2E2231 – Acte n°991 – F°132.
86 Acte de décès n°8, reçu par mail le 20/09/2018.
Faire-part de décès trouvé dans le Fonds Ferdinand Frécon – AD69 – 106J68 – p.74.

Génération -2

Charles Marie Pierre Joseph Allizon

et Gabrielle Marie Germaine Thibaud

Fig. 21 – Portrait de Charles Allizon

Signalement[87] :

Cheveux et sourcils châtains
Yeux châtains clair
Front ordinaire
Nez moyen
Bouche petite
Menton rond
Visage ovale

Taille : 1,80m

Degré d'instruction générale : 4
Titulaire du brevet de l'enseignement primaire.

Fils aîné, Charles naît, comme nous l'avons vu, le 17 novembre 1876 au 17 de la rue Childebert à Lyon 2e arrondissement. Durant son enfance, il va suivre ses parents aux quatre coins de cet arrondissement et se trouver en première ligne lors des difficultés qui vont toucher son père et sa famille au cours des années 1880. Devenu un jeune homme, on le retrouve à l'âge de 20 ans étudiant à l'école de commerce de Lyon.

Le parcours militaire de Charles

Pour étudier le parcours militaire de Charles, il faut se plonger dans sa fiche matricule qui va nous en apprendre davantage.

Une recherche dans les registres matricules

Apparus à compter de 1865, les registres matricules reprennent un certain nombre d'informations précieuses sur nos ancêtres et, outre leur parcours militaire, leurs blessures et leurs citations, des connaissances d'ordre général comme leur signalement physique, leur degré d'instruction, leurs adresses successives, etc. Pour pouvoir retrouver une fiche matricule, il faut :

- tout d'abord calculer l'année de mobilisation de notre soldat, qui correspond généralement à l'année de ses 20 ans ;

87 Ces informations sont contenues dans sa fiche matricule dont nous parlons juste après.

- ensuite, retrouver le lieu de vie du soldat lors de sa mobilisation car c'est au bureau de recrutement de son lieu d'habitation qu'il est recruté pour partir aux armées ;
- puis, se rendre sur le répertoire alphabétique du registre matricule que l'on trouve généralement en série R, afin de retrouver trace du numéro matricule de notre soldat ;
- enfin, se rendre sur la page correspond au numéro matricule trouvé dans la table au sein du registre matricule.

Pour Charles, l'année de mobilisation doit donc être 1896. À cette date, comme nous l'avons vu dans le recensement, il vit encore avec ses parents au 5 rue Henri IV à Lyon 2e arrondissement. J'en déduis donc que Charles a été recruté dans un des bureaux lyonnais : Lyon Central, Lyon Nord ou Lyon Sud. Après m'être penché sur les trois répertoires alphabétiques, je trouve mon homme au recrutement de Lyon Central en 1896[88]. J'apprends qu'il porte alors le numéro matricule 893. Ni une ni deux, je me dirige donc vers le registre correspondant, qui porte la cote 1RP983, et trouve la fiche matricule de Charles à la page 681.

Tout comme son grand-père avant lui, le système n'ayant que peu changé à ce niveau, Charles doit se rendre au tirage au sort du canton du 2e arrondissement de Lyon. Aussi peu chanceux que son grand-père, il tire le numéro 135. Par chance, le conseil de révision décide de le dispenser, en accord avec l'article 23, en tant qu'élève de l'école de commerce de Lyon. Cela lui permet d'être placé dans la troisième partie de la liste de recrutement cantonal. Il ne sera donc appelé sous les drapeaux qu'en cas de besoin important.

Cela ne l'exonère cependant pas d'une année aux Armées ainsi que de diverses périodes d'évaluation en situation au sein des corps d'armée. Ainsi, il est incorporé au 75e Régiment d'Infanterie le 13 novembre 1897 sous le numéro matricule 7355 où il est soldat de 2e classe. Il passe caporal, grade le plus bas de l'armée de terre, le 17 septembre 1898 avant d'être envoyé en congé, passant dans la disponibilité de l'armée active. Pour faire suite à sa dispense, il réalise une période au 75e Régiment d'Infanterie de ligne entre le 27 août et le 23 septembre 1900 puis deux autres périodes d'exercices, l'une au 75e au mois de mars 1903 et l'autre au 140e du 26 février au 25 mars 1906.

Peut-être son parcours militaire se serait-il arrêté là si le 1er août 1914 le tocsin n'avait pas retenti pour annoncer la mobilisation générale, effective le lendemain. Ainsi, Charles est rappelé à l'activité le 3 août, plus de 8 ans après sa dernière période d'exercices, et incorporé au 102e Régiment d'Infanterie au grade de caporal. Nommé caporal fourrier[89] le 26 août 1915 puis sergent fourrier le 6 octobre suivant, il passe finalement à la Compagnie Hors Rang (C.H.R.)[90] le 28 juillet 1916. Il semble donc avoir été orienté vers l'organisation et l'intendance à compter de 1915. Passé au 500e Régiment d'Infanterie Coloniale le 1er juin 1918, il est nommé officier d'administration de 3e classe à titre temporaire à l'intendance de la 74e division trois jours avant l'armistice, le 8 novembre 1918. Nul doute qu'à ce moment ses supérieurs ont jugé que ses connaissances en matière d'intendance seraient plus que nécessaires dans le cadre de la démobilisation.

Envoyé en congé illimité de démobilisation par l'Intendance de la 13e Région le 23 janvier 1919, il se retire alors à Saint-Étienne après avoir participé à la campagne contre l'Allemagne durant toute la durée du conflit.

88 AD du Rhône – 1Rp1768 – p.3/30.

89 Le caporal fourrier était le sous-officier chargé de l'intendance. Le mot « fourrier » vient du terme « fourrage ».

90 La Compagnie Hors Rang est une compagnie régimentaire regroupant le fonctionnement administratif, la logistique et le commandement du régiment.

Au lendemain de la 1ère Guerre, il est décoré de la Médaille de la Victoire[91] et de la Médaille Commémorative 14-18[92], et est affecté au titre des réserves de la 14e Région par décision de l'Intendant Général directeur en date du 5 mars 1921. Promu officiellement officier d'administration de 3e classe par décret du 7 mars 1922, il est finalement libéré du service militaire le 10 novembre 1925 et rayé des cadres par décret du 5 décembre suivant.

Je ne résiste pas, là encore, à citer l'ouvrage de Paul Tézenas du Montcel qui nous parle de Charles à l'époque de la Guerre de 14-18 avec de menus détails qu'il serait dommage d'omettre[93].

« Charles fit très simplement et très courageusement son devoir pendant la Grande Guerre. Mobilisé au 102 R.I.T., simple sergent d'abord, puis secrétaire du colonel, il n'était pas dans mon bataillon, mais toutes les fois que l'occasion m'en était offerte, j'étais heureux de l'inviter à notre popote et je me souviens encore du gros cervelas truffé, confectionné par les soins de sa femme Germaine, excellente cuisinière, qu'il nous apporta un soir retour de permission et que nous dégustâmes joyeusement avec lui à Godenvillers, dans la Somme, le 19 janvier 1917, par un froid de quinze degrés, dans la misérable cabane ouverte à tous les vents où avait dû s'installer, faute de mieux, la popote de la 4e Cie. »

Leur union

Le contrat de mariage

Par le biais d'un arbre Geneanet, j'appris que le contrat de mariage de Charles et Germaine avait été passé le jour même de leur mariage par devant Maître Alfred Gustave Pauchon, notaire à Grenoble[94]. Pour faire suite à cette découverte, je demandais alors à mon camarade Yohann Bobichon de me le photographier lors de sa visite suivante aux Archives Départementales de l'Isère. Quelques jours plus tard, je trouvais donc dans ma boîte mail ledit contrat qui me confirmait ainsi l'exactitude des renseignements trouvés. Pour une fois, force m'était de constater que Geneanet renfermait de réelles informations vérifiables...

Ici, les présentations d'usage me semblent primordiales car, si je ne m'abuse, on ne connaît pas encore vraiment la mariée, sauf à savoir qu'elle s'appelle Germaine et qu'elle est bonne cuisinière. Son nom complet est Gabrielle Marie Germaine Thibaud et elle est fille de Georges Henri Paul Thibaud, avocat et ancien magistrat, et de Fanny Berthe Chaper, qui résident avec elle au 10 rue Villars à Grenoble où est passé le contrat de mariage. Sans surprise, les parents de Charles qui est dit employé de banque, résident rue Henri IV à Lyon.

Le régime choisi par les époux est celui de la communauté de biens réduite aux acquêts conformément aux dispositions des articles 1498 et 1499 du Code Civil. Ce régime matrimonial fait la distinction entre deux types de biens :

- les biens propres de chaque époux qui sont ceux qu'ils possèdent au jour du mariage ainsi que ceux qu'ils recevront personnellement par héritage, legs ou donation au cours de leur vie. Ceux-ci restent la propriété de chacun des époux ;
- les biens acquêts qui sont l'ensemble de ceux acquis par les époux au cours de leur

91 Autre nom de la médaille interalliée 1914-1918, elle est créée par la loi du 20 juillet 1922 et est décernée à tous les militaires, infirmiers civils et étrangers ayant servi au moins trois mois sous les ordres du commandement français.

92 Elle est créée par la loi du 23 juin 1920 dans l'idée de récompenser l'ensemble des participants au conflit.

93 *Une famille française du XVIe siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, pp.117-118.

94 AD de l'Isère – 3E12286 – acte n°65.

union qui constituent, quant à eux, une communauté pour le couple.

En conséquence, et comme le précise les derniers articles du contrat, en cas de dissolution du mariage, chaque époux reprendra en nature les biens de son trousseau ainsi que les valeurs de bourse qui vont leur être apportées en dot par leurs parents, hormis celles aliénées au cours du mariage qui seront remboursées en deniers selon le montant de l'estimation portée au contrat.

Charles, qui commence à posséder une petite fortune personnelle, se constitue donc une dot de 3 500F comprenant 500F d'effets personnels, 2 000F de bijoux et diamants ainsi que 1 000F en espèces. Ses parents, de leur côté, lui constituent une dot de 53 000F en avancement d'hoirie, comprenant la somme de 8 412,50F en espèces et l'ensemble des actions suivantes :

- 10 actions de la Société Anonyme du Grand Bazar de Lyon valant au cours actuel 6 600F.
- 10 actions de la Société Anonyme des Magasins « Aux deux Passages » valant au cours actuel 5 500F.
- 10 actions de la Société Anonyme « Le Crédit Lyonnais » valant au cours actuel 11 625F.
- 5 actions de la Société Anonyme des Forges et Aciéries de la Kama valant au cours actuel 4 237,50F.
- 4 actions de la Société en Commandite par actions de Chaux hydrauliques et ciments Portland Lafarge du Teil, valant au cours actuel 4 140F.
- 10 obligations de la Compagnie d'Éclairage du Gaz de Vaise 5% valant au cours actuel 5 000F.
- 10 actions de la Compagnie d'Éclairage et de chauffage par le gaz de la ville de Saint-Étienne valant au cours actuel 6 750F.
- 1 action de la même compagnie au porteur valant au cours actuel 675F.

Si l'on compare cette dot avec celle qu'avait laissée Charles Tézenas à sa fille, nul doute que la crise financière est passée par là...

Fig. 22 – Affiche du Grand Bazar de Lyon, 1891

Germaine, de son côté, se constitue une dot personnelle près de trois fois supérieure à celle de son époux, comprenant son trousseau avec linges et vêtements pour une valeur de 5 000F ainsi que ses bijoux, diamants, dentelles et autres effets personnels pour une valeur de 4 000F. Ses parents lui constituent également une dot en avancement d'hoirie de 90 000F comprenant la somme de 38 630 F en espèces ainsi qu'un certain nombre d'actions et obligations :

- 10 obligations 4%, 1er rang, des Chemins de Fer Portugais valant au cours actuel 4 930F.
- 20 actions des Télégraphes du Nord en deux titres de 10 actions chacun valant 15 600F.
- 20 actions de la Société Immobilière Marseillaise valant au cours actuel 10 560F.
- 40 obligations 4% des Forces Motrices du Rhône valant au cours actuel 20 280F.

Peut-on voir ici chez les parents de notre Germaine un goût prononcé pour l'exotisme ou pour le voyage ? Dieu seul le sait...

Fig. 23 – Logo des Forces Motrices du Rhône

Le mariage

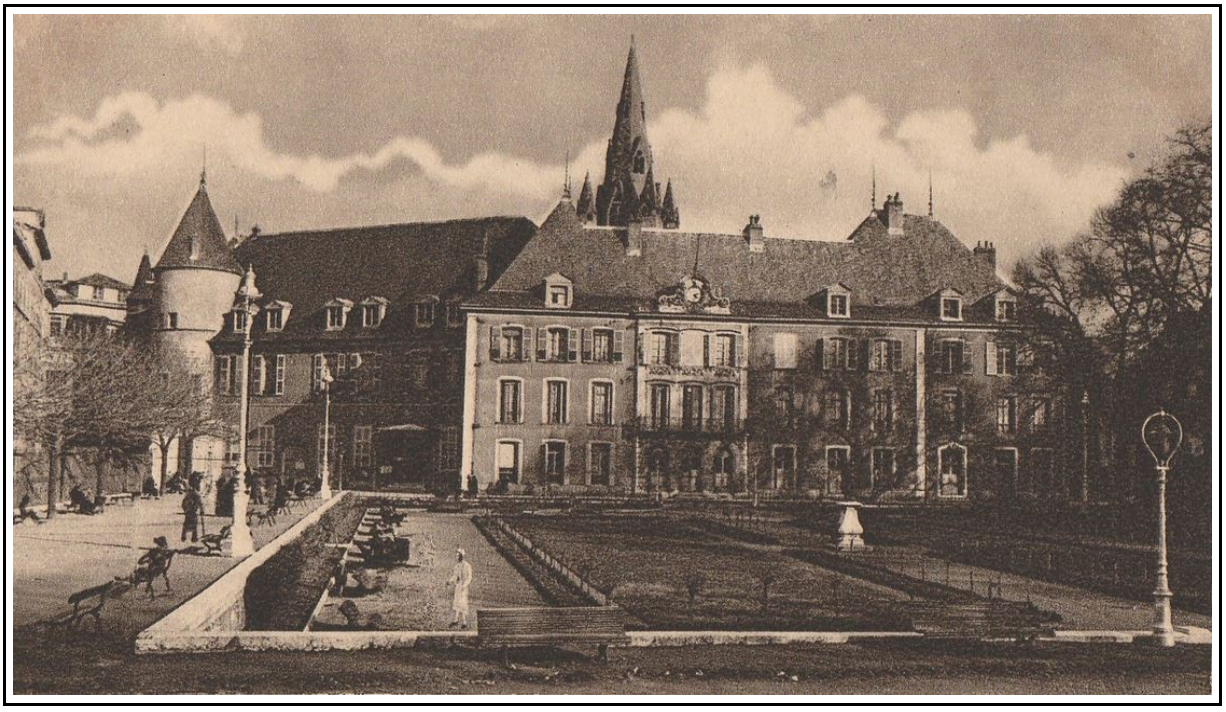

Fig. 24 – Hôtel de Ville de Grenoble

Changement de décor. Un peu de verdure, ça égaye un mariage. Notre couple, un peu fébrile, se dirige vers la mairie en passant par les jardins. Un beau moment de détente, de réflexion aussi, sans doute. Ça y est, le moment est venu. Nous sommes le 20 février 1905, il est 16h[95]. Charles Marie Pierre Joseph Allizon et Gabrielle Marie Germaine Thibaud vont se dire oui. Elle, née

95 AM de Grenoble – 2E114 – Acte n°69 – F°20 – p.18/24.

dans la ville où elle se marie au 20 rue de Créqui, le 21 mai 1880[96], est la fille de Georges Henri Paul Thibaud, propriétaire, ancien magistrat et de Fanny Berthe Chaper. Elle est la neuvième d'une famille de onze enfants que nous présenterons plus tard. Elle s'avance dans sa belle robe sous les yeux émus de sa famille et de son témoin de frère, Paul Thibaud, 36 ans, négociant à Neuilly-sur-Seine. Lui, dans son beau costume, est accompagné de son oncle Paul Allizon, 50 ans, employé de banque à Lyon. Une hésitation ? Peut-être. Peut-être non. Ici commence la vie de notre couple. Après le baiser d'usage, évidemment...

Descendance et vie de famille

D'après la fiche matricule de Charles, on retrouve notre couple au 24 rue Sainte Hélène dans le 2e arrondissement de Lyon dès la fin d'année 1905. C'est là, au cœur des beaux quartiers lyonnais, qu'ils vont donner naissance à leur fils aîné et à leur fille cadette, destinés à poursuivre la lignée.

Très rapidement, Germaine donne naissance à son fils, Emmanuel Marie Jacques Allizon, qui naît le 17 décembre 1905 à 9h du matin[97]. Nous parlerons de lui ultérieurement, dans la dernière partie concernant cette branche descendante. Puis, près de quatre ans plus tard, le 23 août 1909 à 3h du matin[98], Marie Thérèse Paule Jeanne Allizon voit le jour à son tour. Aux recensements de 1911, ils vivent toujours 24 rue Sainte Hélène avec leurs deux enfants, la domestique Claudine Michaud et une cousine, Marie Belin[99]. On apprend ensuite, par le biais de l'*Annuaire Général de l'Union des Associations des Anciens élèves des écoles supérieures de commerce*, édition de 1913[100], que Charles est alors sous-directeur de la Société Lyonnaise de Dépôts et qu'il vit toujours au 24 rue Sainte Hélène. Le 2 janvier 1914, sa fiche matricule le dit habitant au 9 rue de la République à Saint-Étienne. Comme aucun recensement n'a été passé entre 1911 et 1921, période de conflit oblige, il ne m'a pas été possible de suivre la trace de la famille dans cette ville. Cependant, dans son ouvrage, Paul Tézenas du Montcel nous apporte une preuve irréfutable en signalant que le couple a vécu plusieurs années à Saint-Étienne où Charles était directeur de la Société Lyonnaise de Dépôts et Comptes courants[101]. Nous pouvons donc en déduire qu'il est passé directeur au cours de l'année 1913 et a été muté immédiatement à l'antenne stéphanoise de la banque.

Après suivent les longues années de conflit décrites lors de l'étude de sa fiche matricule qui nous apprend que le 23 janvier 1919, alors qu'il est envoyé en congé de démobilisation, Charles se retire à Saint-Étienne où il semble reprendre son poste d'avant-guerre. Puis, sa fiche militaire nous apprend qu'il est de retour à Lyon le 16 mars 1920, date à laquelle il demeure au 9 avenue Berthelot dans le 7e arrondissement, près de la Gare de Lyon Perrache. Lors du recensement de 1921, on retrouve effectivement notre couple et leurs deux enfants à cette adresse[102]. L'*Annuaire Général de l'Union des Associations des Anciens élèves des écoles supérieures de commerce*, édition de 1923 nous apprend que Charles a, de toute évidence été muté à Lyon, conservant à cette date son poste de directeur de la Société Lyonnaise de Dépôts et Comptes courants[103]. En parallèle, la famille possède une résidence secondaire, le château de Poisat (Isère), fief de la mère de Germaine, où ils

96 AM de Grenoble – 1E88 – F°82 – acte n°460.
97 AM de Lyon – 2E1998 – F°823 – acte n°3486 – p.124/156.
98 AM de Lyon – 2E2624 – F°582 – acte n°2586 – p.143/221.
99 AD du Rhône – 6M531 – p.19/25.
100Disponible sur Gallica – p.46/440.
101*Une famille française du XVIe siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.117.
102AD du Rhône – 6M583 – p.7/71.
103Disponible sur Gallica – p.46/493.

passent une partie de leur temps[104,105]. Aux recensements de 1926[106] et 1931[107], on les trouve encore vivant au 9 avenue Berthelot, entourés de leurs enfants et de différents domestiques. Ancien directeur de la Société Lyonnaise de Dépôts, Comptes courants et de Crédit Industriel, il n'en demeure pas moins un membre du Conseil d'Administration comme nous le prouve un article de journal daté du 4 juillet de cette année[108]. À compter de 1933, ils s'installent définitivement au château de Poisat où ils élisent résidence[109]. Une retraite bien méritée après une vie bien mouvementée...

C'est là, dans cette ville à deux pas de Grenoble que Marie Thérèse épouse, le 6 août 1934, René Rémy Jean Truchot[110], né le 24 mai 1902 à 4h du matin au 26 rue de Sully à Lyon 6e arrondissement[111], fils de Jean Jacques Charles Truchot, négociant et de Joséphine Marie Désirée Bouchard. Ils auront trois garçons avant que Marie Thérèse ne trépasse à l'âge de 33 ans, le 2 juin 1943 dans son domicile du 22 rue Godefroy à Lyon 6e arrondissement[112]. Lui survivra à son épouse près de 50 ans avant de s'éteindre le 28 avril 1990 à Lyon 6e arrondissement[113].

Emmanuel emboîtera le pas de sa sœur, se mariant deux ans plus tard, en 1936. Charles et Germaine ont poursuivi leur existence paisible au château de Poisat où ils devaient profiter allègrement des bons petits plats qu'elle préparait, et de très agréables promenades dans la campagne grenobloise. Charles s'éteindra le premier, le 4 novembre 1944 dans son château de Poisat tandis que Germaine lui survivra près de 30 ans, rendant son dernier souffle le 28 mars 1974, à l'âge de 93 ans ! Tous deux seront inhumés à Moras-en-Valloire, à près de 80km de Poisat, dans le caveau familial des Allizon.

Fig. 25 – Dessin : Marie Thérèse Allizon

104*Annuaire des châteaux et des départements*, Éditions La Fare, 1920, p.12.
105*Annuaire des châteaux et des départements*, Éditions La Fare, 1926, 1927, 1928, 1930 et 1932, p.44.
106AD du Rhône – 6M628 – p.7/69.
107AD du Rhône – 6M675 – p.6/76.
108*Journal de Montbrison et du département de la Loire*, 99e année, n°5175, p.5/6.
109*Annuaire des châteaux et des départements*, Éditions La Fare, 1933, p.10.
Annuaire des châteaux et des départements, Éditions La Fare, 1934, p.10.
Annuaire des châteaux et des départements, Éditions La Fare, 1935, p.9.
110Acte de naissance – Mentions marginales.
111AM de Lyon – 2E1910 – F°82 – acte n°435 – p.102/132.
112AM de Lyon – 2E3369 – F°70 – acte n°306.
113Acte de naissance – Mentions marginales.

Génération -3

Emmanuel Marie Jacques Allizon

et Hélène Marie Suzanne Hellé

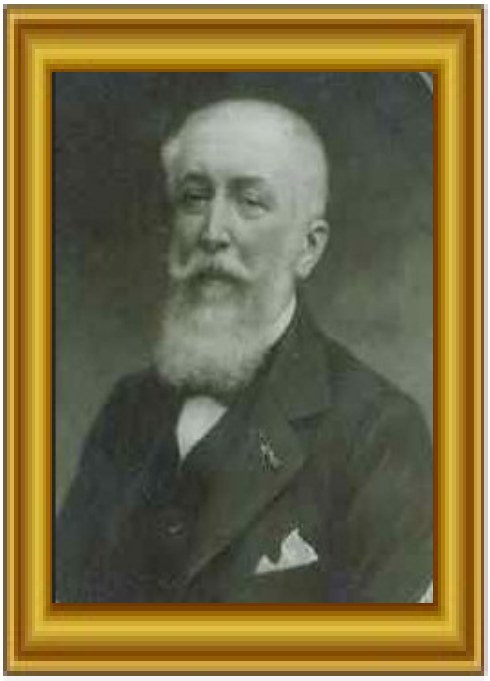

Fig. 26 – Portraits du couple Allizon-Hellé

Leur jeunesse

Pour parler de la jeunesse de nos deux époux, les sources manquent. Nous arrivons en effet très proche de la période contemporaine, pour laquelle les archives sont assez peu loquaces, protection de la vie privée oblige. Ce que l'on sait par le biais des mentions marginales de l'acte de naissance d'Emmanuel, c'est qu'il épouse Hélène Marie Suzanne Hellé le 23 novembre 1936 à Nancy (Meurthe-et-Moselle). D'après nos connaissances, apportées par des arbres en ligne, données qu'il est donc primordial de vérifier par la demande en mairie de l'acte de mariage et de l'acte de naissance, l'épouse serait née le 17 novembre 1907 à Rambervillers (Vosges)[114].

Concernant la jeunesse d'Emmanuel, nous avons quand même pu retrouver sa trace dans les tables du recrutement militaire. En effet, pour ses vingt ans, en 1925, il est recruté au bureau de Lyon Central sous le numéro matricule 2901 comme on peut le voir dans le répertoire alphabétique du registre matricule de cette année-là[115]. Malheureusement, les fiches matricules ne sont consultables en ligne que jusqu'en 1921. Pour en savoir plus, muni de ces informations, il faudra donc nous rendre aux Archives Départementales et Métropolitaines du Rhône. Par le biais d'un acte

114Arbre Heredis Online de Philippe Bornet. La date est sûre car elle figure sur la pierre tombale de la famille Allizon mais rien de certain concernant le lieu.

115AD du Rhône – 1Rp1992 – p.3/33.

de journal daté de 1935, on apprend cependant qu'il a été nommé, le 30 septembre de cette année, au grade de lieutenant de réserve au centre de mobilisation de chars n°504[116].

Mariage et enfants

D'après les mentions marginales[117] de l'acte de naissance d'Emmanuel, il a épousé Hélène le 23 novembre 1936 à Nancy (Meurthe-et-Moselle). De cette union vont naître[118] :

1. Paul Emmanuel Marie Allizon, né le 28 février 1938 à Grenoble (Isère).
   Marié avec Adélia Fernandes, née vers 1938.
2. Bruno Marie Allizon, né le 24 février 1939 à Grenoble.
   Marié avec Catherine Marcelle Marie Laurin, née le 19 août 1939 à Brest (Finistère).
   De leur union naquirent 3 filles et un garçon.
3. Jean-Lin Marie Allizon, né le 31 août 1940 à Grenoble.
   Marié avec Agnès Thonnat.
   De leur union naquirent 1 fils et 1 fille.
4. Marie Benoîte Allizon, née le 30 mai 1942 à Grenoble. Elle fait l'objet d'un article du *Daily Princetonian* en date du 12 avril 1962 dans lequel on apprend qu'elle cherche à venir s'installer aux États-Unis pour 6 semaines avec l'aide de son ami James M. Markham, élève à Princeton[119].
5. Stanislas Marie Robert Allizon, né le 17 octobre 1943 à Tullins (Isère), décédé le 23 juillet 2007 à Puteaux (Hauts-de-Seine).
   Marié avec Françoise Anjoulbaut.
   De leur union naquirent 1 fils et 2 filles dont l'une, Bérengère Allizon, est née le 24 avril 1973 et est décédée le 30 juin de la même année[120].
6. Une fille Allizon.
7. Un fils Allizon.
8. Un fils Allizon.

Vie de famille et fin de vie

Nous savons peu de choses sur ce sujet même s'ils semblent qu'Emmanuel et Marguerite vont, tout comme la génération précédente, résider régulièrement au château de Poisat. Pour en savoir plus, le plus simple serait tout bonnement d'interroger leurs enfants qui sont, pour la plupart, encore en vie.

C'est d'ailleurs dans ce château de Poisat que tous deux vont rendre l'âme, Hélène la première le 9 mai 1993[121] puis Emmanuel le 4 janvier 1997[122]. Ils reposent tous deux dans la concession Allizon au cimetière de Moras-en-Valloire.

116 *Le petit dauphinois* du 31 octobre 1935, 50e année, n°304, p.7/10.

117 Les mentions marginales sont des informations ajoutées en marge d'un acte de naissance : il peut s'agir d'informations sur un mariage, un décès, une adoption, un changement de nom, une inscription au répertoire civil...

118 Pour les dates de naissance, les sources sont les actes de naissance eux-mêmes.

119 Article « French Girl Wants to Spend Six Weeks with U.S. Family » in *The Daily Princetonian*, volume 86, n°47, 12 avril 1962, p.4.

120 Pierre tombale de la famille Allizon à Moras-en-Valloire.

121 Pierre tombale de la famille Allizon à Moras-en-Valloire.

122 Mention marginale de son acte de naissance et pierre tombale de la famille Allizon à Moras-en-Valloire.

La tombe de la famille Allizon

Fig. 27 – Cimetière de Moras-en-Valloire

Samedi 11 mai 2019. Il me manque quelque chose, quelque chose dont mon mémoire ne peut se passer : la photographie de la tombe des Allizon à Moras-en-Valloire. Je prends donc la route vers 14h30 en direction de ce petit village, à un peu plus d'une heure de Saint-Étienne, sous une pluie qui s'intensifie violemment. Arrivé sur place, un mariage a lieu dans l'église toute proche qui m'évoque l'adage « Mariage pluvieux, mariage heureux »[123]. Et me voici, en chaussures de ville, en train d'escalader avec Guillaume Peyrache, parapluie à la main, le charmant petit cimetière sous une pluie diluvienne car, trempé jusqu'aux os, j'aperçois au sommet du cimetière, comme en apparition, les mots « FAMILLE ALLIZON ». Pluie ou pas, plus rien ne me retiens. Mon émotion est immense à la découverte de cette tombe où se trouve une très grande partie de la famille. Malgré la pluie sur mes vêtements, sensation que je hais le plus au monde, je ne peux détacher mes yeux. Après avoir étudié une partie de leur vie, cela me touche profondément de savoir qu'ils sont là, que leurs familles se sont réunies autour de cette tombe un bon nombre de fois depuis près de deux siècles.

Dans cette tombe reposent un grand nombre des couples que nous avons traité et certains de leurs enfants. Ils sont tous là, les Allizon, tous réunis dans la mort. C'est émouvant. Très émouvant.

123Même si le véritable adage s'écrivait plutôt ainsi : « Mariage plus vieux, mariage heureux ».

Fig. 28 – Tombe de la famille Allizon

André Auguste FORNIER	16/02/1776	11/04/1834
Drevonne ALLIZON, née FORNIER	1777	23/10/1843
Joseph ALLIZON	1767	23/10/1844
Ursule ALLIZON	05/08/1815	20/02/1858
Pierre ALLIZON	07/07/1813	16/07/1858
Annette JOUDE, née LETTY	15/12/1806	26/02/1893
Marie ALLIZON, née FORNIER	07/01/1825	05/01/1898
Paul ALLIZON	12/11/1887	25/09/1910
Paul ALLIZON	11/08/1855	08/04/1916
Marie ALLIZON, née TÉZENAS du MONTCEL	01/07/1850	17/04/1921
Emmanuel ALLIZON	19/07/1842	23/07/1921
Charles ALLIZON	15/11/1876	04/08/1944
Emma ALLIZON	23/03/1879	24/04/1972
Bérengère ALLIZON	24/04/1973	30/06/1973
Germaine ALLIZON, née THIBAUD	21/05/1880	28/03/1974
Hélène ALLIZON, née HELLÉ	17/11/1907	09/05/1993
Jacques ALLIZON	17/12/1905	04/01/1997
En mémoire de...		
Paul ALLIZON	28/02/1938	11/07/2007
Stanislas ALLIZON	17/10/1943	28/07/2007

La famille de Gabrielle Marie Germaine Thibaud

Fig. 29 – Portraits du couple Thibaud-Chaper

Les origines familiales

Le père de Germaine, Georges Henri Paul Thibaud, voit le jour le 30 janvier 1831 à Alès (Gard)[124], fils de Georges Thibaud, ingénieur en chef des mines d'Alès, officier de la Légion d'Honneur et de Zoé Cécile Séraphine Giroud. Sa famille paternelle, originaire de Grenoble, est issue d'une importante lignée de marchands gantiers et de maîtres fondeurs connue depuis la première moitié du XVII^{e} siècle. Son père Georges, en tant qu'ingénieur et professeur des écoles des Mines, a beaucoup voyagé avant de terminer sa carrière à Alès et est notamment passé par Saint-Étienne où il a occupé le poste de professeur-suppléant à l'École des Mines de 1818 à 1820, et où sa mémoire a perduré grâce à un puits de mine baptisé de son patronyme à la concession de Terrenoire[125]. Sa famille maternelle, originaire de La Mure dans le sud du département de l'Isère, y occupe des fonctions de notables, le grand-père de Zoé ayant occupé le premier les fonctions d'échevin de la ville.

124Information contenue dans l'acte de mariage.

125Histoire des noms de rue de Saint-Étienne – http://noms.rues.st.etienne.free.fr/index.php.

La mère de Germaine, Fanny Berthe Chaper, naît le 21 avril 1841 à Nantes 2e canton (Loire Inférieure)[126], fille de Pierre Marie Achille Chaper, préfet, commandeur de la Légion d'Honneur, et d'Antoinette Marie Henriette Teisseire. Sa famille paternelle était originaire de Lyon où ses ancêtres pratiquaient le métier de maîtres tourneurs sur bois. Son arrière-grand-père rompit la tradition pour devenir ingénieur hydraulicien puis son grand-père atteignit les sommets de l'administration militaire. Son père, enfin, lauréat du Concours Général, parvient à gravir les échelons de l'administration devenant maire, député, préfet et membre d'un certain nombre d'académies[127]. Cette évolution lui permet d'épouser un très beau parti en la personne d'Antoinette Teisseire, fille de Camille Teisseire, député, sous-préfet, conseiller au Parlement du Dauphiné, conseiller du Roi et membre de l'Académie delphinale. Sa famille, originaire de Belgentier (Var) où elle travaillait originellement dans le commerce des tanneries, a fait fortune dans les liqueurs, que l'on connaît encore aujourd'hui sous le nom des sirops Teisseire. C'est en effet son arrière-grand-père Mathieu qui s'exila à Grenoble en tant que marchand épicier où il fonda, en 1720, la première fabrique de ratafia de cerises[128]. C'est à lui que l'on doit l'achat de terres à Poisat sur lesquelles ses descendants, et notamment Pierre Chaper, construiront le château où ses ancêtres Allizon vivront près d'un siècle plus tard[129]. Par sa mère, Hélène Adélaïde Perrier, Antoinette Teisseire descend d'une grande famille de banquiers, son grand-père Claude, marquis de Vizille et seigneur d'Oisans, ayant fondé la Banque de France !

Le mariage et la fratrie de Germaine

Tous deux passent leur contrat de mariage le 5 décembre 1860 devant Maître Mallein, notaire à Grenoble avant de s'unir devant Scipion Berlioz, adjoint au maire de Grenoble, le 11 décembre suivant[130]. Georges Henri semble alors suivre les traces de son père puisqu'on le retrouve juge suppléant au Tribunal de Première Instance de Grenoble en 1858[131] puis substitut du Procureur impérial à Bourgoin, domicilié alors 19 place Grenette à Grenoble lors de son mariage. Un nouveau retour aux sources... Par la suite, on le retrouve substitut du Procureur impérial près le Tribunal Civil de Gap (Hautes-Alpes) entre 1862 et 1864, Procureur impérial à Saint-Marcellin (Isère) entre 1866 et 1868, puis avocat entre 1870 et 1891, et membre du Conseil Général de l'Isère en 1882. À compter de 1870, on le retrouve au 20 rue de Créqui[132] à Grenoble où naissent ses derniers enfants dont Germaine.

De leur union vont naître 11 enfants qu'ils vont tous parvenir à amener jusqu'à l'âge adulte, une véritable prouesse pour l'époque :

1. Marie George Humbert Thibaud, né le 9 septembre 1862 à 1h du matin, Faubourg Sainte-Colombe à Gap (Hautes-Alpes)[133], décédé le 1er mars 1897 à 21h au 10 rue Cardinale à Aix-en-Provence[134]. Ingénieur-inspecteur à la Compagnie de chemin de fer Bône-Guelma, domicilié à Bône (Constantine, Algérie) en 1895 et 1897. Marié le 21 octobre 1895 à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône)[135] avec Nathalie Baptistine Marie de Tournadre, née le

126AM de Nantes – 1E683 – F°25 – acte n°105 – p.26/109.
127*Les Annales des Mines* – Fiche de Pierre Achille Marie Chaper – http://www.annales.org/archives/x/chaper.html.
128Site internet de la marque « Teisseire » - Rubrique « Notre entreprise » - https://www.teisseire.fr/notre-entreprise.
129Histoire de la ville de Poisat – https://www.ville-poisat.fr/Pages%20cadre%20de%20vie/histoire.htm.
130AD de l'Isère – 9NUM/5E186/24/227 – acte n°322 – p.164/184.
131*Gazette des tribunaux* des 26 et 27 avril 1858, 33e année, n°9695, p.1/4.
132Aujourd'hui rue de la Poste.
133 AD des Hautes-Alpes – 2E65/55/6 – F°31 – acte n°185 – p.40/58.
134 AD des Bouches-du-Rhône – Aix-en-Provence – Décès 1897 – acte n°138 – F°14 – p.26/99.
135 AD des Bouches-du-Rhône – Aix-en-Provence – Mariages 1895 – acte n°165 – F°84 – p.84/159.

26 août 1866 à Aix-en-Provence, fille de Louis Antoine Théophile de Tournadre, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en retraite, officier de la Légion d'Honneur, et de Marie Mathilde de Ferry du Plantier (CM du 21 octobre 1895 devant Maître Beraud, notaire à Aix-en-Provence).

2. **Elisa Marie Alice Thibaud**, née le 3 juillet 1864 à 18h45 à Gap[136], décédée vraisemblablement célibataire le 19 juillet 1900[137].
3. **Eugène Marie Adrien Thibaud**, né le 7 septembre 1866 à 23h chez Achille Chaper, à Poisat (Isère)[138], décédé célibataire le 23 avril 1897 à 18h à l'hôpital militaire de Bône (Constantine, Algérie)[139], ex-lieutenant d'infanterie de Marine démissionnaire.
4. **Séraphin Marie Pierre Thibaud**, né le 7 novembre 1868 à 4h30 du matin rue de Chevrières à Saint-Marcellin (Isère)[140], décédé le 27 décembre 1945 à Saint-Léger-en-Yvelines (Seine-et-Oise)[141], avocat domicilié 20 rue Créqui à Grenoble en 1891, publiciste, directeur puis administrateur des Distilleries méridionales de Pouzin (Ardèche), directeur de la société Gibbs, chevalier de la Légion d'Honneur. Marié le 3 février 1891 à Grenoble[142] avec Jeanne Léonie Piollet, née le 6 avril 1871 à Grenoble, domiciliée 9 place Grenette à Grenoble en 1891, fille de Pierre Henri Piollet, négociant et de Marie Alexandrine Suzette Bertier, domiciliés 9 place Grenette à Grenoble (CM du 30 janvier 1891 devant Maître Lescot, notaire à Grenoble).
5. **Thérèse Marie Thibaud**, née le 16 mai 1870 à 6h du matin au 20 rue de Créqui à Grenoble[143], décédée le 5 août 1953 à Seyssinet-Pariset (Isère)[144]. Mariée vraisemblablement le 24 juin 1896 à Poisat[145] avec Louis Auguste Édouard Bonjean, né le 9 janvier 1871 à Vienne.
6. **Paul Henri Thibaud**, né le 7 octobre 1871 à 1h du matin au 20 rue de Créqui à Grenoble[146], décédé le 25 juin 1928 à 14h30 au 70 rue de Miromesnil à Paris 8^{e} arrondissement[147], administrateur en chef des colonies, croix de guerre, officier de la Légion d'Honneur, domicilié 55 rue de Châteaudun à Paris 9^{e} arrondissement en 1921, 14 rue Charles Nodier à Paris 18^{e} arrondissement en 1928. Marié le 21 janvier 1921 à Paris 16^{e} arrondissement[148] avec Fanny Ennemonde Mayoussier, née le 16 janvier 1880 à Paris, domiciliée 24 avenue Jules Janin à Paris 16^{e} arrondissement, fille de Émile Jules Joseph Félix Ennemond Mayoussier, directeur général de la Société de Saint Gobain, chevalier de la Légion d'Honneur, et de Marie Amélie Zoé Durand, veuve de Pierre Antoine François Auguste Marie Récamier (CM du 22 janvier 1922 devant Maître Philippot, notaire à Paris).
7. **Marie Marguerite Louise Thibaud**, née le 8 février 1876 à 3h du matin au 20 rue de Créqui à Grenoble[149], décédée le 28 décembre 1953 à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).

136 AD des Hautes-Alpes – 2E65/56/6 – F°19 – acte n°108 – p.19/41.
137 Information récurrente sur Geneanet. À vérifier.
138 AD de l'Isère – 9NUM/5E310/5 – acte n°12 – p.20/110.
139 Archives Nationales d'Outre-Mer – Bône – 1897 – F°41 – acte n°161 – p.42/145.
140 AD de l'Isère – 9NUM/5E417/14 – F°11 – acte n°53 – p.230/320.
141 Mentions marginales de son acte de naissance.
142 AD de l'Isère – 9NUM/5E186/24/320 – acte n°30 – p.18/223.
143 AD de l'Isère – 9NUM/5E186/24/256 – acte n°466 – p.81/204.
144 Mentions marginales de son acte de naissance.
145 Information Geneanet. À vérifier.
146 AD de l'Isère – 9NUM/5E186/24/259 – acte n°736 – p.129/184.
147 AM de Paris – 8D198 – F°124 – acte n°1224 – p.4/20.
148 AM de Paris – 16M224 – F°42 – acte n°167 – p.13/31.
149AD de l'Isère – 9NUM/5E186/24/274 – acte n°104 – p.20/202.

Mariée le 11 juin 1900 à Poisat avec Marie Pie André Guyot[150], né le 11 juillet 1872 au 7 rue Taboise prolongée à Clamart (Hauts-de-Seine)[151], décédé le 31 mars 1946 à Paris 5e arrondissement[152], capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'Honneur, fils de Marie Paul Pierre Guyot, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, et de Julie Adèle Pauline Marie Louise Gallocher de Lagallisserie.

8. Jean Marie Joseph Thibaud, né le 4 mars 1878 à 19h au 20 rue de Créqui à Grenoble[153], décédé célibataire le 16 novembre 1898 à 23h au pavillon Miramon à Menton (Alpes-Maritimes)[154].
9. Gabrielle Marie Germaine Thibaud, née le 21 mai 1880 à 10h du matin au 20 rue de Créqui à Grenoble, femme de Charles Marie Pierre Joseph Allizon dont nous avons parlé plus haut.
10. Marie André Thibaud, né le 18 juillet 1882 à 5h15 du matin à Poisat[155], décédé le 8 janvier 1972 à Vineuil-Saint-Firmin (Oise), croix de guerre, lieutenant de chasseurs alpins, domicilié 2 square de Luynes à Paris en 1918. Marié le 13 juillet 1918 à Paris 8e arrondissement[156] avec Sophie Rottop, née le 16 juillet 1889 à Craiova (Roumanie), décédée visiblement le 7 juin 1974 à Vineuil-Saint-Firmin, domiciliée 3 rue Monceau à Paris en 1918, fille de défunt David Rottop et de vivante Ghisela Rottop, domiciliée en Roumanie, veuve de Gabriel Jules Isidor Brun (CM 11 juillet 1882 devant Maître Moyne, notaire à Paris).
11. Marie Raymond Thibaud, né le 27 avril 1886 à 23h au 20 rue de Créqui à Grenoble[157], décédé le 28 mars 1954 à Paris 17e arrondissement[158], ingénieur de l'École Polytechnique, Croix de guerre, domicilié 2 square de Luynes à Paris en 1913. Marié le 21 octobre 1913 à Paris 8e arrondissement[159] avec Suzanne Pauline Jeanne Marie Joseph Legrand, née le 22 septembre 1890 à Fourmies (Nord), domiciliée 18-20 rue de Varu à Paris, fille de Charles Théophile Louis Legrand et de Jeanne Camille Marie Joseph Fiévet, propriétaires domiciliés 18-20 rue de Varu à Paris (CM du 20 octobre 1913 devant Maître Prudhomme, notaire à Paris).

Leur décès

À la fin de leur vie, Georges et Berthe déménagent au 10 rue Villars, toujours à Grenoble. Georges Henri y meurt le 19 décembre 1911 à 2h du matin[160], laissant son épouse qui le rejoindra douze ans plus tard, le 4 août 1923[161].

150Acte de naissance – Mentions marginales.
151AD des Hauts-de-Seine – E_NUM_CLA106 – F°16 – acte n°63 – p.18/32.
152Acte de naissance – Mentions marginales.
153AD de l'Isère – 9NUM/5E186/24/280 – F°20 – acte n°203 – p.37/195.
154AD des Alpes-Maritimes – Menton – Décès 1895-1899 – F°70 – acte n°260 – p.307/397.
155AD de l'Isère – 9NUM/5E310/6 – acte n°6 – p.32/79.
156AM de Paris – 8M234 – F°13 – acte n°475 – p.16/31.
157AD de l'Isère – 9NUM/5E186/24/304 – acte n°360 – p.63/221.
158AM de Paris – 17D295 – acte n°746 – p.9/31.
159AM de Paris – 8M221 – F°92 – acte n°1014 – p.3/31.
160AM de Grenoble – 3E119 – Décès décembre 1911 – F°108 – acte n°1254 – p.13/21.
161Information Geneanet à vérifier.

La famille de Hélène Marie Suzanne Hellé

Les origines familiales

Le père d'Hélène, Émile Marie Joseph Hellé, naît le 8 mai 1875 à 18h dans la maison de son père Émile Hellé à Azerailles (Meurthe-et-Moselle)[162]. Dans l'acte de naissance d'Émile Marie Joseph, son père est dit négociant, vraisemblablement en vins. Sa famille, originaire d'Azerailles où elle est déjà établie au XVII^{e} siècle, semble appartenir à la petite bourgeoisie marchande de province. Sa mère, Léonie Gabrielle Carrière, descend d'une lignée de percepteurs et de fermiers généraux établis dans la région nancéienne.

La mère d'Hélène, Marie Eva Jeanmaire, naît le 10 janvier 1878 à 20h30 au 12 place des Carmes à Lunéville (Meurthe-et-Moselle)[163], fille d'Edmond Charles Marie Jeanmaire et Henriette Augustine Gavrelle. Son père, dit ingénieur civil dans son acte de naissance, occupera également le poste de maire de Lunéville entre 1875 et 1876[164]. Sa famille, originaire de Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle) est constituée de boulangers avant que son propre père, Charles Laurent Jeanmaire, ne devienne architecte et fonde la société des usines à gaz Jeanmaire en 1855. Cette usine restera aux mains de la famille jusqu'en 1946 avant la cessation de la production de gaz vers 1965-1970 et la destruction des derniers bâtiments en 1990[165]. Sa mère, quant à elle, descend d'une famille de laboureurs du Pas-de-Calais. Son père, Nuno Auguste Gavrelle, né à Lisbonne d'une mère portugaise, n'est autre que le médecin du Roi du Portugal, devenu par la suite Consul général de l'Uruguay à Paris.

Le mariage et la fratrie d'Hélène

Par le biais de la fiche matricule d'Émile[166], on en apprend un peu plus sur son parcours militaire et sa vie dans son ensemble. Engagé volontaire pour trois ans en 1893, soit deux ans avant son recrutement, il intègre l'École militaire de Saint-Cyr le 30 octobre de cette année avant de gravir les échelons, passant caporal le 25 août 1894, sergent le 3 novembre, sous-lieutenant le 14 septembre 1895, lieutenant le 1er octobre 1897 et, enfin, capitaine le 24 mars 1905. Durant la 1ère Guerre, il est promu au grade de chef de bataillon et est cité à deux reprises, à l'ordre de la 66^{e} division le 18 mars 1915 puis à l'ordre de la 7^{e} armée n°11 le 10 mai 1915. Décoré de la Croix de guerre avec étoile d'argent, son signalement nous dit de lui : « cheveux et sourcils blonds, yeux bleus, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale ». Il mesure alors 1,75m et possède de légères taches de rousseur. Si l'on s'appuie sur les mentions marginales de leurs actes de naissance, Émile Marie Joseph et Marie Eva s'unissent le 6 juillet 1899 devant l'Officier d'État-Civil de Lunéville. Malheureusement, les actes en ligne s'arrêtant en 1883 pour cette

162AD de Meurthe-et-Moselle - 5 Mi 38/R 4 – F°2 – acte n°8 – p.242/308.
163AD de Meurthe-et-Moselle - 2 Mi-EC 328/R 1 – F°2 – acte n°7 – p.393/487.
164Article Wikipédia « Liste des maires de Lunéville » - https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_maires_de_Lun%C3%A9ville.
165Inventaire général du patrimoine culturel – Usine à gaz et centrale électrique Jeanmaire.
166AD de Meurthe-et-Moselle – 1R1274 – fiche n°56 – p.82/716.

commune il nous est impossible de le vérifier, mais on peut le considérer comme une source sûre. En revanche, concernant les enfants, nous ne possédons aucune information fiable car nous n'avons pas accès aux actes en ligne. La fratrie qui suit doit donc être vérifiée et est à prendre avec des pincettes :

1. Colette Hellé, née en 1900. Mariée avec Étienne Schweisguth, né vraisemblablement le 9 juillet 1901 à Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise), fils de Daniel Schweisguth et de Marie Chetard.
2. Georges Hellé. Marié avec Denise Gain, fille d'Edmond Gain, professeur et de Jeanne Marie Élisabeth de Loosen.
3. Hélène Marie Suzanne Hellé, née vraisemblablement le 17 novembre 1907 à Rambervillers (Vosges), épouse Allizon dont nous avons parlé plus haut.
4. Gabrielle Hellé, née vers 1908. Mariée le 21 septembre 1932 à Nancy[167] avec Jean Tortat, né le 15 avril 1905 à 9h15 du matin au 139 rue Mandenard à Bordeaux 1ère section (Gironde)[168], décédé le 16 novembre 2002 à Courbevoie (Hauts-de-Seine)[169], fils de René Germain Auguste Tortat, substitut du Procureur de la République de Bordeaux, officier d'Académie, et de Denise Laure Marie Thérèse Delagrange.

Leur fin de vie

La fin de leur vie ne nous est que peu connue car bien trop récente. Marie Eva est vraisemblablement décédée la première, en 1929. Émile, quant à lui, dit le général Hellé, décède à la fin du mois de novembre 1933 et ses funérailles ont lieu le 2 décembre suivant à l'église Saint-Epvre de Nancy, son corps étant inhumé le même jour au cimetière d'Arnaville (Meurthe-et-Moselle). Un magnifique article de *L'Est Républicain* nous permet de nous immiscer aux funérailles militaires de ce grand homme, très respecté.

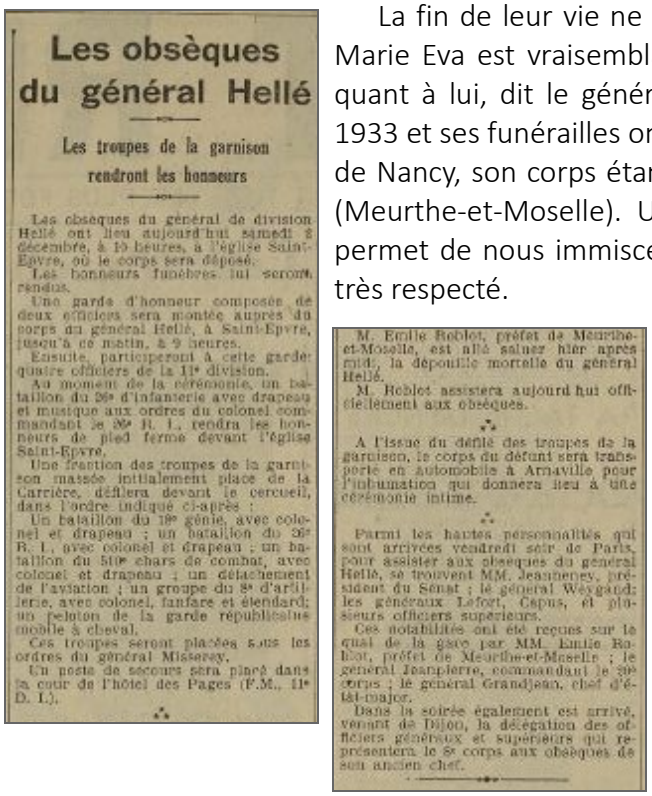

Les obsèques du général Hellé

Les troupes de la garnison rendront les honneurs

Les obsèques du général de division Hellé ont lieu aujourd'hui samedi 2 décembre, à 10 heures, à l'église Saint-Epvre, où le corps sera déposé.

Les honneurs funèbres lui seront rendus.

Une garde d'honneur composée de deux officiers sera montée auprès du corps du général Hellé, à Saint-Epvre, jusqu'à ce matin, à 9 heures.

Ensuite, participeront à cette garde: quatre officiers de la 11e division.

Au moment de la cérémonie, un bataillon du 26e d'infanterie avec drapeau et musique aux ordres du colonel commandant le 26e R. I. rendra les honneurs de pied ferme devant l'église Saint-Epvre.

Une fraction des troupes de la garnison massée initialement place de la Carrière, défilera devant le cercueil, dans l'ordre indiqué ci-après :

Un bataillon du 18e génie, avec colonel et drapeau ; un bataillon du 26e R. I. avec colonel et drapeau ; un bataillon du 51e chars de combat, avec colonel et drapeau ; un détachement de l'aviation ; un groupe du 8e d'artillerie, avec colonel, fanfare et étendard; un peloton de la garde républicaine mobile à cheval.

Ces troupes seront placées sous les ordres du général Misserey.

Un poste de secours sera placé dans la cour de l'hôtel des Pages (P.M., 11e D. I.).

∴

M. Emile Roblot, préfet de Meurthe-et-Moselle, est allé saluer hier après midi, la dépouille mortelle du général Hellé.

M. Roblot assistera aujourd'hui officiellement aux obsèques.

∴

A l'issue du défilé des troupes de la garnison, le corps du défunt sera transporté en automobile à Arnaville pour l'inhumation qui donnera lieu à une cérémonie intime.

∴

Parmi les hautes personnalités qui sont arrivées vendredi soir de Paris, pour assister aux obsèques du général Hellé, se trouvent MM. Jeanneney, président du Sénat ; le général Weygand; les généraux Lefort, Capus, et plusieurs officiers supérieurs.

Ces notabilités ont été reçues sur le quai de la gare par MM. Emile Roblot, préfet de Meurthe-et-Moselle ; le général Jeanpierre, commandant le 20e corps ; le général Grandjean, chef d'état-major.

Dans la soirée également est arrivé, venant de Dijon, la délégation des officiers généraux et supérieurs qui représentera le 8e corps aux obsèques de son ancien chef.

Fig. 30 – Article « Les obsèques du général Hellé »

167Acte de naissance de Jean Tortat – Mentions marginales.
168AM de Bordeaux – 1E394 – F°72 – acte n°493 – p.80/259.
169Acte de naissance de Jean Tortat – Mentions marginales.

Généalogie ascendante
La famille Tézenas

Fig. 31 – Tésinac sur la Carte de Cassini

Dans cette partie, nous allons étudier l'ascendance de notre homme de référence, Benoît Charles Joseph Tézenas, plus communément appelé Charles. Ce dernier a évolué aux côtés de son père, Jacques Joseph Tézenas, dans le domaine de la rubanerie mais, comme nous allons le voir, la famille Tézenas a occupé diverses fonctions au cours des siècles précédents, et notamment au sein de l'industrie des armes, la première et la plus florissante de la ville.

Si l'on en croit Émile Salomon et un certain nombre d'autres sources, reprises par Paul Tézenas du Montcel, les Tézenas seraient originaires du hameau de Tézenas ou Thézenas, aujourd'hui Thézenac, près de Bas-en-Basset, en Haute-Loire[170]. Cependant, rien n'accrédite réellement cette thèse et d'autres, toutes plus farfelues les unes que les autres, prennent alors corps parmi les membres de la famille. Ainsi, Paul Tézenas du Montcel fait sarcastiquement référence à diverses légendes familiales, l'une faisant descendre les Tézenas d'une grande famille normande[171], l'autre d'une famille espagnole de la région de Bilbao. D'autres membres de la famille veulent voir, par l'apport de savants numismates, dans le patronyme de Tézenas une origine remontant à l'époque grecque où, lors des III^{e} et IV^{e} siècles, certains rois éthiopiens portaient le nom d'Azana ou Tazana[172]. Tout cela n'est très certainement que pure invention, comme le pense déjà le père de Paul, mais nous avons malgré tout décidé avec ma camarade Coralie Dubos de pousser plus

170 *Les châteaux du Forez* d'Émile Salomon, Tome II, p.233.
Le nobiliaire du Velay et de l'Ancien diocèse du Puy de Gaston de Jourda de Vaux, Tome VII, 1924, p.155.
Sur la carte de Cassini, le lieu-dit se nomme « Tésinac » et constitue le siège d'une paroisse.

171 Cette théorie est reprise dans l'article intitulé *À propos de la maison Tézenas du Montcel : notes et compléments sur une dynastie forézienne ou comment la petite histoire contribue à la grande* d'Hervé Pillot-Chanteloube, in *Bulletin du Vieux Saint-Étienne* n°152, 4^{e} trimestre 1988, pp.84-87, qui sera présenté en annexe de ce mémoire.

172 *Une famille française du XVI^{e} siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, pp.11-13.

loin les recherches concernant la famille normande qui aurait porté ce patronyme. Ne sait-on jamais ?

On trouvera, au fil du temps, le patronyme orthographié Tézenas, Thézenas et parfois même Tésenas ou Thésenas. La particule « du Montcel » ne sera ajoutée que plus tardivement. Je reporterai systématiquement dans le mémoire le patronyme donné à l'enfant lors de sa naissance ou de son baptême. J'ai pris la décision de remonter la généalogie à partir de Charles jusqu'à la plus lointaine génération dont on peut affirmer l'existence. Pour plus de compréhension, nous utiliserons par moment un procédé que l'on retrouve dans les archives qui veut que l'on nomme l'époux du couple par un double nom comprenant son nom de naissance accolé à celui de son épouse.

Les signes d'appartenance familiaux

Les Tézenas possèdent des armoiries ainsi qu'une devise, signes d'appartenance à une lignée.

Leur blason se blasonne : *« D'azur à deux lances d'argent, passées en sautoir, cantonnées de quatre croissants du même, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or. »* D'après le *Répertoire héraldique, ou Armorial général du Forez* de L.-Pierre Gras, ce blason est déjà porté par la famille lorsque le roi convoque l'arrière-ban en 1689[173]. Il apparaît sur divers édifices et notamment sur le domaine du Montcel et sur la maison que la famille possédait rue Roannelle à Saint-Étienne.

Leur devise, à l'image des devises nobles, est *Deo dante nihil potest invidia*[174]. D'après Madame Gareil, notre professeur de latin, cette devise pourrait se traduire par Par la grâce de Dieu, la jalousie ne peut rien. À mon sens, ils sous-entendent ici que la jalousie qu'ils font naître chez les autres de par leur ascension sociale, ne peut rien contre eux puisque Dieu les protège[175].

---

173 *Répertoire héraldique, ou Armorial général du Forez* de L.-Pierre Gras, 1874, p.246 – disponible sur Gallica. Cette année-là, comme en 1674, Louis XIV ordonna à tous les nobles, barons, chevaliers, écuyers, et autres non nobles, communautés et autres vassaux, de se trouver en armes au jour et au lieu qui leur seroient désignés par le gouverneur & lieutenant général de sa majesté en leur province, pour aller joindre le corps des troupes sous la conduite du chef qui seroit choisi d'entre eux, afin de les commander suivant la forme accoûtumée (*Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, article « ban et arrière-ban »).

174 Cette devise apparaît dans les armoriaux de Gras et de Rietstap ainsi que dans *Histoire de Saint-Étienne* de Claude-Philippe Testenoire-Lafayette, 1902, p.239. Ce dernier fait remonter la famille à une lignée de magistrats vivants avant 1388.

175 Madame Gareil propose deux interprétations :

- Une famille mise à l'écart de la société par les métiers exercés par ses membres, par la religion à laquelle elle a appartenu, par des affaires dans lesquelles elle a été impliquée ;
- Une famille qui possède beaucoup de biens, qui est proche du pouvoir politique, religieux ou judiciaire et qui fait donc des envieux.

Génération +1

Jacques Joseph Tézenas et Agathe Balaÿ

Fig. 32 – Portraits des époux Tézenas-Balaÿ

Leur naissance

Jacques Joseph Tézenas Dumoncel voit le jour le 9 août 1785 à Saint-Étienne où il est baptisé paroisse Saint-Étienne le lendemain[176]. Son parrain est Jacques Delaroa[177], bourgeois de la paroisse de Saint-Victor-sur-Loire, et sa marraine n'est autre que sa grand-mère Marguerite Jourdan, veuve de Jacques Tézenas présenté comme écuyer, conseiller du Roi et ancien contrôleur des Guerres. Son père, Benoît Tézenas, prend la particule Dumoncel dans son acte de naissance. Il est dit avocat en Parlement dans cette ville et paroisse de Saint-Étienne, y résidant avec son épouse Anne Marie Libois.

Agathe Balaÿ, quant à elle, pousse son premier cri le 26 mars 1794[178]. Malheureusement, malgré des recherches poussées, il ne nous a pas été possible de retrouver son acte de naissance, qui n'apparaît pas dans les registres de la ville de Saint-Étienne, contrairement à ceux de l'ensemble de ses frères et sœurs. Dans son acte de mariage, elle est dite fille de Jean-François Balaÿ, négociant et d'Agathe Vial.

La jeunesse de Jacques Joseph

Son enfance

L'enfance de notre époux est bien évidemment rythmée par la Révolution Française qui va

176AM de Saint-Étienne – 2GG80 – 1785 – F°49.

177La famille Delaroa, étudiée par Jean-Antoine de La Tour-Varan, est une importante famille de la bourgeoisie ligérienne, originaire de Saint-Rambert-sur-Loire.

178Information issue de son acte de mariage.

toucher sa famille de plein fouet, ce dont nous aurons l'occasion de reparler à la génération suivante. Durant cette période, Claude-Philippe Testenoire-Lafayette, historien stéphanois, nous rappelle que les parents de Jacques Joseph avaient fait du Montcel un lieu de protection pour les prêtres et les chrétiens où nombre de baptêmes ont été administrés. Les jours de baptême, Testenoire-Lafayette nous dit que « la petite cloche du manoir, par un tintement convenu, appelait le fils aîné de la maison, M. Jacques-Joseph Tézenas, qui devint ainsi le parrain de nombreux enfants des environs »[179].

Son parcours militaire

À cette période succéda l'arrivée de Napoléon Bonaparte sur le trône de France. Ce dernier, engagé dans un nombre incalculable de guerres, avait besoin de sang pour garnir ses armées. Seulement, une fois n'est pas coutume, il fallait ici protéger Jacques Joseph, en tant qu'aîné de sa fratrie, du service militaire complet. Paul Tézenas du Montcel nous rapporte cet épisode, qu'il serait bien évidemment nécessaire de vérifier par l'intermédiaire des archives mais que nous reportons malgré tout ici : « Il[180] avait essayé en 1813, puis en 1814, de faire échapper ses deux fils aînés – Jacques-Joseph et Jean-Auguste – à la conscription qui moissonnait alors sur les champs de bataille la jeunesse française, en leur trouvant un « remplaçant » ; il n'y réussit que pour l'aîné de ces deux enfants. » Pour l'affirmer, il s'appuie sur deux contrats, archives conservées par la famille, l'un passé avec l'ouvrier Jean Charroin, remplaçant de Jacques Joseph, pour la modique somme de 5 700F, l'autre passé avec Jean Paret qui reçoit 3 508F comprenant 48F pour l'aider à se munir d'accessoires, 420F pour étrennes et 3 000F pour principal[181]. Ainsi, il semble que, tout comme son fils aîné après lui, Jacques Joseph ait échappé au service militaire complet dans l'Armée napoléonienne, ce qui ne fut pas le cas de son cadet Joseph Auguste Tézenas. Pour en savoir plus concernant leurs parcours militaires réciproques, il faut se reporter en série R des Archives Départementales de la Loire.

Le mariage et la vie de famille

La descendance et les premières années

Agathe, quant à elle, sort à peine de l'enfance quand intervient son mariage. Son père, Jean François, domicilié Grande Rue à Saint-Étienne, lui a trouvé un parti plus qu'intéressant en la personne de Jacques Joseph Tézenas, aîné de sa famille et fabricant de rubans, appelé à occuper de très grandes fonctions, comme il le pressent sans doute. Il donne donc sa bénédiction et le mariage a lieu le 5 février 1816 à Saint-Étienne[182]. Parmi les témoins figurent Jean Christophe et Christophe Balaÿ, négociants, tous deux frères de l'épouse et François Michel Ferrandin, notaire place Royale, connu par les historiens stéphanois pour être le « notaire des nobles et des notables ». Même si nous n'avons pas pu le retrouver pour l'instant, il est fort probable que les époux aient passé leur contrat de mariage en son étude.

De cette union vont naître huit enfants entre 1816 et 1833 :

1. Anne Françoise, née le 3 décembre 1816 rue Mi-Carême à Saint-Étienne[183], décédée le

179*Histoire de Saint-Étienne* de Claude-Philippe Testenoire-Lafayette, 1902, p.239.

180Benoît Tézenas, père de Jacques Joseph.

181*Une famille française du XVI^e siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, pp.98-99. Il manque cependant 40F dans ce calcul...

182AM de Saint-Étienne – 3E24 – Acte n°32 – F°11.

183AM de Saint-Étienne – 2E24 – Acte n°731 – F°83.

25 décembre 1885 au 5 rue Mi-Carême à Saint-Étienne[184], rentière. Mariée le 1er février 1836 à Saint-Étienne[185] avec Jean Claude Vignat, négociant domicilié rue du Chambon, né le 1er mars 1811 à Saint-Étienne, fils de Joseph Vignat, négociant et de Catherine Chovet.

2. Françoise Phanie, née le 28 novembre 1817 rue Mi-Carême à Saint-Étienne[186], décédée célibataire le 9 février 1886 au 30 rue de la Bourse à Saint-Étienne[187] des suites d'une longue maladie qui semble l'avoir alitée durant 7 années[188]. Un certain nombre d'articles lors de son décès et notamment dans la *Semaine religieuse du Diocèse de Lyon*, parlent d'une femme très pieuse. Elle était présidente de l'œuvre des Églises pauvres, fondatrice et présidente de l'œuvre des Vocations ecclésiastiques, membre actif de toutes les bonnes œuvres stéphanoises.
3. Adélaïde Agathe Pauline, née le 16 juillet 1819 rue Mi-Carême à Saint-Étienne[189], décédée le 2 juillet 1881 au domicile de son fils au château de Langlade à Meilhaud (Puy-de-Dôme)[190], domiciliée Grande Rue Saint-Jacques à Saint-Étienne lors de son mariage. Mariée le 15 novembre 1841 à Saint-Étienne[191] avec son cousin Joseph Henri Girot de Langlade, baron de Langlade, chevalier de la Légion d'Honneur, député du Puy-de-Dôme de 1834 à 1843, pair de France, domicilié à Issoire (Puy-de-Dôme) où il est né le 16 novembre 1782, fils de défunts Joseph Girot et Marie Louise Alexandrine Libois, veuf de Marie Françoise Pauline Favard de Langlade.
4. Benoît Charles Joseph, né le 1er septembre 1821 rue Mi-Carême à Saint-Étienne[192], époux du couple de base, homme du couple de référence.
5. Hélène Christine, née le 8 août 1826, Grande Rue à Saint-Étienne[193], décédée le 6 mars 1908 au 6 rue Gérentet à Saint-Étienne[194], domiciliée au 6 rue Gérentet à Saint-Étienne entre 1856 et 1908. Mariée le 4 mai 1846 à Saint-Étienne[195] avec Pierre Revel, négociant domicilié place de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Étienne, né le 26 janvier 1805 (6 pluviôse an XIII) à Lyon, fils de défunts Bertrand Revel et Adélaïde Clémence Lemarchand.
6. Auguste Henri Michel, né le 28 septembre 1828 rue Saint-Jacques à Saint-Étienne[196], décédé le 19 mars 1894 au lieu de la Chappe à Lantigné (Rhône)[197]. Marié le 8 septembre 1856 à Durette (Rhône)[198] avec Julie Sophie Dulac, domiciliée avec Jeanne Julie Bayron, son aïeule, à Durette, fille de défunts Élie Antoine Dulac et Louise Caroline Sophie Santallier.
7. Pierre Félix François, né le 22 novembre 1833, Grande Rue à Saint-Étienne[199], décédé le 29 octobre 1834[200], premier jumeau.

184AM de Saint-Étienne – 4E92 – Acte n°2532 – F°198.
185AM de Saint-Étienne – 3E43 – Acte n°50 – F°12.
186AM de Saint-Étienne – 2E25 – Acte n°748 – F°90.
187AM de Saint-Étienne – 4E103 – Acte n°359 – F°26.
188*Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 29/11/1895 au 22/05/1896, p.330.
189AM de Saint-Étienne – 2E27 – Acte n°977 – F°201.
190AD63 – 6E222/11 – Décès 1881 – Acte n°3 – F°1.
191AM de Saint-Étienne – 3E48 – Acte n°391 – F°91.
192AM de Saint-Étienne – 2E29 – Acte n°625 – F°49.
193AM de Saint-Étienne – 2E34 – Acte n°955 – F°67.
194AM de Saint-Étienne – 4E115 – Acte n°667 – F°48.
195AM de Saint-Étienne – 3E53 – Acte n°167 – F°41.
196AM de Saint-Étienne – 2E36 – Acte n°1288 – F°105.
197AD du Rhône – 4E9680 – Acte n°8 – F°2.
198AD du Rhône – 4E6420 – Acte n°2 – F°2.
199AM de Saint-Étienne – 2E41 – Acte n°1736 – F°148.
200Acte de naissance – Mention marginale.

8. Jules Louis André, né le 22 novembre 1833, Grande Rue à Saint-Étienne[201], encore en vie en 1856, date à laquelle il apparaît aux côtés de son père lors du recensement, mais décédé en 1863, second jumeau.

La fratrie aurait ainsi pu s'étendre davantage si la naissance des jumeaux n'avait pas eu raison de la santé de leur mère, qui rend l'âme deux semaines plus tard, le 4 décembre 1833 à Saint-Étienne[202]. Au cours des dix-sept années durant desquelles naissent ses enfants, Jacques Joseph n'a de cesse de tenter de se faire un nom dans le milieu de la rubanerie en tant que fabricant et négociant en rubans. Il parvient même à atteindre les plus hautes fonctions municipales et judiciaires en se voyant confier la charge de juge au Tribunal de Commerce en 1823 puis celle d'adjoint au Maire qu'il occupe du 26 décembre 1827[203] au 14 septembre 1830[204]. En 1831, et ce jusqu'en 1837, il occupe enfin la charge de Président du Tribunal de Commerce. Paradoxalement, c'est l'année 1833 qui va marquer un tournant pour sa carrière, quelques mois à peine avant que son épouse disparaisse.

Le brevet d'invention de 1833

En effet, cette année-là, il met au point un brevet pour une « armure nouvelle applicable aux rubans de soie » et qu'il nous a été possible de consulter sur la base des brevets du XIX^{e} siècle mise en ligne par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). En des termes très techniques, Jacques Joseph nous parle de son invention dans un mémoire descriptif précis : « Conserver au ruban gaze toute sa légèreté en y ajoutant un façonné, a été jusques ici un problème pour la fabrique de rubans de soie. Le soussigné, a force de recherches, a été assez heureux pour le résoudre, et voici par quels moyens.

Sans rien changer au mécanisme des métiers ordinaires, dits Jacquards, il a obtenu pour l'armure analysée ci bas, les résultats les plus satisfaisants [...]

1° Il fait travailler les fils façonnés au moment où ils doivent faire fond, par 3, 4 et 5 prises et un laissé. Voir l'application aux patrons (fils bleus).

2° En donnant aux fils d'ensérage un degré de tension aussi fort que possible (fils jaunes), les faisant travailler en sens inverse de ceux façonnés dans le fond, ils se resserrent tous de manière à n'en former qu'un à l'œil.

3° Lorsqu'ensuite les mêmes fils bleus faisant fond, doivent former le façonné, ils travaillent en sens inverse de ce qui vient d'être expliqué et n'étant plus retenus par les fils d'ensérage qui deviennent nuls dans cette partie, ils s'écourtent et offrent à l'œil le brillant argenté qu'on remarque aux échantillons. Ces mêmes fils façonnés ont une tension calculée que l'effet qu'ils doivent produire. Les deux de chaque bord de la dent sont lâches et celui du milieu bien tendre (le double des autres) afin que les deux premiers ne viennent point anpiéter sur sa place, et que lui même les force à rester à l'écart (ils sont points bleu lorsqu'ils travaillent en fond et rouges lorsqu'ils sont façonnés).

Ces moyens aussi simples que faciles offriront de grandes ressources pour la variété des rubans. »

201AM de Saint-Étienne – 2E41 – Acte n°1736 – F°148.

202AM de Saint-Étienne – 4E40 – Acte n°1176 – F°83.

203On retrouve à la Bibliothèque Municipale de Saint-Étienne, sous la cote FAR FH 1376 le discours de M. le Baron de Chaulieu, préfet du département de la Loire, à la cérémonie d'installation de MM. Charrat et Thézenas-Balaÿ, nommés adjoints au maire de la ville de Saint-Étienne par Ordonnance royale du 26 décembre 1827.

204 A cette date, il est suspendu et remplacé par arrêté préfectoral (*Fichier des élus* aux AM de Saint-Étienne, consulté le 03/10/2018).

Je vous présente donc ci-dessous l'échantillon qui avait été présenté par Jacques Joseph lors du dépôt de son brevet d'invention, sans les couleurs malheureusement...

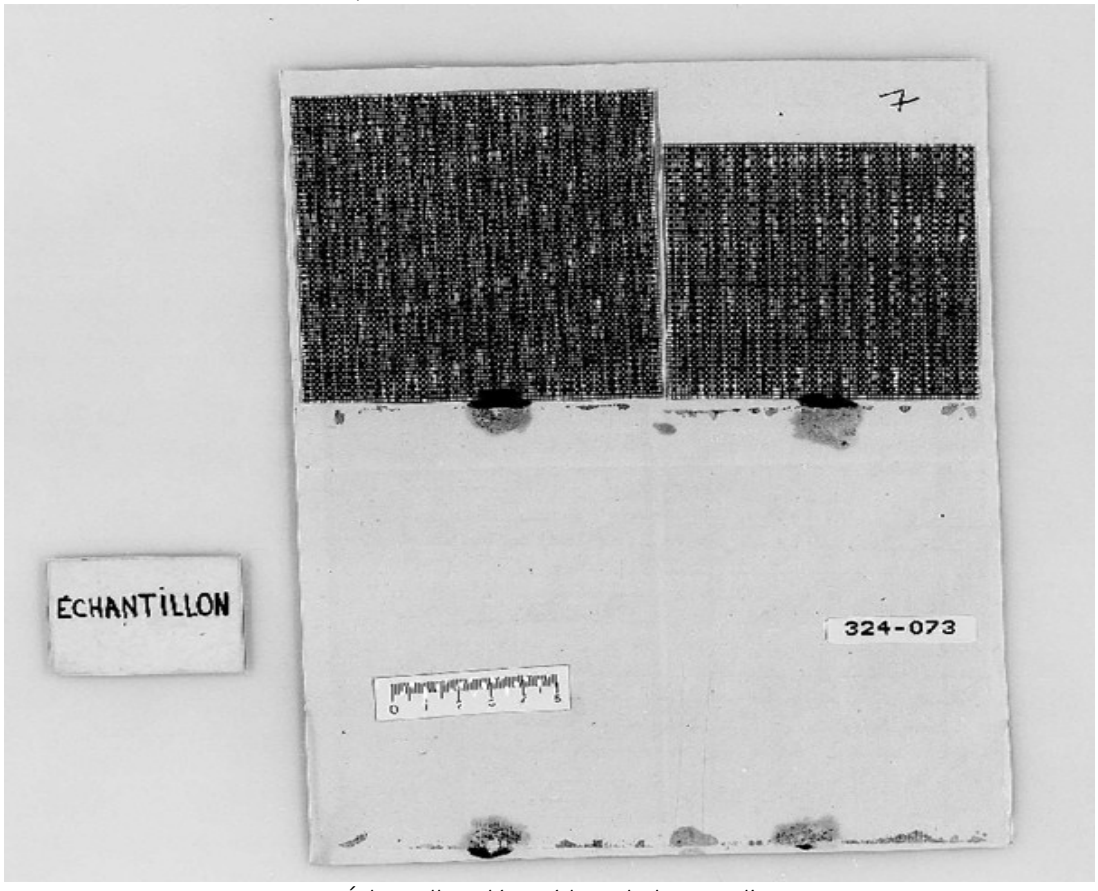

Fig. 33 – Échantillon déposé lors du brevet d'invention

Les activités de Jacques Joseph

La même année est créée, par les décrets du 10 mars et du 1er avril, la Chambre de Commerce de Saint-Étienne et Montbrison dont le premier président n'est autre que Jacques Joseph qui ne sera remplacé qu'en 1839 par Jean Baptiste David[205], demeurant cependant membre de cette chambre entre 1841 et 1846[206]. Le 20 octobre 1843[207], il accède enfin à la fonction suprême en étant nommé maire de la ville de Saint-Étienne par ordonnance royale, poste qu'il occupera jusqu'au 6 août 1846. Sans entrer dans les détails, nous savons que Jacques Joseph a aussi occupé les postes de Conseiller d'arrondissement de 1834 à 1848, d'Administrateur des Hospices de 1847 à 1854 et d'Administrateur de la Succursale de la Banque de France de Saint-Étienne de 1841 à 1852 avant d'en devenir directeur de 1852 à 1862[208]. Il reçut la décoration de la Légion d'Honneur en 1838 vraisemblablement pour « services exceptionnels » rendus à ses concitoyens[209].

205 Comme les Delaroa, les David constituent une importante famille bourgeoise de la région stéphanoise à laquelle Jean-Antoine de La Tour-Varan consacre une généalogie.

206 *Notices industrielles* de Lucien Thiollier, Théolier & Cie, 1894, Liste des membres de la Chambre de Commerce, pp.103-108.

207 *Fichier des élus* aux AM de Saint-Étienne, consulté le 03/10/2018.

208 *Notices industrielles* de Lucien Thiollier, Théolier & Cie, 1894, p.72.

209 *Notices industrielles* de Lucien Thiollier, Théolier & Cie, 1894, p.72. On le retrouve titré ainsi dans les actes de mariage de ses enfants ainsi que dans le *Nobiliaire du Velay* de Jourda de Vaux, mais on ne trouve aucun dossier le concernant dans la Base Léonore où sont recensés et accessibles les dossiers des décorés de la Légion d'Honneur. On peut discerner également cette décoration accrochée à son vêtement sur le portrait de lui que nous présentons.

Jacques Joseph électeur

Une source nous permet d'affirmer qu'il possède une richesse assez importante : les listes électorales de la ville. En effet, avant que la France n'adopte le suffrage universel masculin sous la 2de République, en 1848, c'est le suffrage censitaire qui a cours[210]. Ainsi, on va retrouver notre Jacques Joseph sur les listes électorales de l'arrondissement de Saint-Étienne en 1828 et 1841. Pour ce faire, il faut consulter la sous-série 3M qui comprend les archives en lien avec les élections et, dans le cas qui nous occupe, la sous-série 3M21 pour le registre des électeurs de 1828 et la sous-série 3M67 pour le registre de 1841. Comme on le voit, les contributions financières versées par l'électeur font partie intégrante de la capacité de voter.

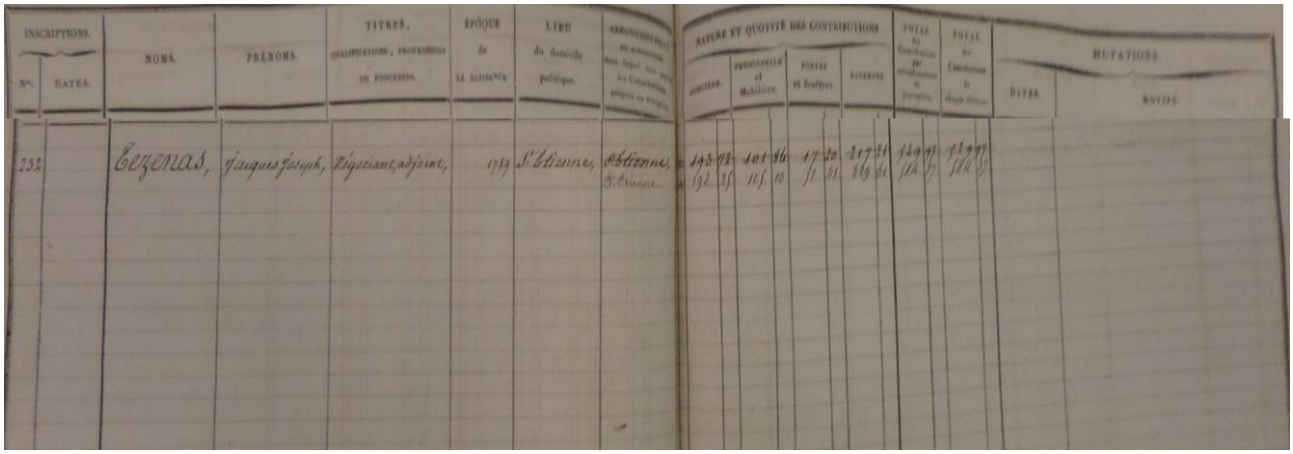

Archives Départementales de la Loire – 3M21 – 9e cahier – 1828

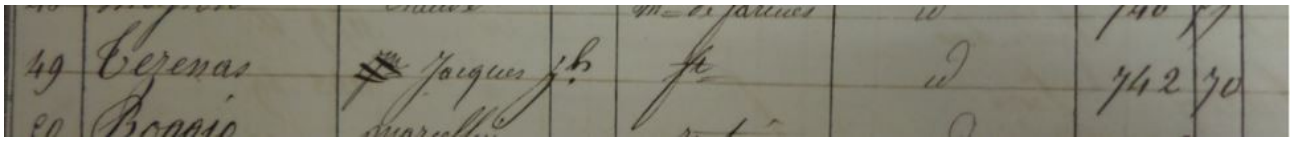

Archives Départementales de la Loire – 3M67 – 1841

Par le biais des actes de naissance de ses enfants, on sait qu'il réside rue Mi-Carême à Saint-Étienne entre 1816 et 1821 puis on le retrouve Grande rue Saint-Jacques à compter de 1826. On l'y trouve encore au 31 de la rue lors du recensement de 1841 avec cinq de ses enfants dont l'âge n'est pas réellement respecté[211]. En 1846, qualifié de « fabricant de rubans », il y demeure toujours accompagné de sa fille Françoise Phanie, restée célibataire, ainsi que de membres de la famille Guichard[212]. Dix ans plus tard, on le retrouve dans le centre-ville au 6 place Marengo[213], toujours en compagnie de sa fille mais aussi avec deux de ses fils, Auguste et André, ainsi qu'une bonne et deux domestiques[214]. En 1861 où il est bien dit « directeur de la banque », il réside toujours à cette adresse avec sa fille Fanny[215]., Antoinette Huguet, sa femme de chambre, Jean et Antoine Philippon, respectivement cuisinier et domestique de la maison.

210Le suffrage censitaire est un mode de suffrage selon lequel seuls les citoyens dont le total des impôts directs dépasse un certain seuil, appelé « cens », sont appelés à voter.

211AD de la Loire – 1F1 – F°1121 – p.321/785.

212AD de la Loire – 1F2 – F°475 – p.479/893. La famille Guichard est une grande famille stéphanoise, qui sera à l'origine de la fondation du Groupe Casino près de 50 ans plus tard, en 1898.

213La place Marengo est l'actuelle place Jean Jaurès, l'une des deux plus importantes places du centre-ville avec la place de l'Hôtel-de-Ville.

214AM de Saint-Étienne – 1F5 – F°295 – p.590/1554.

215AM de Saint-Étienne – 1F7 – F°98 – p.203/1191.

Décès et succession de Jacques Joseph

Le décès

Ce n'est que deux ans plus tard, le 7 juillet 1863 au petit matin que Jacques Joseph disparaît dans sa résidence secondaire du Montcel à Saint-Jean-Bonnefonds. C'est l'occasion pour l'officier d'État-Civil de nous résumer l'impressionnant parcours du défunt :

« Cejourd'hui sept du mois de juillet mil huit cent soixante-trois,
à six heures du soir devant nous Paul Gauthier, adjoint délégué,
Officier de l'État Civil de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds, dép[artemen]t de la Loire,
sont comparus S[ieu]r Louis Vialetton âgé de quarante-cinq ans, négociant
domicilié rue de la Loire, 31 à Saint-Étienne, neveu du défunt, et M. Baron de
Langlade, vingt-un ans, propriétaire rentier, domicilié à Issoire, département
du Puy de Dôme, petit-fils du défunt
qui nous ont dit que Monsieur Jacques-Joseph Tézenas du Montcel, chevalier
de la Légion d'Honneur, ancien maire de la ville de Saint-Étienne, ancien
Président de la Chambre de Commerce, ancien Président du Tribunal de Commerce,
Administrateur des hospices, ancien membre du Conseil d'Arrondissement, ancien Directeur
de la succursale de la Banque de France à Saint-Étienne, né à Saint-Étienne le neuf août mil sept cent
quatre vingt-cinq, fils de Monsieur Benoit Tézenas du Montcel et de Marie de Libois, veuf de Madame Agathe Balay
est décédé le présent jour à cinq heures du matin
dans son domicile au Montcel, commune de Saint-Jean Bonnefonds.
Après nous être assuré du décès ci-dessus déclaré, nous avons rédigé le pré-
sent acte dont nous avons donné lecture aux comparants, et que nous avons
signé avec eux. »

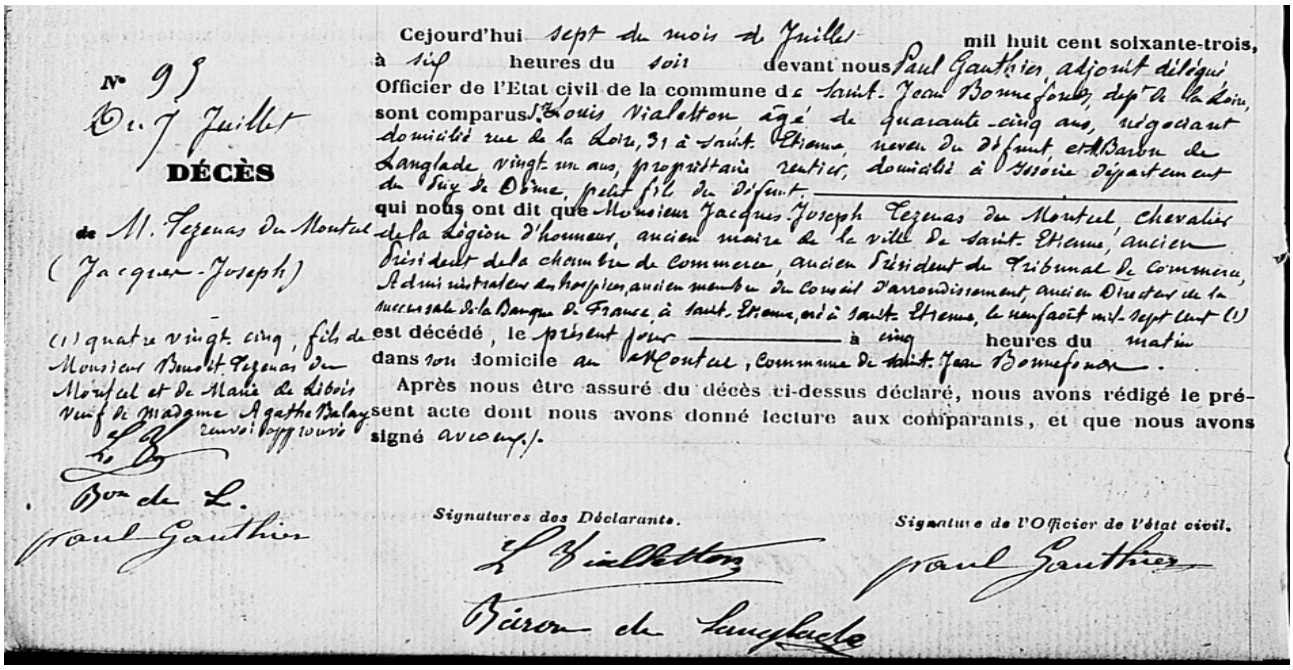

N° 95
Du 7 Juillet
DÉCÈS
de M. Tezenas du Montcel
(Jacques-Joseph)

(1) quatre vingt cinq, fils de Monsieur Benoit Tezenas du Montcel et de Marie de Libois veuf de Madame Agathe Balay

Cejourd'hui sept du mois de Juillet mil huit cent soixante-trois,
à six heures du soir devant nous Paul Gauthier, adjoint délégué
Officier de l'Etat civil de la commune de Saint-Jean Bonnefonds, dep[artemen]t de la Loire,
sont comparus S[ieu]r Louis Vialetton âgé de quarante-cinq ans, négociant
domicilié rue de la Loire, 31 à Saint-Etienne, neveu du défunt et Baron de
Langlade vingt-un ans, propriétaire rentier, domicilié à Issoire département
du Puy de Dôme, petit fils du défunt
qui nous ont dit que Monsieur Jacques Joseph Tezenas du Montcel, chevalier
de la Légion d'honneur, ancien maire de la ville de Saint-Etienne, ancien
Président de la chambre de Commerce, ancien Président du Tribunal de Commerce,
Administrateur des hospices, ancien membre du Conseil d'arrondissement, ancien Directeur de la
succursale de la Banque de France à Saint-Etienne, né à Saint-Etienne, le neuf août mil sept cent (1)
est décédé, le présent jour à cinq heures du matin
dans son domicile au Montcel, Commune de Saint-Jean Bonnefonds.
Après nous être assuré du décès ci-dessus déclaré, nous avons rédigé le pré-
sent acte dont nous avons donné lecture aux comparants, et que nous avons
signé avec eux./.

Signatures des Déclarants. Signature de l'Officier de l'état civil.
Vialetton Paul Gauthier
Baron de Langlade

AD de la Loire – Saint-Jean-Bonnefonds – 3NUMEC1/3E238_17 – Acte de décès °95 – F°24

La succession

Suite à son décès s'ouvre alors sa succession. Grâce à la table des successions et absences, il m'a été possible de retrouver la déclaration de succession de Jacques Joseph en date du 28 décembre 1863[216]. Contrairement à celle de son fils, cette déclaration a le mérite d'être concise, tenant en à peine deux pages. Il laisse donc pour héritiers ses six enfants encore vivants :

- Auguste Michel Henry, négociant domicilié au 1 rue de la Paix à Saint-Étienne.
- Françoise Fanny, rentière domiciliée à Saint-Étienne.
- Benoit Charles, négociant domicilié à Saint-Étienne.
- Hélène Christiane, veuve de Pierre Revel, négociant à Saint-Étienne.
- Amélie Françoise, épouse de Claudius Vignat, négociant à Bourg-Argental.
- Adélaïde Agathe Pauline, veuve de M. le Baron Girot de Langlade, rentier à Issoire.

On apprend alors qu'il a fait un testament olographe qui a été déposé dans les minutes de Maître Desjoyeaux, notaire à Saint-Étienne, en date du 24 juillet dernier. Par ce testament, il lègue à sa fille Françoise Fanny la totalité de ses meubles, estimés à 5 826F ainsi que la jouissance de la propriété située au Montcel, commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

- La succession mobilière se compose :
- d'objets mobiliers pour un total de 5 826F[217].
- de 30 actions de la Banque de France d'une valeur de 102 150F.
- de 15 000 hectolitres de houille estimés 9 000F.
- d'autres valeurs en houille pour 2 376,80F.
- du prorata de fermages pour 70F.

Pour un total de valeurs mobilières de 119 422,80F.

- La succession immobilière comprend une propriété sise au Montcel, commune de Saint-Jean-Bonnefonds, composée d'une maison bourgeoise, bâtiments, prés, terres et bois, le tout d'un revenu brut annuel de 2 500F dont l'usufruit est attribué à Mlle Fanny Tézenas du Montcel.

Ce dernier acte concernant Jacques Joseph nous permet de remonter peu à peu le cours du temps. Ainsi, nous savons que le Montcel appartenait déjà à la famille Tézenas en 1863 et même, si nous en croyons Paul Tézenas du Montcel, au cours de la Révolution Française, époque durant laquelle Jacques Joseph parrainait des enfants dans la chapelle de la propriété.

Là encore, les sommes mises en jeu sont astronomiques, sans compter la propriété du Montcel dont la valeur n'est pas comptabilisée dans la valeur totale. Nous allons donc remonter encore une génération plus haut afin de comprendre de quand date cette accession à une telle richesse...

216AD de la Loire – 3Q7632.

217Un état de ces biens est censé être joint à la déclaration mais je ne l'ai pas retrouvé.

La famille d'Agathe Balaÿ

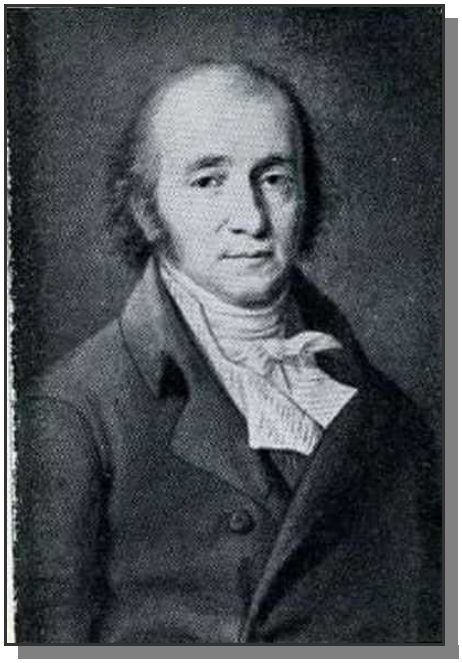

Fig. 34 – Portrait de Jean François Balaÿ

Mais avant cela, je vous propose de nous arrêter un instant sur la famille Balaÿ, une autre puissante famille stéphanoise. Multiples oppositions au sein même de la ville : doit-on prononcer ce nom « balai » comme l'instrument de ménage ou bien en sonorisant le « i » ? Si un tréma sur le « y » apparaît à la génération qui va nous occuper, celui-ci n'est pas systématique et il devient donc dès lors difficile de savoir véritablement comment le prononcer de manière juste. Dans l'article dont je parle juste après, une anecdote des plus sympathiques nous résume ce problème de prononciation.

Les origines familiales

Je ne rentrerai pas dans les détails concernant l'origine de cette famille qui est déjà bien connue par divers écrits et ceux qui souhaitent en savoir davantage pourront se tourner notamment vers l'article *L'ascension d'une dynastie bourgeoise : Les Balaÿ* de Gérard Michel Thermeau paru dans le bulletin de la Diana de juillet 2003[218]. Originaire d'Annonay, à quelques encablures de Saint-Étienne mais dans le Vivarais, la famille y est connue dès le XVII[e] siècle où elle occupait la profession de vigneron[219]. C'est le grand-père d'Agathe, Jean Balaÿ, qui va délaisser peu à peu la vigne pour se tourner vers le négoce de rubans poussant finalement son fils Jean François à venir tenter sa chance à la grande ville peu après son oncle Christophe. Tout d'abord menuisier, il va peu à peu se spécialiser dans la passementerie et le commerce de rubans[220], espérant récupérer l'héritage de son

218Disponible sur Gallica.

219*Généalogie de la famille Balaÿ* de Louis Gonthier, Paris, 1969, 283p.

220*L'ascension d'une dynastie bourgeoise : Les Balaÿ* de Gérard Michel Thermeau, Bulletin de la Diana, Tome LXII, n°3,

oncle dont l'atelier va prospérer grâce à l'introduction de métiers à tisser à la zurichoise.

Concernant la famille Vial, on ne sait que peu de choses, si ce n'est que le père d'Agathe, Jean Vial, était maître cordonnier à Saint-Étienne. Premier membre de sa famille à venir s'installer dans cette ville, le berceau de cette dernière se situe à L'Aubépin, petite commune intégrée à Larajasse (Rhône) où il est lui-même né en 1734[221]. Son propre père, prénommé Jean lui aussi, était laboureur. On a donc l'impression d'assister ici à un mariage entre deux familles récemment installées en ville, qui tentent d'y faire fortune.

Le mariage et la fratrie d'Agathe

Jean François Balaÿ et Agathe Vial s'unissent le 29 janvier 1784 en l'église paroissiale de Notre-Dame à Saint-Étienne[222]. Lors de son mariage, il est dit compagnon menuisier, résidant au lieu du Bas Verney en cette paroisse. Fils de Jean Balaÿ et Élisabeth Montagner, il naît le 27 juillet 1760 et est baptisé le lendemain en l'église paroissiale d'Annonay[223]. On le retrouve menuisier jusqu'à la veille de la Révolution Française, même s'il paraît s'essayer à la passementerie dès 1788. Marchand puis marchand de rubans à compter de 1793, il va le rester jusqu'à très tardivement dans sa vie avant de se retirer et de vivre de ses rentes au cours des années 1820. Elle, de son côté, naît le 29 octobre 1764 et est baptisée le lendemain en l'église paroissiale de Notre-Dame à Saint-Étienne[224] où elle se mariera dix-neuf ans plus tard. Fille de Jean Vial et de Catherine Bomal, elle va suivre son époux au lieu du Bas Verney où ils résident jusqu'en 1795 avant de se rapprocher du centre-ville rue Froide entre 1796 et 1802, rue Grande et grande rue Saint-Jacques entre 1804 et 1818 puis, enfin, demeuré seul, Jean François s'installera rue Mi-Carême.

De leur union vont naître pas moins de treize enfants dont neuf atteindront l'âge adulte :

1. Christophle Balay, né et baptisé le 28 janvier 1785 paroisse Notre-Dame à Saint-Étienne[225], décédé le 1er mars 1837 à 9h du matin rue Mi-Carême à Saint-Étienne[226], négociant. Marié le 15 juin 1818 à Saint-Étienne[227] avec Anne Salichon, née le 17 novembre 1800 (26 brumaire an IX) à Saint-Étienne, décédée le 27 mars 1886 à 1h du matin au château de Sourcieux à Châlain-le-Comtal (Loire)[228], domiciliée rue des petits fossés à Saint-Étienne, fille de Jacques Salichon, négociant propriétaire et de Marie Plotton.
2. Christophe Balayi, né et baptisé le 28 mars 1786 paroisse Notre-Dame à Saint-Étienne[229], décédé le 15 août 1838 à 5h du matin à Brignais (Rhône)[230], négociant domicilié rue Mi-Carême en 1822 et quai de Retz à Lyon lors de son décès. Marié le 19 novembre 1822 à La Fouillouse (Loire)[231] avec Andrée Anne David, née le 15 août 1798 (28 thermidor an VI) à La Fouillouse, décédée le 19 septembre 1859 à 16h au château de la Jomayère à

3e trimestre 2003, p.239.

221AD du Rhône – 110GG1 – p.2/5.

222AM de Saint-Étienne – 1GG54 – F°12 – p.14/200.

223AD de l'Ardèche – Baptêmes Annonay 1757-1760 – p.332/381.

224AM de Saint-Étienne – 1GG44 – F°82 – p.83/181.

225AM de Saint-Étienne – 1GG54 – F°22 – p.108/200.
Parrain : Christophe Balay, maître menuisier, oncle. / Marraine : Catherine Baumad, veuve de Jean Vial, aïeule.

226AM de Saint-Étienne – 4E44 – F°18 – acte n°233 – p.19/105.

227AM de Saint-Étienne – 3E26 – F°29 – acte n°79 – p.31/65.

228AD de la Loire – 9NUMEC1/3E38_8 – p.140/145.

229AM de Saint-Étienne – 1GG65 – F°32 – acte n°38 – p.34/220.
Parrain : Christophe Balayi, menuisier de cette paroisse. / Marraine : Charlotte Blachon, épouse du parrain.

230AD du Rhône – 4E401 – acte n°32 – p.8/12.

231AD de la Loire – 3NUMEC1/3E98_5 – F°78 – p.117/127.

Brignais[232], fille d'André David, écuyer et rentier, et de Jeanne Thiollier.

3. **Antoine Balaÿ**, né et baptisé le 21 mai 1787 paroisse Notre-Dame à Saint-Étienne[233], décédé le 7 septembre 1787 à Marlhes (Loire)[234].
4. **Anne Balaÿ**, née et baptisée le 3 juillet 1788 paroisse Notre-Dame à Saint-Étienne[235], décédée le 26 juillet 1788 et inhumée le lendemain paroisse Notre-Dame à Saint-Étienne[236].
5. **Françoise dite « Fanny » Balaÿ**, née le 24 août 1789 et baptisée le lendemain paroisse Notre-Dame à Saint-Étienne[237], décédée célibataire le 15 mars 1844 à minuit rue Mi-Carême à Saint-Étienne[238], rentière.
6. **Une fille ondoyée**, née, baptisée et inhumée le 15 juillet 1790 paroisse Notre-Dame à Saint-Étienne[239].
7. **Une fille ondoyée**, née, décédée et inhumée le 15 septembre 1791 paroisse Notre-Dame à Saint-Étienne[240].
8. **Agathe Balaÿ**, née le 26 mars 1794 (9 germinal an II) à Saint-Étienne[241], femme de Jacques Joseph Tézenas dont nous avons parlé plus haut.
9. **Jean dit « Jules » Balaÿ**, devenu Balay de la Bertrandière, né le 3 mai 1795 (14 floréal an III) à Saint-Étienne[242], décédé le 30 novembre 1862 à 15h au 113 rue de Chaillot à Paris 8^{e} arrondissement[243], négociant, député au Corps Législatif, Chevalier de la Légion d'Honneur. Marié le 13 juillet 1829 à Montaud (Loire)[244] avec Jeanne dite « Valérie » Thiollière-Laroche, née le 25 octobre 1811 à Saint-Étienne, fille d'Antoine Thiollière-Laroche, négociant, et de Catherine Sophie Peyret, décédée visiblement en 1850.
10. **Claude dit « Constant » Balaye**, né le 26 novembre 1796 (6 frimaire an V) à Saint-Étienne[245], décédé le 12 avril 1863 à Saint-Priest-en-Jarez (Loire)[246], négociant en 1831, rentier en 1863. Marié le 21 novembre 1831 à Montaud[247] avec Jeanne Marie Sophie dite « Octavie » Thiollière, née le 25 juin 1813 à Saint-Étienne, décédée le 18 avril 1893 au lieu de la Place à Saint-Priest-en-Jarez[248], fille d'Antoine Thiollière, propriétaire rentier et de Catherine Sophie Peyret.
11. **Antoine Balaÿ**, né le 8 juin 1799 (20 prairial an VII) à Saint-Étienne[249], décédé le 30 juin 1880 à 18h à Veauche (Loire)[250], propriétaire rentier domicilié rue Mi-Carême en 1839.

232AD du Rhône – 4E402 – acte n°39 – p.8/11.
233AM de Saint-Étienne – 1GG65 – F°98 – acte n°32 – p.167/220.
Parrain : Antoine Granjan, passementier. / Marraine : Charlotte Blachon.
234AD de la Loire – 3NUMRP3/1MIEC140X04 – F°10 – p.21/118.
235AM de Saint-Étienne – 1GG56 – F°95 – acte n°1 – p.48/186.
Parrain : Jean Pin, forgeur. / Marraine : Anne Vial.
236AM de Saint-Étienne – 1GG70 – F°65 – p.185/220.
237AM de Saint-Étienne – 1GG56 – F°126 – acte n°46 – p.155/186.
Parrain : Nicolas François Cautanson, passementier. / Marraine : Françoise Vial, tante.
238AM de Saint-Étienne – 4E51 – F°24 – acte n°347 – p.25/102.
239AM de Saint-Étienne – 1GG71 – F°41 – acte n°13 – p.66/202.
240AM de Saint-Étienne – 1GG71 – F°42 – p.129/202.
241Acte de naissance non retrouvé. Information contenue dans son acte de mariage.
242AD de la Loire – 3NUMEC1/3E219_66 – F°71 – acte n°507 – p.73/510.
243AM de Paris – V4E888 – acte n°1671 – p.24/31.
244AD de la Loire – 3NUMEC3/2E15 – F°49 – p.50/166.
245AM de Saint-Étienne – 2E5 – F°22 – p.23/127.
246AD de la Loire – 3NUMEC1/3E276_7 – F°3 – p.91/131.
247AD de la Loire – 3NUMEC3/2E_16 – F°46 – p.47/122.
248AD de la Loire – 3NUMEC1/3E276_13 – p.82/132.
249AM de Saint-Étienne – 2E7 – F°156 – p.81/119.
250AD de la Loire – 3NUMEC1/3E324_7 – 1880 – F°3 – acte n°10.

Marié le 22 avril 1839 à Saint-Étienne avec Charlotte Félicie Claudine Gerin, née le 27 juin 1815 à Saint-Étienne, décédée le 3 novembre 1888 à 21h au 18 rue de la Biesse à Saint-Étienne[251], rentière, fille d'Antoine Gerin et d'Anne Plotton.

12. **François Michel Balaye**, né le 8 mars 1802 (17 ventôse an X) à midi rue Froide à Saint-Étienne[252], décédé le 7 mars 1883 à 21h30 au 10 rue Mi-Carême à Saint-Étienne[253], négociant en 1836, rentier entre 1881 et 1883, domicilié rue Mi-Carême[254]. Marié le 2 mai 1836 à Saint-Étienne avec Claudine Émilie Paillon, née le 2 octobre 1817 à Saint-Étienne, décédée le 2 février 1881 à 2h du matin au 10 rue Mi-Carême à Saint-Étienne, fille de Jean Baptiste Paillon, propriétaire rentier et de défunte Jeanne Marie Victoire Nicolas.
13. **Charlotte dite « Caroline » Ballaÿ**, née le 29 août 1804 (11 fructidor an XII) à minuit rue Grande à Saint-Étienne[255], décédée le 14 juin 1872 à 7h du matin au 6 grande rue Mi-Carême à Saint-Étienne[256], rentière au décès. Mariée le 18 août 1823 à Saint-Étienne avec Guillaume Gerin, négociant domicilié rue de Lyon, décédé le 23 juillet 1851 à 11h du matin à Veauche[257], fils d'Antoine Gerin, négociant et Anne Plotton.

Leur décès

C'est Agathe Vial qui décède la première, le 27 mars 1812 à 17h Grande rue Saint-Jacques à Saint-Étienne[258]. De son côté, Jean François va lui survivre plus de 25 ans, expirant le 17 avril 1838 à 23h rue Mi-Carême à Saint-Étienne[259]. Tous deux sont inhumés dans la tombe Duplay-Balaÿ au cimetière du Crêt de Roch à Saint-Étienne, tombe située juste à côté de celle des Tézenas du Montcel dont nous reparlerons plus tard. Il est fort possible qu'Agathe Balaÿ et Jacques Joseph Tézenas reposent dans cette tombe car on ne les retrouve pas dans la tombe de la famille Tézenas et qu'il est indiqué sobrement sur la première « J-François Balaÿ et descendants » ce qui peut inclure sa fille et son gendre.

Fig.35 – Tombe de la famille Duplay Balaÿ au cimetière du Crêt de Roch

251AM de Saint-Étienne – 4E95 – F°182 – acte n°2533 – p.183/217.
252AM de Saint-Étienne – 2E10 – F°71 – acte n°276 – p.72/174.
253AM de Saint-Étienne – 4E90 – F°41 – acte n°548 – p.43/243.
254AM de Saint-Étienne – 4E88 – F°20 – acte n°268 – p.22/234.
255AM de Saint-Étienne – 2E12 – acte n°582 – p.150/156.
256AM de Saint-Étienne – 4E79 – F°91 – acte n°1182 – p.92/212.
257AD de la Loire – 3NUMEC2/3E324_5 – F°2 – acte n°6 – p.172/180.
258AM de Saint-Étienne – 4E20 – F°23 – acte n°144 – p.29/84.
259AM de Saint-Étienne – 4E45 – F°37 – acte n°567 – p.39/102.

Génération +2

Benoit Tézenas

et Marie Louise Anne Libois

Fig.36 – Portraits et signatures de Benoit Tézenas et Marie Louise Anne Libois

Leur naissance et leur jeunesse

Benoit porte, étrangement un prénom simple. Il naît et est baptisé le 28 juin 1756 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[260] comme la majorité de sa fratrie. Fils de Jacques Tézenas, dit écuyer, conseiller du Roi et contrôleur des Guerres, et de Marguerite Jourdan, il a pour parrain Benoit de La Roa, marchand, et pour marraine Antoinette Brunand, veuve d'Étienne Martinon, aussi marchand.

Pour Marie Louise Anne, la recherche de son acte de baptême s'est avérée bien plus ardue. En effet, beaucoup d'arbres Geneanet relaient la légende familiale selon laquelle elle serait née le

260AM de Saint-Étienne – 1GG40 – F°90.

1er janvier 1759 à Versailles. Or, à cette date, rien. Difficile de savoir où chercher avant de découvrir la profession de son père, Innocent Jacques Libois, qui est alors receveur des tailles à Issoire (Puy-de-Dôme). Allons voir à Issoire et... bingo ! On trouve cet acte passé en date du 23 juin 1759 en la paroisse Saint-Paul[261], pour une naissance datée du 21 juin. Sa mère, Anne Henriette de Montguichet, place sa fille sous la protection de Messire César Thibaud Pierre de La Brousse, marquis de Vertillac, gouverneur et grand sénéchal de Périgord, lieutenant du Roi en ce lieu, baron de la Tour Blanche, seigneur de Saint-Martin et autres lieux, ainsi que de Dame Marie Louise de Saint-Quentin de Bled, fille de Messire le Comte de Bled, gouverneur de Berg-op-Zoom et maréchal des camps et armées du Roi, épouse du parrain.

Benoit grandit au sein d'une famille de dix enfants dont six seulement parviendront à l'âge adulte. Son père, conseiller du Roi, qualifié d'écuyer[262], et sa mère, Marguerite Jourdan, sont des chrétiens convaincus qui enverront trois de leurs filles servir sous les ordres. Pour sa part, Benoit choisit une carrière de robin, apparaissant comme avocat en Parlement dès 1784. C'est à cette époque qu'il est présenté à sa future épouse, Marie Louise Anne, qui a grandit au sein d'une fratrie de 5 enfants dans la petite bourgade de province qu'est Issoire, au sein de l'élite de la ville puisque son père Innocent Jacques est lui aussi conseiller du Roi, receveur des tailles et même échevin de la ville. Elle reçoit alors une éducation très religieuse parmi les Visitandines de Clermont[263], qui influencera par la suite l'ensemble de sa vie.

La raison de la mise en contact de ces deux familles que sont les Tézenas et les Libois ne nous sont pas connues. Vraisemblablement, les pères évoluant dans le même cercle ont dû se rencontrer dans le cadre professionnel ou mondain, et négocier le mariage de leurs enfants.

Leur mariage et leurs enfants

Toujours est-il que l'union est belle et bien arrangée entre nos deux familles, Benoit et Marie Louise Anne s'unissent le 1er septembre 1784 en la paroisse Saint-Paul d'Issoire[264] après une seule publication de bans, les mariés ayant été dispensés des deux autres. Dans cet acte, Benoit est nommé « de Tézenas » et il est considéré comme « noble »[265]. Parmi les témoins figurent de grands noms comme Henri Gilbert, marquis de La Roche Lambert et Joseph, son fils, ainsi que Jean Seguin, écuyer, lieutenant général en la prévôté d'Issoire et François Lafont, maire de la ville et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. De quoi placer ce mariage sous de très beaux auspices...

Une fois mariés, Benoit rejoint Saint-Étienne avec son épouse et tous deux s'installent vraisemblablement rue Roannelle qui deviendra le lieu de vie de la famille durant plusieurs décennies. Ici, ils vont vivre entourés de leur grande progéniture[266] :

1. Jacques Joseph Tézenas du Montcel, né le 9 août 1785 à Saint-Étienne, baptisé le 10 août 1785 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[267], membre du couple précédent.

261AD du Puy-de-Dôme – 6E178/9 – p.253/389.

262Sous l'Ancien Régime, le rang d'écuyer, tout comme celui de chevalier, n'est pas un titre de noblesse mais une qualification noble, prouvant que la personne qui le porte vit de manière noble. Le titre nobiliaire pouvait parfois suivre cette qualification mais ce n'était pas toujours le cas.

263« Nécrologie de Madame Tézenas du Montcel, née Libois » in *La Mode* du 25 juin 1853, p.162.

264AD du Puy-de-Dôme – 6E178/10 – 1784 – F°12.

265Nous reviendrons ultérieurement sur la question de la noblesse de la famille.

266Dans son ouvrage, Paul Tézenas du Montcel commence à indiquer ici des dates approximatives, absentes voire même fausses, prétendant notamment que Jean Jacques est décédé le 20 août 1798. Il nous annonce d'ailleurs neuf enfants et n'en présente que huit...

267AM de Saint-Étienne – 2GG80 – 1785 – F°49.

Parrain : Jacques Delaroa, bourgeois de Saint-Victor-sur-Loire. / Marraine : Dame Marguerite Jourdan, veuve de

2. Marie Louise Alexandrine Tézenas du Montcel, née le 21 juillet 1787 à Saint-Étienne, baptisée le 22 juillet 1787 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[268], décédée le 21 juillet 1793 à Saint-Étienne[269].
3. Jean Jacques Tézenas du Montcel, né le 16 mai 1789 à Saint-Étienne, baptisé le 17 mai 1789 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[270], décédé le 22 août 1799 (5 fructidor an VII) au lieu du Montcel à Saint-Jean-Bonnefonds[271].
4. Marianne Catherine Adélaïde Thézenas, née le 18 novembre 1791 au lieu du Montcel à Saint-Jean-Bonnefonds, baptisée le 19 novembre 1791 à Saint-Jean-Bonnefonds[272], décédée le 13 novembre 1880 dans son domicile de campagne au lieu des Fraisses à La Talaudière (Loire)[273], alors rentière. Mariée le 11 mars 1812 à Saint-Étienne[274] avec François Vialleton, négociant domicilié rue des Gaux à Saint-Étienne, où il est né le 30 juillet 1785, fils d'Arnault Vialleton, propriétaire et de Jeanne Thiollière.
5. Jean Augustin Tézenas[275], né le 7 décembre 1793 (17 frimaire an II) rue Roannelle à Saint-Étienne[276], décédé le 21 septembre 1881 au 5 rue Saint Charles à Saint-Étienne[277]. Sa déclaration de succession a été passée au bureau de Saint-Étienne en date du 15 décembre 1881[278]. Marié le 18 octobre 1824 à Saint-Alban-du-Rhône (Isère)[279] avec Jeanne Marie Françoise Adélaïde Pérouse, née le 1er septembre 1804 à Saint-Alban-du-Rhône, fille de vivant Jacques Pérouse, ancien notaire, propriétaire rentier domicilié à Saint-Alban-du-Rhône et de défunte Jeanne Marie Courbon des Gaux de Faubert.
6. Marie Marguerite Tézenas, née le 8 décembre 1795 (17 frimaire an IV) rue Roannelle à Saint-Étienne[280], décédée le 20 mars 1867 au couvent des sœurs de Saint-Joseph au 20 rue des Chartreux à Lyon 1er arrondissement[281], mère supérieure des sœurs de Saint-Joseph à Lyon. Un livre lui est entièrement consacré par l'abbé Rivaux sous le titre *Histoire de la révérende mère du sacré-cœur de Jésus (née Tézenas du Montcel), supérieure générale de la Congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Lyon* que je n'ai pas ici souhaité reporter plus amplement.
7. Anne Marie Héleine Tézenas, dite « Nancy », née le 3 février 1798 (15 pluviôse an VI) rue Roannelle à Saint-Étienne[282], décédée le 4 juillet 1856 à Marcigny (Saône-et-Loire)[283],

---

Jacques Tézenas, écuyer, conseiller du Roi, ancien contrôleur des guerres, demeurant en cette paroisse.

268AM de Saint-Étienne – 2GG80 – 1787 – F°45.
Parrain : Claude Henry Maurice Laroa du Buisson, bourgeois de Saint-Étienne. / Marraine : Louise Alexandrine Libois, épouse de Joseph Girot, docteur en médecine.

269AM de Saint-Étienne – 4E1 – Acte n°291 – F°36.

270AM de Saint-Étienne – 2GG81 – 1789 – F°33.
Parrain : Messire Jacques Barrallon, écuyer, officier chef le Roi, de cette paroisse. / Marraine : Dlle Marie Madelaine Tézenas, épouse de sieur Claude Henry Delaroa Dubuisson, bourgeois de la paroisse de Notre-Dame.

271AD de la Loire – 3NUMEC6/1MIEC238X3 – Décès an VII – Acte n°37 – p.35/70.

272AD de la Loire – Saint-Jean-Bonnefonds – 3NUMRP3/1MIEC238X3 – 1791 – F°15.
Parrain : Claude Henry Maurice Delaroa, bourgeois de Saint-Genest-Lerpt, oncle. / Marraine : Dame Marianne Catherine Duculty, bourgeoise de Saint-Étienne.

273AD de la Loire – 3NUMEC1/3E306_3 – Décès 1880 – Acte n°61 – F°16.

274AM de Saint-Étienne – 3E20 – Acte n°32 – F°19.

275Il s'agit du grand-père de Paul Tézenas du Montcel, auteur de l'ouvrage.

276AM de Saint-Étienne – 2E1 – F°89.

277AM de Saint-Étienne – 4E88 – Acte n°2159 – F°163.

278AD de la Loire – 3Q7610.

279AD de l'Isère – 9NUM/5E354/3 – Mariages 1824 – Acte n°6 – F°4.

280AM de Saint-Étienne – 2E4 – Acte n°134 – F°20.

281AM de Lyon – 2E545 – Acte n°249 – F°32.

282AM de Saint-Étienne – 2E6 – Acte n°244 – F°51.

283AD de Saône-et-Loire – 5E275/21 – Acte n°39 – F°7.

alors propriétaire. Mariée le 4 mai 1841 à Saint-Étienne[284] avec Jean Pierre Balleydier, négociant domicilié rue de Foy, né le 18 décembre 1798 (28 frimaire an VII) à Saint-Étienne, fils de défunt Antoine Balleydier et de défunte Marie Anne Frotton.

8. Adélaïde Victoire Thézenas, née le 21 septembre 1800 (4e jour complémentaire an VIII) au lieu du Montcel à Saint-Jean-Bonnefonds[285], décédée le 1er janvier 1871 au couvent des sœurs de Saint-Joseph au 1 rue Mi-Carême à Saint-Étienne[286], religieuse de cet ordre.
9. Pierre Félix Tézenas, né le 10 avril 1803 (20 germinal an XI) à Saint-Étienne[287], décédé le 2 février 1880 au boulevard de la Halle à Issoire[288], avocat en 1827, domicilié alors à Issoire depuis plusieurs années, receveur particulier des finances à Issoire en 1867, chevalier de la Légion d'Honneur[289]. Marié le 2 octobre 1827 à Issoire[290] avec Marie Augusta Besseyre des Hors, née le 25 mars 1806 à Issoire, fille d'Antoine Besseyre des Hors, propriétaire, contrôleur des contributions directes à Issoire et de Marie Magdelaine Rozalie des Ribes.

La période révolutionnaire

Après ce que nous avons dit sur le couple et sur leur entourage, il ne faut pas être sorti de Saint-Cyr pour deviner que Benoit va connaître un certain nombre de déboires au cours de la période troublée qu'est la Révolution Française. En effet, sans doute dû à son milieu social et à ses relations dans les milieux aristocratiques et nobiliaires, ainsi qu'à sa puissante foi chrétienne[291], il va, semble-t-il, avoir bien du mal à accepter le régime républicain et anticlérical dans lequel s'inscrit la France. Cette information m'est confirmée dans un premier temps par le *Tableau Général des victimes & martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais spécialement sous le régime de la Terreur (1793-1794)* d'Antonin Portallier qui nous parle de son parcours sous la Révolution en page 440. Ce livre nous renvoie alors vers deux autres sources qui sont l'*Histoire de Saint-Étienne* de Testenoire-Lafayette et la *Liste générale des dénonciateurs et dénoncés*, petit livre paru sous le manteau en Suisse en 1795 listant l'ensemble des dénonciateurs des contre-révolutionnaires, qu'il est aujourd'hui très difficile de se procurer.

J'ai commencé ma recherche en me plongeant dans la série L[292] aux Archives Départementales de la Loire, sans succès. Pas de trace de mon Benoit Tézenas. Je me raccroche alors à une information contenue dans le livre de Portallier qui nous renvoie vers les Archives Départementales du Rhône, Benoit ayant été emprisonné à Lyon. Mais, cette fois encore, je fais clairement chou blanc, la cote ne correspondant plus au document annoncé. Cependant, je m'aperçois que les Archives possèdent le fameux livre introuvable sur les dénonciateurs que je m'empresse alors de commander. On y apprend que Benoit, nommé « Thézenas Exclu, dit Eustache-Pot-à-eau » a été dénoncé par les citoyens Jarier et Berne, de la paroisse Saint-Étienne à Saint-Marcellin, au même titre que dix-neufs autres, dénoncés par les mêmes[293]. Arrêtons-nous un instant

284AM de Saint-Étienne – 3E48 – Acte n°144 – F°34.
285AD de la Loire – 3NUMEC6/1MIEC238X3 – Naissances 1801 – Acte n°81.
286AM de Saint-Étienne – 4E78 – Acte n°15 – F°2.
287AM de Saint-Étienne – 2E11 – Acte n°348 – F°90.
288AD du Puy-de-Dôme – 6E178/47 – Décès 1880 – Acte n°31 – F°6.
289Dossier de Légion d'Honneur LH/2582/86.
290AD du Puy-de-Dôme – 6E178/24 – Mariages 1827 – Acte n°46 – F°24.
291Dans son ouvrage *Histoire de la révérende mère du sacré-cœur de Jésus (née Tézenas du Montcel), supérieure générale de la Congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Lyon*, l'abbé Rivaux dit de lui qu'il « était un chrétien édifiant, d'une piété à réciter tous les jours le petit office de la Sainte Vierge. » (p.76).
292La série L regroupe l'ensemble des archives établies au cours de la Révolution Française.
293*Liste générale des dénonciateurs et dénoncés, 1795, p.91.*

sur l'expression Eustache-Pot-à-eau, parfois orthographié Eustache Poteau. Je n'ai tout d'abord pas saisi le sens de ce nom : que signifiait-il ? Pourquoi se faisait-il appeler ainsi ?... Et la réponse fut pour le moins cocasse. En effet, la définition, trouvée dans un dictionnaire d'époque nous apprend que l'expression Eustache pot à l'eau est une « dénomination baroque et insultante que l'on donne par mépris à quelqu'un dont on a oublié le nom »[294]. Qu'on ne se souvienne pas de son nom, cela m'étonne quelque peu et je pencherais davantage pour un sobriquet insultant, tentant de ramener Benoit à un état de moins que rien, de le faire descendre du piédestal sur lequel il se trouvait sans doute bien installé.

C'est finalement ma visite au Montcel et ma rencontre avec les membres de la famille Bost, actuels propriétaires du lieu, que ma recherche s'est trouvée relancée. En effet, parmi les documents qu'ils avaient précieusement conservés se trouvait une note manuscrite réalisée par une descendante de Jacques Joseph Tézenas, nous donnant comme information que « la pièce authentique qui le libéra [Benoit] est aux Archives de la Loire à Saint-Étienne liasse 19 »[295]. Information bien mince, il est vrai, mais qui suffit à réveiller ma curiosité. Ne pouvant plus me rendre aux Archives avant la fin de la rédaction de mon mémoire, j'envoyai un de mes camarades de la promotion passée, Georges Charreyre, pour réaliser cette recherche pour moi. Dans un premier temps, il ne trouva, tout comme moi, rien. Mais quelle ne fut pas ma surprise de recevoir, deux semaines plus tard, un document comprenant les circonstances de la dénonciation d'un certain Thézenas[296], marchand fabriquant d'armes à Commune d'Armes[297]. Malheureusement, et malgré tout l'intérêt que présente ce document, daté du 25 brumaire an III, pour l'étude de la famille, je dus me rendre à l'évidence : cette archive ne concernait pas Benoit. Comment puis-je l'affirmer ? Déjà par la profession de cet homme, qui n'a aucun lien avec celle qu'occupait Benoit, et par les affirmations de Paul Tézenas du Montcel qui s'appuie, pour une fois, sur des archives, qu'il serait tout de même bon de vérifier, comme toujours, et qui nous donne comme date de sa libération le 7 floréal an II. De plus, tous les ouvrages s'accordent pour dire que l'arrestation de Benoit Tézenas a eu lieu pendant la Terreur, qui prend fin avec la chute de Robespierre le 10 thermidor an II.

L'arrestation de Benoit

Qu'est-il donc arrivé à notre cher Benoit durant cette période ? En l'absence d'archives sur son arrestation, je vais ici citer *Histoire de Saint-Étienne* de Claude-Philippe Testenoire-Lafayette, page 239, en y ajoutant les justes rectifications de Paul Tézenas du Montcel.

« Au début de la Terreur, M. Benoit Tézenas avait été arrêté par ordre des autorités révolutionnaires et emprisonné à Lyon. Seule, à pied, portant son enfant dans ses bras, sa jeune femme s'était rendue dans cette ville pour y disputer aux bourreaux la tête de son mari. Pendant quelques jours, on la vit assise, allaitant son enfant, sur les marches de l'Hôtel de Ville, n'osant s'éloigner de peur de laisser échapper l'instant où elle pourrait se jeter aux pieds des juges du Tribunal révolutionnaire et leur arracher la grâce de son mari. »

Ce trajet, de Lyon à Saint-Étienne, villes distantes de 50 kilomètres à vol d'oiseau , n'est tout de même pas une sinécure, encore moins avec un nouveau-né dans les bras. Il est ici sans doute question de Jean Augustin, grand-père de Paul, né à peine deux mois avant la libération de son père.

294*Dictionnaire du bas langage ou Des manières de parler usitées parmi le peuple*, Volume I, 1808, p.369.

295Document manuscrit privé de la main de Dominique Gerin, conservé par la famille Bost.

296AD de la Loire – L391.

297C'est le nom que porte Saint-Étienne lors de la période révolutionnaire, à une époque où les noms de saints n'ont plus vraiment droit de cité. On voit donc bien ce qui caractérise la ville : l'armurerie.

La libération de Benoit

Une petite erreur, reprise par Paul dans son ouvrage, est cependant à signaler : ce n'est pas auprès des juges du Tribunal révolutionnaire qu'Anne Libois sollicita la grâce de son époux mais auprès du député Reverchon. C'est ce que nous prouve une pièce authentique, copiée par le père de Paul aux Archives Départementales de la Loire dans le registre des délibérations du district de Saint-Étienne, liasse 19. Tiens donc, liasse 19, cela ne vous rappelle pas quelque chose ? Grâce aux recherches de Georges Charreyre que je remercie chaleureusement, nous avons pu retrouver les documents originaux, les dates avancées par Paul Tézenas du Montcel étant un tantinet erronées.

Comme nous l'énonce Portallier, il semble que la raison de son enfermement ne soit qu'une dénonciation affirmant que Benoit Tézenas était coalisé avec les Praire, retirant tous les « fugitifs ». De cette dénonciation, Reverchon ne fera aucun compte et les représentants du peuple décident la remise en liberté de Benoît Tézenas et la levée des scellés sur ses propriétés le 5 floréal an II[298] en ces termes :

« 5 floréal an II (25 avril 1794).

Au nom du peuple français, Liberté, Égalité,

Rép[ubliqu]e F[rançais]e une et indivisible,

Les représentants du peuple envoyés dans Commune Affranchie[299] pour y assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la R[épubliqu]e & dans les dép[artemen]ts du Rhône & de la Loire

Vu la demande de la citoyenne Thézenas, de Co[mmun]e d'Armes, qui expose que son mari est détenu dans la maison d'arrêt de Commune d'Armes en vertu d'un mandat d'arrêt décerné contre lui par le nommé Pignon, tendante à obtenir la mise en liberté de son mary

Considérant qu'il n'existe aucune dénonciation contre ledit Thézenas & qu'il paraît qu'il s'est toujours bien conduit,

Arrêtent qu'il sera mis en liberté dans le plus bref délai et que les scellés, si aucuns ont été apposés, seront levés dans les formes prescrites.

Fait à Commune Affranchie, le 5 floréal de l'an 2e de la Rép[ubliqu]e une & indivisible.

Signé : REVERCHON & MEAULLE »

Les scellés seront finalement levés trois jours plus tard, le 8 floréal de l'an II[300] :

« Les administrateurs du district de commune d'armes, vu le jugement rendu par les repr[ésentan]ts du peuple qui ordonne la mise en liberté du[dit] Thézenas

Ouï l'agent National

Arrêtent que la municipalité de St Jean Bonnefond se transportera de suite dans la maison du[dit] Thézenas, reconnaîtra les scellés, les lèvera dans tous les lieux où ils avaient étés apposés, dressera procès-verbal du tout et laissera à la disposition du propriétaire tous les objets séquestrés. »

Benoit et Anne en bons chrétiens...

Par la suite, l'histoire donnera raison aux révolutionnaires. En chrétiens farouches, Benoit et Anne vont cacher durant des années des prêtres, d'abord rue Roannelle puis sur le domaine du Montcel. Nombre d'entre eux sont cités dans des ouvrages comme le curé Genevey d'Écully, l'abbé Matagrin ou encore dom Terrasse, dernier prieur de la Chaise-Dieu. Sur ce passage de leur vie, fort

298Archives Départementales de la Loire – L124 – Délibérations du Conseil Général du district de Saint-Étienne.

299C'est le nom que porte Lyon durant la période révolutionnaire.

300Archives Départementales de la Loire – L124 – Délibérations du Conseil Général du district de Saint-Étienne.

intéressant et très révélateur du caractère d'Anne Libois, je me dois de citer une dernière fois *Histoire de Saint-Étienne* de Testenoire-Lafayette[301].

« On célébrait en secret la messe dans la maison du Montcel ; le baptême y était aussi fréquemment administré [...] La présence d'esprit et l'imperturbable sang-froid de M^me^ Tézenas sauvèrent plusieurs fois ses hôtes des plus graves dangers. Un jour, par exemple, au moment où toute la famille prenait son repas avec un ecclésiastique, on annonce que des jacobins viennent faire une visite domiciliaire. Sans se déconcerter, M^me^ Tézenas fait cacher le prêtre, va à la rencontre de ces gens, les invite à se rafraîchir et leur donne pleine liberté de visiter sa maison. Devant une telle assurance, ils crurent que leur proie leur avait échappé et ils se retirèrent sans faire de perquisition.

Une autre fois, à minuit, des coups redoublés, frappés contre le portail, réveillent les habitants du Montcel. C'est un jeune homme qui demande avec instance à parler à M^me^ Tézenas ; on l'introduit auprès d'elle : « Veuillez me pardonner, lui dit-il, mais je suis envoyé près de vous pour trouver un prêtre ; ne refusez pas ce secours à un pauvre mourant, vous avez dû entendre parler de lui », et il nomme un dangereux jacobin qui avait fait emprisonner beaucoup de prêtres et plusieurs habitants de Saint-Étienne et de la région. M^me^ Tézenas se fait indiquer sa demeure et répond au jeune homme qu'il peut se retirer, promettant de faire tout son possible pour secourir le moribond. Après son départ, elle va trouver l'abbé Genevey [...] et le met au courant de cette étrange démarche : « C'est un guet-apens, ajoute-t-elle. On n'est venu ici que pour voir si ma maison renferme des prêtres, et alors, malheur à vous et à nous tous. »

Dans son manuscrit du Fay, le père de Paul raconte que sa grand-mère, qu'il avait bien connue, lui avait montré les cachettes, aussi bien rue Roannelle qu'au Montcel, où les curés se terraient lors de visites des garnisaires[302].

La vente du domaine du Fay

Dans le même temps, Paul nous raconte l'histoire de la vente du château et domaine du Fay qui appartenaient à la famille Tézenas[303]. Ici aussi il serait nécessaire de retrouver les documents en lien avec cette vente, qui doivent aussi se trouver en série L ou chez les notaires. Ces biens furent vendus comme biens nationaux le 17 thermidor an IV, assortis d'un bois de 24 métérées à Saint-Christo-en-Jarez, à un certain Louis Guyot pour le prix dérisoire de 180 francs. Au mois de vendémiaire an VII, Benoit adressa une protestation au Ministre de la Justice : la procédure s'éternisa et c'est finalement le 18 mai 1807 qu'un décret impérial de Napoléon I^er^ rejeta sa protestation et déclara la vente valable. Le prix, sous estimé, fut cependant réévalué. C'est ainsi que la famille Tézenas perdit l'un de ses fiefs au cours de cette période troublée.

La vie post-révolutionnaire

Les occupations de Benoit et l'ouverture des mines

Un décret impérial positif suivant toujours le négatif, Benoit est nommé juge de paix du canton Nord-Ouest de Saint-Étienne par un décret du 29 août 1809. Cependant, il est déjà juge

301 *Histoire de Saint-Étienne* de Claude-Philippe Testenoire-Lafayette, 1902, pp.239-240.
302 *Une famille française du XVI^e^ siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.94.
303 *Une famille française du XVI^e^ siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.96.

suppléant en 1808 car il mène sa première audience officielle retrouvée dans les archives judiciaires le 19 novembre 1808 en remplacement de Marcelin Béraud[304]. D'après Paul, il occupera cette place jusqu'en 1831, avant d'être nommé juge honoraire, recevant une pension de 340 francs l'an[305]. En parallèle de cette activité principale, Benoit suivit les traces de son père en se faisant élire adjoint au maire de Saint-Étienne en 1827.

En date du 1er septembre 1814, Benoit reçoit la décoration de l'Ordre du Lys[306,307]. Puis, le 13 juillet 1825, depuis Saint-Cloud, le tout nouveau roi Charles X, par une ordonnance royale, lui fait concession de mines de houilles dans l'arrondissement de Saint-Étienne portant le nom de concession du Montcel[308]. C'est à partir de cette date que les Tézenas vont exploiter eux-mêmes les mines se trouvant à proximité de leur résidence de campagne, notamment par l'intermédiaire de la Compagnie des Mines du Montcel-Sorbiers ou du Montcel-Ricamarie, comme nous l'avons vu à l'époque de notre couple de référence.

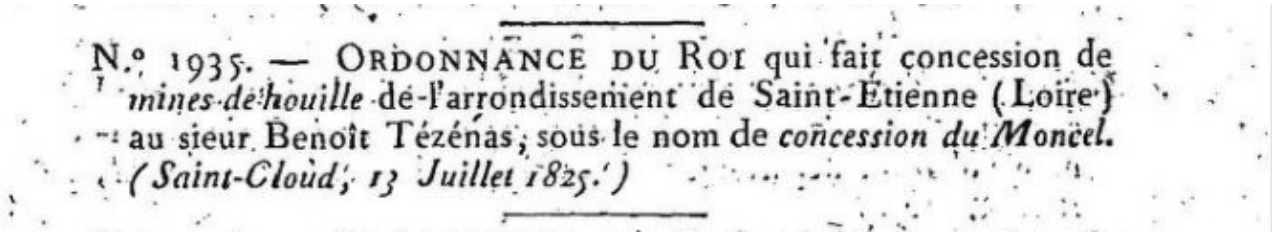
N.° 1935. — ORDONNANCE DU ROI qui fait concession de *mines de houille* de l'arrondissement de Saint-Étienne (Loire) au sieur Benoît Tézénas, sous le nom de *concession du Moncel.*
(Saint-Cloud, 13 Juillet 1825.)

Fig. 37 – Ordonnance du roi pour la concession des mines du Montcel

Les actes de charité d'Anne Libois

De son côté, Anne Libois va poursuivre tout au long de sa vie les actes de charité chrétienne, s'impliquant en tant que présidente de nombreuses œuvres de charité stéphanoises. En 1784, elle succéda à sa belle-mère en tant que présidente de l'œuvre des Dames de Miséricorde, remplissant ces fonctions jusqu'à son dernier souffle puisqu'elle insista pour que, dans la chambre où elle allait expirer, elle puisse présider une dernière fois l'assemblée de ces Dames. Elle fut également l'une des fondatrices de la Providence Sainte-Marie, du Pieux-Secours, du Refuge et d'une grande partie des établissements de bienfaisance de la ville de Saint-Étienne[309]. Paul Tézenas du Montcel nous rapporte également que, lors de la visite de la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, à Saint-Étienne le 27 janvier 1827, son arrière-grand-mère lui fut présentée en tant que présidente de ces nombreuses œuvres de charité[310]. Quand la petite histoire rencontre la grande...

Focus sur la rue Roannelle

304AD de la Loire – 8U10/20 – U234.

305*Une famille française du XVIe siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.98.

306Information trouvée dans l'ouvrage de Paul mais aussi dans diverses autres sources. Une de mes camarades de la promotion précédente, Victoire Lesne, avait débuté les recherches pour moi aux Archives Nationales mais n'a malheureusement pas pu les mener à leur terme. La cote à consulter semble être la cote F/1dIII9 qui contient les fiches des décorés de l'Ordre du Lys pour l'année 1814.

307Créée par le comte d'Artois et Louis XVIII lors des Cent-Jours, suite à une ordonnance du 26 avril 1814, cette décoration a pour but de récompenser les troupes de la Garde Nationale de Paris avant qu'elle ne soit étendue à l'ensemble des gardes nationales de France. Ce n'est que dans un troisième temps qu'elle va se voir décernée également aux fonctionnaires des administrations, notables, membres de la députation, officiers supérieurs, etc (Source : Article Wikipédia « Décoration du Lys »).

308*Bulletin des Lois du Royaume de France*, 8e série, Règne de Charles X, Tome III, p.247.

309« Nécrologie de Madame Tézenas du Montcel, née Libois » in *La Mode* du 25 juin 1853, p.163.

310*Une famille française du XVIe siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.99.

Durant toutes ces années, Benoit et Anne ont vécu rue Roannelle à Saint-Étienne tout en passant une partie de l'année dans leur résidence de campagne, le Montcel, à cheval entre les communes de La Talaudière et de Saint-Jean-Bonnefonds, à quelques encablures de la grande ville. Je vais m'arrêter quelques instants sur la rue où ils ont vécu qui n'existe plus aujourd'hui et dont un charmant article raconte l'histoire lors du nouvel aménagement, le 24 septembre 1936[311].

« La rue Roannelle ? Cette vieille photo en fait revivre la physionomie. Elle était étroite, ténébreuse - presque sinistre. Depuis quelque temps déjà, les masures ont disparu, un coin lépreux de la cité stéphanoise est tombé en poussière. Maintenant, tout un pittoresque quartier respire, et autour du célèbre puits bénit, une équipe d'ouvriers travaille à la réfection de la chaussée.

La rue Roannelle est morte. La municipalité, dont on connaît le plan d'urbanisme, poursuit la réalisation de son programme [...] avec l'aménagement de la future avenue Émile Loubet. Sur cette avenue, large de 29 mètres, se dresseront des immeubles clairs et spacieux, qui feront oublier les misérables taudis d'autrefois. On y construira le Palais de la Mutualité [...], le Bureau d'Hygiène et laboratoire, la bibliothèque publique et aussi le nouveau restaurant populaire.

Nous pouvons dire que tout sera mis en œuvre pour que l'avenue qui portera le nom de l'ancien président de la République soit digne de Saint-Étienne et de son accueillante et laborieuse population.

Notre ville s'embellit, elle devient plus coquette, plus élégante. C'est tout à son honneur. »

Benoit électeur

Tout comme nous l'avions fait pour Jacques Joseph, nous pouvons aussi retrouver Benoit dans les archives électorales de la commune. En 1828, il occupe la case n°231 du registre, située juste au-dessus de cette de son fils[312]. Juge de paix à cette date, confirmant bien les informations que nous possédons, nous apprenons qu'il verse des contributions dans trois arrondissements différents : Saint-Étienne, La Fouillouse[313] et Valbenoîte[314]. Dans le premier, il verse 312F dont 187,68F en contribution foncière, 85,04F en personnelle et mobilière et 39,55F en portes et fenêtres[315]. Dans le second, il ne verse que 47,98F de contribution foncière tandis que dans le troisième, il en verse 676,50F assortis de 23,56F de contributions en portes et fenêtres. Cela nous permet donc d'en déduire que Benoît possède des biens fonciers dans ces trois arrondissements, et des bâtiments dans le premier et le dernier. Dans la liste électorale de 1841 à 1843, en sous-série 3M67, je n'ai malheureusement pas pu le retrouver. Était-il mort ou vivait-il ailleurs ? La première option semble plausible car on retrouve Anne Marie, veuve Tézenas, vivant seule avec sa domestique Annette Souve, au 6 rue Roannelle lors du recensement de 1846[316]. En 1851, elle y réside toujours avec sa fille Adélaïde et son gendre François Vialleton ainsi que ses deux petites-filles[317]. En 1856, le recensement ne laisse plus apparaître, au 6 rue Roannelle, que Jeanne Marie

311« Hier, la rue Roannelle... demain, l'avenue Émile Loubet », aux AM de Saint-Étienne, 1S80.

312AD de la Loire – 3M21.

313Commune située au nord de Saint-Étienne.

314Commune indépendante qui fusionnera avec Saint-Étienne, en devenant un quartier, suite à la loi du 31 mars 1855 (cf. *L'histoire administrative de Saint-Étienne* sur le site des AM de Saint-Étienne).

315L'impôt sur les portes et fenêtres, introduit par la loi du 4 frimaire an VII, est un principe d'impôt basé sur le nombre de portes et fenêtres que possèdent les bâtiments. Il restera en vigueur jusqu'en 1926.

316 AM de Saint-Étienne – 1F2 – F°4 – p.8/893.

317 AM de Saint-Étienne – 1F4 – F°38 – p.41/604.

Adélaïde et son époux, une de leurs filles, Marie Louise, et un domestique[318]. Pas de surprise, Anne aurait eu 97 ans...

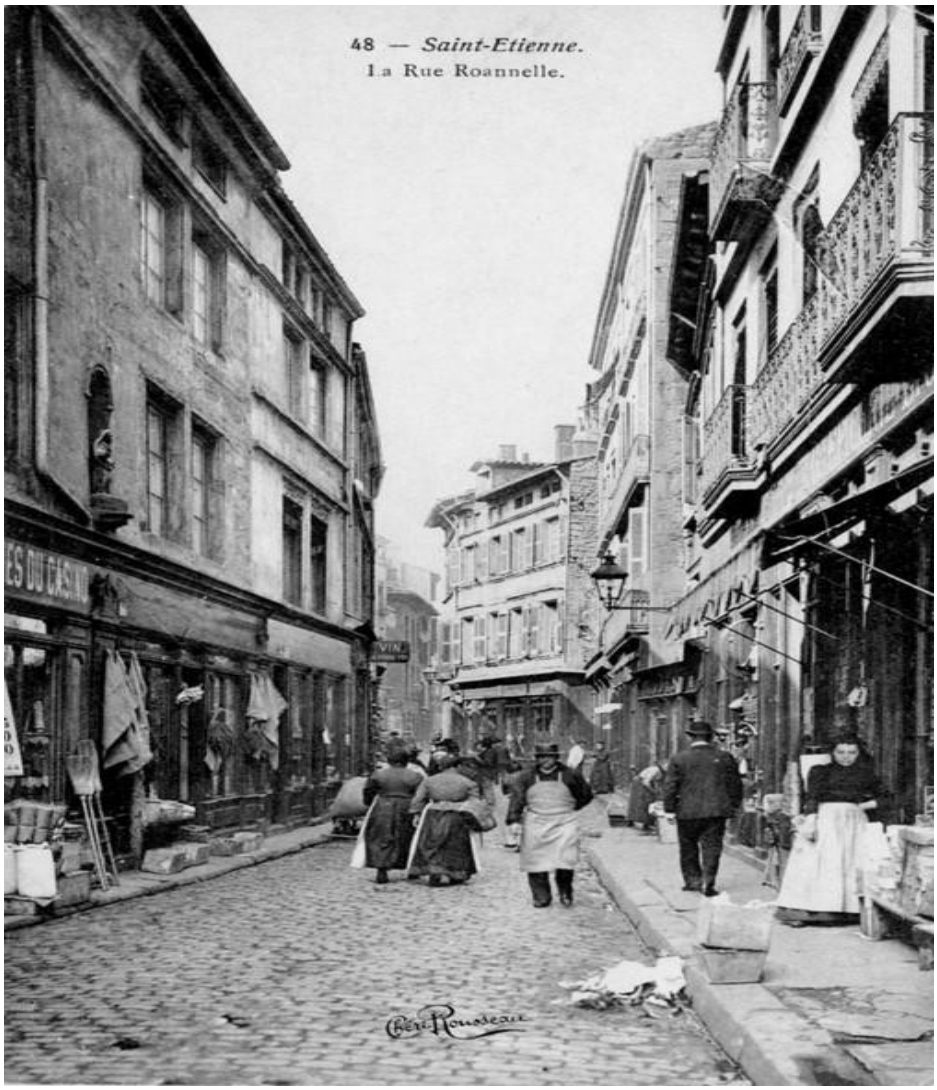

Fig. 38 – La rue Roannelle

Les propriétés de Benoit au cadastre

Le cadastre, c'est quoi ?

Le cadastre, ou plan parcellaire des territoires, est décidé par les décrets des 21 août et 23 septembre 1793 mais ne sera véritablement mis en place qu'en 1802 avec les plans par masses de cultures puis, par la loi de finances du 15 septembre 1807, avec la mise en place de ce que l'on appelle aujourd'hui le « cadastre napoléonien » ou « ancien cadastre ». Son intérêt est double :

- Tout d'abord, par le biais des plans parcellaires, nous pouvons retrouver l'ensemble des parcelles qui constituent une commune comprenant les noms des lieux-dits, des rues, des espaces géographiques communaux qui nous permettent de repérer un lieu précis.

318 AM de Saint-Étienne – 1F6 – F°376 – p.767/1575.

- Puis, grâce à la matrice cadastrale, on peut repérer à qui appartiennent les terrains figurant sur le plan parcellaire par l'intermédiaire des numéros de parcelles. On apprend ainsi quand le terrain a changé de mains, ce que l'on appelle les dates de mutation.

Pour effectuer une recherche dans le cadastre, il faut se rendre en sous-série 3P des Archives Départementales. C'est là que l'on trouvera l'ensemble des matrices cadastrales depuis la mise en place du cadastre. Concernant les plans cadastraux, il faut généralement se reporter à une autre série, en « cartes et plans ». Ainsi, je me suis rendu aux Archives Départementales de la Loire afin de réaliser une recherche cadastrale concernant Benoit Tézenas sur les communes de Saint-Jean-Bonnefonds et de La Talaudière, là où se situe la maison de campagne du Montcel. Dans un premier temps, j'ai tenté de repérer le lieu du Montcel sur les plans du cadastre napoléonien, que l'on trouve en sous-série 1678VT, numérisé et consultable en ligne. Je me suis alors penché sur le cadastre de Saint-Jean-Bonnefonds, sans succès. Même constat sur la commune de La Talaudière. Étrange... Je revérifie alors plusieurs fois mais non, rien à faire... Je me reporte alors à la carte IGN présente sur Géoportail et c'est ainsi que je repère le lieu sur la commune de La Talaudière, sous le nom de « Domaine du Mousset », comme nous le voyons sur le plan parcellaire qui suit[319]. Comme on le voit sur ce plan, ce domaine est situé à l'extrême sud-ouest de la section A2, directement attenante au territoire de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds qui s'étend au-delà de la ligne verte, où l'on trouve une partie des terrains du Montcel. Ce n'est d'ailleurs que suite à la loi du 29 février 1872 qu'une partie des terrains, comprenant le domaine du Montcel, a été transférée du territoire de Saint-Jean-Bonnefonds à celui de La Talaudière.

319 AD de la Loire – 1678VT15_03 – Cadastre napoléonien La Talaudière 1872 – Section A2 – Échelle 1:2500.

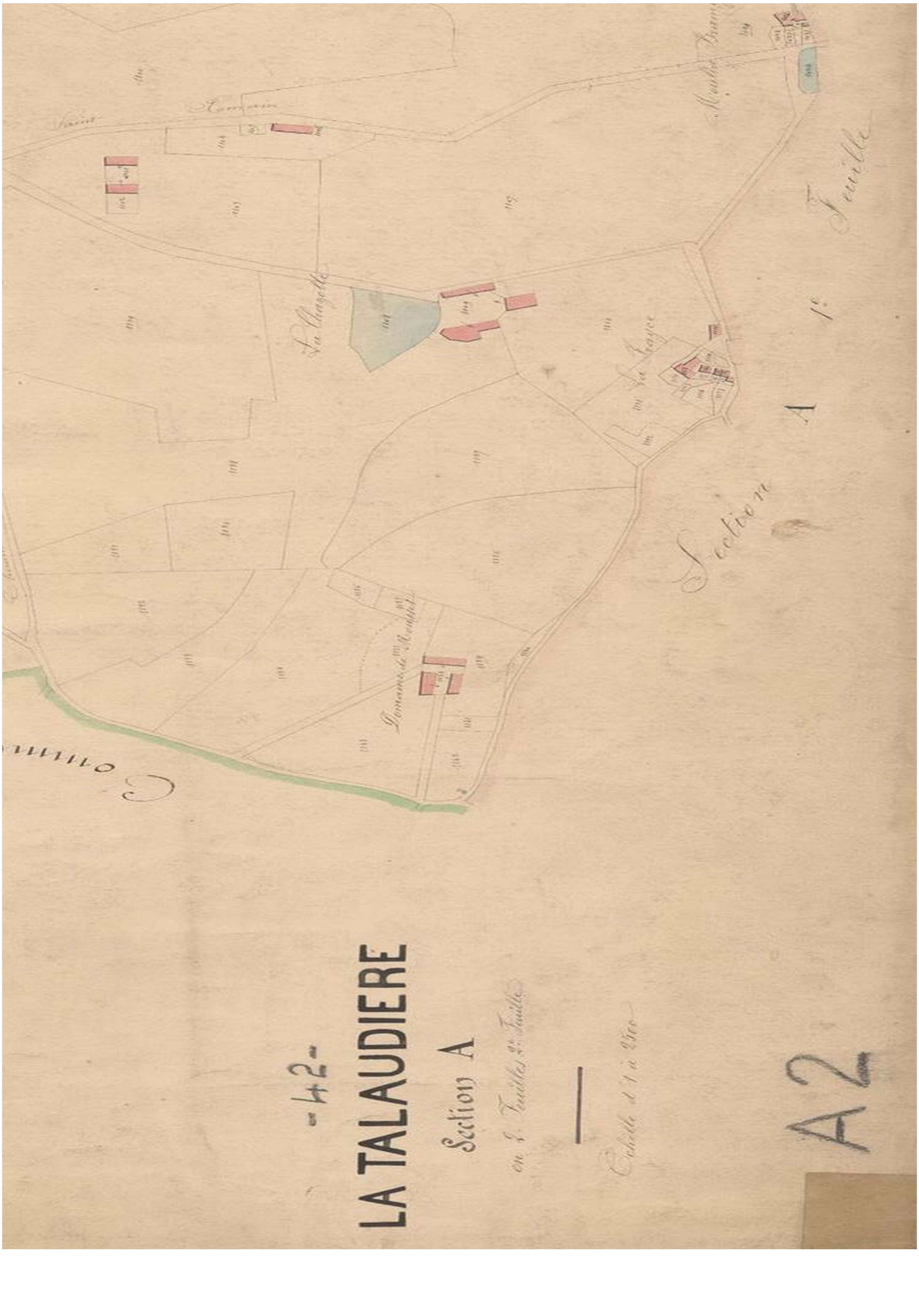
-42-
LA TALAUDIERE
Section A
A2
Section A
1re Feuille

Sur le plan d'assemblage de l'ensemble des sections de la commune de La Talaudière, on retrouve le Montcel en périphérie directe de Saint-Jean-Bonnefonds[320].

320 AD de la Loire – 1678VT15_01 – Cadastre napoléonien La Talaudière 1872 – Plan d'assemblage – Échelle 1:10000.

Dans un second temps, après avoir repéré les lieux, je me plonge dans les matrices cadastrales de Saint-Jean-Bonnefonds puis de La Talaudière, qui vont m'en apprendre davantage sur l'ensemble des terrains possédés par Benoit Tézenas sur cette commune. Je ne reprendrai pas ici les informations précises et notamment celles sur les superficies et les revenus tirés des terrains cités. Si vous souhaitez en savoir plus, je vous propose de trouver toutes ces informations dans un tableau récapitulatif en annexe.

J'ai alors consulté en premier lieu l'état de section des propriétés bâties et non bâties de 1829 pour la commune de Saint-Jean-Bonnefonds qui se trouve en sous-série 3P1884. Dans ce document, la liste des terrains appartenant à notre homme est extrêmement longue. Ainsi, Benoit Tézenas y possède :

- 3 parcelles au lieu-dit « La Côte » dont une de terre et deux de terre vaine[321] ;
- 15 parcelles au lieu-dit « du Bois-Cla », comprenant sept parcelles de terre, six de terre vaine, une de pré et une de pâture ;
- 3 parcelles au lieu-dit « de La Sauzéa de Mai », dont une de pré et deux de terre ;
- 1 parcelle de pré au lieu-dit « Maraudon » ;
- 1 parcelle de terre au lieu-dit « Grande » ;
- 2 parcelles au lieu-dit « du Château », l'une de pâture, l'autre de terre ;
- 4 parcelles au lieu-dit « champ du Château », dont deux de pâture et deux de terre ;
- 1 parcelle de pré au lieu-dit « de La Combe » ;
- 2 parcelles au lieu-dit « du Pré de la Combe » comprenant un bois et une terre ;
- 1 parcelle de pré au lieu-dit « de la Four » ;
- 1 parcelle de pré au lieu-dit « Clos et Péchoire » ;
- 4 parcelles au lieu-dit « Château du Fay » comprenant une parcelle de maison, une parcelle de sol et deux parcelles de jardin[322] ;
- 1 parcelle de terre au lieu-dit « Chenevier » ;
- 4 parcelles comprenant une maison, une cour, une pâture et une terre au domaine « de la Chapelle » ;
- 1 parcelle de jardin au lieu-dit « de la Cour » ;
- 2 parcelles de terre au lieu-dit « des Noyers » ;
- 5 parcelles au lieu-dit « La Garenne » comprenant une parcelle de pâture, une de terre et trois de terre vaine ;
- 4 parcelles au lieu-dit « Crêt Beau Plomb » dont une de terre et trois de terre vaine ;
- 1 parcelle de terre au lieu-dit « Grande des Noyers » ;
- 6 parcelles au domaine « Firmilly » comprenant une maison, sol et cour, jardin, deux parcelles de terre et une de terre vaine ;
- 1 parcelle de pré sous le domaine « Firmilly » ;
- 2 parcelles, une de pâture et une de terre près chez Carteron ;
- 3 parcelles au lieu-dit « La Grande Côte » comprenant deux parcelles de terre et une de terre vaine ;
- 5 parcelles au « Crêt de la Croix du Fay », dont deux de terres et trois de terre vaine ;
- 1 parcelle de terre au « Crêt » ;

321 Une terre vaine est une terre généralement incultivable qui sert entre autre à faire paître le bétail en instaurant un système que l'on appelle la « vaine pâture ».

322 On en déduit donc ici que Benoit Tézenas, en plus de posséder le Montcel, possède également le château du Fay à quelques encablures de là. Étrange car il est censé en avoir été dépossédé lors de la Révolution...

- 1 parcelle de terre au lieu-dit « Longue du Crêt » ;
- 1 parcelle de bois taillis au lieu-dit « Petit du Crêt » ;
- 2 parcelles, l'une de terre vaine, l'autre de pâture au lieu-dit « Champ du Crêt » ;
- 1 parcelle de terre sous le Crêt ;
- 1 parcelle de terre au « lieu de la Plate » ;
- 2 parcelles, une de pré et une de pâture au « lieu de Patural » ;
- 1 parcelle d'étang au « lieu de Charvet ».

À ces propriétés s'ajoutent celles initialement situées sur la commune de Saint-Jean-Bonnefonds mais qui passent à La Talaudière en 1872. Elles comprennent :

- 3 parcelles au lieu-dit « au Soleil », comprenant une parcelle de terre, une de pré et une de pâture ;
- 1 parcelle de terre au lieu-dit « Gabet » ;
- 9 parcelles au « lieu des Grands Prés » dont quatre de terre, deux de terre vaine, deux de pâture et une de pré ;
- 1 parcelle de pâture au lieu-dit « Grands Champêtres » ;
- 1 parcelle de terre au « lieu de la Rivière d'Ouzon » ;
- 3 parcelles au « lieu du Petit Pré », dont une de pré, une de pâture et une de terre ;
- 1 parcelle de bâtiment rural au lieu de « l'Ancienne carrière » ;
- 2 parcelles de pré au « lieu Thévenet » ;
- 5 parcelles au « domaine du Frayel » comprenant maison, sol et cour, jardin et deux parcelles de terre ;
- 3 parcelles sous le « domaine du Frayel » dont une parcelle de pré, une de terre et une de pâture ;
- 2 parcelles au « lieu de l'Île » dont une parcelle de pâture et une de terre ;
- 5 parcelles au « lieu de Raffia » comprenant deux parcelles de terre, une de pré, une de pâture et une de bois ;
- 1 parcelle de vigne au « lieu de la Vigne » ;
- 1 parcelle de terre au « lieu du Jardin » ;
- 2 parcelles de pâture au lieu-dit « Le Plâtre » ;
- 4 parcelles au « domaine du Mousset » avec maison[323], sol et cour, jardin et pâture.

On voit donc ici l'importance des possessions de Benoit qui vont se transmettre de génération en génération. On voit en effet une partie de ces parcelles être vendues et changer de propriétaires entre 1829 et 1914, période couverte par la matrice cadastrale des propriétés foncières de Saint-Jean-Bonnefonds en sous-série 3P1885 et 3P1886. En sous-série 3P744 comprenant les états de section de la commune de La Talaudière, sans date précise, Benoit Tézenas possède également, en section A :

- 2 parcelles au « lieu du Lièvre » comprenant une pâture et une terre ;
- 1 parcelle de bois au « lieu de Fontaise » ;

Et en section C :

- 1 parcelle de pré au lieu-dit « Grand Pré de la Rivière ».

Dans la sous-série 3P745 qui reprend la matrice d'une partie des propriétés foncières de 1873 à 1914, on retrouve une partie de ces possessions entre les mains des descendants de Benoit

323Il s'agit de la propriété du Montcel.

que sont, d'une part, par indivis, Auguste, Michel, Henry, Fany, Françoise, Benoît, Charles Revel, Pierre, Veuve Vignot Claudius, Veuve Girot de Langlade, et, de l'autre, Jean Auguste Tézenas, puis Joseph Tézenas du Montcel puis, enfin, ses enfants.

À la recherche de Benoit dans les hypothèques...

Les hypothèques, c'est quoi ?

Les hypothèques sont les premières archives à utiliser si l'on souhaite réaliser l'histoire d'un bien foncier : elles permettent de retrouver les transcriptions d'actes notariés relatifs à des biens immobiliers. Instaurées par la loi du 11 brumaire an VII, elles vont ainsi nous permettre de retracer l'histoire d'un bien par le biais des diverses mutations et ventes qu'il va subir au cours du temps.

Cette formalité administrative qu'est l'hypothèque va assurer la sécurité des transactions immobilières et conférer aux actes transcrits une présomption de preuve en cas de contentieux. Elle est assurée par les conservations (ou bureaux) des hypothèques, chaque bien étant ainsi enregistré dans le bureau dont il dépend : ainsi, un même propriétaire peut avoir des biens enregistrés dans différents bureaux.

Pour réaliser une recherche dans les registres des hypothèques, il faut se rendre en sous-série 4Q des Archives Départementales. La recherche dans ces fonds est l'une des plus complexes pour le généalogiste et l'historien car il faut suivre plusieurs étapes assez ardues pour le néophyte :

- Dans un premier temps, il faut se rendre dans le « registre indicateur » ou « table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires ». Dans ce registre, on trouvera l'ensemble des personnes qui possèdent des biens fonciers enregistrés dans le bureau accompagné d'un numéro de volume et d'un numéro de case.
- Dans un second temps, muni de ces informations, on doit aller récupérer le bon volume du « registre des formalités hypothécaires », en rapport avec le numéro de volume trouvé dans la table. Une fois le volume ouvert, il faut se rendre à la case indiquée. Celle-ci va contenir, pour chaque bien, un numéro de registre accompagné d'un numéro d'article.
- Dans un troisième temps, on se rend au « registre des transcriptions » correspondant au numéro de registre indiqué puis au numéro d'article qui va contenir l'inscription hypothécaire (registre des inscriptions) ou directement la transcription de l'acte notarié concernant ce bien (registre des transcriptions).

Dans mon cas, je me suis rendu aux Archives Départementales de la Loire où j'ai pu consulter la « table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires » en sous-série 4Q6202. Au folio 55, je trouve la liste des Thézenas ou Tézenas et notamment notre cher Benoit, dit « juge de paix », me renvoyant au volume 75, case 35.

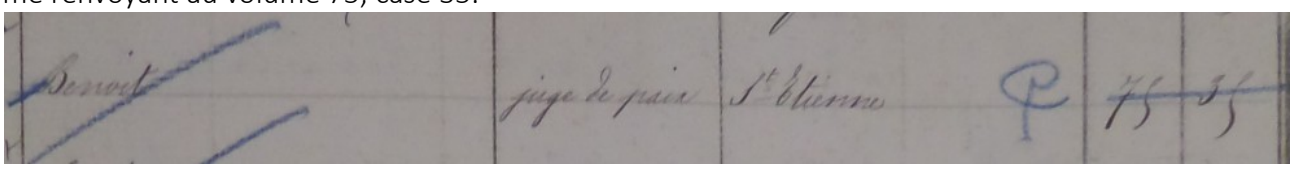

Sauf que, très vite après avoir consulté les tables alphabétiques, je me rend compte que les Archives n'ont pas conservé les registres des formalités hypothécaires... On y trouve certes les registres des inscriptions et des transcriptions mais pas l'étape intermédiaire, ce qui nous empêche

de poursuivre toute recherche. Ce serait là comme chercher une aiguille dans une botte de foin, et il nous faudrait des jours entiers de recherche... J'ai ainsi malheureusement dû mettre un terme à ma recherche, bien malgré moi.

Leur décès

Près de vingt ans avant son épouse, après une vie vraiment bien remplie, Benoit Tézenas décède le 6 décembre 1839 dans son domicile, rue Roannelle à Saint-Étienne[324]. Anne Libois, elle, rejoint son époux dans la mort le 12 mars 1853, décédant dans le même domicile[325]. Sa nécrologie, parue dans *La Mode*[326], et que vous retrouverez en annexe du mémoire, nous rappelle les qualités indéniables de cette femme, qui a fait énormément pour les pauvres, les prêtres durant la Révolution, et selon cette nécrologie « il serait trop long d'énumérer tous les mérites de Madame Tézenas du Montcel, de compter une à une toutes les fleurs dont elle sut se tresser une immortelle couronne ». Je pense que l'histoire de sa vie peut se terminer sur ces magnifiques mots.

Quelle ne fût pas ma surprise, en me rendant au cimetière du Crêt du Roch à la recherche des tombes de la famille, de trouver la tombe originelle, dans laquelle reposent encore Benoit et Anne... Je pensais leur sépulture détruite depuis longtemps, mais il n'en est rien. Une intense émotion s'empare de moi... Ils sont bien encore là, toujours là, appartenant pleinement à cette terre de laquelle ils ne peuvent s'extirper et sous laquelle ils vivent ce à quoi ils aspiraient sans doute : le repos éternel.

Fig. 39 – Tombe de la famille Corron-Tézenas du Montcel au cimetière du Crêt de Roch

324AM de Saint-Étienne – 4E46 – Acte n°1467 – F°92.
325AM de Saint-Étienne – 4E60 – Acte n°315 – F°21.
326« Nécrologie de Mme Tézenas du Montcel » in *La Mode* du 25 juin 1853, pp.162-164.

La famille de Marie Louise Anne Libois

Comme nous pouvons le voir sur le tableau représentant Marie Louise, dans le coin supérieur gauche, la famille Libois possède des armoiries. Cependant, si on les trouve en cet endroit et dans un article de journal faisant référence à une réunion familiale des descendants de Benoit et Anne[327], il nous a été impossible d'en retrouver mention ailleurs, et notamment dans les nobiliaires et les armoriaux de l'Ancien Régime, nous empêchant de blasonner ces armoiries avec précision. Ce que nous savons c'est qu'il est composé d'un fond argent, d'un arbre de sinople en son centre, de deux feuilles du même aux cantons dextre et senestre du chef et, enfin, d'un lion passant de gueules, semblant terrassé de sable.

Les origines familiales

Marie Louise Anne est fille d'Innocent Jacques Libois, conseiller du roi et receveur des tailles en l'élection d'Issoire, et d'Anne Henriette de Montguichet. Même si l'on peut présumer que tous deux descendent de familles notables, si ce n'est nobles, il est très difficile d'en savoir davantage car il ne m'a pas été possible de trouver leur acte de mariage. En effet, si l'on en croit un certain nombre d'arbres Geneanet, nos deux tourtereaux se seraient unis le 1er août 1750 en la paroisse Saint-Sulpice de Paris mais, comme les registres des Cabinets des Titres s'arrêtent en 1748 pour cette paroisse, il m'a été impossible de le vérifier. Pour vérifier l'identité des parents et éventuellement remonter la lignée, il faudrait se rendre aux Archives Départementales d'Eure-et-Loir afin de consulter leur contrat de mariage passé le 10 juillet 1750 devant Maître Giraud, notaire royal de Chartres[328].

La fratrie d'Anne

De ce mariage vont naître cinq enfants, non pas à Versailles comme le veut la tradition familiale, poussant tout un chacun à ne pas trouver les dates de naissance des enfants, mais bel et bien à Issoire où Innocent Jacques occupait ses fonctions :

1. Françoise Marie Adélaïde Libois, née le 24 mai 1751 à Issoire, baptisée le 25 mai 1751 en la paroisse Saint-Paul à Issoire[329].
2. Marie Françoise Libois, née le 9 mai 1753 à Issoire, baptisée le 10 mai 1753 en la paroisse Saint-Paul à Issoire[330], décédée et inhumée le 12 mai 1753 en la paroisse Saint-Paul à

327« Une réunion Tézenas du Montcel » de Bruno de Féligonde in *A moi Auvergne !* n°72, 1995, p.96.

328Information sourcée de l'arbre Geneanet de xjourdan.

329AD du Puy-de-Dôme – 3E178_34 – p.238/289.
Parrain : François Marie Perinc de Moras, chevalier, seigneur de Saint-Priest, Saint-Étienne, Saint-Amans, Rochessavigne, Boutonnarque, Auzon et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finance en sa généralité de Riom, province d'Auvergne. / Marraine : Marie Jeanne Catherine Morau de Seichelles, épouse de M. de Moras.

330AD du Puy-de-Dôme – 3E178_34 – p.278/289.
Parrain : François Perrenc, écuyer, seigneur de Saint-Cyr. / Marraine : Marie Françoise Peyrrein, veuve de M. le Comte de Blet, gouverneur de Berg-op-Zoom.

Issoire[331].

3. Anne Marie Alexandre Louise Libois, née le 16 janvier 1755 à 8h du matin, baptisée le même jour en la paroisse Saint-Paul à Issoire[332]. Mariée le 8 décembre 1772 en la paroisse Saint-Paul à Issoire[333] avec Joseph Girod, docteur en médecine de cette paroisse, fils de vivant Joseph Girod et de défunte Jeanne Reymond.
4. Charles Louis Marie Gabriel Libois, né le 5 juillet 1757 à Issoire, baptisé le 6 juillet 1757 en la paroisse Saint-Paul à Issoire[334].
5. Marie Louise Anne Libois, née le 21 juin 1759 à 20h30 à Issoire, baptisée le 23 juin 1759 en la paroisse Saint-Paul à Issoire[335], femme de notre couple dont nous avons parlé précédemment.

Grâce à leurs actes de décès, on possède malgré tout une idée sur l'année de naissance de nos deux époux :

- Innocent Jacques, qui décède le 5 mars 1776 à Issoire et est inhumé le 6 mars 1776 en la paroisse Saint-Paul à Issoire[336], est dit âgé de 61 ans.
- Anne Henriette de Montguichet, décédée le 24 janvier 1785 à Issoire et enterrée le 26 janvier 1785 en la paroisse Saint-Paul à Issoire[337], est dite âgée de 57 ans.

331AD du Puy-de-Dôme – 3E178_35 – p.70/203.

332AAD du Puy-de-Dôme – 3E178_36 – p.27/251.
Parrain : Alexandre Louis Peirenc de Saint-Priest, chevalier, conseiller du Roi. / Marraine : Anne Marie Peirenc de Moras.

333AD du Puy-de-Dôme – 3E178_37 – p.141/328.

334AAD du Puy-de-Dôme – 3E178_36 – p.75/251.
Parrain : Charles Louis de Merle, chevalier, comte de Merle, baron d'Ambert, seigneur du Livradois, de Moras et autres lieux, cornette de la première compagnie des Mousquetaires du Roi, ambassadeur de sa Majesté auprès du Roi de Portugal. / Marraine : Louise Marie de Saint-Quentin de Blet.

335AD du Puy-de-Dôme – 3E178_36 – p.107/251.
Parrain : César Thibaut Pierre de la Brousse, marquis de Vertillac, gouverneur, grand sénéchal de Périgord, lieutenant du Roi dudit pays, baron de la Tour Blanche, seigneur de Saint-Martin et autres lieux. / Marraine : Marie Louise de Saint-Quentin de Bled, fille de M. le Comte de Bled, gouverneur de Berg-op-Zoom et maréchal des camps et armée du Roy, épouse du parrain.

336AD du Puy-de-Dôme – 6E178_10 – p.267/352.

337AD du Puy-de-Dôme – 3E178_38 – p.173/244.

Génération +3

Jacques Tézenas
et Marguerite Jourdan

Fig. 40 – Portraits de Jacques Tézenas et Marguerite Jourdan

Les portraits sont d'une richesse puissante pour notre étude car on voit se succéder les époques : à une coiffure que l'on pourrait qualifier de « rebelle » pour Benoit avait précédé le port de la perruque dont son père Jacques est affublé sur son portrait comme on peut le voir. Une évolution des mœurs qui caractérise profondément le XVIII^{e} siècle.

Il s'agit là de l'une des générations pour laquelle nous possédons le moins d'informations et pour lequel nous n'avons pas eu le temps de retrouver beaucoup d'archives. Il faudra songer à y remédier dans l'étude plus poussée de la famille Tézenas qui doit être réalisée à la suite de ce mémoire. Il serait bon notamment de se plonger dans le contrôle des actes à la recherche d'actes notariés les concernant.

Leur naissance et leur jeunesse

Leur naissance

Fils de Claude Tézenas et de sa seconde épouse Claudine Barrallon, Jacques voit le jour le 30

août 1713 à Saint-Étienne et se voit baptisé le même jour en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[338]. Son parrain est son aïeul maternel Jacques Barrallon, marchand bourgeois et ancien échevin de la ville et sa marraine n'est autre que son aïeule paternelle Marianne Dutreuil. Il est le premier enfant issu du second mariage de son père, sa sœur aînée, Marianne, ne survivant que deux ans après sa naissance. Aîné d'une fratrie de 10 enfants, il va se voir charger du partage et du paiement des successions de ses parents.

Fille de Jean Jourdan, marchand mercier et bourgeois de Lyon, et d'Antoinette Martinon, Marguerite naît le 28 octobre 1731 à Lyon, baptisée le même jour en la paroisse Saint-Nizier[339]. Ses parents lui donnent pour parrain Joseph Orsel, marchand de Lyon et Marguerite Jourdan, veuve de Claude Orsel, aussi marchand, tous deux apparentés à la jeune enfant.

Leur jeunesse

Sur leur jeunesse, je ne possède que très peu de sources. Marguerite semble grandir à Lyon auprès de ses parents tandis que Jacques se retrouve très rapidement confronté à sa situation d'aîné, chargé de régler la succession de son père. Comme l'évoque Paul Tézenas du Montcel, on peut concevoir que la gestion et l'administration d'une fortune aussi importante que celle laissée par son père ne lui ait guère laissé le temps d'acquérir les connaissances nécessaires aux professions de notaire et de procureur qui avaient été celles de ses ancêtres[340]. Manquant de sources pour en parler pleinement, j'évoquerais seulement la montagne de procès que dut gérer Jacques durant sa jeunesse, des procès contre sa mère, contre le second mari de celle-ci, contre ses deux sœurs utérines... En 1735, Antoine, son frère, meurt à son tour et l'institue lui aussi héritier universel de ses biens. On sait alors qu'il réside à Troyes en Champagne[341], auprès d'une autre branche de sa famille. Même si Paul Tézenas du Montcel nous donne quelques détails sur les procès, je préfère m'en tenir là, n'ayant pas pour l'instant trouvé d'archives qui étaieraient ses affirmations.

N'ayant pas pu atteindre une carrière comme celle de ces ascendants, Jacques va néanmoins profiter de sa fortune afin de s'acheter des offices dont une charge de conseiller du roi et une autre de contrôleur des guerres[342]. Finalement, en 1745, c'est la consécration : il devient le premier maire de la commune de Saint-Étienne à être nommé par le Roi en personne, conservant sa fonction jusqu'en 1750[343].

Leur mariage et leurs enfants

C'est sans doute à cause de toutes ces turpitudes successorales que Jacques ne va se marier que très tardivement, à l'âge avancé de 36 ans, épousant alors une jeune femme qui n'a que la moitié de son âge ! Malgré la différence d'âge, Paul nous dit qu'une « parfaite union régnera entre les deux époux ». N'ayant pas réussi à trouver le contrat de mariage de Jacques et Marguerite, je m'appuie une nouvelle fois sur Paul d'après qui la famille Jourdan va apporter une dot colossale à Jacques Tézenas, d'un montant de 14 000 livres tournois[344], rien que ça. Là encore, il faudrait retrouver l'archive, ce que je compte faire très bientôt. Leur mariage est finalement célébré le 12

338AM de Saint-Étienne – 2GG42 – 1713 – F°94.

339AM de Lyon – 1GG78 – F°141 – p.144/175.

340*Une famille française du XVI^e siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.48.

341*Une famille française du XVI^e siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, pp.49-50.

342C'est sous ces deux appellations qu'on le retrouve dans une majorité des actes dans lesquels il apparaît à l'âge adulte, après son mariage.

343Liste des maires de Saint-Étienne sur le site des AM de Saint-Étienne.

344*Une famille française du XVI^e siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.50.

mai 1750 en la paroisse Saint-Nizier de Lyon (Rhône)[345], d'où l'épouse est originaire.

Fig. 41 – Église Saint-Nizier de Lyon

De cette union, visiblement idyllique, naquirent dix enfants[346] :

1. Jeanne Antoinette Tézenas, née et baptisée le 17 avril 1751 en la paroisse Notre-Dame à Saint-Étienne[347], décédée le 21 décembre 1766 à Saint-Étienne, inhumée le 22 décembre 1766 en la chapelle Saint-Roch, paroisse Notre-Dame à Saint-Étienne[348].
2. Jean Baptiste Tézenas, né et baptisé le 2 mars 1752 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[349], décédé le 6 mars 1752 à Saint-Étienne, inhumé le 7 mars 1752 en la paroisse

345AM de Lyon – 1GG178 – F°58.

346Là encore, la liste reprise par Paul Tézenas du Montcel, écrite apparemment de la main de Jacques et intitulée *« Liste des enfants qu'il a plu au Seigneur de me donner »*, force m'est de constater qu'il manque les deux derniers enfants. Sans doute cette liste a-t-elle été écrite avant leur naissance, mais cela semble suffire à contenter l'auteur...

347AM de Saint-Étienne – 1GG37 – Acte n°28 – p.2062 – F°25.
Parrain : Jacques Barrallon, bisayeul, ancien officier chez le Roy. / Marraine : Jeanne Antoinette Jourdan, marchande bourgeoise de Lyon.

348AM de Saint-Étienne – 2GG88 – F°68.

349AM de Saint-Étienne – 1GG38 – F°2195.

Notre-Dame à Saint-Étienne[350].

3. Jeanne Catherine Tézenas, née le 7 octobre 1753 à Saint-Étienne, baptisée le 9 octobre 1753 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[351]. Supérieure des Religieuses Hospitalières de la ville de Saint-Étienne.
4. Marie Anne Tézenas, née le 1er octobre 1754 à Saint-Étienne, baptisée le 3 octobre 1754 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[352]. Religieuse de l'ordre des Hospitalières de la ville de Saint-Étienne.
5. Benoît Tézenas, né et baptisé le 28 juin 1756 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[353], homme de notre couple présenté plus haut.
6. Louise Victoire Thézenas, née le 22 janvier 1760 à Saint-Étienne, baptisée le 23 janvier 1760 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[354], décédée le 5 novembre 1839 à l'hôpital de Saint-Étienne[355]. Religieuse de l'ordre des Hospitalières de la ville de Saint-Étienne, elle a renoncé à ses vœux avant son décès. Sa déclaration de succession a été passée le 4 mai 1842 au bureau de Saint-Étienne.
7. Jean Antoine dit « Marc Antoine » Thézenas, né et baptisé le 20 décembre 1762 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[356], décédé en bas âge.
8. Jacques Thézenas, né et baptisé le 9 février 1764 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[357], décédé le 10 février 1775 à Saint-Étienne, inhumé le 11 février 1775 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[358].
9. Jean Jacques Tézenas, né et baptisé le 7 novembre 1765 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[359], décédé le 16 juillet 1766 au domicile de Jean Gillet au lieu de Bayard à Sorbiers (Loire), inhumé le 17 juillet 1766 à Sorbiers[360].
10. Marie Magdeleine Tézenas, née le 20 juin 1767 à Saint-Étienne, baptisée en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[361], décédée après le 30 janvier 1828. Mariée le 26 avril

---

Parrain : Jean Baptiste Tézenas. / Marraine : Damoiselle Marie Anne Tézenas.

350AM de Saint-Étienne – 1GG62 – F°1358.

351AM de Saint-Étienne – 1GG38 – F°2429.
Parrain : Jean Jourdan, marchand de la ville de Lyon. / Marraine : Damoiselle Catherine Tézenas, épouse de Benoît de Laroa, aussi marchand.

352AM de Saint-Étienne – 1GG39 – F°2586.
Parrain : Claude Jourdan, négociant à Lyon. / Marraine : Marie Anne Tézenas, épouse de Jean Toussaint de Luvigny.

353AM de Saint-Étienne – 1GG40 – F°90.
Parrain : Benoît de La Roa, marchand. / Marraine : Dame Antoinette Brunand, veuve d'Étienne Martinon, marchand.

354AM de Saint-Étienne – 1GG42 – F°12.
Parrain : Jean Toussaint de Luvini, bourgeois de Saint-Étienne. / Marraine : Dame Louise Thézenas, veuve d'Antoine Bourgoin, ancien échevin de la ville de Saint-Étienne.

355AM de Saint-Étienne – 4E46 – Acte n°1365 – F°85.

356AM de Saint-Étienne – 1GG43 – F°174.
Parrain : Messire Jean Antoine Bourgoin, prestre de l'église paroissiale de Saint-Étienne. / Marraine : Demoiselle Jeanne Antoinette Thézenas, sœur.

357AM de Saint-Étienne – 1GG44 – F°23.
Parrain : Sieur Jacques Delaroa. / Marraine : Marie Delaroa, de la ville de Saint-Étienne.

358AM de Saint-Étienne – 2GG90 – Sépultures 1775 – F°3.

359AM de Saint-Étienne – 2GG70 – F°191.
Parrain : Jacques Barrallon, cousin maternel, écuyer, officier chez le Roy. / Marraine : Demoiselle Marianne Bourgoin, épouse d'André Thomas Javelle, conseiller du roy, commissaire examinateur en la sénéchaussée ez siège présidial de Lyon.

360AD de la Loire – 3NUMRP4/1MIEC303X2 – Décès 1766 – F°7.

361AM de Saint-Étienne – 2GG71 – F°80.
Parrain : Jean François Martinon, négociant de Saint-Étienne, cousin maternel. / Marraine : Demoiselle Jeanne Catherine Tézenas, sœur.

1786 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[362] avec Claude Henry Maurice Delaroa, bourgeois domicilié à Saint-Genest-Lerpt (Loire), fils de défunts Claude Delaroa, ancien échevin de Saint-Étienne et Jeanne Marguerite Métayer Alléon, veuf d'Héleine Colombet.

La vie de famille

Là encore, nous ne possédons que peu d'éléments d'archives pour éclairer ce que fut la vie d'époux de Jacques et Marguerite. Titulaires d'une puissante fortune, Jacques va investir dans l'immobilier en achetant plusieurs maisons à Saint-Étienne, rue Neuve, rue de Lyon et rue Roannelle rapportant d'importants revenus. En 1777, il achète à la famille Courbon des Gaux un important immeuble rue Roannelle pour la modique somme de 18 000 livres tournois[363], soit 4 000 livres de plus que la valeur de la dot de son épouse ! Pour pouvoir suivre la mutation de ces biens, il serait intéressant de se reporter à la matrice du cadastre napoléonien de Saint-Étienne.

Paul nous apprend que Jacques passe aussi un certain nombre de contrats pour l'exploitation des couches de charbon qui se trouvent sous le domaine du Montcel, dont il cite certains d'entre eux, dont l'un que je reprendrais *in extenso* ci-après[364] :

> *« Traité entre Jacques Tézenas, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur des guerres, et Antoine Gouillon dit Boutasson, pour l'exploitation de deux carrières de charbon de pierre qui sont entrailles depuis plusieurs mois et le sont encore actuellement dans sa terre au-dessous du bois tailly, vis-à-vis son domaine du Montcel, et l'autre dans l'une de ses terres située au détour de la Russia, dépendante de son domaine de Planfoyon pour lesquelles faire d'elles deux carrières. L'exploitation en sera faite sans pouvoir pratiquer autre ouverture sans autorisation expresse. » La taille de charbon ne pourra se faire pour chaque carrière « qu'à trois personnes compris un seul pic ». »*

Il semble donc que Jacques ait passé une grande partie de sa vie à s'occuper de ses propriétés stéphanoises et périphériques comme le domaine du Montcel et le château du Fay[365], et à leur apporter une plus-value. Tout comme son fils après lui, il est aussi très intéressé par les questions religieuses, adressant notamment des lettres à Monseigneur de Montazet, archevêque de Lyon, afin de lui demander l'autorisation d'ériger une chapelle sur sa propriété du Montcel[366], ce dont nous reparlerons en temps voulu.

Professionnellement, Jacques va continuer d'occuper ses différentes charges de conseiller du Roi et contrôleur ordinaire des guerres vraisemblablement jusqu'à sa mort en 1785 car il est encore considéré comme tel lors du mariage de son fils Benoit avec Anne Libois. Lors de la naissance de sa dernière fille, en 1767, il est aussi dit « fabricier[367] de l'église paroissiale de Saint-Étienne ». On retrouve également dans certains actes le concernant sa qualité d'écuyer.

362 AM de Saint-Étienne – 2GG80 – Acte n°57 – F°50.

363 *Une famille française du XVI^e siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.51.

364 *Une famille française du XVI^e siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, pp.51-52.

365 Paul Tézenas du Montcel cite en exemple le carnet de son aïeul qui nous donne des informations sur ses occupations et notamment sur l'empoissonnement de ses étangs sur ces deux propriétés, en date du 24 mars 1760 (*Une famille française du XVI^e siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.53).

366 *Une famille française du XVI^e siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, pp.53-54.

367 Un fabricier est une personne faisant partie du conseil de fabrique, chargé de l'administration d'une paroisse.

Leur décès

Inévitablement, Jacques, plus âgé que son épouse, partira le premier. Il s'éteint dans sa propriété de la rue Roannelle à Saint-Étienne le 3 janvier 1785 et est inhumé le lendemain dans le cimetière de l'église paroissiale de Saint-Étienne[368]. Marguerite ne le rejoindra que 22 ans plus tard, rendant son dernier souffle dans la maison achetée par son époux rue Roannelle, le 13 janvier 1807[369]. Elle aura donc connu la période troublée de la Révolution, que son époux ne devait même pas imaginer, quatre ans à peine avant la prise de la Bastille.

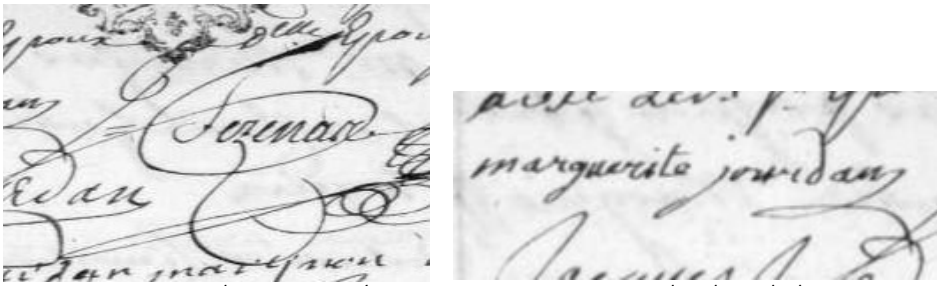

Fig. 42 – Signatures de Jacques Tézenas et Marguerite Jourdan lors de leur mariage

Une petite note sur ces belles signatures. On voit ici très bien la différence entre une signature assumée, celle d'un homme de 36 ans, à gauche et celle, encore bien hésitante et bien frêle d'une jeune fille de 18 ans, alors que tous deux viennent de s'unir. Pour la vie.

Il semble que Jacques avait fait de son vivant une liste assez exhaustive de l'ensemble de ses biens comme nous le rapporte Paul Tézenas du Montcel dans son ouvrage. Cette liste y est reprise en partie pages 81 et 82. Cependant, je n'ai pas souhaité reporter ces informations ici, dans l'attente de pouvoir retrouver un véritable inventaire des biens passé devant notaire qui serait une source bien plus officielle.

368AM de Saint-Étienne – 2GG92 – Décès 1785 – F°1.
369AM de Saint-Étienne – 4E15 – Acte n°24 – F°4.

La famille de Marguerite Jourdan

Les origines familiales

Comme pour le couple précédent, nous ne possédons que peu d'informations sur les origines des parents de Marguerite. Plus on remonte dans le temps, plus les sources se raréfient malheureusement... D'après plusieurs arbres en ligne, il semble que les parents de Marguerite, Jean et Antoinette Martinon, sont originaires de la commune du Monetier-les-Bains, petite ville de montagne située dans les Hautes-Alpes. Malheureusement, à la date de leur mariage estimée entre 1728 et 1729, les registres en ligne sont inexistants[370].

Lui-même fils de Claude Jourdan et de Françoise Orcel, il descend par ce couple de deux très grandes familles bourgeoises de la commune. Antoinette Martinon, pour sa part, est fille de Joseph Martinon et de Marie Josserand, descendants tous deux de puissantes familles de la région.

La fratrie de Marguerite

Peu après leur mariage, voilà Jean et Antoinette partis pour Lyon où l'époux s'installe en tant que marchand mercier. Une grande partie des familles Jourdan et Orcel semble avoir réalisé le voyage à la même époque comme nous le prouve les identités des parrains et marraines des enfants à venir :

1. Marie Françoise Jourdan, née et baptisée le 31 octobre 1730 en la paroisse Saint-Nizier de Lyon[371].
2. Margueritte Jourdan, née et baptisée le 28 octobre 1731 en la paroisse Saint-Nizier de Lyon[372], femme de notre couple dont nous avons parlé précédemment.
3. Claude Jourdan, né le 29 mai 1734 à Lyon, baptisé le 30 mai 1734 en la paroisse Saint-Nizier de Lyon[373].

Hormis leurs dates de naissance et de baptême, il ne m'a pas été possible de retrouver davantage d'informations sur les vies de Marie Françoise et de Claude. Il faudrait pour cela se pencher plus avant sur les registres paroissiaux et les archives des notaires de Lyon.

Après une vie de marchand, Jean Jourdan s'éteint au mois de juin 1761, inhumé le 8 de ce mois dans la paroisse Saint-Nizier de Lyon[374], alors âgé de 50 ans. Antoinette, quant à elle, décède dans sa ville de naissance, Marseille, rue de l'Arménie, le 15 août 1777, et est inhumée le lendemain en la paroisse Saint-Martin de Marseille[375], âgée de 70 ans.

370Les registres doivent avoir disparus car ce sont les deux seules années concernées par un manque.

371AM de Lyon – 1GG77 – F°141 – p.142/173.
Parrain : Jean Jourdan, bourgeois. / Marraine : Marie Marianne Audras, épouse de Joseph Orsel, marchand.

372AM de Lyon – 1GG78 – F°141 – p.144/175.

373AM de Lyon – 1GG81 – F°62 – p.64/185.
Parrain : Jacques Jourdan, marchand. / Marraine : Marie Magdelaine Orcel, fille.

374AM de Lyon – 1GG189 – F°4 – p.5/157.

375AD des Bouches-du-Rhône – Marseille Paroisse Saint-Martin – Sépultures – p.52/89.

Génération +4

Claude Tézenas et Claudine Barallon

La naissance et la jeunesse de Claude

Fils de Gabriel Tézenas et de Marie Dutreuil, Claude ouvre les yeux le 15 janvier 1678 à Saint-Étienne et reçoit le sacrement du baptême le lendemain en la paroisse Saint-Étienne[376]. Son parrain n'est autre que Claude Cozon, prêtre sociétaire de ladite église et sa marraine est Catherine Faure, femme de Martin Tézenas, marchand de Saint-Étienne, sa tante paternelle.

Fils aîné de sa fratrie, il va devoir assumer très tôt les fonctions paternelles aux côtés de sa mère car il n'a que 22 ans lorsque Gabriel décède, son plus jeune fils Marc Antoine étant alors âgé de 9 ans à peine. Ainsi, comme nous le rapporte Paul Tézenas du Montcel, il va s'occuper avec sa mère de l'éducation de son jeune frère et de ses trois plus jeunes sœurs tout en gérant une fortune considérable après le décès de son père. C'est ce frère, Marc Antoine, que Claude va finalement envoyer, après une période d'apprentissage chez M. Subra à Lyon, auprès des fabricants de la ville de Troyes en Champagne[377], et qui va y fixer une nouvelle branche de la famille.

Le premier mariage de Claude

C'est pour toutes ces raisons que Claude ne se mariera finalement que sur le tard, prenant première union à l'âge de 31 ans avec Marie Alléon, née le 9 février 1686 à Saint-Étienne et baptisée le 14 février en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[378], fille de défunts Maurice Alléon, ancien échevin de la ville et Benoîte Pierrefort, issus de deux très puissantes familles de la région : les Alléon, des marchands bourgeois de la ville de Saint-Étienne et les Pierrefort, châtelains de La Fouillouse[379]. Le mariage[380], célébré le 27 février 1710 en la paroisse Saint-Étienne[381] ne sera malheureusement que de courte durée puisque Marie décède huit mois après leur union, le 18 novembre 1710 à Saint-Étienne, inhumée le lendemain en la paroisse Saint-Étienne[382]. Elle laisse cependant à Claude une petite fille :

1. Marianne, née et baptisée le 4 novembre 1710 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[383] qui décédera le 31 juillet 1715 à Saint-Étienne et sera inhumée le lendemain

376AM de Saint-Étienne – 2GG23 – F°214.

377*Une famille française du XVI^e siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, pp.37-38.

378AM de Saint-Étienne – 2GG27 – p.112/294.

379Le père de Benoîte, Louis Pierrefort était également conseiller du Roi et son lieutenant en l'élection de Saint-Étienne.

380On sait, d'après le contrôle des actes (AD de la Loire – 2C1558), qu'ils passent leur contrat de mariage le 19 février 1710 devant Me Piard, notaire à Saint-Étienne. Or, malheureusement, les AD de la Loire ne conservent pas les archives de ce notaire entre les années 1709 et 1730. Il nous est donc totalement impossible de prouver le passage du domaine du Montcel de la famille Alléon à la famille Tézenas par le biais de ce document.

381AM de Saint-Étienne – 2GG41 – F°23.

382AM de Saint-Étienne – 2GG41 – F°98.

383AM de Saint-Étienne – 2GG41 – F°93.
Parrain : Sieur Henry Joseph Alléon, bourgeois de cette ville, oncle maternel. / Marraine : Damoiselle Marianne Dutreuil, veuve de Gabriel Thézenas, aïeule paternelle.

en la paroisse Saint-Étienne[384].

Hormis cette fille, qui ne survivra pas longtemps, Marie va apporter à son époux un patrimoine considérable qui va venir s'ajouter à celui de son père. C'est ce que nous verrons un peu plus tard.

La naissance et la jeunesse de Claudine

Claudine Barallon reçoit les sacrements du baptême le 7 mars 1695 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[385]. Fille de noble Jacques Barallon, marchand bourgeois, ancien échevin de Saint-Étienne, écuyer et héraut d'armes de France, et de Catherine Guillet, elle grandit dans la noblesse stéphanoise. Son statut d'importance lui vaudra de se faire tirer le portrait, dont nous conservons aujourd'hui la toile.

Fig. 43 – Portrait de Claudine Barallon

Ayant grandie dans une famille de rang aristocratique, son père la destinait sans doute à un très bon parti et je me vois un peu surpris qu'il n'ait pas trouvé mieux que notre Claude Tézenas, qui n'appartient qu'à la bourgeoisie provinciale... Sans doute l'odeur de l'argent laissé par Gabriel

384AM de Saint-Étienne – 2GG43 – 1715 – F°59.
385AM de Saint-Étienne – 1GG12 – F°4582.

Tézenas et Marie Alléon avaient-ils fini de convaincre le père, qui devait quelque peu rechigner à accorder la main de sa fille. Pure hypothèse...

Leur mariage et leur descendance

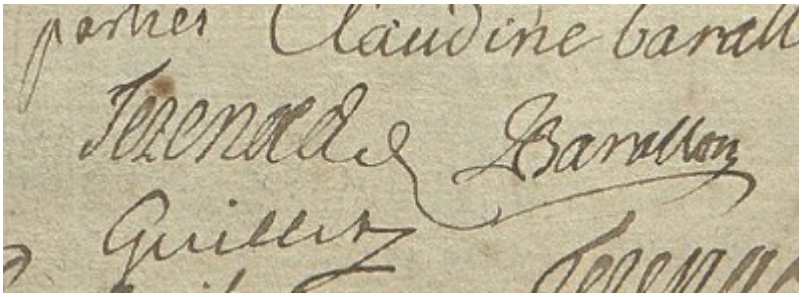

Fig. 44 – Signatures des époux Tézenas-Barallon lors de leur mariage

Moins de deux ans après le décès de sa première épouse, Claude s'unit donc à ce très beau parti qu'est Claudine Barallon, le 5 avril 1712 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[386]. Je n'ai pas eu le temps de retrouver le contrat de mariage de notre couple mais nul doute qu'ils en ont passés un car Paul Tézenas du Montcel nous dit que « Claudine Barallon apportait à son mari une dot de 23 000 livres sur laquelle – paraît-il – 15 000 livres seulement furent payées »[387]. Cela nous pousse à penser que, malgré le statut social de la famille Barallon, celle-ci avait besoin de se renflouer, d'où ce mariage arrangé avec une famille bourgeoise richissime.

De ce mariage naquirent non pas sept enfants comme le prétend Paul, mais bel et bien dix[388] :

2. Jacques, né et baptisé le 30 août 1713 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[389], homme de notre couple dont nous avons parlé précédemment.
3. Jean Pierre, né le 28 août 1714 à Saint-Étienne, baptisé le 29 août 1714 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[390], décédé le 15 mars 1753 à Saint-Étienne, inhumé le 16 mars 1753 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[391], ecclésiastique de l'annexe Notre-Dame de Saint-Étienne.
4. Antoine, né et baptisé le 6 septembre 1715 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[392], décédé le 18 décembre 1735 à Saint-Étienne, inhumé le 19 décembre 1735 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[393].
5. Catherine, née et baptisée le 8 mars 1717 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-

386AM de Saint-Étienne – 1GG20 – F°648.

387*Une famille française du XVI^e siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.41.

388Je commence le compte à « 2 » car le « 1 » est déjà occupé par le premier enfant de Claude issu de son premier mariage, Marianne.

389AM de Saint-Étienne – 2GG42 – 1713 – F°94.
Parrain : Jacques Barrallon, marchand bourgeois et ancien échevin de ladite ville, aïeul maternel. / Marraine : Marianne Dutreuil, aïeule paternelle.

390AM de Saint-Étienne – 2GG43 – 1714 – F°96.
Parrain : Jean Pierre Dutreuil, marchand bourgeois de Lyon, cousin germain de Claude Tézenas. / Marraine : Dame Cathevine Guillet, épouse de Jacques Barrallon, marchand bourgeois et ancien échevin de cette ville, aïeule maternelle.

391AM de Saint-Étienne – 1GG62 – F°1445.

392AM de Saint-Étienne – 2GG43 – 1715 – F°67.
Parrain : Antoine Bourgoin, marchand de cette ville, oncle. / Marraine : Damoiselle Claire Barallon, tante.

393AM de Saint-Étienne – 2GG54 – 1735 – F°57.

Étienne[394], décédée le 26 août 1765 à Saint-Étienne, inhumée le 27 août 1765 en la chapelle Saint-Roch, paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[395]. Mariée le 25 mai 1746 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[396] avec Benoît Delaroa, marchand, échevin de la ville de Saint-Étienne, fils de François Delaroa, bourgeois et ancien échevin de la ville de Saint-Étienne et de Benoitte Dubois.

6. Louise, née le 14 avril 1718 à Saint-Étienne, baptisée le 15 avril 1718 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[397], dont on ne sait rien de plus.
7. Nicolas, né et baptisé le 19 mai 1719 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[398], décédé le 28 mai 1721 à Saint-Étienne, inhumé le 29 mai 1721 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[399].
8. Jean, dit « Jean Baptiste », né le 23 octobre 1720 à Saint-Étienne, baptisé le 24 octobre 1720 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[400], décédé le 14 octobre 1778 à Saint-Étienne, inhumé le 15 octobre 1778 en la paroisse de Saint-Étienne à Saint-Étienne[401]. Officier dans le régiment de Fleury Infanterie en 1750, Officier dans le bataillon de Forez en 1752, Major dans le bataillon de Montbrison en 1767, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1778, Capitaine des Grenadiers de l'un des quatre régiments de l'Armée État-Major en 1778.
9. Claude, né le 14 mars 1722 à Saint-Étienne, baptisé le 16 mars 1722 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[402], inhumé le 5 août 1740 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[403].
10. Marianne, née le 12 août 1723 à Saint-Étienne, baptisée le 13 août 1723 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[404], décédée le 1er juillet 1775 à Saint-Fiacre (Seine-et-Marne), inhumée le 2 juillet 1775 à Saint-Fiacre[405]. Mariée le 18 mai 1751 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[406] avec Jean Toussaint de Luvigny, fils de Jean de Luvigny,

394AM de Saint-Étienne – 2GG44 – 1717 – F°24.
Parrain : Sieur Filibert Barrallon, oncle. / Marraine : Catherine Tézenas, femme du Sieur Bourgoin, marchand de cette ville, tante.

395AM de Saint-Étienne – 2GG88 – F°55.

396AM de Saint-Étienne – 2GG60 – 1746 – F°64.

397AM de Saint-Étienne – 2GG45 – 1718 – F°15.
Parrain : Guy Barralon, prêtre sociétaire de cette Église. / Marraine : Damoiselle Louise Tézenas, femme d'Antoine Bourgoin, échevin de ladite ville.

398AM de Saint-Étienne – 2GG45 – 1719 – F°26.
Parrain : Nicolas du Saussay, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, inspecteur pour le roy de la fabrique des armes, beau-frère du père. / Marraine : Dame Marie Mavirier (?), veuve de Benoît Dutreuil, bourgeois de Lyon, grand-tante.

399AM de Saint-Étienne – 2GG46 – 1721 – F°12.

400AM de Saint-Étienne – 2GG46 – 1720 – F°65.
Parrain : Jean Bourgoin, marchand de cette ville, oncle. / Marraine : Damoiselle Marie Tézenas, veuve de Mathieu Barallon, ancien échevin de cette ville, grand-tante.

401AM de Saint-Étienne – 2GG91 – Décès 1778 – F°46.

402AM de Saint-Étienne – 2GG46 – 1722 – F°89.
Parrain : Claude Guillet, seigneur de Saconay, grand-oncle. / Marraine : Claudine Carrier, épouse de Philibert Barallon, tante.

403AM de Saint-Étienne – 2GG83 – 1740 – F°21.

404AM de Saint-Étienne – 2GG47 – 1723 – F°49.
Parrain : Jean Joseph Tézenas, ancien échevin de cette ville. / Marraine : Damoiselle Marie Tézenas, femme de Jean Joseph Fulchiron, marchand de ladite ville.

405 AD de Seine-et-Marne – 5Mi1206 – p.87/391.

406AM de Saint-Étienne – 1GG37 – F°2075.
Marie Anne est alors sous l'autorité de son frère Jacques qui l'autorise à se marier par un acte passé devant Me Ferrandin le 15 mai 1751.

notaire royal au présidial de Meaux et de Geneviefve Mongrole, d'où descendance.

11. Margueritte, née le 7 février 1725 à Saint-Étienne, baptisée le 8 février 1725 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[407], dont on ne sait rien de plus.

L'acquisition du Montcel

Peu après son mariage va intervenir le partage des biens de la famille Alléon et notamment ceux de son ancien beau-père Maurice Alléon, prédécédé le 26 septembre 1708 à Saint-Étienne[408] et de son beau-frère Henry, fils de ce dernier et de sa seconde épouse Marie Blachon. Hormis la part qui revient à cette dernière, le reste de la succession est à partager entre sieur Henry Joseph Alléon, frère de Marie, et sieur Claude Tézenas, veuf de Marie. N'ayant pas connaissance de ces informations ni de la date de ce partage, je me mets en quête d'un acte dans le contrôle des actes en série 2C. C'est là que je tombe sur un acte intitulé « Cession de droits et licitation de 3300£ d'entre Mr Claude Thézenas et S[ieu]r Henry Joseph Alléon » passé le 26 septembre 1716 devant Maître Dignaron, notaire à Saint-Étienne. Je trouve alors le registre correspondant[409] et me plonge à la recherche de cet acte mystérieux. Et bingo ! Le voilà !

On apprend alors qu'une partie des biens immobiliers compris dans cette hoirie sont en très mauvais état car il « convient [d'y] faire des grandes et urgentes réparations ». Pour éviter tout conflit entre eux, les deux protagonistes vont donc se réunir « en diverses conférences » afin de « parvenir à un accommodement sur le tout ». « Après plusieurs offres et enchères faites par l'un et l'autre réciproquement sur lesdits biens et successions pour le délaissement en entier à l'un d'eux, ledit Thézenas a fait la dernière enchère de la somme de trois mille trois cent livres audit sieur Alléon, lequel n'ayant voulu la surdire et après l'avoir accepté, s'est départy comme il se départ par ces présentes, de la moitié à luy afférante dans lesdites successions au profit dudit sieur Thézenas ». On comprend donc très clairement que, compte tenu de l'état de la succession, comprenant notamment des dettes douteuses et des biens immobiliers en mauvais état, les deux héritiers n'ont pas souhaité conserver la propriété commune de la succession, et notamment des biens, et ont donc décidé que le plus offrant récupérerait la totalité de la succession. Après s'être rencontrés à plusieurs reprises et avoir enchéris chacun leur tour, c'est finalement Claude Tézenas qui va faire l'offre la plus importante, de 3300 livres tournois, sur laquelle son ancien beau-frère ne souhaitera pas surenchérir. Henry Alléon abandonne ainsi tous ses droits de propriété et d'usufruit à notre Claude Tézenas qui hérite ainsi de la totalité de l'héritage des Alléon, qui représente une fortune considérable. Après le paiement des sommes par Claude, il est en effet précisé : « Mr Thézenas comme subrogé au lieu et place dudit Sieur Alléon, est devenu seul et unique maître desdites successions, et luy sera loisible d'en exercer tous les droitz passés, baux à ferme et à loyers de tous les biens qui en dépendent, exiger payement des débiteurs, poursuivre les instances commencées contre ladite damoiselle Marie Blachon et faire de tous comme de la chose propre ». L'acte ne nous dit pas quels sont les biens dont il est question mais Paul Tézenas du Montcel nous en donne une idée, que l'on vérifiera ultérieurement à l'aide de l'inventaire des biens de Claude. Ainsi, selon lui, qui s'appuie sur l'inventaire des biens de Maurice Alléon, père de Marie[410], ce dernier laisse, pour un

407AM de Saint-Étienne – 2GG48 – 1725 – F°12.
Parrain : Jean Joseph Fulchiron, marchand de rubans en gros de cette ville, oncle. / Marraine : Damoiselle Margueritte Lhermitte, épouse de Sieur Antoine Joseph Tézenas, marchand et ancien échevin de cette ville.

408AM de Saint-Étienne – 2GG40 – F°87 – p.45/140.

409AD de la Loire – 5E_VT2567_60.

410Cette information, même si elle semble sérieuse, est à vérifier car Paul nous donne 1713 comme date de décès de Maurice, son inventaire ayant été dressé « quelques jours après sa mort », selon lui.

total de 114 458 livres d'hoirie[411] :

- 63 430 livres en meubles et marchandises ;
- quatre maisons évaluées 16 500 livres ;
- des prés à Montaud valant 1 800 livres ;
- quatre domaines :
  - le domaine du Montcel qui lui vient des Pierrefort, évalué 8 000 livres ;
  - le domaine du Fay situé sur la commune de Saint-Jean-Bonnefonds, évalué 6 500 livres ;
  - le domaine du Bois, évalué 5 000 livres ;
  - le domaine de la Carrichonerie ou de Planfoyon, situé également sur la commune de Saint-Jean-Bonnefonds, évalué 5 000 livres.

Si l'on en croit donc Paul, c'est lors de ce partage que la famille Tézenas, par l'intermédiaire de Claude, acquit l'ensemble de ces biens immobiliers dont elle conserve la propriété durant de très longues décennies, si ce n'est siècles pour certains d'entre eux. C'est donc par ce partage que Claude devient officiellement propriétaire du Montcel, résidence de campagne dans laquelle, comme nous l'avons vu, une grande partie de la famille Tézenas aimait à se retrouver encore à la fin du XIX^{e} siècle, soit près de 200 ans plus tard. Nous parlerons ultérieurement de l'histoire de ce lieu, dans la dernière partie de ce mémoire.

Un autre acte notarié, passé devant Maître Dignaron le 6 février 1717[412] nous prouve que Claude est bel et bien le nouveau propriétaire du domaine de la Carrichonerie puisqu'il loue et baille le domaine à titre de grangeage et moitié fruits à Antoine Delaval, laboureur du lieu de la Sablière, paroisse de Sorbiers et à Claudine Goulioud, sa femme. On apprend alors que le domaine est constitué de « bâtiments de maison, grange, étable, prés, terres et pagniers ».

L'histoire ne serait cependant pas complète sans son épilogue tragique. En effet, est-ce la douleur d'avoir dû se défaire de la succession paternelle ? Est-ce tout simplement le fruit d'un suicide ? Rien ne nous le dit officiellement mais Henry Alléon, concurrent de Claude Tézenas pour l'acquisition de ces successions, succombe à peine trois jours après le partage, le 29 septembre 1716 à Saint-Étienne, inhumé en la paroisse Saint-Étienne le lendemain[413]. Le témoin de son inhumation n'est autre que notre Claude Tézenas, orthographié Thézenas. Peut-on aller jusqu'à imaginer un meurtre afin de s'éviter tout problème avec une descendance future ? Qui sait ? Le mystère restera entier...

Profession, vie de famille et fin de Claude

On ne sait de Claude Tézenas que ce que les actes ont bien voulu nous dévoiler. En quelques mots, il semble qu'il ait souhaité poursuivre la carrière de son père dans le notariat et la robe. Notaire royal de Saint-Étienne à la suite de son père, de 1710 à 1732, il va également occuper des fonctions que son père occupaient avant lui comme celle de procureur ez bailliage, sénéchaussée, cours, siège de Forez et élection de Saint-Étienne qu'il occupe au moins de 1710 à 1725. À côté de ces fonctions, il occupera aussi celles de juge de Roche-la-Molière à compter de 1713, de juge de Firminy à compter de 1717 et de La Valette, comme son père, dès 1719. Sa vie va être dédiée à ses différentes fonctions et à la gestion de son immense fortune et de ses propriétés qu'il va

411*Une famille française du XVI^{e} siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, pp.41-42.
412AD de la Loire – 5E_VT2567_70.
413AM de Saint-Étienne – 2GG44 – F°87 – p.45/128.

commencer à rénover, même si c'est Jacques qui fera le plus gros du travail.

Concernant son caractère, on ne sait que peu de choses sauf ce que Paul Tézenas nous en dit : « Nous n'avons dans nos papiers de famille pour connaître cet arrière-grand-père, qu'une lettre qui lui est adressée de Paris le 28 octobre 1719 par un procureur. Cette lettre loue son intelligence et sa probité », mais nous ne savons rien de sa vie, de son caractère. »[414] Ce témoignage est néanmoins à prendre avec des pincettes car il peut s'agir d'une lettre destinée à le flatter.

Il n'aura guère le temps de profiter de ses enfants et de les voir grandir. Il n'assistera à aucun de leurs mariages ni même aux vœux prononcés par son fils Jean Pierre car il décède le 20 décembre 1732 à Saint-Jean-Bonnefonds, à l'âge de 54 ans, avant d'être inhumé le surlendemain au matin dans la chapelle de Sainte-Catherine en la prébende des Pacots dont il était le patron[415].

La succession de Claude

Un inventaire de ses biens

L'inventaire des biens de Claude Tézenas, qui sera repris dans son entièreté en annexe de ce mémoire, est passé le 2 novembre 1732 devant Maître Jacques Trémollet, notaire à Saint-Étienne[416]. Dans ce document, notre homme va énumérer l'ensemble de ses biens immeubles en nous expliquant de qui il les tient ce qui nous permet d'en apprendre davantage sur l'histoire et la transmission de ces biens.

Il nous présente d'abord les biens immeubles issus de l'héritage paternels qui sont la maison de Claude rue Roannelle avec ses dépendances et le jardin, un arc de boutique à la ville près de la prison ainsi que le domaine du Bois situé sur la commune du Chambon, à une lieue[417] de Saint-Étienne, comprenant une maison de plaisir, le logement du granger, une belle grange, un grenier bourru et des arches de chêne à tenir cent bichets de bled. La maison de plaisir consiste en bâtiments comprenant trois pièces en bas (entrée, cuisine, salle à manger à trois croisées de fenêtres), trois pièces en haut (deux chambres et un antichambre), deux greniers, une cave voûtée, un bûcher, une écurie, un petit four, un jardin assez grand, un verger garni d'arbres fruitiers, un colombier et une chapelle neuve. S'ajoutent à cela des bois alentours, afin que le domaine mérite son nom, ainsi que 200 têtes de bétail.

Il nous présente ensuite les biens immeubles issus de l'hoirie Alléon donc nous avons parlé plus haut, ce qui va nous confirmer les dires de Paul Tézenas du Montcel. En effet, parmi ces biens figurent :

- Le domaine du Montcel à Saint-Jean-Bonnefonds, consistant en une maison de plaisir avec bâtiments composés d'une écurie, d'une grange à foin, d'un évier, d'une cuisine avec potager, d'un petit four, d'un grenier, d'une salle à manger boisée, d'un salon ayant vue sur la basse-cour et le jardin, de deux chambres, d'un appartement détaché joignant celui du granger et comprenant une cave, une serre, une chambre et deux cabinets ayant vue sur le jardin et sur la cour du granger. Près du portail d'entrée, on trouve également un grand chapit[418] à tenir le gros bois et les fagots ainsi qu'un jardin et un verger planté de 500 pieds d'arbres. La description précise de ces pièces, que vous retrouverez en annexe, nous permet de savoir qu'il s'agissait là d'une résidence très luxueuse. À cette

414*Une famille française du XVI^e siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.44.
415AD de la Loire – 3NUMRP1/1MIEC238X2 – p.102/116.
416AD de la Loire – 5E590 – Liasses de Maître Jacques Trémollet (1732-1734).
417Une lieue équivaut à une distance approximative de 4,82 kilomètres.
418Synonyme de « hangar » en patois forézien.

maison s'ajoutent un bois taillis, un certain nombre de têtes de bétail ainsi qu'une carrière à charbon que nous avions déjà évoqué.

- Le domaine du Fay ou de la Chapelle, consistant en une maison de maître bâtie en pierres de jauge comprenant une cave, deux pièces en bas avec four et évier, deux grandes chambres en haut servant de greniers à bled, un pigeonnier séparé de la maison, une grande chapelle rurale avec un retable, un petit étang empoissonné et une chaussée garnie de grands chênes comprenant une métarée de bois. Là aussi sont loués un certain nombre de têtes de bétail.
- Le domaine de Fiermily dit Filion comprenant les bâtiments principaux dont on ne sait rien ainsi qu'une grange à foin et des têtes de bestiaux.
- Le domaine de la Carrichonnery dit Planfoyon, dont on sait peu de choses si ce n'est que s'y trouvent des têtes de bétail louées.
- Le moulin du Bourg appelé Bramafen avec les prés et terres en dépendant.
- Une maison à Saint-Jean-Bonnefonds accompagnée d'un petit jardin.
- Une petite maison en face du château du Fay occupée par un nommé Gabion qui a intenté une instance en la sénéchaussée contre Claude. Lui prouvant qu'il était mal fondé, les choses s'en sont arrêtées là et, dans la tradition charitable familiale, le laisse occuper cette maison « par commisération, sans exiger aucun loyer ». Cet élément nous permet l'air de rien d'obtenir quelques informations sur le caractère de notre homme.
  Dans leur totalité, les biens immeubles de Claude lui rapportent 1 873 livres 10 sols par an pour une valeur totale estimée à 46 500 livres, rien que ça !

Ensuite, il va s'attaquer à ses charges de notaire et de procureur puis à l'ensemble de ses meubles meublants « tant de la ville que ceux du Moncel »[419]. Concernant ces derniers, il n'en dresse pas un inventaire complet mais en fait une estimation de 7 670 livres, comprenant la vaisselle d'argent, la batterie de cuisine, les provisions en vin, farine, bled, huile, sel, chandelle, cheval, tapisserie, linges, miroirs, tableaux, bretagnes ainsi que les livres de ses deux bibliothèques et ses trois garde-robes.

Enfin, pour finir, il liste l'ensemble de ses dettes actives, c'est-à-dire l'ensemble des dettes passées à son profit pour un total de 65 751 livres 10 sols de valeur totale et 2 346 livres 5 sols de revenus annuels. S'y ajoutent ensuite les dettes passives concernant notamment la dot de son épouse et le legs décidé par sa mère à sa sœur Fulchiron. Ainsi, au total, le reste net de la dette active s'élève à 41 251 livres 10 sols. Dans cette dernière partie, nous apprenons alors que le contrat de mariage d'avec son épouse a été passé le 5 mars 1712 et que, sur les 22 000 livres de dot promises, seules 15 000 ont été payées « les autres sept étans pour augment, bagues et joyaux et autres avantages à cause de [sa] première fille qui étoit vivante ». Ou comment vérifier les allégations de Paul Tézenas du Montcel par l'intermédiaire des archives...

Son testament

Indisposé depuis plusieurs années d'après son testament, il décide de l'édicter là aussi à Maître Jacques Trémollet, notaire à Saint-Étienne, en sa « maison de plaisir » au lieu du Montcel, paroisse de Saint-Jean-Bonnefonds, le 17 novembre 1732, un mois à peine avant sa mort[420]. Comme nous l'avons évoqué plus haut, Claude y est dit « notaire royal, procureur en l'élection de Saint-Étienne et juge des terres et juridictions ordinaires de Roche-la-Molière, Firminy et La Valette ».

419Cette information nous prouve bien que le Montcel occupe une place à part dans les biens immobiliers de la famille, et ce dès l'époque de son acquisition par Claude Tézenas.

420AD de la Loire – 5E590 – Liasses de Maître Jacques Trémollet (1732-1734).

Concernant son inhumation, il souhaite simplement que son corps repose dans l'église de la paroisse où il décédera. Si c'est dans la paroisse de Saint-Jean-Bonnefonds, ce qui sera le cas, il veut et ordonne un office de 30 livres et demande à ce que certains curés assistent à ses funérailles, à savoir Monseigneur le curé de Sorbiers, son vicaire Monseigneur Barallon, oncle du défunt ainsi que Messeigneurs Delaroere et Peyret. Qu'il décède ou non dans cette paroisse, il souhaite qu'il y soit célébré un office de 6 livres et 30 messes basses dans la chapelle de la prébende des Pacots qui lui appartient comme patron sous le vocable de Sainte Catherine, payées chacune 10 sols. Il souhaite également qu'un semblable office soit célébré en l'église de Sorbiers sous la même rétribution « le plus tôt qu'il se pourra après son décès ». S'il décède à Saint-Étienne, il ordonne un office de 30 livres auquel seront seulement appelés les surnuméraires de la paroisse, les Minimes et les pauvres de la maison de Charité auxquels il souhaite que soit distribué des cierges. Dans ce dernier cas, il souhaite être inhumé dans la chapelle de Saint-Roch en l'église paroissiale où ses ancêtres sont inhumés, et demande à ce que 200 messes basses y soient célébrées ainsi que le quarantain[421]. De plus, il souhaite qu'il soit célébré dans l'église des Capucins 60 messes basses, le tout sous la rétribution de 10 sols chacune. Rien que ça...

Arrivent ensuite la liste de ces dernières bonnes actions pour espérer sans doute passer le Jugement Dernier sans encombre. Ainsi, il souhaite que le jour de son enterrement soit distribué aux pauvres mendiants la somme de 25 livres et lègue la somme de 80 livres à l'aumône générale et maison de charité de Saint-Étienne, en deniers ou en grains à la convenance de Messieurs les directeur et administrateurs. Il donne également la somme de 30 livres à la grande œuvre et fabrique de ladite église et à la confrérie du Très Saint-Sacrement érigée en la même église, payable aux sieurs fabriciens et marguilliers.

Ensuite viennent les legs particuliers faits à ses proches. Ainsi, il lègue et délaisse à chacun de ses sept enfants vivants Jacques, Jean Pierre, Antoine, Jean Baptiste, Claude, Catherine et Marianne Tézenas ainsi qu'à l'éventuel enfant posthume « dont la demoiselle Barallon peut estre ou devenir enceinte » à chacun la somme de 3 000 livres pour leur légitime et tout ce qu'ils peuvent prétendre dans son héritage. Cette somme leur sera payée à leur majorité en deniers ou en fonds, ou à leur mariage ou entrée en religion.

À son fils cadet Jean Pierre, agrégé en la société de l'église paroissiale de Saint-Étienne et nommé à la prébende des Pacots, il donne et lègue, au cas où il soit promu aux ordres sacrés, son domaine et dépendances appelé « du Fay » ou « de la Chapelle » estimé plus de 3 000 livres dans l'inventaire des biens que nous verrons par la suite, pour lui servir de titre clérical et de légitime, à la charge pour lui de rendre et payer annuellement la somme de 200 livres au profit de l'hoirie de son père afin de payer les cens et servis dudit domaine, ainsi que de laisser libre accès au grenier et au colombier à sa mère. Le testateur laisse également à Jean Pierre la jouissance de la chapelle du même domaine lorsque ce dernier sera prêtre, avec celle du calice, des ornements, chandeliers, crucifix, et tout ce qui dépend de ladite chapelle. Enfin, il lui donne et lui lègue tous les livres composant la bibliothèque donnée et léguée au testateur par défunt M. Pauze, prêtre, son cousin, ainsi que les deux garde-robes qui la contiennent. Ce dernier legs sera révoqué si Jean Pierre n'est pas promu prêtre et partagé dans le cas où d'autres de ses enfants le deviendraient également.

À son filleul Claude Paga, fils d'Antoine Paga, son jardinier, il donne et lègue la somme de 50 livres payables à sa majorité ou lors de son entrée en apprentissage. De même il lègue à sa servante Étiennette, veuve de Louis Martin, la somme de 60 livres payable un an après son décès, en plus des éventuels gages qui lui seront versés, et, à l'autre servante qui se trouvera à son service lors de son décès, un habit noir.

421La messe de quarantaine était célébrée à l'intention d'un mort environ 40 jours après son décès.

Pour l'ensemble de ses biens, le testateur a « créé, eleu, choisy, nommé et institué de sa propre bouche pour son héritière universelle fidei commis ladite damoiselle Claudine Barallon, sa très chère épouse à laquelle il veut que tous sesdits biens adviennent et appartiennent ». Dans le cas où son héritière universelle remettra ledit fidei commis à autre qu'à Jacques Tézenas, leur fils aîné, il porte sa légitime à 6 000 livres afin d'acquitter lesdits legs ou pour aider à l'établissement de leurs deux filles. En cas de besoin, il préconise à son épouse de vendre ses immeubles dont la teneur est contenue dans l'inventaire dressé le 2 du présent mois, à la condition que ces ventes soient décidées par l'avis de 4 personnes ou à défaut, d'au moins 2 parmi Jacques Barallon, son beau-père, héraut d'armes de France, Claude François Caze, avocat châtelain civil, criminel et de police de la juridiction ordinaire dudit Saint-Étienne et du marquisat de Saint-Priest, Jean Baptiste Dupré, marchand, et le notaire royal soussigné, « voulant que les ventes et quittances qui seront passées soient aussy bonnes et vallables que sy ledit Sieur testateur les avoit passé luy même à l'exception toutes fois des domaines du Montcel et du Fay dont il prohibe expressément la vente ». Il prohibe également, pour l'ensemble de ses biens immeubles, la confection d'inventaire de justice, voulant que son épouse s'en tienne à l'inventaire qu'il a fait, et à l'évaluation de 6 000 livres qu'il a fait de ses meubles meublants « tant de la ville que de la campagne », argenterie et autres contenus. Dans le cas où son héritière ne voudrait pas respecter sa volonté, il souhaite que soit procédé à un nouvel inventaire et estimation par le notaire royal soussigné.

Ce testament est passé en présence de Messire Michel Jayol, docteur en théologie, prêtre curé dudit Saint-Jean de Bonnefonds, Messire Gabriel Jabrin, docteur en théologie, prêtre sociétaire de l'église paroissiale de Saint-Étienne, Messire Pierre Delaroere, prêtre agrégé en ladite église, Messire Jean Pierre Androl, procureur ez cours de Forez et en la sénéchaussée dudit Saint-Étienne, Sieurs Jean Baptiste Dupré et Jean Baptiste Bellaclas, marchands, Jean Baptiste Peyret, forgeur, Claude Bobrun, armurier. Ledit testament a été insinué à Saint-Étienne le 18 avril 1733.

La fin de vie de Claudine

Encore jeune et fraîche (comme la rosée du matin ?[422]), alors âgée de 37 ans, Claudine Barallon va décider que, ne pas profiter de tant de beauté serait un sacrilège. C'est pourquoi elle se remarie le 26 mars 1734 en la paroisse Saint Étienne[423] avec Pierre Duchon, docteur médecin de la ville de Saint-Étienne, fils de Clément Duchon, aussi médecin et de Marie Lagrevol. D'après l'acte de mariage, le contrat en a été reçu le 15 mars 1734 par Maître Arnaud, notaire à Saint-Étienne. Claudine Barallon était alors enceinte, ce qui expliquerait davantage la raison de ce mariage dont naquirent :

1. Marie Duchon, née et baptisée le 25 mai 1734 en la paroisse Saint Étienne à Saint-Étienne[424].
2. Jacques François Duchon, né le 12 septembre 1735 à Saint-Étienne, baptisé le 13 septembre 1735 en la paroisse Saint Étienne de Saint-Étienne[425].
3. Claude François Duchon, né le 9 février 1737 à Saint-Étienne, baptisé le 10 février 1737 en la paroisse Saint Étienne de Saint-Étienne[426].

422Non peut-être pas tout de même...

423AM de Saint-Étienne – 2GG53 – F°78 – p.42/102.

424AM de Saint-Étienne – 2GG53 – F°90 – p.48/102.
Parrain : Clément Duchon, docteur médecin. / Marraine : Marie Lagrevol.

425AM de Saint-Étienne – 2GG54 – F°26 – p.15/95.
Parrain : Jacques François Carrier, marchand de Saint-Étienne. / Marraine : Florie Duchon.

426AM de Saint-Étienne – 2GG55 – F°21 – p.12/90.
Parrain : Claude François Duchon. / Marraine : Claire Duchon.

4. Jeanne Marie Duchon, née le 22 février 1738 à Saint-Étienne, baptisée le 23 février 1738 en la paroisse Saint Étienne de Saint-Étienne[427].

Là encore c'est Paul Tézenas du Montcel qui nous éclaire sur cette fin de vie et sur les rapports houleux qui sont alors ceux de Claudine avec son fils Jacques Tézenas[428].

« Il a des procès avec le second mari de sa mère, avec celle-ci, avec les deux sœurs utérines nées du second mariage. Nous trouvons dans nos papiers de famille un commandement, et même une saisie qui lui sont signifiés par son beau-père et par sa propre mère. Il devra traiter avec eux : à sa mère, pour éteindre un long procès, il s'engagera à payer une pension de 425 liv. : à ses deux sœurs utérines [...] il versera pour les remplir de leurs droits une somme de 5 300 livres. »

Finalement, c'est encore assez jeune, à l'âge de 46 ans, que Claudine s'éteint le 5 janvier 1742 à Saint-Étienne avant d'être inhumée le lendemain en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[429], laissant vraisemblablement la charge de ses enfants à son second époux. Il serait intéressant de se pencher sur son testament et l'inventaire de ses biens, lorsque nous pourrons le retrouver car, à mon humble avis, il doit receler des informations très intéressantes compte tenu du tumulte que fut sa vie.

427AM de Saint-Étienne – 2GG56 – F°39 – p.21/102.
Parrain : François Thiollière, échevin de Saint-Étienne. / Marraine : Marie Chovet.

428*Une famille française du XVI^e siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.49.

429AM de Saint-Étienne – 2GG84 – 1742 – F°2.

La famille de Claudine Barallon

Comment orthographier ce patronyme ? Difficile à dire... On le trouve parfois avec un « r », parfois deux ; parfois avec un « l », parfois deux... Nous allons ici conserver l'orthographe « Barallon » mais, nous allons le voir, celle-ci va se modifier au fil des actes...

Les origines familiales et les armoiries

La famille Barallon est une puissante famille bourgeoise de la ville qui évolue dans les mêmes cercles que la famille Tézenas[430]. Le grand-père de Jacques et arrière-grand-père de Claudine, Guy, fut conseiller du roi et échevin de la ville de Saint-Étienne à la fin du XVII[e] siècle. C'est son propre père, Barthélémy, qui viendra s'installer à la ville après avoir mené une vie de marchand dans sa ville d'origine, Saint-Genest-Malifaux, tout près de Saint-Étienne. Grâce à divers actes, nous pouvons remonter sa généalogie jusqu'à son grand-père François qui était déjà marchand et maître tixotier de soie au Sapt, commune de Saint-Genest-Malifaux. D'après Jean-François de la Tour-Varan, leurs armoiries sont *« D'argent au lion de gueules à la cotice d'or brochant sur le tout »*.

La famille maternelle de Claudine, les Guillet est une famille de marchands originaire de Saint-Symphorien-le-Chastel, aujourd'hui Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône). On retrouve parfois, accolé au patronyme, la particule « de Saconnay » du nom d'un château et d'une seigneurie situés sur la commune de Pomeys, tout près de là. Cependant, cette appellation est abusive car ce n'est qu'en 1702 que Claude Guillet, frère de Catherine, acquiert le château[431]. D'après les armoriaux de Rietstap et de Steyert, leurs armoiries sont *« De gueules au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un lion d'or, au chef du même »*.

Le mariage et la fratrie de Claudine

Jacques Barallon, échevin de Saint-Étienne et héraut d'armes de France, fils de Barthélémy Barallon, marchand bourgeois et de Claudine Larderel, épouse Catherine Guillet, fille de défunt Claude Guillet et de vivante Florie Saulnier, le 10 septembre 1692 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[432]. De cette union naquirent quatre enfants :

1. **Claudine Barallon**, baptisée le 7 mars 1695 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[433], femme de notre couple dont nous avons parlé précédemment.
2. **Claire Barrallon**, baptisée le 15 février 1696 en la paroisse Saint Étienne de Saint-

430Jean Antoine de La Tour-Varan leur consacre également une généalogie dans son ouvrage intitulé *Armorial et généalogies des familles qui se rattachent à l'histoire de Saint-Étienne ou aux chroniques des châteaux et des abbayes : études historiques sur le Forez*, 1854, pp.124-128.

431« Le château de Saconay (Pomey-Rhône) se visite », article de Pierre Mathieu, le 5 août 2016 – http://patrimoineethistoiredechazellessurlyon.fr/wp/?page_id=3892.

432AM de Saint-Étienne – 2GG31 – F°23 – p.24/158.

433AM de Saint-Étienne – 1GG12 – F°4582 – p.3/202.

Étienne[434], décédée en février 1767 à Paris[435]. Mariée le 8 janvier 1719 en la paroisse Saint Étienne de Saint-Étienne[436] avec Nicolas du Saussay, chevalier seigneur du Cent, commissaire provincial d'artillerie, inspecteur pour le roi des armes dans cette ville, résidant à Saint-Étienne depuis 2 ans, né vers 1666, originaire de la paroisse et bailliage de Moyon en Normandie, décédé le 27 mars 1725 à Saint-Étienne, inhumé le lendemain dans la chapelle de la famille Carrier en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[437], fils de défunts Charles du Saussay, seigneur de Cent, commissaire de la (?) bailliage de Costentin, et de Marguerite Mazarc.

3. **Mathieu Barrallon**, né le 24 janvier 1698 à Saint-Étienne, baptisé le 26 janvier 1698 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[438], vraisemblablement décédé en bas âge, dont on ne sait rien de plus.
4. **Philibert Barallon**, né le 10 décembre 1699 à 19h à Saint-Étienne, baptisé le 14 décembre 1699 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[439], décédé avant le 13 septembre 1738, marchand. Marié le 13 mai 1721 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[440] avec Claudine Carrier, baptisée le 7 mai 1703 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[441], décédée le 13 septembre 1738 à Saint-Étienne et inhumée le lendemain en la paroisse Saint Étienne de Saint-Étienne[442], fille de Robert Carrier, ancien échevin de la ville, entrepreneur d'armes pour le service du roi, et de Marguerite Françoise Jacquelin.

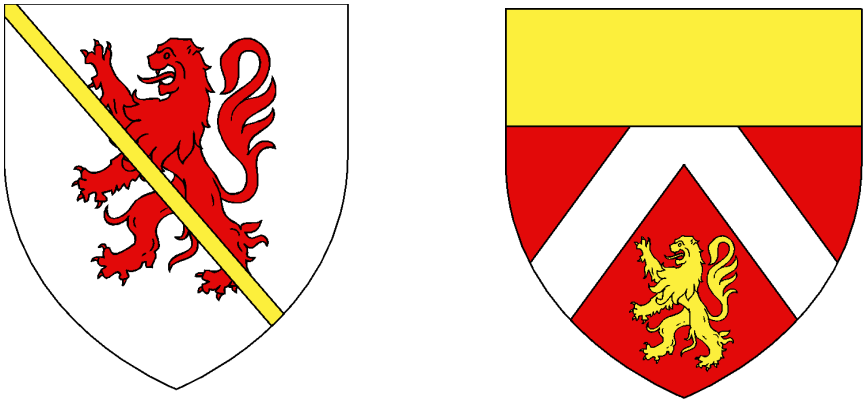

Fig.45 - Blasons du couple Barallon-Guillet

434AM de Saint-Étienne – 2GG33 – F°88 – p.90/203.
Parrain : Messire Guy Barrallon, prêtre de l'ancienne église de cette ville. / Marraine : Claire Bavry, bourgeoise de Lyon.

435Son mortuaire est réalisé par Maître Eutrope-Claude Delamanche, notaire à Paris le 1er mars 1767 (cote RE/LXI/8 des archives du Châtelet).

436AM de Saint-Étienne – 2GG45 – F°94 – p.49/104.

437AM de Saint-Étienne – 1GG25 – F°239 – p.187/202.
À son décès, il est dit « écuyer, seigneur du Saussay, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant d'artillerie et inspecteur des armes en cette ville ».

438AM de Saint-Étienne – 1GG13 – F°5136 – p.82/188.
Parrain : Sieur Mathieu Barrallon, marchand bourgeois et échevin de cette ville. / Marraine : Marie Thézenas, femme du parrain.

439AM de Saint-Étienne – 1GG14 – F°5466 – p.60/200.
Parrain : Philibert Pause, prêtre de Saint-Étienne. / Marraine : Marie Thézenas.

440AM de Saint-Étienne – 1GG24 – F°1864 – p.84/163.

441AM de Saint-Étienne – 1GG15 – F°5947 – p.116/162.
Parrain : Messire Louis Maximilien Titon (?), écuyer, seigneur de Villegaray (?) et autres lieux. / Marraine : Claudine Deville, femme de Pierre Carrier, conseiller du roi et son procureur de ladite ville et communauté.

442AM de Saint-Étienne – 2GG83 – F°40 – p.50/159.

Génération +5

Gabriel Tézenas et Marie Dutreuil

La généalogie remonte, inlassablement et les portraits disparaissent tout aussi vite. Estimons nous heureux cependant d'avoir pu présenter autant de portraits de membres de la famille ! Cela n'est pas donné à toutes les familles... De même, le nombre d'archives sur ces générations s'amenuise encore un peu plus. Mais on est pas non plus sans munitions, non non. Entrons dans le quotidien de Gabriel et Marie.

Leur naissance

Gabriel est baptisé 1er avril 1640 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[443]. Fils de Marcellin Thézenas, marchand arquebusier et de Laurence de La Veuhe, il a pour parrain Maître Gabriel Dancer, notaire royal au bailliage de Forez, procureur en la juridiction du marquisat de Saint-Priest et de la ville de Saint-Étienne en Forez et greffier en l'élection dudit Saint-Étienne, et pour marraine damoiselle Anne des Molins, femme de Léonard Jacquier, sieur de La Fayolle. C'est à partir de cette date que l'on perd quelque peu Paul Tézenas du Montcel qui nous annonce la naissance de Gabriel en 1643 et le dit fils de Martin Thézenas, en réalité son oncle[444].

Concernant Marie, on ne peut que lui donner une date de naissance approximative, vers 1652[445], car il ne nous a pas été possible de trouver son acte de baptême. On sait cependant par l'intermédiaire des documents d'archives qu'elle est fille d'Hugues Dutreuil, notaire royal de Saint-Étienne et de Jeanne Cozon, dont nous reparlerons dans la partie suivante.

Ce sont les parents de nos deux tourtereaux, en plein cœur du XVIIe siècle, qui vont, comme beaucoup d'autres couples enrichis par le négoce, pousser leurs enfants à faire de grandes carrières dans la robe afin de s'élever socialement et d'accéder aux plus hautes fonctions de la ville. C'est ainsi que l'on va passer peu à peu d'un marchand arquebusier comme l'était Marcellin à un marchand rubanier, occupant les fonctions de maire et de président de la chambre de Commerce comme le sera plus d'un siècle plus tard Jacques Joseph Tézenas.

Leur jeunesse

Il semble que Gabriel, dans la logique énoncée plus haut, n'occupera jamais le même poste que son père. Pour permettre cette ascension sociale à sa famille, Marcellin Thézenas va user d'une partie de sa fortune afin d'offrir une charge de procureur à son fils, vraisemblablement en 1665[446]. Cela paraît cependant assez étrange car Gabriel est le dernier des fils et que tous les autres vont perpétuer les activités paternelles ou entrer dans les ordres. Il semble donc que Gabriel ait bénéficié d'une préférence auprès de ses parents : c'est sa lignée qui est choisie pour se hisser dans

443AM de Saint-Étienne – 2GG8 – F°224.
444*Une famille française du XVIe siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.25.
445Cette date est donnée en fonction de l'âge au contrat de mariage.
446Cette date très incertaine me semble être située trop tôt dans la vie de Gabriel, qui n'a alors que 15 ans...

la hiérarchie sociale. On sait au final assez peu de choses sur sa vie, si ce n'est qu'il deviendra par la suite vice-châtelain de la Valette, fonction qu'occupera à sa suite son fils Claude et notaire royal de la ville de Saint-Étienne. Bien que cette information doive être vérifiée, il semble qu'il achète, le 29 décembre 1670, une charge de commissaire du roi et contrôleur des moulins à sel de Saint-Étienne et Bourg-Argental. Sur les actes de baptême de ses enfants, il est surtout considéré comme « juge de la Valette », « procureur en l'élection de Saint-Étienne » et « notaire royal de cette ville ». Souhaitant sans doute trouver pour leur sœur un parti avantageux, les frères de Marie vont choisir Gabriel, un homme de douze ans l'aîné de leur sœur si l'on en croit leur contrat de mariage.

Leur contrat de mariage

Ce contrat est passé devant Maître Dancer, notaire royal de Saint-Étienne et accessoirement parrain du futur époux, en l'hoste de Jacques Dutreuil[447], frère de la future épouse, le dimanche 24 juillet 1672 dans le courant de l'après-midi[448]. Le père de Marie étant décédé, elle procède de l'autorité de sa mère Jeanne Cozon et de son frère aîné Jacques Dutreuil. Pour sa dot, Marie se constitue personnellement la somme de 4 000 livres à elle donnée par son défunt père dans son ultime testament, qui sera payée par son frère Jacques en qualité d'héritier universel testamentaire de son père. Il promet payer cette somme en deux parties soit 2 000 livres à la fête de la Toussaint prochaine, celles-ci étant liées à un certain nombre de dettes actives qu'il possède, et les 2 000 autres livres qu'il promet payer « d'huy en deux ans » soit dans les deux ans suivant la date du contrat. Jeanne Cozon, mère de la future épouse, donne et constitue à sa fille la somme de 400 livres payable par ses héritiers après son décès auxquelles s'ajoutent tous les droits de nature et légitime dont Marie peut prétendre sur ses biens, y compris sur l'augment donné par son défunt mari lors de leur contrat de mariage. Enfin, Gabriel Tézenas constitue pour son épouse un droit d'augment[449] d'une valeur de 2 200 livres et la dote d'une somme de 700 livres en bagues et joyaux, le tout payable en cas qu'elle survive à son époux par ses héritiers. Parmi les témoins de ce contrat figurent Jean Tézenas, prêtre sociétaire de l'église paroissiale de Saint-Étienne, frère de Gabriel et Antoine de La Veüe, marchand de Saint-Étienne, son oncle. Parmi les proches de Marie figure notamment Laurens Moyne, marchand de Saint-Étienne, son cousin.

Leur mariage et leur descendance

Leur mariage est finalement célébré plus de deux semaines plus tard, le mercredi 10 juillet 1672 en l'église des religieuses de Sainte-Ursule, paroisse Saint-Étienne[450]. Comme dans son contrat de mariage, Gabriel y est dit « juge de la Valette et procureur en l'élection de Saint-Étienne ». Parmi les témoins figurent, outre Antoine de La Veüe et Jean Tézenas, déjà présents lors du contrat, Claude Cozon, prêtre sociétaire de l'église paroissiale de Saint-Étienne et Martin Tézenas, maître armurier, frère de l'époux. Aucun doute, l'armurerie est bien l'activité principale de la famille Tézenas au cours de ce XVII^{e} siècle. De cette union qui durera 28 ans, les deux époux vont donner pas moins de 13 enfants :

1. Jeanne, née et baptisée le 15 juin 1673 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[451],

447Dans le contrat, le patronyme est orthographié « Dutreul ».

448AD de la Loire – 5E569/2.

449L'augment consistait en une portion des biens du mari que la loi lui permettait de donner à l'épouse survivante. Il s'agit d'une sorte d'ancêtre du douaire dont l'époux indiquait le montant dans les termes du contrat régissant son mariage.

450AM de Saint-Étienne – 2GG20 – F°144.

451AM de Saint-Étienne – 2GG20 – F°344.

vraisemblablement décédée célibataire le 11 août 1735 à Saint-Étienne, inhumée le 2 août 1735 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[452].

2. **Françoise**, née et baptisée le 13 mai 1674, jour de la pentecôte, en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[453], inhumée le 6 avril 1676 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[454].
3. **Anne**[455], née le 16 août 1675 à Saint-Étienne, baptisée le 21 août 1675 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[456], inhumée le 7 juillet 1685 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[457].
4. **Magdelaine**, ondoyée « à cause du peu de vie qu'elle pouvoit avoir » le 9 novembre 1676 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[458], inhumée le 10 novembre 1676 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[459].
5. **Claude**, né le 15 janvier 1678 à Saint-Étienne, baptisé le 16 janvier 1678 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[460], homme de notre couple présenté plus haut.
6. **Catherine**, née le 28 octobre 1678 à Saint-Étienne, baptisée le 29 octobre 1678 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[461], encore en vie le 8 mars 1717. Mariée le 26 janvier 1717 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[462] avec Jean Bourgoin, marchand de Saint-Étienne, fils de vivant Jean Bourgoin et de défunte Anne Bouqueton.
7. **Benoist**, né le 31 décembre 1680 à Saint-Étienne, baptisé le 1er janvier 1681 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[463], visiblement décédé en très bas âge[464].
8. **Magdelaine**, née le 18 avril 1682 à Saint-Étienne, baptisée le 19 avril 1682 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[465], dont on ne sait rien de plus.
9. **Claude**, né le 5 décembre 1683 à Saint-Étienne, baptisé le 6 décembre 1683 en la

---

Parrain : Jean Tézenas, prêtre sociétaire en l'église paroissiale dudit Saint-Étienne. / Marraine : Demoiselle Jeanne Cozon, veuve d'Hugues Dutreul, notaire royal de Saint-Étienne.

452AM de Saint-Étienne – 2GG54 – F°15.

453AM de Saint-Étienne – 2GG20 – F°577.

Parrain : Jacques Dutreul, conseiller du roy, président ez l'élection de Saint-Étienne. / Marraine : Françoise Faure, femme de Pierre Tézenas, de ladite ville.

454AM de Saint-Étienne – 2GG21 – F°302.

455Dans son acte de baptême, elle n'est pas nommée. Son prénom est issu de son acte de sépulture.

456AM de Saint-Étienne – 2GG21 – F°190.

Parrain : Anthoine de la Veüe, bourgeois de Saint-Étienne. / Marraine : Damoiselle Anne Dutreul, femme d'Anthoine Blaison, marchand bourgeois de la ville de Lyon.

457AM de Saint-Étienne – 2GG27 – p.74/294.

458AM de Saint-Étienne – 2GG21 – F°446.

Parrain : Maître Pierre Dugris, docteur médecin. / Marraine : Magdelaine Callemard, femme de Nicolas Foray, médecin de cette ville.

459AM de Saint-Étienne – 2GG21 – F°446.

460AM de Saint-Étienne – 2GG23 – F°214.

Parrain : Claude Cozon, prêtre sociétaire de l'église paroissiale dudit Saint-Étienne. / Marraine : Catherine Faure, femme de Martin Tézenas, marchand dudit Saint-Étienne.

461AM de Saint-Étienne – 2GG24 – p.86/310.

Parrain : Pierre Dutreuil, estudiant en philosophie. / Marraine : Dame Catherine Tézenas, femme de Louis Gounod, marchand.

462AM de Saint-Étienne – 1GG22 – F°1307.

463AM de Saint-Étienne – 2GG24 – p.220/310.

Parrain : Benoist Dutreuil, marchand bourgeois de Lyon. / Marraine : Dame Catherine Cordey, femme d'Anthoine Tézenas, marchand dudit Saint-Étienne.

464Son acte de baptême semble évoquer sa mort précoce.

465AM de Saint-Étienne – 2GG25 – p.53/240.

Parrain : Pierre Allard, seigneur d'Enconseilles. / Marraine : Damoiselle Magdelaine Dallier, espouse d'Anthoine de Colomb, procureur du roy en l'élection dudit Saint-Étienne.

paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[466], dont on ne sait rien de plus.

10. Louise, née le 21 mars 1686 à Saint-Étienne, baptisée le 22 mars 1686 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[467], décédée le 23 mars 1730 à Saint-Étienne, inhumée le 24 mars 1730 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[468]. Mariée le 8 mai 1712 en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[469] d'Antoine Bourgoin, marchand pharmacien de Saint-Étienne, fils de Jean Bourgoin et d'Anne Bouqueton.
11. Marie Anne, née et baptisée le 7 août 1687 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[470]. Mariée le 28 janvier 1723 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[471] avec Jean Joseph Fulchiron, marchand de rubans en gros de Saint-Étienne, fils d'Éloy Fulchiron, du lieu de Montmain de ladite paroisse et de Jeanne Chaval.
12. Marc Anthoine, baptisé le 30 janvier 1691 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[472], décédé le 1er mars 1773 à Troyes, inhumé le 2 mars 1773 en la paroisse Saint-Pantaléon de Troyes[473]. Marchand bourgeois de la ville de Lyon en 1710, Conseiller du Roy en 1773, contrôleur ordinaire des Guerres en 1773. Présent lors des deux mariages de son frère Claude en 1710 et 1712. Marié le 24 juin 1721 en la paroisse Saint-Jean et Saint-Nicolas à Troyes (Aube)[474] avec Élisabeth Cautelle, fille de François Cautelle et de Françoise Faure. Il s'agit de l'initiateur de la branche de Troyes dont parle beaucoup Paul Tézenas du Montcel dans son ouvrage.
13. Florye, née le 27 juillet 1694 à Saint-Étienne, baptisée le 30 juillet 1694 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[475], dont on ne sait rien de plus.

Occupations de Gabriel et vie de famille

Hormis les diverses fonctions qu'il a occupées, on sait très peu de choses sur la vie de Gabriel, bien que Paul Tézenas du Montcel nous apprenne une information que je rapporte ici et qui éclairera ce que nous connaissons des lieux de vie de la famille Tézenas avant l'acquisition du Montcel[476] :

466AM de Saint-Étienne – 2GG25 – p.235/240.
Parrain : Claude Allard, escuyer, seigneur de Courcelles, lieutenant au bailliage de Montbrison et aux sénéchaussée et présidial de Roanne. / Marraine : Catherine Faure, espouse de Louis Allard, seigneur de Monticlet (?), avocat en parlement résidant audit Saint-Étienne.

467AM de Saint-Étienne – 2GG27 – p.123/294.
Parrain : Louis Allard, seigneur d'Encoureilles, avocat au Parlement, juge de la ville de Saint-Étienne et du marquisat de Saint-Priest. / Marraine : Demoiselle Louise de Gabion, espouse de Claude Allard, escuyer, seigneur des Tournelles, lieutenant au bailliage de Forez et aux sénéchaussées de Saint-Étienne et de Roanne.

468AM de Saint-Étienne – 2GG51 – 1730 – F°26.

469AM de Saint-Étienne – 1GG20 – F°662.

470AM de Saint-Étienne – 2GG27 – p.248/294.
Parrain : Charles Perier, fils à sieur Jean Perier, marchand. / Marraine : Damoiselle Marie Anne Boys, fille de + sieur Pierre Boys, marchand dudit Saint-Étienne.

471AM de Saint-Étienne – 2GG47 – F°85.

472AM de Saint-Étienne – 2GG29 – p.97/110.
Parrain : Anthoine Dutreuil, fils de + Jacques Dutreuil, président en l'élection de Saint-Étienne. / Marraine : Catherine Tézenas, sœur.

473AD de l'Aube – 387GG18/17 – p.247/300.

474AD de l'Aube – 387GG12/03 – p.248/267.

475AM de Saint-Étienne – 2GG32 – p.242/301.
Parrain : Pierre Carrier, conseiller du roy et procureur de la ville et communauté de Saint-Étienne. / Marraine : Damoiselle Florye Blachon, épouse de Sébastien Marinier, marchand bourgeois de la ville de Lyon.

476*Une famille française du XVIe siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.29.
Il serait intéressant de retrouver l'arrangement entre les héritiers de M. de La Veuhe qui a dû être passé devant

« Gabriel Tézenas paraît avoir joui d'une belle fortune. Il acquiert, en 1686, une grande maison, rue Roanelle, qui va devenir et rester, près de deux siècles, la maison familiale des Tézenas. Cette maison était la propriété de son oncle Antoine de La Veuhe dont la femme et les deux enfants étaient morts avant lui, ne laissant aucun héritier direct. La fortune allait donc à des collatéraux parmi lesquels se trouvaient plusieurs Tézenas. Gabriel acquiert cette maison de la rue Roanelle en vertu d'un arrangement passé avec les autres héritiers, pour le prix de 9 608 livres, somme assez considérable pour cette époque. »

Hésitation suprême... Encore des propos rapportés de notre bon vieux Paul... Oh et puis tant pis ! Je ne résiste pas à l'envie de vous parler de ce poème écrit en patois local par messire Jean Chapelon, prêtre sociétaire de Saint-Étienne consacré à « l'entrat solennella de Monsieur lou marquis de Saint-Priest » à Saint-Étienne le 8 février 1688 et dans lequel il est fait référence à notre cher Gabriel. Paul nous raconte[477] :

« Le marquis François de Chalus [...] fut accueilli ce jour-là dans sa bonne ville en grande cérémonie et avec des transports de joie. Les sept compagnies de la ville, la compagnie de la colonelle dite la Ville ou la Dominante, la compagnie de Roanel ou la Foudroyante, la compagnie de l'Isle ou la Charmante, la compagnie de la rue Neuve ou l'Éclatante, la compagnie de la rue Froide ou la Prudente, la compagnie de la rue de Lyon ou la Conquérante, la compagnie de Polignais ou la Fatigante vinrent le recevoir en grande cérémonie aux portes de la ville, en armes et en beaux costumes. Gabriel Tézenas était le capitaine de la compagnie de Roannel, la Foudroyante, et voici les couplets qui lui sont consacrés par notre vieux poète stéphanois :

Lou véiqui que venit avouaï sa dimey piqua
Aussi fier que Cujas qu'erè hommou de pratiqua
Poudra comme un galant, genti couma un écu.
Segut de son canon que mène prou de bru :
Sou quatrou capouraux lou mousquet sus l'épala,
Ne dérondravont pas lou restou de la viala
Et trenta séy cadets, lou plumet au chapay
Ant répara l'hounou dô quartier de Rouanay.
Les gens bentô creyriant que vouey de faribolles.
Si cy lour ayant pas veû leurs belles banderolles
Et tous lous attiriaux dont ey se sont sarvit
Suffit que vous se sat et que Monsieur zo vit[478].

notaire au cours de l'année 1686.

477 *Une famille française du XVI^e siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.30.

478 Je reprendrais ici la traduction proposée par Paul Tézenas du Montcel, n'étant pas assez à l'aise en patois stéphanois pour traduire ce poème par mes propres moyens :
« Le voici qui s'avance avec sa demi pique,
Aussi fier que Cujas qui était homme de pratique,
Poudré comme un galant, gentil comme un écu,
Suivi de son canon qui fait assez de bruit :
Ses quatre caporaux, le mousquet sur l'épaule,
Ne descendirent pas le reste de la ville,
Et trente-six cadets, le plumet au chapeau,
Ont réparé l'honneur du quartier de Roannelle.
Les gens bientôt croiraient que ce sont des faribolles.
Si on ne leur avait pas vu leurs belles banderolles

Tout ceci nous permet malgré tout, même s'il ne s'agit que de propos rapportés, de cerner quelque peu notre personnage, de lui redonner une forme d'humanité. Désolé, je n'ai pas pu résister.

Leur fin de vie

Trêve de propos rapportés, voici venir des archives... Oui ! Cependant pas très joyeuses hélas... Décédé au début du mois d'octobre 1700, Gabriel est inhumé le 12 octobre 1700 en la chapelle Saint-Roch, église de la paroisse de Saint-Étienne à Saint-Étienne[479]. Il est alors dit « notaire royal et procureur en l'élection de cette ville et ancien échevin[480] ». Marie Dutreuil survivra vingt-six ans à son époux avant de rendre l'âme à son tour au début du mois d'août 1727 à Saint-Jean-Bonnefonds où elle recevra les sacrements de l'Église avant d'être inhumée le 13 de ce mois dans l'église paroissiale de Saint-Étienne à Saint-Étienne. Son acte de décès, intéressant à bien des égards, est présenté ici.

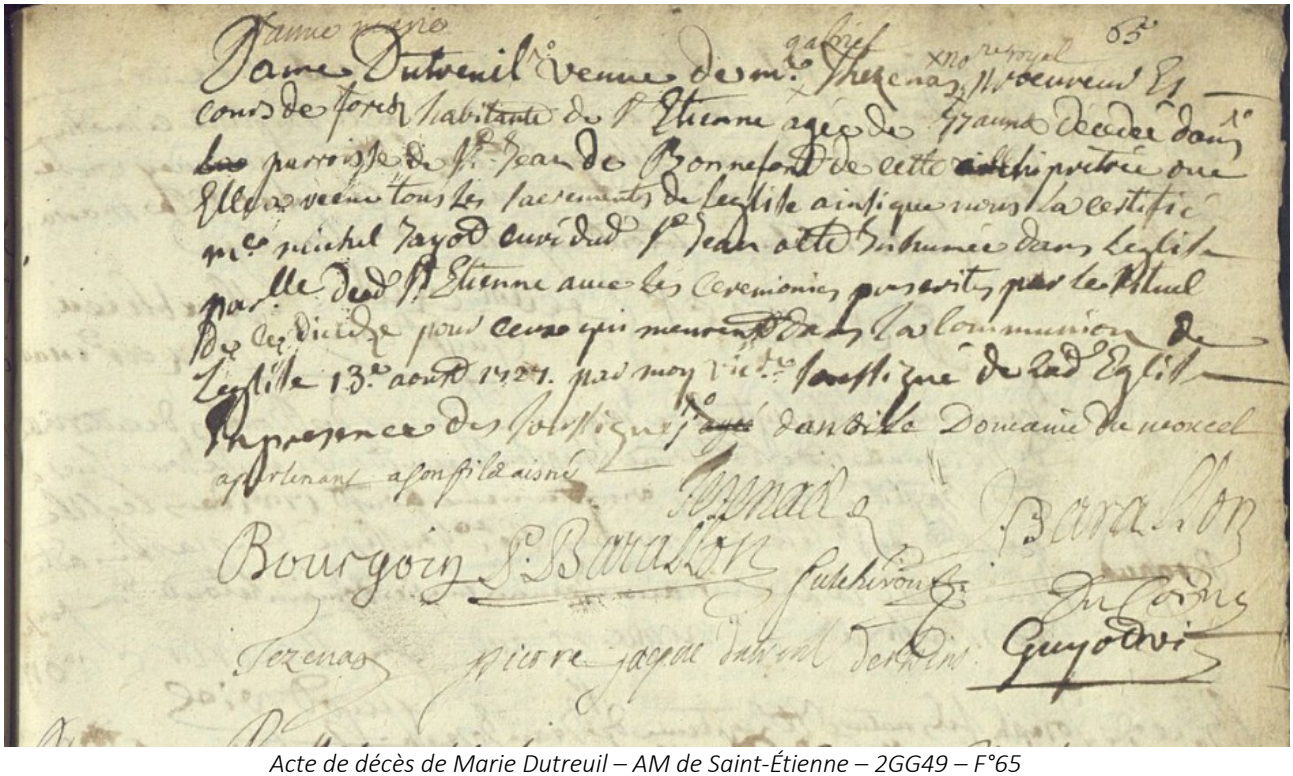

Acte de décès de Marie Dutreuil – AM de Saint-Étienne – 2GG49 – F°65

« Dame Anne Marie Dutreuil, veuve de Mr Gabriel Thézenas, no[tai]re royal, procureur es
cours de Forest habitante de St Étienne, âgée de 77 ans, décédée dans
le domaine du Moncel appartenant à son fils aisné,
paroisse de St Jean de Bonnefond de cette archiprêtrée où
elle a receu tous les sacrements de l'église ainsi que nous la certifié
Me Michel Jayot, curé du[dit] St Jean a été inhumée dans l'église
par[oissia]lle du[dit] St Étienne avec les cérémonies prescrites par le rituel
de ce diocèze pour ceux qui meurent dans la communion de

Et tous les attirails dont ils se sont servis
Suffit que ça se sache et que Monsieur le vit. »

479AM de Saint-Étienne – 2GG36 – F°98.

480Cette dernière information ne figure que dans son acte de décès et on ne trouve pas trace de sa présence dans la liste des maires de Saint-Étienne, connue à compter de 1691.

l'église. 13e août 1727 par moy vic[ai]re soussigné de la[dite] église en présence des soussignés. »

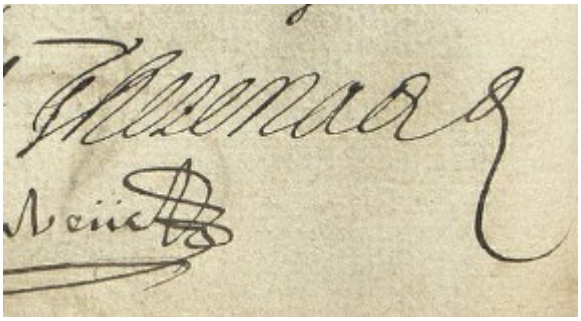

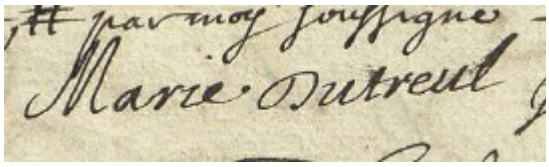

Fig.46 – Signatures des époux Thézenas-Dutreuil lors de leur mariage

La famille de Marie Dutreuil

Là encore l'orthographe est incertaine. Même si Dutreul semble être usité par mégarde, il n'en demeure pas moins qu'il est assez compliqué de savoir si le père de Marie portait le patronyme « Dutreuil de Rhins » ce que de nombreuses personnes semblent établir et notamment Paul Tézenas du Montcel mais dont on ne trouve preuve dans aucun document que nous avons pu consulter.

Les origines familiales

Dans ses *Études Historiques sur le Forez parues* dans le *Mercure Ségusiave* du 17 mars 1844 et reprises par Paul Tézenas du Montcel dans son ouvrage, M. de la Tour-Varan écrit que « la maison du Treuil de Rhins a tenu un rang distingué parmi les plus grandes maisons de Saint-Étienne. Elle s'est rendue célèbre dans cette ville par les charges notables et importantes dont furent pourvus quelques uns de ses membres, mais elle s'est plus illustrée encore par sa haute réputation de probité. »[481] On ne peut réellement remonter avec certitude qu'à la génération précédente, son père Ennemond, marchand, épouse en 1590 à Brioude (Haute-Loire) Antoinette de Thomay. Si l'on en croit Auguste Chaix-d'Est Ange et son *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, la branche aînée de la famille va demeurer non noble[482].

Par son mariage avec Jeanne Cozon, dite Cozon de Bayard, fille de Jacques[483] Cozon de Bayard, seigneur de Cluzel, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi et de Marguerite Bollioud[484], Hugues Dutreuil va hériter de la terre de Rhins située sur les bords de la Loire dans le territoire du Coteau (Loire) où ses ancêtres se sont installés au début du XVII^e siècle dans un petit pavillon[485]. C'est après leur mariage, et sans doute même après leur décès que leurs descendants Dutreuil vont ériger en ce lieu un château et se faire titrer « seigneurs », expliquant la présence de la particule qui semble donc un peu plus récente. Le château et la seigneurie seront revendus en 1720 à la famille Tardy qui conservera ce lieu jusqu'à la vente du domaine aux Raineville, leurs héritiers, en 1886.

Les armoiries

Comme l'on peut s'en douter au vu des éléments précédents, chacune des deux familles portent des armoiries. Celles des Dutreuil de Rhins se blasonnent ainsi : *« D'azur à un chevron d'argent, accompagné en chef d'un soleil d'or mouvant du canton dextre et en pointe d'une aigle de même tenant son aiglon et tournée du côté du soleil. »*[486] Steyert nous en propose un autre

481 *Une famille française du XVI^e siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.27. Paul nous précise qu'il faut faire la part d'une certaine exagération dont la Tour-Varan est coutumier.

482 *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle* d'Auguste Chaix-d'Est Ange, Tome XV, pp.283-284.

483 Paul Tézenas nous propose Jean, qui semble d'avantage être son grand-père, titré seigneur de Bayard.

484 Les Bollioud constituent une très puissante famille de Bourg-Argental à laquelle de la Tour-Varan a également consacré une généalogie.

485 Site de la mairie du Coteau – onglet « Histoire ».

486 *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle* d'Auguste Chaix-d'Est Ange, Tome XV,

blasonnement : *« D'azur au chevron d'argent accompagné en pointe d'une aigle d'or tenant son aiglon et fixant un soleil du même mouvant du franc canton »*[487]. Comme quoi en héraldique, plusieurs possibilités s'offrent parfois à vous pour blasonner...

Concernant les armoiries de la famille Cozon, plusieurs blasonnements sont proposés, tous peu ou prou identiques. Ainsi, Rietstap et Gras proposent : *« De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois hures de sanglier de sable ».* Chez Jougla de Morenas, on trouve *« De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois hures de sanglier au naturel ».* Enfin, pour Steyert les armoiries de la famille sont : *« De gueules, au chevron d'or, chargé de trois hures de sable »*[488].

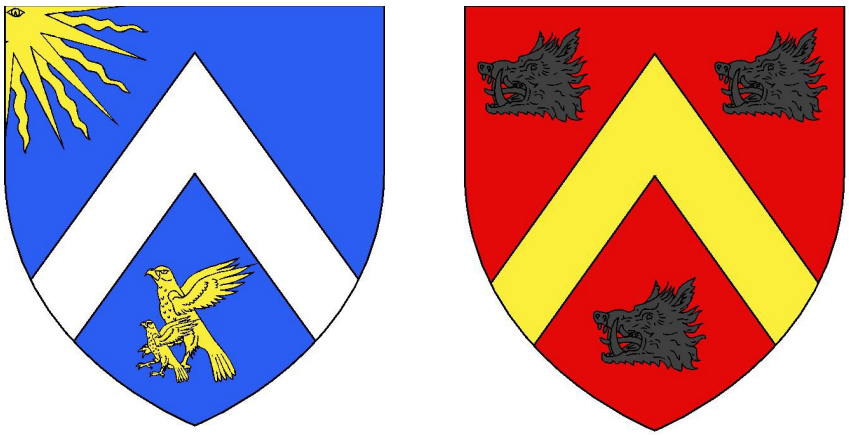

Fig.47 - Blasons du couple Dutreuil-Cozon

La fratrie de Marie

Bien qu'il nous ait été impossible de retrouver leur acte de mariage, plusieurs sources nous donnent 1627 comme date de leur contrat qui aurait été passé devant Maître Depeyssoneault, notaire à Saint-Étienne[489]. Il faudra nous en assurer en allant consulter, s'ils existent, les minutes de ce notaire. Cela nous permet de débuter notre recherche d'enfants à compter de cette date. Ainsi, nous leur trouvons comme descendance[490] :

1. **Jacques Dutreul**, baptisé le 3 décembre 1630 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[491]. Marié par contrat du 16 décembre 1671 avec Charlotte Miraud[492], décédée le 7 décembre 1683 à Parigny (Loire), inhumée le 8 décembre 1683 à Parigny[493], fille de Louis Miraud, avocat au parlement de Roanne et de Marguerite Cozon.
2. **Janne Dutreul**, baptisée le 9 novembre 1634 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-

p.283. Ce blasonnement est repris par Rietstap mais aussi par Gras dans son *Armorial Général du Forez*.

487D'après le fonds érudit de Ferdinand Frécon, disponible aux AD du Rhône et reprenant des généalogies et des notes familiales sur les familles consulaires et non consulaires du Lyonnais et du Forez principalement. Dossiers rouges, Tome IV, p.180/221.

488Il propose un alias *« D'or à trois fasces d'azur ; au lion d'argent brochant ».*

489On retrouve cette information en faisant une recherche sur Geneabank dans les dépouillements de l'AG Loire. Hugues y est alors nommé « Dubreuil ».

490Certaines dates seront inexistantes, des enfants sans doute oubliés car de nombreux manques existent à cette époque dans les archives notamment entre 1644 et 1655.

491AM de Saint-Étienne – 2GG4 – F°98 – p.79/174.
Parrain : Noble Jacques Cozon, un des cents gentilshommes du roi. / Marraine : Dame Anthoinette Thomas, femme d'honneste Ennemond Dutreul.

492*Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle* d'Auguste Chaix-d'Est Ange, Tome XV, p.283.

493AD de la Loire – 3NUMRP5/1MIEC167X1 – p.4/18.

Étienne[494], dont on ne sait rien de plus.

3. **Benoist Dutreul**, baptisé le 12 octobre 1636 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[495], inhumé le 26 décembre 1693 en la paroisse Saint-Nizier de Lyon[496], marchand domicilié à Saint-Étienne lors de son mariage, marchand toillier au décès. Marié le 1er octobre 1676 en la paroisse Saint-Nizier de Lyon[497] avec Marie Marinier, née vers 1651, inhumée le 15 décembre 1731 en la paroisse Saint-Nizier de Lyon[498], fille de Jacques Marinier, marchand bourgeois de Lyon et de Claudine Olivier.
4. **Genest Dutreul**, né le 24 mars 1639 à Saint-Étienne, baptisé le 27 mars 1639 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[499], dont on ne sait rien de plus.
5. **Mathieu Dutreul**, né le 21 décembre 1640 à Saint-Étienne, baptisé le 23 décembre 1640 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[500], dont on ne sait rien de plus.
6. **Anne Dutreul**, née et baptisée le 2 juillet 1642 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[501]. Mariée en 1665 avec Antoine Blachon.
7. **Marie Dutreul**, née vers 1652, femme de notre couple dont nous avons parlé précédemment.
8. **Pierre Dutreul**, né le 4 juin 1657 à Saint-Étienne, baptisé le 5 juin 1657 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[502], inhumé le 17 janvier 1700 en la chapelle Saint-Roch, paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[503], avocat en Parlement.

494AM de Saint-Étienne – 2GG6 – F°378 – p.382/497.
Parrain : Sieur Mathieu Bocqueblon (?). / Marraine : Janne Cousul (?).

495AM de Saint-Étienne – 2GG7 – F°671 – p.180/442.
Parrain : Honnorable Benoist Cozon, bourgeois. / Marraine : Dame Claudine Dutreul, femme à Sieur Estienne Monier (?), maître arquebusier de Saint-Étienne.

496AM de Lyon – 1GG47 – F°53 – acte n°1013 – p.53/199.

497AM de Lyon – 1GG142 – F°277 – p.75/159.

498AM de Lyon – 1GG160 – F°305 – p.154/158. Elle est alors dite veuve de Benoist Dutreuil, marchand bourgeois. Sont présents ses fils noble Jean Pierre Dutreuil, échevin de la ville et sieur Antoine Dutreuil, marchand bourgeois.

499AM de Saint-Étienne – 2GG9 – F°83 – p.63/618.
Parrain : Sieur Genest Jollivet, marchand de Saint-Étienne. / Marraine : Damoiselle Catherine Merle, femme de Sieur Benoist Cozon, bourgeois.

500AM de Saint-Étienne – 2GG9 – F°322 – p.303/618.
Parrain : Honneste Mathieu Cozon, marchand de Saint-Étienne. / Marraine : Dame Claudine Dutreul, femme à Gabriel Nublon (?), marchand de Saint-Étienne.

501AM de Saint-Étienne – 2GG9 – F°564 – p.546/618.
Parrain : Sieur Claude Cozon. / Marraine : Anne Bouqueton, femme de Jean Peyre.

502AM de Saint-Étienne – 2GG11 – F°182 – p.94/382.
Parrain : Sieur Pierre Cozon. / Marraine : Anne Dutreul.

503AM de Saint-Étienne – 2GG36 – F°8 – p.7/150.

Génération +6

Marcellin Thézenas et Laurence de La Veuhe

Remontée oblige, les archives se raréfient et fondent presque comme neige au soleil. Qu'à cela ne tienne, tout n'est pas perdu et nous allons tenter, autant que faire se peut, de présenter cette génération qui sera la dernière, la suivante, incertaine à bien des égards, ne pouvant pas être vraiment décrite.

Leur naissance

Pour une fois, il était bien inutile d'intituler cette partie qui sera très courte. En effet, il n'a pas été possible jusqu'à présent de retrouver les actes de baptême de Marcellin et de Laurence, ceux-ci manquant tout bonnement. Par le biais d'un certain nombre de déductions, on pense que Martin Thézenas, frère de Marcellin est né vers 1592. On peut donc estimer que Marcellin est né dans une période s'étendant entre 1585 et 1595.

En ce qui concerne Laurence, la fourchette est plus réduite car, grâce à son acte de sépulture, on peut déduire que cette dernière est née vers 1602.

Leur mariage et leur descendance

Là encore, pour avancer une date précise de mariage il faudrait tout d'abord retrouver un contrat, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent. Ce que l'on sait cependant, c'est que la quittance dotale de Laurence de La Veuhe fut passée le 9 octobre 1617, en même temps que celle de Martin pour son épouse, Françoise de La Veuhe[504]. On peut donc en déduire que les deux mariages ont eu lieu quelques mois auparavant, au cours de l'année 1617, peut-être 1616, ce qui semble coïncider avec la date de naissance approximative de Laurence, qui aurait donc eu 14 ou 15 ans lors de son mariage. Toujours d'après Pouzols-Napoléon qui cite les documents présents dans l'inventaire de leur beau-père, Pierre de La Veuhe, les frères Tézenas passent tous deux une quittance commune solidairement avec leurs femmes respectives, avec leur beau-père Pierre de La Veuhe en date du 6 août 1618[505]. De cette union, nous connaissons les enfants suivants, dont tous vont atteindre l'âge adulte[506] :

1. Pierre Thézenas, né et baptisé le 17 septembre 1623 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[507]. Marié par contrat du 30 octobre 1660 passé devant Maître Louis

504 *Les familles de La Veuhe et Tézenas à Saint-Étienne aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles* de Philippe Pouzols-Napoléon, Bulletin d'Histoire locale du centre social de Montbrison, supplément du n°61, janvier 1995, p.17. Les frères Martin et Marcellin Thézenas ont en effet épousé les sœurs Françoise et Laurence de La Veuhe.

505 *Les familles de La Veuhe et Tézenas à Saint-Étienne aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles* de Philippe Pouzols-Napoléon, Bulletin d'Histoire locale du centre social de Montbrison, supplément du n°61, janvier 1995, p.10. Il serait intéressant et même prépondérant de récupérer cet inventaire passé le 26 septembre 1630 devant Maître Desvernay, notaire de Saint-Étienne.

506Comme pour la génération précédente, les dates ne sont pas systématiques, parfois incertaines car il existe un certain nombre de manques dans les archives.

507AM de Saint-Étienne – 2GG2 – F°709.

Pilocherie, notaire à Lyon[508] avec Françoise Faure, fille de François Faure, horloger de Lyon et d'Isabeau Phélix.

2. Martin Thézenas, né vers 1631, inhumé le 9 mai 1693 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[509], armurier en 1693. Présent au mariage de son frère Gabriel. Il ne signe pas. Marié par contrat du 30 octobre 1660 devant Maître Louis Pilocherie, notaire à Lyon[510] avec Catherine Faure, fille de François Faure, horloger de Lyon et d'Isabeau Phélix.
3. Anthoinette Thézenas, baptisée le 9 février 1631 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[511]. Mariée par contrat du 5 novembre 1660 devant Maître Dancer, notaire à Saint-Étienne[512] avec Claude Faure, maître horloger de Lyon, fils de François Faure, horloger, et d'Isabeau Phélix.
4. Catherine Thézenas[513], baptisée le 15 février 1633 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[514], décédée le 2 février 1712 à Saint-Étienne, inhumée dans le caveau de sa famille en la paroisse Notre-Dame de Saint-Étienne[515]. Mariée par contrat du 22 avril 1654 devant Maître Dancer à Saint-Étienne[516] avec Louis Gounod, forgeur, fils de Jean Gounod et de Julienne Rolan.
5. Anthoine Thézenas, baptisé le 16 août 1635 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[517], inhumé le 17 juin 1687 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[518], arquebusier en 1669, maître armurier en 1687. Marié en premières noces par contrat du 31 mars 1667 passé devant Maître Dancer à Saint-Étienne[519] avec Hélaine Dupré, d'où descendance. Marié en secondes noces le 24 juin 1669 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[520] avec Isabeau Mosnier, fille de Jean Mosnier et de Magdelaine Dagier, après un contrat passé le 14 juin 1669 devant Maître Dancer, notaire à Saint-Étienne[521]. Il aurait été marié en troisièmes noces vers 1673 avec Catherine Cordey mais nous n'avons pas trouvé trace de cette union jusqu'à présent.
6. Jean Thézenas, baptisé le 24 février 1637 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[522], inhumé le 20 décembre 1702 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[523], prêtre sociétaire en la paroisse Saint-Étienne en 1702.

Parrain : Honneste Pierre de la Veüe. / Marraine : Catherine Jolivet.

508AD du Rhône – 3E7114 – Liasses de Maître Louis Pilocherie.

509AM de Saint-Étienne – 2GG32 – F°33.

510AD du Rhône – 3E7114 – Liasses de Maître Louis Pilocherie.

511AM de Saint-Étienne – 2GG5 – F°963.

Parrain : Anthoine Jugnier, commissaire du Roy et grenetier du grenier à sel de Saint-Étienne. / Marraine : Damoiselle Anthoinette Jacquet.

512AD de la Loire – 5E569-1.

513Petite information en passant : Paul Tézenas du Montcel la dit fille de ses grands-parents...

514AM de Saint-Étienne – 2GG6 – F°137.

Parrain : Honneste Vital Delfon(?), procureur du roy nommé en l'élection de Saint-Étienne. / Marraine : Catherine (?), femme d'Honneste Gabriel Molon (?), marchand dudit Saint-Étienne.

515AM de Saint-Étienne – 1GG20 – F°614.

516AD de la Loire – 5E569-1.

517AM de Saint-Étienne – 2GG7 – F°502.

Parrain : Anthoine de la Veue, marchand de Saint-Étienne. / Marraine : Anne de la Veue.

518AM de Saint-Étienne – 2GG27 – p.238/294.

519AD de la Loire – 5E569-2.

520AM de Saint-Étienne – 2GG18 – F°175.

521AD de la Loire – 5E569-2.

522AM de Saint-Étienne – 2GG7 – F°811.

Parrain : Jean Jarod. / Marraine : Laurence Testil (?).

523AM de Saint-Étienne – 2GG37 – F°155.

7. Gabriel Thézenas, baptisé le 1er avril 1640 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne[524], homme de notre couple dont nous avons parlé précédemment.

La vie de famille

On sait peu de choses sur le courant de leur vie si ce n'est que Marcellin va occuper tout au long de sa vie la profession de maître arquebusier ou, autrement dit, constructeur d'arquebuses[525]. Grâce à Philippe Pouzols-Napoléon, nous pouvons cependant relater un fait marquant dans la vie de notre couple, celui du procès contre le testament de Jean de La Veuhe qui a lieu devant le Parlement de Paris. Je reprendrais ici très succinctement les faits en citant son texte paru dans le *Bulletin d'Histoire locale du centre social de Montbrison* de janvier 1995[526].

« En 1628, Jean de La Veuhe fit un premier testament où ses cousins paternels héritaient : Antoine, Gabriel et François de La Veuhe. […] Il teste lui-même pour la seconde fois, atteint de la peste, le 23 novembre 1629 (reçu Père Antoine, capucin) et mourut le 25 suivant. Son épouse, aussi malade, est emportée de ce mal le 26 ; deux jours après, c'est leur fille unique, Antoinette, qui en périt.
Dans le second testament, il faisait ses héritiers les pauvres de Saint-Étienne. Le testement de 1628 se trouvait en conséquence révoqué de droit. Mais ses cousins surveillaient de près la dévolution de ce patrimoine et intentèrent un procès en annulation dudit testament.
A défaut d'héritiers proches, cette succession se trouvait entrer en mainmorte par le second testament. Son annulation aurait fait recouvrer la validité au premier. […]
Quelques problèmes surgissaient : Gabriel de La Veuhe, l'un des successibles désigné par Jean de La Veuhe dans son premier testament, était mort, et ses frères et sœurs, héritiers légitimes, devaient comparaître. […]
François de La Veuhe, autre successible, lui, est mineur, et placé sous la tutelle de sa mère, Jeanne Vial, et de Pierre Deville, son beau-frère. Le sœurs Françoise et Laurence de La Veuhe participent au procès mais se voient interdites de plaider par leurs époux, Antoine Martin[527] et Marcellin Tézenas. Malgré cette opposition, elles se font autoriser en justice pour aller plaider à Paris, au risque de briser la suprême autorité maritale. »

Voilà qui est très intéressant n'est-il pas ? Inutile de commenter tout cela. Je reprendrais seulement une remarque cocasse de Paul Tézenas du Montcel faisant référence à cette interdiction de plaider. Selon lui, il faudrait y voir un acte à l'honneur de ses deux ancêtres qui, par cette décision, empêchaient la cassure du second testament, permettant ainsi aux pauvres de Saint-Étienne de bénéficier de leur dû[528]. Quelle étonnante déduction, rassurante sans doute pour ne pas admettre la façon dont les femmes étaient traitées, dans toutes les familles, à cette époque, pas si ancienne que cela à bien des égards... Dans l'arrêt rendu par le Parlement de Paris en date du 18

524AM de Saint-Étienne – 2GG8 – F°224.
Parrain : Maître Gabriel Dancer, notaire royal au bailliage de Forez, procureur en la juridiction du marquisat de Saint-Priest et de la ville de Saint-Étienne en Forez, greffier en l'élection dudit Saint-Étienne. / Marraine : Damoiselle (?) des Molins (?), femme de Léonard Jacquier, sieur de La Fayolle.

525D'après Pouzols-Napoléon, il aurait très succinctement été maître coutelier comme son père et son frère avant lui. Cependant dans la majorité des actes sa profession n'est pas donnée et, dans le peu que nous possédons, il est dit « maître arquebusier », notamment dans son testament.

526 *Les familles de La Veuhe et Tézenas à Saint-Étienne aux XVIe et XVIIe siècles* de Philippe Pouzols-Napoléon, Bulletin d'Histoire locale du centre social de Montbrison, supplément du n°61, janvier 1995, pp.5-6.

527Il s'agit du second époux de Françoise, Martin étant décédé avant 1630.

528*Une famille française du XVIe siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.22.

juillet 1634 qui débouta bien évidemment le clergé, Marcellin est dit « marchand coutelier », preuve de ce qu'avançait Pouzols-Napoléon dans son texte.

Hormis ces informations glanées, nous ne possédons que peu d'éléments sur la vie qui fut celle de Marcellin et Laurence, dans le Saint-Étienne du XVII^{e} siècle. Je vous propose donc que nous passions directement au dénouement de leur vie[529]...

Un testament réciproque

Avant d'en arriver au dénouement à proprement parler, j'aimerais malgré tout vous exposer le seul document d'archive qu'il m'a été possible de retrouver concernant notre couple : leur testament réciproque[530]. Ce dernier est passé dans leur résidence personnelle dont on ignore l'adresse précise, le 3 janvier 1659 devant Maître Dancer, notaire de Saint-Étienne. Par ce testament, ils instituent pour héritier particulier celui d'entre eux qui survivra au premier. Tous deux donnent et lèguent leurs biens à leurs enfants Pierre, Martin, Anthoine, Jean, Gabriel et Anthoinette, tout ce que de droit peut appartenir à chacun d'eux pour droit de nature légitime, payable soit à leur mariage soit à l'âge de 25 ans. Concernant leur autre fille, Catherine Thézenas, femme de Louis Gounod, maître forgeur de Saint-Étienne, si sa mère octroie les mêmes droits qu'à ses autres enfants, ce n'est pas le cas de son père qui ne lui réserve que 5 livres, considérant qu'elle a déjà été suffisamment dotée lors de son contrat de mariage, ayant d'ailleurs quitté à son père ses droits de légitime paternels. Ils précisent cependant que le survivant pourra régler et liquider les légitimes du défunt comme bon lui semblera, donnant à chaque enfant telle somme qu'il jugera bonne, à la charge toutefois de s'acquitter des dettes du prémourant et de ses frais funéraires. En plus, ils donnent également 5 sols à chacun de leurs proches parents, payables après leur décès.

Leur décès

Tous deux semblent avoir été bien inspirés de rédiger leur testament car Marcellin ne tarde pas à mourir. Même si on ne connaît pas sa date de décès précise, on sait qu'il rend l'âme entre la date du testament, le 3 janvier 1659 et la date des contrats de mariage de ses fils Pierre et Martin le 30 octobre 1660. En ce qui concerne Laurence de La Veuhe, on retrouve son acte de sépulture qui nous apprend qu'elle a été inhumée le 25 avril 1675 en la paroisse Saint-Étienne de Saint-Étienne, à l'âge de 73 ans[531].

529Je ne désespère pas cependant de trouver certains documents, notamment chez les notaires, afin de préciser certains éléments, comme cela a été possible avec Martin qui passe un certain nombre de quittances auprès de Maître Dancer.

530AD de la Loire – 5E570.

531AM de Saint-Étienne – 2GG21 – F°131.

La famille de Laurence de La Veuhe

Les origines familiales et les armoiries

Une fois n'est pas coutume, le spectre de l'orthographe vole encore au-dessus de ce patronyme, que l'on retrouve très souvent sous la forme « de La Veüe ».

Si l'on en croit Paul Tézenas du Montcel, qui ne donne pas les bons parents à Laurence, l'auteur commun de la famille serait un modeste marchand de la ville de Sury-le-Comtal (Loire) qui y vécut dans la seconde moitié du XV[e] siècle. Cependant, le lien entre cette branche de Sury et celle de Saint-Étienne n'a pour l'instant pas pu être établie avec certitude, comme nous le rappelle Pouzols-Napoléon dans son étude. En effet, la branche de Sury va très vite acquérir un certain prestige en épousant des membres de grandes familles comme Jacques II qui épouse en 1604 Anne de Rostaing, fille d'un lieutenant du Roi. De son côté, la branche stéphanoise paraît avoir de tous temps occupé des postes moins prestigieux, de marchands, armuriers ou exploiteurs de carrières de charbon[532]. Les rédacteurs d'armoriaux sont quasi-unanimes sur les armoiries que portaient la famille qui se blasonnent, peu ou prou : *« D'azur à une aigle d'or, fixant un soleil du même posé au canton dextre du chef »*.

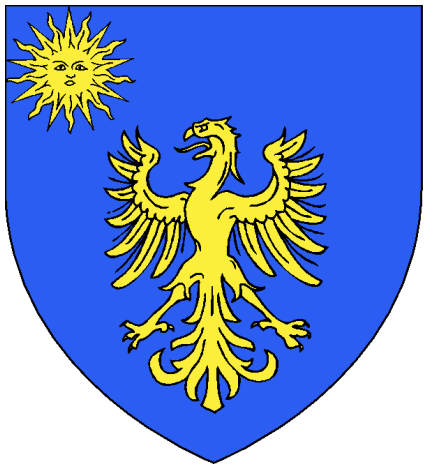

Fig.48 – Blason de la famille de La Veuhe[533]

La fratrie de Laurence de La Veuhe

C'est de l'union de Pierre de La Veuhe et Anne Pignol, dont le contrat de mariage semble avoir été passé le 21 août 1593 devant Maître Perret, notaire à Saint-Étienne, que naquit Laurence et sa sœur Françoise[534]. De cette union vont en réalité naître bien d'autres enfants, comme nous le

532 *Une famille française du XVI[e] siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, pp.18-20.

533 Dans le logiciel que j'utilise, je n'ai malheureusement pas trouvé d'aigle avec la tête tournée vers le canton dextre, mais elle est censée l'être comme l'indique le blasonnement.

534 Pierre de La Veuhe aurait été marié une première fois avec Marie Granger suivant contrat reçu par Maître Perret le 4 février 1590. De ce mariage naquit peut-être sa première fille, Louise, comme nous l'indique Pouzols-Napoléon.

démontre Pouzols-Napoléon[535] :

1. Louise de La Veuhe, qui teste les 17 septembre et 23 octobre 1623 devant Maître Bessonnet, notaire à Saint-Étienne, alors veuve en secondes noces de Gabriel Matrat, maître coutelier. Mariée en premières noces avec Antoine Bousset, maître coutelier.
2. Gabriel de La Veuhe, décédé entre 1628 et 1630, héritier de son cousin Jean de La Veuhe en 1628.
3. Laurence de La Veuhe, née vers 1602, femme de Marcellin Thézenas dont nous avons parlé plus haut.
4. Françoise de La Veuhe, femme de Martin Thézenas dont nous avons parlé plus haut.
5. Antoine de La Veuhe, célibataire, cité en 1637 et marchand en 1654, il est encore témoin au mariage d'une de ses petites-nièces, Françoise Thézenas, en 1683.
6. Anne de La Veuhe. Mariée en premières noces avec Jean Jacod, marchand et maître graveur sur fer. Mariée en secondes noces par contrat reçu le 27 septembre 1646 par Maître Dancer, notaire à Saint-Étienne, avec Claude Flachat, marchand, fils d'Antoine Flachat et Agathe des Cotz. Elle teste à un âge très avancé le 7 mai 1691 devant Maître Pellissier, notaire à Saint-Étienne.

535Ne possédant aucune date de naissance par absence de registre, nous ne citerons que les informations que nous possédons, notamment par le biais de l'étude de Pouzols-Napoléon. (*Les familles de La Veuhe et Tézenas à Saint-Étienne aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles* de Philippe Pouzols-Napoléon, Bulletin d'Histoire locale du centre social de Montbrison, supplément du n°61, janvier 1995, pp.9-10).

Génération +7

Georges Thézenas
et Catherine Jollivet

Cette dernière génération connue est source de bien des fantasmes et la filiation que nous présentons reste très hypothétique. En effet, si l'on en croit bon nombre d'écrits, familiaux comme l'ouvrage de Paul Tézenas du Montcel mais aussi scientifiques[536] comme ceux de La Tour Varan ou de Delavenne, les parents de nos deux frères Martin et Marcellin seraient Pierre Tézenas et Germaine Mathevon de Curnieu. Rien que ça...

Eh oui, les Mathevon de Curnieu ! Une grande famille de la noblesse ligérienne. Pourquoi pas après tout, cela permet à tout le monde de considérer par ce biais que les Tézenas était une famille noble dès cette époque et ainsi, justifier l'ensemble de ces théories fumeuses vues précédemment.

Heureusement, certains historiens ont remis en cause cette théorie et en proposent une autre, qui est celle que j'ai conservé ici. Selon Pouzols-Napoléon[537], l'acte selon lequel un certain Pierre Thézenas aurait épousé une Germaine Mathevon de Curnieu en 1604 n'a, semble-t-il jamais existé. La filiation paraît, de plus, très capillotractée puisque Martin et Marcellin, censés être leurs fils, sont déjà majeurs et même mariés en 1617, soit 13 années plus tard. Enfin, comme nous l'avons vu, les origines sociales des Thézenas, marchands couteliers semblent tout bonnement empêcher une telle alliance. Concernant cet acte de 1604, soit disant authentique, dont parlent tout un tas de livres dont celui de Paul Tézenas du Montcel, Pouzols-Napoléon nous raconte même l'histoire de Ferdinand Frécon qui s'enquit de son existence auprès d'Émile Salomon en 1916 qui lui répondit la chose suivante : *« Monsieur Tézenas du Montcel n'a pas les contrats de mariage Tézenas-Mathevon de Curnieu et La Veuhe. Ces deux pièces ont été fournies par La Tour-Varan qui les mentionne peut-être dans son Armorial et Généalogies ? »*[538]. De La Tour-Varan, un historien qui s'avère incapable de citer justement une date de mariage auquel il a lui-même assisté... Il y a là largement de quoi être sceptique, pour ne pas dire suspicieux.

Ainsi, Pouzols-Napoléon en première ligne, va déduire de ses recherches dans les actes de baptême des enfants de Martin et Marcellin que leurs parents ne sont autres que Georges Thézenas, maître coutelier de Saint-Étienne, et Catherine Jollivet, que l'on retrouve marraine de ses deux premiers petits-enfants, tous deux prénommés Pierre, l'un, de Martin, né en 1620, l'autre, de Marcellin, né en 1623. Face à elle, dans les deux cas, le parrain est le père des sœurs de La Veuhe, Pierre de La Veuhe, ce qui laisse supposer de manière assez précise qu'il s'agit là du grand-père maternel et de la grand-mère paternelle. Cette thèse semble donc bien plus plausible, s'appuyant sur de réelles déductions archivistiques, bien qu'il faille la prendre avec des pincettes car rien ne nous permet de l'affirmer comme véridique à l'heure actuelle.

---

536 Qui se veulent scientifiques pour être plus exact...

537 *Les familles de La Veuhe et Tézenas à Saint-Étienne aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles* de Philippe Pouzols-Napoléon, Bulletin d'Histoire locale du centre social de Montbrison, supplément du n°61, janvier 1995, pp.15-16.

538 Archives Départementales du Rhône – Fonds Frécon – FF II – Portefeuille n°4 – Notes diverses sur des familles rhodaniennes dont la famille Tézenas.

Concernant leur vie et leurs enfants, difficile d'en dire davantage en l'absence d'archives en notre possession. Nous ne connaissons à ce couple, lui-même très incertain, que les deux fils déjà présentés :

1. **Martin Tézenas**, né vers 1592, décédé entre 1628 et 1633, qui semble être l'aîné des deux frères. Coutelier de formation, on le retrouve monteur d'arquebuses en 1620. Il quitte la dot de son épouse le 9 octobre 1617 et passe une convention avec son frère au sujet de leurs épouses, comme nous l'avons vu plus haut, le 6 août 1618. Marié avec Françoise de La Veuhe, fille de Pierre de La Veuhe et Anne Pignol.
2. **Marcellin Tézenas**, homme de notre couple dont nous avons parlé précédemment.

Et après ?
Génération +8, Génération +9, Génération +10...

Inutile de créer ici un saut de page pour de si obscures élucubrations. D'aucuns croiront sans doute à la théorie normande, d'autres à la théorie espagnole. Pour ma part, je ne crois que ce que je vois. C'est pourquoi remonter davantage me paraît bien complexe au vu des informations dont nous disposons actuellement.

Cependant, je voulais ici lancer quelques pistes qui pourront servir à l'avenir pour trouver de nouvelles preuves et pouvoir, je l'espère, poursuivre ce travail. Nous savons qu'il existait, près d'un demi-siècle avant la branche stéphanoise, une autre branche à quelques encablures de là, sur le village de Saint-Victor-sur-Loire[539]. Cette branche, présentée par Pouzols-Napoléon[540] remonte de manière certaine jusqu'à Mathieu Tézenas, né vers 1550, et son frère Eustache Tézenas. D'autres Tézenas, exerçant les professions de faures et voituriers, sont d'ailleurs déjà présents sur Saint-Étienne aux environs de 1550. Nul doute qu'il existe un lien entre ses innombrables branches qui ont peu à peu peuplé le bassin stéphanois en provenance, dit-on, de la paroisse de Bas-en-Basset. Par le biais de l'ensemble des contrats présentés par Pouzols-Napoléon et par l'intermédiaire du contrôle des actes, il serait très intéressant de parvenir à réunir ses différentes branches afin de connaître leur origine, peut-être et même sans doute, commune. Encore du travail en perspective... Rien n'est jamais fini.

539 Séparée de Saint-Étienne par les communes de Roche-la-Molière et Saint-Genest-Lerpt, elle fait aujourd'hui partie intégrante du territoire, et ce depuis le 18 octobre 1969 et la décision de fusion des deux communes en une seule.

540 *Les familles de La Veuhe et Tézenas à Saint-Étienne aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles* de Philippe Pouzols-Napoléon, Bulletin d'Histoire locale du centre social de Montbrison, supplément du n°61, janvier 1995, pp.15-16.

Noblesse or not noblesse ?

Quid de cette particule ? Quid de cette apparition du « de Montcel » accolé au patronyme initial ? Quid de cet attrait généalogique ? Noblesse... or not noblesse ?

Question épineuse à laquelle il m'a été assez difficile de répondre et pour laquelle je ne donne ici aucune réponse définitive. La recherche continue dans ce domaine également... Au commencement bien sûr, cela m'a paru être une particule de noblesse, aidé en cela par le fait que le nom « Tézenas du Montcel » est porté à Saint-Étienne par une très grande et très puissante institution scolaire, fondée par l'une des membres de la famille, Clotilde Tézenas du Montcel, sœur de Paul, en 1910. Puis, j'ai commencé à m'intéresser à cette question de manière plus poussée, aidé en cela par les cours de Sylvain Ollivier, notre professeur d'histoire moderne, qui a su nous rappeler que « la particule peut fort bien indiquer une origine géographique datant de l'époque où les patronymes se sont fixés, certaines d'entre elles ne désignant donc pas des nobles tandis que certains nobles authentiques n'en portent pas ». Et d'ajouter : « La particule faisait bien sûr illusion et de nombreux bourgeois aimaient acheter une terre, profitant de cet achat pour rallonger leur nom avec celui de leur terre »[541]. Tiens donc, cela ne serait-il pas le cas de ma famille Tézenas qui, acquérant le Montcel par héritage, en aurait profité pour accoler le nom du lieu à leur patronyme d'origine afin de faire illusion...

Noblesse

Peu d'éléments nous permettent d'accréditer la thèse de la noblesse hormis des écrits d'historiens qui demeurent toujours soumis à caution. Parmi ces ouvrages, nous pouvons citer l'article de Gérard Michel Thermeau sur les Balaÿ dont nous avons déjà parlé. En effet, cet article laisse apparaître que les Tézenas seraient une « famille de robins anoblis »[542], sans aucune source pour étayer cette assertion. Dans d'autres écrits lus au cours de mes travaux de recherche dont je ne me souviens plus le titre, il était dit que Benoit Tézenas et Anne Libois, sa femme, auraient été anoblis, sans doute à la Restauration, pour avoir caché et sauvé un grand nombre de prêtres dans leurs propriétés. À mon sens, il semble davantage plausible que les charges auprès du roi achetées par son père Jacques aient pu être à l'origine d'un anoblissement.

De plus, le terme d'« écuyer » qui revient souvent pour désigner les générations à compter de Benoit Tézenas, ne désigne pas spécifiquement, comme nous l'avons vu plus haut, une personne noble, mais peut aussi qualifier plus simplement une personne vivant de manière noble sans en posséder pour autant le titre. Une autre remarque qui pourrait être faite est celle du port d'armoiries. Là encore, attention, hormis au commencement de l'héraldique, les armoiries n'ont jamais été l'apanage des nobles et, très vite, les clercs et les bourgeois vont eux aussi en adopter, tout comme les congrégations, les corps de métiers, puis, plus tardivement, certains membres de la roture.

541 Cours d'histoire moderne de Sylvain Ollivier, DU Généalogie et Histoire des Familles en distanciel, Université de Nîmes, Partie II – « Chapitre 1 – Les privilégiés ».

542 *L'ascension d'une dynastie bourgeoise : Les Balaÿ* de Gérard Michel Thermeau, Bulletin de la Diana, Tome LXII, n°3, 3e trimestre 2003, p.240.

Not noblesse

Concernant la théorie de la « non noblesse », j'ai pu avoir accès à une source de qualité, par hasard, un jour que je me rendais aux Archives Départementales de l'Aude. Entre deux levées, me voilà flânant à travers les livres sur la noblesse et je tombe sur le célèbre Dictionnaire de la fausse noblesse et de la noblesse d'apparence de Pierre-Marie Dioudonnat. En tournant les pages, avide d'en savoir plus, je tombe nez à nez avec ma famille Tézenas qui trône là. Peu d'informations, si ce n'est qu'ils appartiennent bien donc à la fausse noblesse et que leur particule n'a été ajoutée que pour embellir un nom bourgeois pour le tirer vers la noblesse. En vain...

Difficile donc de donner une réponse définitive à cette épineuse question sans davantage de documents. Il faudrait pouvoir trouver des lettres d'anoblissement ou acquérir la certitude que l'une des charges occupées par les membres masculins de la famille ne fut une charge anoblissante, permettant à la famille de se voir anoblie héréditairement, ce qui semble très compliqué à prouver. En attendant de trouver de telles preuves, je resterai très prudent, considérant pour ma part que la particule a été ajoutée par la famille Tézenas au lendemain de l'acquisition du Montcel afin de rehausser son patronyme noble et le décorer des atours de ceux portés par les grands de son monde.

Histoire d'un lieu
Le Montcel

Fig. 49 – Le domaine du Montcel

Raconter l'histoire du Montcel... Voilà qui n'est pas une sinécure, tant s'en faut ! Mais entrez, n'ayez peur. Si si entrez. Nous allons vous présenter. Le lecteur de ce mémoire, je vous présente le Montcel. Ami Montcel je te présente le lecteur de ce mémoire, enfin, l'un des lecteurs. Peut-être seront ils plusieurs ? Sans doute ?

Avant toute chose, je me dois de vous raconter ma magnifique journée du dimanche 28 avril 2019. Ça paraît lourd comme ça mais vous allez voir, ça en vaut la peine ! Après avoir passé une matinée à la Bibliothèque Municipale de Saint-Étienne et un début d'après-midi dans plusieurs cimetières à la recherche de mes Tézenas, je décide de me rendre, accompagné de Guillaume Peyrache, jusqu'au domaine du Montcel à La Talaudière. Je pense bêtement que le Montcel se trouve rue du Montcel... Rien d'incroyable dans cette déduction. Mais en fait non... On reprend la rue à plusieurs reprises mais je ne vois rien qui ressemble au schéma qu'avait réalisé Salomon dans son ouvrage *Les châteaux du Forez*. Je me promène donc sur internet et trouve une adresse. Nous nous y rendons donc et là, dans un premier temps, nous ne voyons rien. Nous cherchons, rien... Puis en levant un peu plus la tête on aperçoit une très longue allée avec, au bout, un immense portail et une très grande propriété. Pas de doute, c'est ici... Reçu d'une manière extraordinaire, avec une immense générosité par les propriétaires actuels, notamment avec une tasse de thé, j'ai pu ainsi découvrir le Montcel pour la première fois, sous toutes ses coutures.

Ce que vous voyez là constitue une partie seulement de cet immense domaine qui s'étendait jadis bien au-delà de cet imposant jardin. Sur votre gauche en passant le portail principal, se trouve l'ancien corps de ferme, aujourd'hui transformé en bureaux. Sur votre droite, en suivant une

charmante allée dans le jardin, vous arrivez à la petite chapelle construite il y a bien longtemps de ça, mais remaniée depuis. D'elle aussi nous parlerons juste après.

Fig. 50 – La chapelle

Fig. 51 – Le corps de ferme vu de l'extérieur de la propriété

Description rapide des lieux

Le domaine du Montcel s'étend sur une superficie d'environ 2,5 hectares là où il couvrait à l'origine près de douze fois cette superficie pour atteindre les 29 hectares, soit 17 hectares sur la commune de La Talaudière et 12 hectares sur celle de Saint-Jean-Bonnefonds. En effet, si les bâtiments principaux se situent aujourd'hui sur la commune de La Talaudière, une partie du domaine originel, comprenant des terrains ainsi que le corps principal, se situait, comme nous l'avons vu lors de l'étude du cadastre, sur le territoire de Saint-Jean-Bonnefonds. Le domaine comprend aujourd'hui un grand parc arboré orné de deux grands bassins et dans lequel on trouve le corps de ferme, transformé en bureaux ainsi que la chapelle. La végétation du parc, assez ancienne, se compose notamment de séquoias pluricentenaires dont Monsieur Bost estime qu'ils ont, sans aucun doute, « vus les Tézenas ». La partie d'habitation est constituée de trois corps de logis formant un même ensemble : à droite deux corps de bâtiments anciens, datant de plusieurs siècles, et, à gauche, un corps de logis en bois, d'origine contemporaine, construite par le fils des propriétaires actuels. Derrière les bâtiments principaux, on trouve également un pigeonnier, recrépi au cours des dernières années par les propriétaires actuels mais qui semble dater de l'époque de construction des corps de logis les plus anciens. La partie arrière des bâtiments principaux présentée plus loin, laisse deviner une ancienne tourelle, sans doute détruite lors de l'arrivée des Houillères. Au-dessus de la porte d'entrée principale, on devine, bien qu'en très mauvais état, le blason de la famille Tézenas.

Fig. 52 – La porte d'entrée avec les armoiries des Tézenas

Histoire du Montcel

Les origines de la construction des corps de bâtiment est assez incertaine et l'histoire ancienne de ce lieu nous est aujourd'hui très peu connue. Il faudrait pour cela se plonger dans des documents très anciens et notamment dans les terriers de La Talaudière que l'on semble pouvoir consulter aux Archives Départementales de la Loire. D'après la famille Bost, actuels propriétaires des

lieux, la construction du corps de ferme daterait de 1556 comme l'affirmait un linteau de porte disparu lors de la rénovation du lieu en bureaux. Et même, en réalisant des travaux à l'intérieur de la maison, ils auraient découvert, cachée dans les murs, une pièce de monnaie datant du XVI[e] siècle accompagnée d'un grain de blé[543]. Cela nous tend donc à dater la construction des bâtiments de cette époque. Jean-Étienne Dufour, dans son *Dictionnaire topographique du Forez et des paroisses du Lyonnais et du Beaujolais formant le département de la Loire* consulté aux Archives Départementales de la Loire, nous donne au sujet du Montcel les informations suivantes, faisant remonter l'existence du lieu-dit (et non de la propriété) à 1388[544] :

> Montcel, h., commune de La Talaudière.
> *Via tendens de Moncello versus Sanctum Johannem*, 1388 (B 2026, f°9) – *Apud de Moncel*, 1388 (Ibid., f°44 v°) - *Le Moncel*... *Le Montcel*, 1543 (terr. Bonnier, f°36). - *Le mas du Montcel*, 1543 (ibid., f°40 v°) - *Le Montsel*, XVIII[e] siècle (Cassini). - *Montcet* (État-Major).
> Le petit château du Montcel, en partie ruiné par l'exploitation souterraine des mines de houille, n'a rien gardé de sa vieille physionomie. Il appartenait au XVIII[e] siècle à la famille Thézenas du Montcel.

Pour creuser davantage, je me suis penché sur l'ouvrage d'Émile Salomon, *Les châteaux du Forez*, dans lequel on trouve un bref historique du château[545]. Selon Salomon, la première mention qui en est faite est celle du terrier Bretty qui mentionne un certain Firmin du Montcel, possessionné en ce lieu. Par la suite, on retrouve le Montcel aux mains de la famille de Bourdon au cours du XVII[e] siècle. Dans un acte du 18 mars 1676, Antoine de Bourdon, fils de Christophe de Bourdon, seigneur de Malval et de Françoise de Lucarnier, est encore qualifié de seigneur du Montcel[546]. Cette théorie avancée par Salomon me semble très incertaine et je me demande si Antoine de Bourdon ne serait pas seigneur d'une autre seigneurie portant le même nom car l'enchaînement des propriétaires qui suivent ne plaide pas en la faveur de sa théorie. En effet, on retrouve à la même époque, en cette fin de XVII[e] siècle, le domaine entre les mains des Pierrefort, puissante famille stéphanoise dont Louis Pierrefort, sans doute récipiendaire du domaine, était châtelain royal de La Fouillouse. De l'union qu'il conclut avec Catherine Dancel, il eut au moins une fille, Benoîte, qui semble hériter du domaine, le faisant ainsi passer dans l'escarcelle de son époux, Maurice Alléon, échevin de Saint-Étienne. C'est ensuite par son mariage avec Marie Alléon, qui ne survécut que peu de temps, que Claude Tézenas put récupérer le domaine grâce, comme nous l'avons vu plus haut, à son offre au plus offrant faite sur l'héritage de ses anciens beaux-parents contre son ancien beau-frère Henry Joseph Alléon. C'est donc par acte passé le 26 septembre 1716 devant Maître Dignaron intitulé « Cession de droits et licitation de 3300£ d'entre Mr Claude Thézenas et S[ieu]r Henry Joseph Alléon » que la famille Tézenas va acquérir le domaine du Montcel parmi un certain nombre d'autres domaines appartenant aux Alléon, pour la somme totale de 3 300 livres tournois. Cette découverte met fin à plusieurs siècles de tergiversations sur la date exacte de l'acquisition du Montcel par la famille Tézenas qui en prend donc possession en ce 26 septembre 1716.

Durant la période où elle est entre les mains des Tézenas, la propriété du Montcel va surtout servir de résidence d'été, la famille s'y réfugiant dès que les affaires laissaient quelque répit à nos chefs de famille. Comme nous l'avons vu, lors de l'inventaire des biens de Claude Tézenas passé le 2 novembre 1732 devant Maître Trémollet, le domaine figure parmi les biens issus de l'hoirie Alléon.

543 Je pense personnellement qu'il s'agissait là d'un moyen de bénir la maison en associant une pièce de monnaie de l'année de construction avec un grain de blé, symbole de fertilité.

544 *Dictionnaire topographique du Forez et des paroisses du Lyonnais et du Beaujolais formant le département de la Loire* de Jean-Étienne Dufour, Mâcon, 1946.

545 *Les châteaux du Forez* d'Émile Salomon, Tome II, pp.231-236.

546 *Les châteaux du Forez* d'Émile Salomon, Tome II, p.231.

Malgré quelques améliorations qui semblent avoir été apportées par Claude, qui a surtout vécu pour sa part au château du Fay, c'est son fils Jacques Tézenas qui va complètement révolutionner l'organisation de la propriété en la restaurant et en l'embellissant[547]. Comme nous l'avons vu, il passe déjà dès la seconde moitié du XVIII[e] siècle, différents contrats pour l'exploitation des couches de charbon qui se trouvent sous le domaine.

Outre ces évolutions d'intérêt, Jacques va également œuvrer pour la construction de la chapelle du domaine. Présentée par Paul Tézenas du Montcel dans son ouvrage, il adresse une supplique à Monseigneur de Montazet, archevêque de Lyon en date du 28 avril 1770, en ces mots[548] :

« A Monseigneur de Montazet, archevêque et comte de Lyon, primat de France.

Supplie humblement Jacques Tézenas, écuyer, conseiller du Roy, contrôleur des guerres, héritier et représentant les héritiers de M. Henry Alléon, qui était donataire de M. Maurice Pacot et en cette qualité patron de la prébande ou commission des messes, appelée des Pacots sous le vocable de Sainte-Catherine érigée tant en la chapelle du supliant dans l'église paroissiale de Saint-Jean-de-Bonnefond que dans la chapelle ruralle de son domaine du Fay, expose à Votre Grandeur qu'il fait sa résidence avec une famille nombreuse dans sa principale maison de campagne au lieu du Montcel, paroisse de Saint-Jean-de-Bonnefond, éloignée de l'église paroissiale de plus de demi-lieue, que cet éloignement joint au mauvais état des chemins qui sont impraticables dans les temps pluvieux l'expose souvent à manquer la messe, surtout lorsqu'il se trouve, ou quelques-uns de sa famille, atteint de quelque indisposition.

Que la susdite prébande a été fondée originairement par les auteurs du supliant qui occupaient alors le château du Fay pour y avoir la messe plus commodément.

Que la ruine de ce château situé près du Montcel ayant fait négliger l'entretien de cette susdite chapelle du Fay, donna lieu de transférer le service de la dite prébande dans leur chapelle de l'église de Saint-Jean-de-Bonnefond.

Que le zèle du supliant pour vaquer exactement à ses services de chrétien lui a fait prendre la résolution de faire construire sous le bon plaisir de Votre Grandeur, une chapelle descente et régulière dans son dit domaine du Montcel où la dite prébande pourrait s'acquitter et par là rapprocher cette fondation de sa véritable destination.

Ce considéré, Monseigneur, vu les titres de la susdite prébande et l'exposé ci-dessus, il plaise à Votre Grandeur permettre au supliant de faire construire une chapelle au lieu du Montcel où il fait sa résidence ordinaire avec sa nombreuse famille, ce faisant, ordonner que le service de ladite prébande sera fait dans icelle dès qu'elle sera en état et non dans sa chapelle de l'église paroissiale de Saint-Jean-de-Bonnefond, ni en celle du Fay et la supliant continuera ses vœux pour la santé et conservation de Votre Grandeur. »

Cette demande ayant été favorablement accueillie par Monseigneur de Montazet, qui avait été bien brossé dans le sens du poil, c'est vers 1770[549] que fut donc érigée la chapelle. Comme nous l'avons vu, elle aura une très importante activité au cours de la Révolution Française, et particulièrement durant la Terreur, accueillant les prêtres et servant de lieu de culte pour pratiquer

547 *Une famille française du XVI[e] siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.52.

548 *Une famille française du XVI[e] siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, pp.53-54.

549 La date exacte ne nous est pas connue. Sans doute l'érection de la chapelle figure dans un acte notarié, qu'il nous faudrait donc retrouver pour plus de précisions.

notamment des baptêmes. D'après Paul Tézenas du Montcel, un souterrain avait été creusé sous la chapelle afin de servir de cachette aux prêtres en cas d'alerte[550]. Cette chapelle, conservée par la Compagnie des Houillères et la Compagnie PLM, trône encore fièrement, quoi que modifiée par les nouveaux propriétaires, au cœur du domaine.

Le 13 juillet 1825, le roi Charles X, par ordonnance royale, autorise l'exploitation du charbon de terre sur la commune de La Talaudière, donnant, outre à Benoît Tézenas, des concessions à Jovin-Deshayes, Descos, Bastide et Colcombet.

« Le 4 avril 1852, la Préfecture de la Loire à Montbrison et la Sous-Préfecture de Saint-Étienne recevaient une demande de Messieurs Very pour les mines de la Chazotte, Tézenas pour les mines du Montcel et Gervoi pour les mines de Sorbiers. Cette demande avait pour objet d'établir un chemin de fer reliant ces houillères aux chemins de fer de Saint-Étienne à Lyon et de Saint-Étienne à la Loire.

Le 27 juillet 1853, Napoléon, par décret impérial autorisait la création de ce chemin de fer qui prenait pour nom « chemin de fer d'embranchement de Sorbiers (Sanso 5) ». Son origine était à la Calaminière, ensuite il traversait la concession de Sorbiers, de la Chazotte, du Montcel, de Chaney et de Reveux pour aboutir au Pont-de-l'Âne. Sous le clos Tézenas, il passait souterrainement afin de ne pas défigurer la propriété. À l'origine, une simple tranchée était prévue mais pour des raisons de sauvegarde de la nature, on n'a pas hésité à construire un tunnel fort couteux... Trois gares avaient été établies : les Roches, Saint-Anne (ancien Parc à Bois) et La Chazotte. Ce chemin de fer, qui n'avait pas le droit de transporter des voyageurs, n'était pas à l'usage exclusif des Houillères et, moyennant redevance, tout le monde pouvait l'utiliser. Il assurait d'ailleurs la desserte de plusieurs usines dans la région du Pont-de-l'Âne[551]. »

Vers 1875, on comptait ainsi cinq concessions dans le bassin minier : Chazotte, Montcel-Sorbiers, Calaminière, Beuclas et Sorbiers. Cette année-là, les houillères de la Chazotte furent rachetées par la Compagnie PLM[552], laquelle racheta aussi toutes les autres concessions au fil des années[553]. Si l'on en croit la matrice cadastrale de La Talaudière[554], le domaine sort des propriétés de la famille en 1882. Il serait intéressant de retrouver l'acte de mutation, ce qu'il aurait été facile de faire s'il ne manquait pas des documents dans la série des hypothèques. On peut cependant en déduire que c'est à cette date que la compagnie des Houillères de la Chazotte-PLM racheta la concession du Montcel-Sorbiers et donc, par là-même, les bâtiments lui appartenant.

Faute d'avoir eu le temps de rechercher les actes de vente et de mutation du domaine, j'ai dû me contenter de certaines informations glanées au cours de mes recherches que je souhaite ici confronter. Si l'on en croit bon nombre de ces sources, le domaine passe ensuite entre les mains de la compagnie PLM entre 1901 et 1910, selon les versions avant de retomber dans l'escarcelle de la compagnie des Houillères en 1948. Il y a ici quelque chose que je ne saisis pas bien. En effet, la compagnie PLM est déjà propriétaire du domaine en 1882 lorsque la compagnie des Houillères de la Chazotte-PLM, rachetée par la même compagnie 7 ans plus tôt, acquiert le domaine du Montcel.

550 *Une famille française du XVI^e siècle à nos jours (1584-1947)* de Paul Tézenas du Montcel, 1947, p.55.

551 Extraits d'un document intitulé « *La fin d'un chemin de fer* » conservé par la famille Bost, propriétaires actuels du château, sans autre notion de source.

552 La compagnie PLM, ou Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, communément désignée sous le nom Paris-Lyon-Méditerranée, est l'une des plus importantes compagnies ferroviaires privées françaises, créée en 1857 et nationalisée en 1938 lors de la création de la SNCF. Elle desservait l'ensemble des gares du sud-est de la France, en faisant la compagnie par excellence des départs en vacances.

553 Article « *Balade entre Saint-Jean-Bonnefonds et La Talaudière* » sur Forez Info, 27 mai 2010, https://www.forez-info.com/encyclopedie/balade/21334-balade-entre-saint-jean-bonnefonds-et-la-talaudiere.html.

554 AD de la Loire – 3P745 – F°268.

S'agit-il donc simplement d'un changement de dénomination ou de raison sociale ? Toujours est-il que la propriété semble donc être restée aux mains de la compagnie PLM qui l'a exploitée pour ses mines souterraines de charbon, de 1882 à la nationalisation des mines en 1946. Les bâtiments principaux ont également servi au logement du directeur des Houillères, Victor Durand et de quelques ingénieurs. Au cours de la 2de Guerre Mondiale, le 26 mai 1944, alors que les Américains bombardent Saint-Étienne pour ralentir la progression des troupes allemandes, une bombe explose dans le jardin de la propriété, tuant une femme qui s'y trouvait[555].

Suite à la nationalisation des mines qui intervient donc en 1946, c'est visiblement la société des Houillères du Midi, repreneuse des Houillères de la Chazotte, qui hérita du domaine du Montcel. Là, et ce jusqu'à la fermeture définitive des mines en 1968, le domaine servit de logement aux deux ingénieurs des mines qui étaient Monsieur Jean-Paul Perret et Monsieur Marc. D'après les propriétaires actuels, les Bost, le premier occupait le corps central et principal tandis que le second occupait le corps de logis situé à droite de la propriété. En 1948, des chalets pour loger les autres ingénieurs auraient été construits rue des Fraisses, juste à proximité, tandis que étaient logés à la villa Brossy[556]. Ensuite, de 1968, date de fermeture des mines, à 1978, date d'achat du domaine par la famille Bost, le domaine du Montcel fut inhabité. C'est depuis 1978 qu'elle est ainsi le lieu de vie de la famille Bost qui y vit encore aujourd'hui. Cette famille va réaliser de gros aménagements pour moderniser la bâtisse et la rendre plus vivable. C'est le cas pour l'intérieur des bâtiments principaux, mais aussi pour le pigeonnier et la chapelle qui vont être crépis ainsi que pour le jardin qui se voit adjoindre un second bassin ramené du midi. Dans la chapelle, vide lors de leur arrivée, Monsieur Bost fit installer un retable récupéré dans le sud de la France que l'on peut encore admirer aujourd'hui.

Fig. 53 – Les séquoias du Montcel

555Information recueillie auprès de la famille Bost.

556Document « Château du Montcel » en ligne, sans mention de source.

Fig. 54 – Le pigeonnier

Fig. 55 – Les poutres anciennes dans une chambre

Fig. 56 – Les poutres anciennes revernies dans un bureau

Fig. 57 – Vue de la bâtisse depuis le chemin de droite

Fig. 58 – Vue de la bâtisse depuis le parvis

Fig. 59 – Vue de l'arrière de la bâtisse

Conclusion

Comment conclure une si trépidante étude ? Compliqué, d'autant plus que ce mémoire n'est au final qu'une petite introduction à un travail gargantuesque qui m'attend dès aujourd'hui. Ce mémoire n'est pas la fin, non mais le commencement. J'espère que j'aurais réussi à passionner mon lecteur tout autant que je l'ai été à farfouiller dans les archives, à crapahuter dans les cimetières, à questionner les souvenirs. Au fil de mon enquête, je me suis rendu compte que beaucoup d'autres études avaient déjà été menées sur cette grande famille et j'espère donc que ce petit début qui constituera la mienne aura apporté certains éclaircissements et certaines preuves qui pouvaient manquer. Manquer afin d'établir avec la plus grande certitude possible l'histoire et la généalogie de cette branche de la famille Tézenas, dont, rappelons-le, une partie n'avait été que peu étudiée.

Vous laissant là pour aujourd'hui, je n'entends pas vous laisser là pour toujours. Vous retrouverez bientôt je l'espère les aventures de cette famille forézienne et de bien d'autres dans un travail inédit, sans doute écrit à plusieurs mains, afin de restaurer par la preuve, par la source, l'histoire et la généalogie de ces familles qui ont peuplé ces terres où ils ont vécu d'incroyables épopées, à l'image de celle des Tézenas.

Remerciements

Je tenais à adresser ici mes plus sincères remerciements aux personnes sans qui ce mémoire n'aurait jamais pu voir le jour.

En premier lieu bien sûr mon professeur de généalogie et ami Stéphane Cosson qui m'a donné une chance inespérée au moment où j'en avais le plus besoin et m'a permis d'en arriver là où je suis aujourd'hui. Une aide plus que précieuse tout au long de l'élaboration de ce mémoire à coup de questions et de remarques adressées auxquelles il savait répondre plus vite que Superman et la lumière réunis. Pour tout cela, vraiment, un grand merci. À sa collaboratrice, Anne Pichard, sans qui mes débuts en paléographie auraient été bien plus laborieux...

Ensuite, je tiens tout particulièrement à remercier nos professeurs qui nous ont accompagné tout au long de cette formation et sont restés très disponibles, à notre écoute, y compris durant la rédaction de notre mémoire. M^{me} Isabelle Ortega, notre professeur d'anthroponymie et directrice du diplôme, sans qui je n'aurais pas eu le plaisir de vous présenter ce travail. M^{me} Laure Gareil, notre professeur de latin qui n'a pas hésité une seconde à répondre à mes questions sur la devise des Tézenas alors que les cours étaient terminés depuis longtemps. M. Sylvain Olivier, notre professeur d'histoire moderne qui m'a permis de réaliser des déductions sur le patronyme des Tézenas du Montcel. M^{me} Isabelle Commandré, notre professeur de paléographie qui a été très patiente pour nous apprendre comment lire des documents anciens, d'une utilité capitale pour certains documents étudiés dans le cadre de ce mémoire. M^{me} Christiane Raynaud, notre professeur d'héraldique, sans qui je n'aurais pas été capable de vous décrire les blasons de toutes les familles traitées ci-dessus. M. Éric Wenzel, pour ses cours passionnants sur l'histoire du droit de la famille qui trouvent aussi leur écho dans ce mémoire.

Cette formation et ce mémoire, ce sont aussi des rencontres. Des rencontres avec des gens formidables qui partagent la même passion que nous. Pouvoir parler de généalogie pendant des heures sans lasser personne ? Ça ne m'était jamais arrivé. Je tiens donc très chaleureusement à remercier tous mes compagnons de promo sans qui ce chemin et l'aboutissement de ce chemin n'auraient pas été les mêmes. Du plus profond de mon cœur, merci. Parmi ces camarades d'aventures, je tiens à remercier tout spécialement Yohann Bobichon et Christiane Eymery qui ont su donner de leur temps pour m'aider dans mes recherches. Dans les autres promotions, je tiens aussi à remercier chaleureusement Georges Charreyre, qui a mené pour moi des recherches complémentaires aux Archives Départementales de la Loire lorsqu'il ne m'était plus possible de m'y rendre ; et Victoire Lesne pour ses recherches concernant la décoration du Lys aux Archives Nationales.

Et celle sans qui ce mémoire ne serait vraiment pas ce qu'il est, vous pouvez me croire sur parole, mon amie et compagnonne de mémoire, Coralie Dubos qui, par son écoute, sa patience, sa grandeur d'âme, m'a soutenu tout au long de la rédaction de mon mémoire, prenant sur son temps pour m'écouter lui lire l'ensemble de son contenu. Elle a été une présence rassurante, une bouffée d'air, un sas de décompression et, en même temps, une aide précieuse. Je n'oublierais jamais son soutien qui m'a véritablement poussé et permis de mettre un point final à ce périlleux travail. Juste merci à toi, merci mille fois.

Ces remerciements ne seraient pas complets si je n'y ajoutais pas celle qui m'a donnée envie de faire de la généalogie. Nous avons tous quelqu'un qui, de près ou de loin, nous a passé le virus, ou nous a tout simplement donné l'envie de fouiller dans notre passé. Pour ma part, c'est ma grand-

mère maternelle, ma mémé, Josette Gatto, épouse Mazens, cette grand-mère en or que je souhaite à tous les petits-enfants du monde. Non qu'elle en faisait elle-même de la généalogie, non ce n'est pas cela. Elle a simplement tout fait pour répondre à mes questions de jeune adolescent, elle s'est montré présente, a sorti un nombre incalculable de photos de famille, me racontant des anecdotes qui resteront gravées à tout jamais dans ma mémoire. C'est elle qui, par ces moments privilégiés que nous avons vécus ensemble, m'a donné le goût de poursuivre mes recherches. Sans elle je ne serais pas où je suis aujourd'hui, je ne ferai pas le métier que je fais, je ne me lèverais pas tous les jours le sourire aux lèvres pour aller travailler. Sans elle, je ne vivrai pas ça. Merci mémé pour tout ce bonheur que tu mets dans ma vie. Merci pour tout. Je n'aurais pas assez de ma vie entière pour te remercier. Alors je me dis qu'un remerciement dans un mémoire, qui survivra au temps, ça rattrape un peu le temps que je n'aurais pas pour te dire combien je te remercie pour tout. Et combien je t'aime.

Un autre remerciement ira également à celui, qui se reconnaîtra sans doute, qui un beau jour m'a dit « tu prends plus de plaisir à faire ta généalogie qu'à aller à tes représentations de théâtre » et qui, par cette phrase, a amorcé une longue reconversion qui aboutit aujourd'hui à ce mémoire. Je n'oublierais jamais ces mots qui resteront gravés dans ma mémoire, dans ce mémoire, à tout jamais.

Merci à vous tous, du fond du cœur.

Table des illustrations

Fig. 1 – La rue du Général-Foy **p.11**
La rue du Général-Foy, carte postale éditée par L. Lévy, S.d.
Bibliothèque Municipale de Saint-Étienne, Tarentaize, FAR FPE1801(528), disponible en ligne.

Fig. 2 – Articles 1530, 1531, 1532, 1533 et 1535 du Code Civil **p.13**
In *Code Civil des Français : édition originale et seule officielle*, 1804, pp.378-379, disponible sur Gallica.

Fig. 3 – Signatures de Marie Peyret et Charles Tézenas sur leur contrat de mariage **p.14**
Signatures apposées sur leur contrat de mariage en 1845.

Fig. 4 – Façade de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Étienne **p.14**
Hôtel de Ville : Saint-Étienne, carte postale éditée par Nouvelles Galeries, vers 1900.
Bibliothèque Municipale de Saint-Étienne, Tarentaize, FAR FPE2112(100), disponible en ligne.

Fig. 5 – Signature des époux et des parents de l'épouse sur l'acte de mariage de cette dernière **p.17**
Signatures d'Anne Tézenas et de ses parents sur son acte de mariage en 1873.

Fig. 6 – Avis de décès d'Anna Marie Tézenas **p.17**
In *Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire* du 19 décembre 1873, n°9311, p.3/4, disponible sur Retronews.

Fig. 7 – Avis de décès de Marie Peyret **p.18**
In *Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire* du 1er et 2 janvier 1874, n°9323, p.3/4, disponible sur Retronews.

Fig. 8 – Les mines de Montrambert **p.21**
La Ricamarie : mines de Montrambert, Puits Devillaine et Puits de l'Ondaine, S.n., S.d.
Bibliothèque Municipale de Saint-Étienne, Tarentaize, FAR FPE1109, disponible en ligne.

Fig. 9 – Jean-Claude Peyret-Gerin **p.25**
Tableau figurant dans la salle des anciens présidents du Tribunal de Commerce, héliogravé par Félix Thiollier dans *Notices industrielles* par Lucien Thiollier, Théolier & Cie, 1894, p.78.
Bibliothèque Municipale de Saint-Étienne, Tarentaize, manuscrit FAR FE 659, consulté le 27/04/2019.

Fig. 10 – Tombe Bouchetal de la Roche **p.27**
Détail de la pierre tombale de la famille Bouchetal de la Roche (Bouchetal-Laroche) au cimetière de Feurs, photo Geneanet de cassie5 publiée sous licence CC-BY-NC-SA 2.0 Creative Commons.

Fig. 11 – Avis de décès de Claudine Peyret **p.27**

In *Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire* du 8 mars 1900, n°67, p.3/4, disponible sur Retronews.

Fig. 12 – Carte de migration de Moras-en-Valloire à Vienne **p.28**
Réalisation sur Géoportail à partir du fond cartographique proposé par l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN)

Fig. 13 – Portrait de Caroline Allizon **p.30**
Photo de famille trouvée sur l'arbre Geneanet de Pierre Nicolas de Tarlé, consulté le 07/05/2019.

Fig. 14 – Portrait de Joseph de Vaissière **p.30**
Photo de famille trouvée sur l'arbre Geneanet de Pierre Nicolas de Tarlé, consulté le 07/05/2019.

Fig. 15 – Agents de change au palais Brongniart **p.31**
Gravure extraite de l'hebdomadaire allemand *Die Gartenlaube (Illustriertes Familienblatt)*, 1854.

Fig. 16 – Article sur la formation de société **p.32**
In *Le salut public journal de Lyon* du 14 février 1876, 29e année, n°45, p.4/4, disponible sur Lectura.

Fig. 17 – Signature des époux lors de leur mariage **p.33**
Signatures d'Emmanuel Allizon et de Marguerite Tézenas apposées sur leur acte de mariage en 1876.

Fig. 18 – Palais de la Bourse de Lyon **p.36**
Carte postale 5226bis, *Palais de la Bourse et Place des Cordeliers*, publiée sur Geneanet sous licence CC-BY-NC-SA 2.0 Creative Commons.

Fig. 19 – Avis de décès de Marguerite Tézenas du Montcel **p.37**
In *Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire* du 18 avril 1921, 77e année, n°108, p.4/4, disponible sur Retronews.

Fig. 20 – Faire-parts de décès du couple Allizon-Nicod **p.37**
Collection personnelle.

Fig. 21 – Portrait de Charles Allizon **p.38**
Photo de famille trouvée sur l'arbre Heredis Online de Philippe Bornet, consulté le 08/05/2019.

Fig. 22 – Affiche du Grand Bazar de Lyon, 1891 **p.41**
Grand Bazar de Lyon (Société Anonyme), Affiches Camis, 1891, disponible sur Gallica.

Fig. 23 – Logo des Forces Motrices du Rhône **p.42**
Photo du logo des Forces Motrices du Rhône sur un ancien transformateur électrique à Villeurbanne, publiée sur Wikimédia par ChoumX sous la licence CC BY-SA 3.0.

Fig. 24 – Hôtel de Ville de Grenoble **p.42**

Carte postale de l'Hôtel de Ville de Grenoble, date inconnue, déposée par genioc50 sur Geneanet sous la licence CC BY-NC-SA 2.0 FR.

Fig. 25 – Dessin : Marie Thérèse Allizon **p.44**
Photo de famille trouvée sur l'arbre Heredis Online de Philippe Bornet, consulté le 08/05/2019.

Fig. 26 – Portraits du couple Allizon-Hellé **p.45**
Photos de famille trouvées sur l'arbre Heredis Online de Philippe Bornet, consulté le 08/05/2019.

Fig. 27 – Cimetière de Moras-en-Valloire **p.47**
Photo personnelle prise le 11/05/2019.

Fig. 28 – Tombe de la famille Allizon **p.48**
Photo personnelle prise au cimetière de Moras-en-Valloire le 11/05/2019.

Fig. 29 – Portraits du couple Thibaud-Chaper **p.49**
Photos de famille trouvées sur l'arbre Geneanet de la famille Rougier, consulté le 11/05/2019.

Fig. 30 – Article « Les obsèques du général Hellé » **p.54**
Article de *L'Est Républicain* du 2 décembre 1933, 45e année, n°17075, p.2/8.

Fig. 31 – Tésinac sur la Carte de Cassini **p.55**
Géoportail à partir du fond cartographique proposé par l'EHESS, Carte de Cassini, Échelle 1:34 110.

Fig. 32 – Portraits des époux Tézenas-Balaÿ **p.57**
Site personnel de M. Mainguet – http://mainguet.pagesperso-orange.fr/

Fig. 33 – Échantillon déposé lors du brevet d'invention **p.61**
Échantillon présenté lors du brevet d'invention d'une « armure nouvelle applicable aux rubans de soie » par Jacques Joseph Tézenas
Archives de l'INPI – Base des brevets du XIX^{e} siècle – brevet n°5521 – p.5/5.

Fig. 34 – Portrait de Jean François Balaÿ **p.65**
Site personnel de M. Mainguet - http://mainguet.pagesperso-orange.fr/

Fig. 35 – Tombe de la famille Duplay Balaÿ au cimetière du Crêt de Roch **p.68**
Photo personnelle prise au cimetière du Crêt de Roch le 27/04/2019.

Fig. 36 – Portraits et signatures de Benoit Tézenas et Marie Louise Anne Libois **p.69**
Portraits issus du site personnel de M. Mainguet - http://mainguet.pagesperso-orange.fr/
Signatures de leur acte de mariage en 1784.

Fig. 37 – Ordonnance du roi pour la concession des mines du Montcel **p.76**
Bulletin des Lois du Royaume de France, 8^{e} série, Règne de Charles X, Tome III, p.247.

Fig. 38 – La rue Roannelle **p.78**
La rue Roannelle, photographie de François-G. Chéri-Rousseau, carte postale éditée par

S.n., S.d.
Bibliothèque Municipale de Saint-Étienne, Tarentaize, FAR FPE1801(583), disponible en ligne.

Fig. 39 – Tombe de la famille Corron-Tézenas du Montcel au cimetière du Crêt de Roch **p.85**
Photo personnelle prise au cimetière du Crêt de Roch le 27/04/2019.

Fig. 40 – Portraits de Jacques Tézenas et de Marguerite Jourdan **p.88**
Site personnel de M. Mainguet - http://mainguet.pagesperso-orange.fr/

Fig. 41 – Église Saint-Nizier à Lyon **p.90**
Carte postale du début du XXe siècle, S.n., S.d.
Bibliothèque Municipale de Lyon – B01CP69000 000392 – publié en ligne sur Numelyo sous la licence Creative Commons

Fig. 42 – Signatures de Jacques Tézenas et Marguerite Jourdan lors de leur mariage **p.93**
Signatures apposées sur leur acte de mariage en 1750.

Fig. 43 – Portrait de Claudine Barallon **p.96**
Détail d'un portrait – Site personnel de M. Mainguet - http://mainguet.pagesperso-orange.fr/

Fig. 44 – Signatures des époux Tézenas-Barallon lors de leur mariage **p.97**
Signatures apposées sur leur acte de mariage en 1712.

Fig. 45 – Blasons du couple Barallon-Guillet **p.107**
Réalisation personnelle sur le logiciel Héraldique d'après des informations de la Tour-Varan, Rietstap et Steyert

Fig. 46 – Signatures des époux Thézenas-Dutreuil lors de leur mariage **p.114**
Signatures apposées sur leur acte de mariage en 1672.

Fig. 47 – Blasons du couple Dutreuil-Cozon **p.116**
Réalisation personnelle sur le logiciel Héraldique d'après les informations citées

Fig. 48 – Blason de la famille de La Veuhe **p.122**
Réalisation personnelle sur le logiciel Héraldique d'après les informations citées

Fig. 49 – Le domaine du Montcel **p.128**
Photo personnelle prise au domaine du Montcel le 28/06/2019.

Fig. 50 – La chapelle **p.129**
Photo personnelle prise au domaine du Montcel le 28/06/2019.

Fig. 51 – Le corps de ferme vu de l'extérieur de la propriété **p.129**
Photo personnelle prise au domaine du Montcel le 28/06/2019.

Fig. 52 – La porte d'entrée avec les armoiries des Tézenas **p.130**
Photos personnelles prises au domaine du Montcel le 28/06/2019.

Fig. 53 – Les séquoias du Montcel **p.134**
Photo personnelle prise au domaine du Montcel le 28/06/2019.

Fig. 54 – Le pigeonnier **p.135**
Photo personnelle prise au domaine du Montcel le 28/06/2019.

Fig. 55 – Les poutres anciennes dans une chambre **p.135**
Photo personnelle prise au domaine du Montcel le 28/06/2019.

Fig. 56 – Les poutres anciennes revernies dans un bureau **p.136**
Photo personnelle prise au domaine du Montcel le 28/06/2019.

Fig. 57 – Vue de la bâtisse depuis le chemin de droite **p.136**
Photo personnelle prise au domaine du Montcel le 28/06/2019.

Fig. 58 – Vue de la bâtisse depuis le parvis **p.137**
Photo personnelle prise au domaine du Montcel le 28/06/2019.

Fig. 59 – Vue de l'arrière de la bâtisse **p.137**
Photo personnelle prise au domaine du Montcel le 28/06/2019.

Bibliographie

- ANONYME, *Liste générale des dénonciateurs et des dénoncés, tant de la ville de Lyon que des communes voisines et de celles de divers départemens*, Lausanne : Imprimerie de la Société typographique, 1795, 109p.
- CANTY, Colette, *Saint-Étienne autrefois*, Roanne : Éditions Horvath, 1985, 183p.
- CHAIX-d'EST ANGE, Auguste, *Famille Dutreuil de Rhins* in *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, Tome XV, pp.283-284.
- DELAVENNE, André, *Tézenas et Tézenas du Montcel* in *Recueil généalogique de la bourgeoisie ancienne*, Deuxième série, Paris : Éditions S.G.A.G., 1954, pp.409-414.
- GRAS, L.-J., *Histoire de la Chambre de Commerce de Saint-Étienne depuis sa création en 1833 jusqu'en 1898*, Saint-Étienne : J. Thomas et C^ie, 1913, 505p.
- GRAS, L.-P., *Répertoire héraldique ou armorial général du Forez*, Lyon : Mougin-Rusand, 1874, 329p.
- JOURDA de VAUX, Gaston, *Tézenas, Tézenas du Montcel (Velay)* in *Le nobiliaire du Velay et de l'Ancien diocèse du Puy*, Tome VII, Édité par l'auteur, 1933, pp.154-158.
- PILLOT-CHANTELOUBE, Hervé, *À propos de la maison Tézenas du Montcel : notes et compléments sur une dynastie forézienne ou comment la petite histoire contribue à la grande* in *Bulletin du Vieux Saint-Étienne*, n°52, 1988, pp.84-87.
- POUZOLS-NAPOLÉON, Philippe, *Les familles de La Veuhe et Tézenas à Saint-Étienne aux XVI^e et XVII^e* siècles in *Bulletin d'histoire locale du Centre Social de Montbrison*, supplément au n°61, 1995, 36p.
- RIETSTAP, Jean-Baptiste, *Armorial général*, Tome I, Gouda, 1884-1887, 1200p.
- SALOMON, Émile, *Le Montcel* in *Les châteaux du Forez*, Tome II, réédition Marseille : Laffitte, 1979, pp.231-236.
- STEYERT, André, *Armorial général du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, Lyon : A. Brun, 1860, 245p.
- TESTENOIRE-LAFAYETTE, C.-P., *Histoire de Saint-Étienne*, Saint-Étienne : J. Thomas et C^ie, 1902, 382p.
- TÉZENAS du MONTCEL, Paul, *Une famille française du XVI^e siècle à nos jours (1584-1947)*, Saint-Étienne : Le Hénaff, 1947, 271p.
- THERMEAU, Gérard Michel, *L'ascension d'une dynastie bourgeoise : Les Balaÿ* in *Bulletin de la Diana*, Tome LXII, n°3, 3^e trimestre 2003, pp.237-266.
- THIOLLIER, Lucien, *Notices industrielles : La Chambre de Commerce de Saint-Étienne, bustes & portraits*, Saint-Étienne : Théolier et C^ie, 1894, 124p.
- VERNEY-CARRON, Nicole, *Le ruban et l'acier. Les élites économiques de la région stéphanoise au XIX^e siècle (1815-1914)*, Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne, 1999, 448p.

- ANONYME, *Famille Tézenas du Montcel : de l'arquebuserie à la rubanerie*, *Le Progrès* du 31 mars 2013, p.17.
- ANONYME, Document « Château du Montcel » en ligne, sans mention de source.
- ANONYME, Document « La fin d'un chemin de fer » conservé par la famille Bost, sans mention de source.

Sitographie

- Histoire des noms des rues de Saint-Étienne. http://noms.rues.st.etienne.free.fr/ [En ligne] (page consultée le 10/05/2019).
- Jérôme Fournier. https://mainguet.pagesperso-orange.fr/ [En ligne] (page consultée le 10/05/2019).

Annexes
Liste des annexes

Annexe 1 :
Inventaire des biens de Benoît Charles Joseph Tézenas (p.149)

Annexe 2 :
Article *À propos de la maison Tézenas du Montcel : notes et compléments sur une dynastie forézienne ou comment la petite histoire contribue à la grande* d'Hervé Pillot-Chanteloube (p.171)

Annexe 3 :
Tableau récapitulatif de l'ensemble des propriétés des matrices cadastrales de La Talaudière et Saint-Jean-Bonnefonds appartenant à Benoit Tézenas et ses descendants (p.174)

Annexe 4 :
Nécrologie d'Anne Libois (p.186)

Annexe 5 :
Inventaire des biens de Claude Tézenas (p.190)

Annexe 1

Inventaire des biens de Benoît Charles Joseph Tézenas

Premier jour

L'an mil huit cent quatre vingt deux
Le jeudi trente novembre à deux heures de l'après-midi,
Par Me Louis Coste et son collègue notaires à St Étienne (Loire) soussignés ;
à la requête de

1° Madame Jeanne Joséphine Marguerite Marie Tézenas du Montcel, épouse séparée de biens de M. Siméon Charles Emmanuel Allizon, ici présent, qui l'assiste et l'autorise, ancien agent de change, avec lequel elle demeure à Lyon.

Agissant en son nom personnel tant à cause de sa qualité héritière pour partie de feu M. Benoît Charles Joseph Tézenas du Montcel, son père, qu'en qualité de légataire par préciput d'un tiers des biens composant la succession de ce dernier ainsi qu'il résulte du testament dudit M. Charles Tézenas du Montcel, fait en la forme olographe en date à Saint-Étienne du cinq mars mil huit cent soixante quatorze, ledit testament décrit et déposé aux minutes de Me Coste, l'un des notaires soussignés, suivant ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal Civil de Saint-Étienne le vingt sept novembre courant mois, enregistré.

2° M. Maximilien César Corron, négociant demeurant à Saint-Étienne, rue des trois mules n°17. Agissant tant en son nom personnel comme ayant l'usufruit légal des biens de Mademoiselle Corron sa fille mineure ci-après nommée, qu'au nom et comme tuteur naturel et légal de ladite Mademoiselle Hélène Charlotte Marie dite Anne Corron, âgée de neuf ans, issue de son union avec Mademoiselle Anne Marie Antoinette Tézenas du Montcel, décédée.

Madame Allizon, ci-dessus nommée,

Mademoiselle Anne Corron, seuls habiles à se dire et porter héritières de droit conjointement ensemble pour le tout indivisément chacune pour une moitié sauf l'effet du testament ci-dessus énoncé de feu M. Benoit Charles Joseph Tézenas du Montcel, décédé à Saint-Étienne en son domicile place de l'Hôtel de Ville, n°3, le vingt-quatre novembre courant mois, Mademoiselle Corron venant à ladite succession par représentation de Madame Anne Marie Antoinette Tézenas du Montcel, sa mère.

En présence de M. Bénédict Peyret, négociant demeurant à Saint-Étienne.

Subroge tuteur de Mademoiselle Anne Corron, nommé à ces fonctions qu'il a acceptées aux termes d'une délibération du conseil de famille de ladite mineure, prise sous la présidence de M. le Juge de Paix du Canton Nord-Est de Saint-Étienne, qui, assisté de son greffier, m'a dressé procès-verbal le 30 novembre courant mois.

À la conservation des droits et des intérêts des parties et de tous autres qu'il appartiendra, sans que les qualités ci-dessus prises puissent nuire ni préjudicier à qui que ce soit, il n'a été procédé à l'inventaire fidèle et description exacte de tous les meubles meublants, effets mobiliers, linges, hardes, bijoux, diamants, dorures, et généralement tout ce qui peut dépendre de la succession de feu M. Benoît Charles Joseph Tézenas du Montcel, le tout étant et trouvé dans les lieux ci-après désignés dépendant d'un appartement sis au deuxième étage d'une maison située à Saint-Étienne place de l'Hôtel de Ville n°3 appartenant à Madame Boudarel et où ledit Tézenas du

Montcel est décédé à la date sus-indiquée.

[...] représentation et indication qui seront faites du tant par M. Allizon, lequel averti du serment qu'il aura à prêter à la fin du présent inventaire entre les mains des notaires soussignés a promis d'y faire comprendre et déclare tout ce qui à sa connaissance, dépend ou peut dépendre de ladite succession.

La prisée des choses sujettes à estimation sera faite par M. Sablière, commissaire priseur à la ville de Saint-Étienne où il demeure rue de la Loire n°6 ; expert agréé par les parties.

Lequel ci présent a promis de faire ladite prisée conformément à la loi à sa juste valeur sans crue (?).

Et sous toutes réserves et protestations du droit, les parties ont signé avec M. le Commissaire priseur et les notaires, le tout après lecture faite.

Inventaire

Dans une pièce servant de cuisine prenant jour par trois ouvertures au Nord sur la Cour, il s'est trouvé :

1. un fourneau avec bouillotte cuivre et faïence – 45F[557,558]
2. une petite chaufferette en cuivre – 3F
3. quatre casseroles, un chaudron et une laminoire en cuivre – 20F
4. six pièces batterie de cuisine – 6F
5. une table recouverte en toile cirée déclarée appartenir à Mademoiselle Fanny Tézenas du Montcel portée ici seulement pour mémoire
6. une planche à batterie de cuisine – 3F
7. une panière en bois – 4F
8. un placard à une porte – 7F
9. dans ce meuble, 48 torchons – 10F
10. trois couvertures servant à repasser – 2,50F
11. un petit moulin à café – 1F
12. un pétrin en bois blanc – 2F
13. trois laquets en zinc – 3F
14. une coquille en fonte – 3F
15. une marmite en fer battu – 3F
16. trois plats en fer battu – 3F
17. un lot de vaisselle et verroterie – 4F
18. un placard en bois blanc à deux portes – 20F

dans ce meuble

19. quatre-vingt assiettes, dix plats ronds ou longs et deux soupières – 20F
20. une charbonnière en bois blanc – 2F
21. trois chaises paillées – 6F
22. trois moules à gâteaux – 2,50F
23. deux paires de rideaux – 1F

Dans une pièce contiguë à la cuisine et servant de chambre pour domestique, il s'est trouvé :

24. une vieille commode à trois tiroirs – 10F

557Dans le document original, une grande partie des nombres sont indiqués en lettres. J'ai ici pris la liberté de les indiquer en chiffres afin de faciliter la lecture.

558Il convient de comprendre, comme l'indique le document « prisé 45F », c'est à dire estimé à ce prix par le commissaire priseur. Ici aussi j'ai modifié le texte original pour faciliter la lecture.

25. une glace cadre doré – 15F
26. deux tableaux sujet religieux – 1,50F
27. un lit garni, un sommier, un matelas, draps, couvertures et traversin – 40F
28. une table de nuit dessus marbre cassé – 4F
29. un lit avec sommier – 30F
30. une vieille table à ouvrage – 8F

Dans une autre chambre contiguë à la précédente, il s'est trouvé :

31. un lit en fer avec paillasse – 10F
32. une table de nuit – 4F
33. une chauffeuse tapisserie – 8F
34. six chaises paillées – 9F
35. deux chaises rembourrées – 10F
36. une petite table de nuit marbre – 4F
37. une glace cadre gris – 3F
38. deux petits tableaux – 2F
39. un petit bougeoir – 50c
40. une cuvette et un pot à eau – 1F

Dans un couloir prenant jour par deux ouvertures sur la Cour :

41. un grand tapis moquette – 15F
42. un coffre en bois blanc – 1F
43. un plot à hacher – 1F
44. deux paires de rideaux – 1F
45. deux planches à hacher – 1,50F

Dans une pièce servant de lavabo éclairée par une ouverture sur la Cour :

46. une fontaine en zinc et sa cuvette en faïence – 8F
47. une vieille table avec tiroir – 1F
48. un plateau et une veilleuse – 1F
49. huit petits tableaux – 2,50F

Dans une pièce servant de salle à manger, prenant jour par une ouverture au Nord sur la Cour, s'est trouvé :

50. une table ronde avec rallonge, qui a été déclarée appartenir à Mademoiselle Fanny Tézenas du Montcel et n'est portée ici que pour mémoire
51. une glace cadre doré – 35F
52. une petite pendule marbre noir et sujet soupe bronze incité (?) - 40F
53. deux lampes carcel avec leurs pieds – 12F
54. deux flambeaux en cuivre – 5F
55. une lampe suspension – 15F
56. sept chaises paillées – 22,50F
57. dix tableaux chrome – 20F
58. une vieille table de jeux – 5F
59. deux corps de bibliothèque en bois noirci à 200F l'un – 400F

Dans ces bibliothèques, il s'est trouvé :

60. deux cents volumes reliés sur des choses diverses – 450F
61. un service à thé composé de 12 tasses et accessoires – 40F
62. cinq compotiers et soixante assiettes à dessert en porcelaine avec fleurs et filets dorés –

60F

63. douze tasses à café avec filets dorés – 15F
64. vingt pots de confiture – 12F
65. un buffet de salle à manger avec étagère – 70F

Total des estimations de la présente vacation 1764, 50F.

Il a été vaqué à tout ce que dessus depuis ladite heure de deux heures de relevée jusqu'à celle de six du soir par double vacation.

Et la vacation pour continuer le présent inventaire a été fixée du consentement des parties à demain vendredi 1er décembre à deux heures de relevée.

Et sous toutes nouvelles réserves et protestations de droit, les parties ont signé avec M. le commissaire priseur et les notaires le tout après lecture faite.

Deuxième jour

Et le vendredi premier décembre à deux heures de relevée.

Ensuite de l'assignation contenue en la clôture de la vacation qui précède il va être aux mêmes requête, présence et qualités que ci-dessus, toujours avec l'assistance de M. le Commissaire priseur, procédé à la continuation du présent inventaire par la suite de la prisée des objets mobiliers.

Report de l'estimation des objets mobiliers portés à la vacation précédente : 1764,50F

Dans une pièce servant de salon, prenant jour par deux ouvertures au couchant sur la place de l'Hôtel de Ville, il s'est trouvé :

66. un mobilier de salon, style Louis XVI, en poirier noirci sculpté satin fond noir broché, composé d'un canapé, quatre fauteuils confortables, deux fauteuils anglais et quatre chaises – 1200F
67. une table à jeu même style – 100F
68. une table de salon style Henri II, bois noir et noyer sculpté, dessus en faïence encaillée – 200F
69. un petit meuble boule dessus marbre blanc – 300F
70. deux petites tables laqué – 50F
71. une grande glace cadre doré – 150F
72. une garniture de cheminée comprenant une pendule en marbre noir avec reliefs et sujet en bronze représentant Diane chasseresse, deux candélabres bronze à sept branches – 500F
73. deux flambeaux style Empire en cuivre doré – 20F
74. deux potiches en porcelaine de Saxe – 250F
75. un piano à queue en acajou de Pleyel – 500F
76. un grand tableau signé Delorme – 300F
77. [...] et rideaux – 25F
78. quatre petits tableaux peinture ou aquarelle – 40F
79. un garde cendres en cuivre – 20F
80. deux chaises dites fumeuses – 20F
81. un prie Dieu – 10F
82. un tapis – 20F

83. deux tabourets et un garde étincelles – 6F

Dans une chambre à coucher contiguë au salon, il s'est trouvé :

84. un lit en acajou avec sommier, matelas, traversin, draps, oreillers et rideaux en reps jaunes – 250F
85. une commode toilette en acajou – 60F
86. une table de nuit à volets en acajou – 15F
87. un prie Dieu – 20F
88. deux chaises chaufferettes – 25F
89. une commode en acajou – 45F
90. quatre chaises et un canapé en bois noir reps capitonné – 100F
91. un guéridon en acajou – 35F
92. une armoire à glace en acajou – 100F
93. deux fauteuils en velours – 65F
94. deux paires de baldaquins en reps jaune – 30F
95. une glace cadre doré – 50F
96. deux lampes modérateur et leurs pieds – 10F
97. une pendule en marbre blanc avec sujet bronze – 45F
98. deux flambeaux – 3F
99. un garde cendres et un porte pinces – 7,50F
100. une table à toilette – 10F
101. deux chaises – 6F

Dans une autre chambre :

102. un petit lit en acajou avec sommier et matelas – 90F
103. une table de nuit dessus marbre – 10F
104. un lit style Empire avec sa garniture – 120F
105. une table de nuit style Empire – 18F
106. une table chiffonnière – 25F
107. une armoire à glace avec fronton en acajou – 120F
108. une glace cadre doré – 35F
109. une table à toilette – 30F
110. une chaise – 5F
111. baldaquins et rideaux – 10F

Dans une autre chambre contiguë à la précédente, et s'est trouvé :

un lit en acajou et sa garniture – 75F

112. une table de nuit dessus marbre – 15F
113. un lit en fer et sa garniture – 60F
114. un garde habits – 80F
115. une table toilette – 10F
116. une glace cadre doré – 10F
117. une chaise rembourrée – 8F
118. une chaise cannée – 2,50F
119. un bureau – 10F
120. une petite couchette – 10F

Dans le garde habits ci-dessus estimé au numéro 114 :

121. douze paires de draps à 3,50F la paire – 42F

122. un service de table damassé de 24 serviettes et 2 nappes – 30F
123. vingt serviettes et quatre nappes – 15F
124. 50 essuie-mains – 10F
125. deux couvertures en laine – 20F
126. deux couvertures en coton – 15F
127. huit taies d'oreiller – 3F

Dans la salle à manger plus haute en degré, et s'est encore trouvé :

128. douze cuillères à café en ruoltz – 6F
129. vingt-quatre grandes cuillères en argent pesant 4560g prisées à raison de 15c le gramme – 684F
130. douze petites cuillères à café en argent pesant 330g prisées à raison de 15c le gramme – 46,50F
131. douze demi-couverts en argent pesant 1170g à 15c le gramme – 175,50F
132. douze couteaux à dessert, manches et lames argent à 2F l'un – 24F
133. un pochon et une écuelle en argent du poids de 520g à 15c le gramme – 78F
134. deux petites cafetières en argent pesant ensemble 400g à raison de 16c le gramme – 64F

Dans l'office, il s'est trouvé :

135. cent verres environ de diverses formes en cristal – 30F
136. cent assiettes et dix plats ronds ou longs en faïence ou porcelaine ordinaire – 25F
137. six carafes – 8F
138. une coupe en cristal – 8F
139. une grande cuvette et pot à eau – 6F
140. douze tasses et soucoupes – 4F
141. un sucrier, un crêmier, une cafetière, une théière, le tout en métal blanc – 20F
142. vingt quatre couteaux à manche blanc – 12F
143. douze couverts en ruoltz – 12F

Les objets suivants composant le vestiaire de feu M. Tézenas du Montcel se sont trouvés dans l'armoire à glace portée ci-dessus au numéro 92 de l'estimation. Ils comprennent :

145. douze chemises blanches – 12F
146. vingt-quatre mouchoirs de poche – 8F
147. six flanelles et trois caleçons – 4F
148. deux vêtements complets en drap – 40F
149. deux paires de bottines – 5F
150. deux chapeaux – 5F
151. une montre en or – 90F
152. un sautoir en or du poids de 30g à 2,25F le gramme – 66,50F

Total de l'estimation du vestiaire de feu M. Tézenas du Montcel : 230,50F.

Dans la cave, il s'est trouvé :

153. cent bouteilles de vin cacheté – 75F
154. deux cents bouteilles vides – 5F
155. marchoirs et débris – 6F
156. un lot de bois à brûler – 3F

Total des estimations des objets mobiliers 8 751,50 F

Il a été vaqué à tout ce que dessus depuis ladite heure de deux heures de relevée jusqu'à celle de sept du soir par double vacation.

Et la vacation pour continuer le présent inventaire a été du consentement de toutes les parties remise à un jour qui sera ultérieurement fixé.

Les objets mobiliers ci-dessus inventoriés sont demeurés en la garde et possession de M. Allizon qui le reconnaît et s'en charge pour en faire la représentation quand et à qui il appartiendra.
Les titres et papiers ont été emportés par Me Coste notaire en son étude pour en faire le dépouillement.

Et sous toutes réserves, protestations de droit, les parties ont signé avec M. le Commissaire priseur et les notaires le tout après lecture faite.

Troisième jour

Et le samedi vingt quatre février mil huit cent quatre vingt trois à huit heures du matin Ensuite de l'assignation contenue en la clôture de la vacation qui précède et de la réunion des parties à Saint-Étienne en l'étude de Me Coste, l'un des notaires soussignés, sise Grande rue Mi-Carême n°8, il va être aux mêmes requête, présence et qualités que ci-dessus procédé à la continuation du présent inventaire ainsi qu'il suit mais en l'absence de Madame Allizon qui sera représentée par son mari en vertu de la procuration qu'elle lui a donnée devant Me Coste, l'un des notaires soussignés, le neuf décembre mil huit cent quatre-vingt deux, dont le brevet original est demeuré annexé aux présentes après avoir été revêtu d'une mention d'annexe par les notaires soussignés. Et à l'instant M. Allizon a expliqué qu'aux termes de son contrat de mariage avec Madame Tézenas du Montcel reçu par Me Germain, notaire à Saint-Étienne le sept février mil huit cent soixante seize, M. Charles Tézenas du Montcel son père lui a fait donation d'une somme de dix mille francs dont six mille francs en la valeur de son trousseau et quatre mille francs en la valeur de ses diamants ; que les diamants ainsi donnés ont été par elle transformés comme monture et réunis en une parure de forme différente mais que les diamants dont se composent cette parure sont exactement les mêmes que ceux donnés par M. Tézenas du Montcel,
il déclare vouloir faire le rapport en nature à la succession de son père de ces diamants et en conséquence il a à l'instant présenté une parure en diamants brillants et roses qui a été soumise à l'appréciation de M. Sablière, commissaire priseur, assisté à cet effet de M. Antoine Vachon, orfèvre joaillier demeurant à Saint-Étienne, place du Peuple ; lequel à ce présent a promis de remplir la mission qui lui est confiée en son âme et conscience.

Ce fait M. M. Sablière et Vachon ont estimé la parure et ont été d'avis que sa valeur représentait une somme de deux mille trois cents francs.

M. Corron fait toutes réserves […] […] aussy et du rapport en nature fait par Mme Allizon de ces diamants et de leur estimation.

Les parties déclarent :

qu'indépendamment du mobilier ci-dessus inventorié, il existe chez Monsieur Aimé Florent Vantajols sellier demeurant à Saint-Étienne place Saint Charles, les harnais suivants qui ont été estimés de la manière suivante par M. Sablière et […] M. Florent Vantajols ici présent et pour ce appelé :

1. un harnais à deux chevaux dit de carrosse avec garniture en cuivre à rubans avec brides et guides, estimé 100F.
2. Une paire de harnais à un deux chevaux à bricoles et tresses en corde sans guides

estimés 50F.
Total 150F.

L'estimation faite dans les précédentes vacations se sont élevés à huit mille sept cent cinquante un francs cinquante centimes (8751,50F)
Celle des diamants à deux mille trois cents francs (2300F)
Celle des harnais ci-dessus à cent cinquante francs (150F)
Total général de l'estimation onze mille deux cent un francs cinquante centimes (11 201,50F)
Et attendu qu'il ne s'est plus trouvé aucun autre objet susceptible d'estimation, M. M. Sablière, Vachon et Florent Vantajols ont signé après lecture et se sont retirés.

Il a alors été procédé de la manière suivante à la continuation du présent inventaire par la description des papiers, titres et renseignements trouvés au domicilie du défunt.

Description des papiers

Cote première
Titres actifs nominatifs

Seize pièces qui sont :

- La première un certificat d'inscription d'actions de la Banque de France délivré à Paris le 14 janvier 1864 constatant que M. Benoit Charles Joseph Tézenas du Montcel est inscrit sur le Registre Côte F folio 5961 pour cinq actions de la Banque de France.
  Des estampilles apposées au dos de ce certificat, il résulte que ce dernier dividende a été payé le 29 juillet dernier.
- La seconde un certificat délivré le 1er novembre 1879 constatant que M. Charles Tézenas du Montcel est propriétaire de vingt-cinq actions nominatives délivrées de 125F chacune de la société stéphanoise de dépôts et comptes courants et de crédit Industriel.
  Des estampilles apposées au bas de ce titre, il résulte que les dividendes ont été payés jusques et compris le 1er novembre 1881.
  Ces actions portent les numéros 20783 à 20807.
- La troisième est un certificat délivré le 12 mai 1881 par le Crédit Lyonnais agence de Saint-Étienne, constatant le dépôt fait dans les caisses de la Société à Lyon de cinquante-six actions au porteur du Crédit Lyonnais délivrées 250F. Ce certificat porte le numéro 1468 et les actions les numéros 65949, 65950, 69894 à 69899, 72063 à 72065, 72281, 92824 à 92826, 102700, 102720, 108795, 110316, 110345 à 110350, 113414, 113415, 113561 à 113570, 141627, 294839 à 294856.
- La quatrième un récépissé au nom de M. Charles Tézenas du Montcel en date du 22 février 1882 constatant le dépôt dans la caisse du Crédit Lyonnais à Lyon de deux actions nominatives de la Compagnie Le Soleil (incendie) portant les numéros 10843 et 10844. Ce certificat porte le numéro 1516.
- La cinquième un certificat délivré le 8 novembre 1877 à M. Charles Tézenas du Montcel sous le numéro 819, constatant le dépôt dans les caisses du Crédit Lyonnais de cinq actions au porteur de la Compagnie des Houillères de Montrambert, les actions portant les numéros 42852 à 42856.
  Au dos de ce titre sous la mention retrait se trouve la signature barrée de M. Charles Tézenas du Montcel.

- La sixième un certificat portant le numéro 15185 délivré le 8 avril 1873 constatant le dépôt par M. Charles Tézenas du Montcel dans la caisse du Crédit Lyonnais de vingt-cinq actions de la Compagnie des Houillères de Montrambert potant les numéros 2225, 3025 à 3031, 3035, 3036, 8437, 8438, 14169, 15634, 17558, 17559, 17927, 23073 à 23079, 23812, lesdites actions au porteur.
  Au dos de ce certificat sous la mention retrait se trouve également la signature raturée du titulaire.
- La septième un autre récépissé délivré par M. Charles Tézenas du Montcel le 10 janvier 1874 constatant le dépôt dans les Caisses du Crédit Lyonnais de vingt actions de la Compagnie des Aciéries de Saint-Étienne portant les numéros 4906 à 4925. Le récépissé inscrit sous le numéro 136 porte également au dos la signature raturée du titulaire.
- La huitième un autre récépissé délivré le 5 juin 1873 à M. Charles Tézenas du Montcel constatant le dépôt dans les caisses du Crédit Lyonnais de vingt-cinq actions au porteur des Aciéries Petex Gaudet complètement libérées portant les numéros 21830 à 21854. Le récépissé porte lui-même le numéro 27.
- La neuvième un récépissé délivré le 19 août 1881 sous le numéro 1494 à M. Tézenas du Montcel constatant le dépôt dans les caisses du Crédit Lyonnais de quinze actions nominatives des Forges de la Marine libérées de 125F suivant certificat numéro 459.
- La dixième un certificat délivré le 17 mai 1879 sous le numéro 1118 constatant le dépôt par M. Charles Tézenas du Montcel dans les caisses du Crédit Lyonnais de dix actions au porteur de la Compagnie Générale des Eaux portant les numéros 32786, 32787, 33266, 33267, 34201, 35850 à 35853, 38428.
  Ce récépissé porte au dos la signature raturée du titulaire.
- La onzième un certificat délivré le 15 avril 1882 sous le numéro 1517 constatant le dépôt par M. Tézenas du Montcel dans les caisses du Crédit Lyonnais d'un certificat nominatif numéro 2316 de dix actions nominatives nouvelles de la Compagnie Générale des Eaux libérées de 125F, portant les numéros 76735 à 76744.
- La douzième un certificat délivré le 22 septembre 1877 sous le numéro 802 constatant le dépôt par M. Charles Tézenas du Montcel dans les caisses du Crédit Lyonnais, de cinquante actions au porteur des Mines du Montcel-Ricamarie portant les numéros 4310 à 4314, 4317 à 4318, 4279 à 4292, 4294 à 4298, 4259 à 4272, 5259 à 5232, 5213 à 5218.
- La treizième un certificat délivré le 4 mars 1882 sous le numéro 2643 constatant le dépôt dans la caisse du Crédit Lyonnais de soixante-dix-sept obligations au porteur de la Compagnie Herné-Bockum, portant les numéros 20511 à 20516, 20518 à 20522, 20533, 20535, 20537, 20539 à 20545, 20556 à 20560, 20562 à 20564, 20568 à 20571, 20573, 27829 à 27831, 27833 à 27842, 27844 à 27846, 27848, 27851, 27852, 27855 à 27862, 27865, 27866, 27868 à 27873, 27876, 27878 à 27882, 27884, 278885.
- La quatorzième un récépissé délivré le 4 mars dernier constatant le dépôt fait au Crédit Lyonnais par M. Charles Tézenas du Montcel sous le numéro 2644 de onze obligations au porteur de la Société Herné-Bockum sorties aux tirages de 1878 à 1881 portant les numéros 27877 (avril 1878), 20565, 27843, 27875 (avril 1879), 20534, 20572, 27874 (avril 1880), 20567, 27854, 27867, 27886 (mai 1881).
- La quinzième un certificat délivré le 29 mai 1878 sous le numéro 1884 constatant le dépôt par M. Charles Tézenas du Montcel dans les caisses du Crédit Lyonnais de deux obligations au porteur des Charbonnages d'Herné-Bockum, remboursables en 1877, portant les numéros 20538, 27828.
- La seizième un récépissé provisoire délivré sous le numéro 78936 à M. Tézenas du

Montcel le 28 juin 1882 constatant le dépôt au Crédit Lyonnais de dix actions au porteur des usines Franco-Russes et de soixante actions au porteur de la Wienner Bank.

Lesquelles pièces ont été cotées et paraphées par ledit Me Coste notaire et par lui inventoriées sous la présente cote première.

Cote deuxième
Titres actifs au porteur

Cent cinq pièces qui sont :

- La première jusques compris la cinquième, cinq actions au porteur revêtues du timbre d'abonnement de 500F chacune libérées de 250F seulement, de la Société foncière lyonnaise. Ces actions portent les numéros 193559 à 193563 inclus.
  Tous les coupons y sont attachés depuis et compris celui portant le numéro trois.
- La sixième jusques compris la cinquante cinquième, cinquante actions au porteur des Mines de Trifailes, portant les numéros 26667 et 26668, 31327 à 31341, 26669 à 26688, 29261 à 29265, 45954 à 45958, 45656, 45657, 03051.
  Toutes ces actions portent l'estampille du visa pour timbre avec mention de perception du droit de trois francs douze centimes.
- La cinquante sixième jusques compris la cent cinquième, cinquante feuilles insérées dans les cinquante actions ci-dessus décrites et contenant chacune trois coupons dont le premier est à échéance du 1er juillet 1882.

Lesquelles pièces n'ont été ni cotées ni paraphées attendu leur nature et valeur au porteur et ont été seulement inventoriées sous la présente cote deuxième.

Cote troisième
Actions de l'Union Générale (actions nouvelles)

Une pièce qui est un reçu portant le numéro 1779 délivré à M. Tézenas du Montcel le 23 novembre 1881 par la Société de l'Union Générale constatant le versement par ledit M. Charles Tézenas du Montcel d'une somme de six mille deux cent cinquante francs pour libération de moitié de vingt-cinq actions nouvelles de ladite société.

Au dos de ce titre se trouve la mention en date du 10 décembre 1881 du paiement d'une somme de six mille deux cent cinquante francs pour libération totale desdites vingt-cinq actions, et la mention à la date du 24 du même mois du paiement d'une somme de huit mille sept cent cinquante francs à titre d'apport supplémentaire sur lesdites vingt-cinq actions.
En sorte qu'il a été versé par M. Charles Tézenas du Montcel pour souscription à ces vingt-cinq actions de l'Union nouvelles une somme totale de 21 250F.

Laquelle pièce a été cotée et paraphée par ledit Me Coste notaire et par lui inventoriée sous la présente cote troisième.

Cote quatrième
Actions de la Compagnie du Soleil (grêle)

Une pièce qui est un certificat dûment timbré par abonnement en date du 20 décembre 1879 constatant que M. Charles Tézenas du Montcel est inscrit sur les registres de la Compagnie de Soleil (Société anonyme d'assurance contre la grêle) pour deux actions nominatives de cinq cents francs chacune, libérées de cent vingt-cinq francs seulement portant les numéros 6359 et 6360.

Laquelle pièce a été cotée et paraphée par ledit Me Coste notaire et par lui inventoriée sous la présente cote quatrième.

Cote cinquième
Notes et renseignements actifs

Sept pièces qui sont :

- La première une note paraissant écrite de la main du défunt portant d'un côté l'indication des valeurs composant sa fortune et des revenus, coupons ou dividendes touchés sur chacune d'elle pendant l'année 1874 et de l'autre la mention d'un achat fait le 11 février 1875 de dix huit obligations nominatives du Crédit Foncier de France.
- La seconde et la troisième deux notes paraissant également écrites de la main du défunt intitulée *Numéros de mes titres en cas de perte*, et paraissant se rapporter aux années 1873 et 1874.
- La quatrième une note paraissant aussi écrite de la main du défunt, contenant la mention des valeurs lui appartenant et le chiffre de leurs revenus, pour les années 1876 et 1877.

  Au dos de la note se trouve la mention suivante :

  « Sur les 25 000 francs chez Enmoncel (?), 15 000 à 5% et 10 000 à 6%. »

  À l'instant M. Corron a interpellé M. Allizon, lui demandant si cette somme de 25 000F n'appartenait pas à un prêt qui lui aurait été fait par son beau-père, et dans ce cas, à quelle date ce prêt aurait été effectué, comment il aurait été remboursé, quels titres le constataient, et pour quelle somme il doit être compris aujourd'hui à l'actif de la succession de M. Tézenas du Montcel.

  M. Allizon a répondu qu'effectivement une somme de 25 000F lui a été prêtée par M. Tézenas du Montcel son beau-père le 27 février 1876 et qu'il avait été convenu entre eux que les intérêts de cette somme seraient servis semestriellement au prêteur autour de 5% pour 15 000F, de 6% pour 10 000F.

  Mais qu'il n'est plus aujourd'hui débiteur de cette somme attendu que dans le courant de l'été 1882 et postérieurement à la catastrophe financière survenue au mois de janvier de la même année qui devait obligé le déclarant à suspendre ses paiements et à céder sa charge d'agent de change, M. Tézenas du Montcel a fait remise pure et simple à son gendre de la somme de 25 000F qu'il lui devait.

  M. Allizon déclare en outre faire l'aveu ci-dessus à titre expressément indivisible.

  M. Carron déclare retenir l'aveu de M. Allizon et faire toute réserve de droit pour exiger que la somme de 25 000F en question figure à l'actif de la succession, soir comme dette existant encore, soit dans le cas où la remise de dettes serait reconnue et acceptée, comme une libéralité entamant la qualité disponible et réduisant d'autant les [...] des dispositions testamentaires faites par M. Tézenas du Montcel au profit de sa fille.

  M. Allizon fait observer que si l'on considère cette remise de dette comme une libéralité, cette libéralité ne peut être évaluée qu'en tenant compte de l'impossibilité où il se trouvait à ce moment de payer ladite somme de 25 000F.

Les parties font respectivement toutes protestations utiles au sujet des interpellations, dires et prétentions ci-dessus et toutes réserves pour ce faire apprécier et trancher en temps et lieu.

- La cinquième pièce est une note paraissant écrite de la main du défunt contenant compte de ses revenus pour les années 1878 et 1879.
- La sixième une note paraissant aussi écrite de la même main, contenant les mêmes renseignements pour l'année 1881. Le dernier renseignement qu'elle contient est écrit au crayon et daté du 8 novembre dite année.
- La septième est une petite note paraissant également écrite de la main du défunt et contenant d'un côté l'évaluation de la fortune de son père au 25 octobre 1862 et, de l'autre côté, des calculs pour établir la part revenant à M. Corron dans la succession de Madame Tézenas du Montcel.

Lesquelles pièces ont été cotées et paraphées par ledit Me Coste notaire et par lui inventoriées sous la présente cote cinquième.

Cote sixième
Testament de Madame Tézenas du Montcel

Une pièce qui est une copie du testament de Madame Marie dite Emma Peyret Gerin, épouse de Benoît Charles Joseph Tézenas du Montcel en date du 12 avril 1851 à Saint-Étienne et suivi d'un codicille en date du 9 janvier 1873, le tout disposé aux minutes de Me Germain, notaire à Saint-Étienne, suivant ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de la ville en date du 8 janvier 1874.

Par ce testament, ladite dame a légué à son mari la jouissance de la moitié des biens et droits mobiliers et immobiliers qu'elle délaisserait et par le codicille elle a donné à sondit mari la pleine propriété des meubles meublants, tableaux, objets d'arts, pierreries, linges, chevaux et équipage lui appartenant, le tout à imputer sur la quotité en toute propriété dont elle pouvait disposer en faveur de son mari.

Les parties déclarent qu'il n'a pas été fait inventaire après le décès de Madame Tézenas du Montcel survenu le 2 janvier 1874, et que M. Tézenas du Montcel est resté en possession de tout l'actif dépendant de la succession de sa femme, sauf l'effet des donations en avancement, hoiries qu'il a faites à ses deux filles aux termes de leurs contrats de mariage qui seront ci-après analysés, lesquelles mentions ont été stipulées imputables sur la succession de Madame Tézenas du Montcel.

Laquelle pièce a été cotée et paraphée par ledit Me Coste notaire et par lui inventoriée sous la présente cote sixième.

Cote septième
Créances anciennes

Sept pièces qui sont :

- La première une lettre datée de Lyon du 20 février 1867 par laquelle M. Lucien Neyron se reconnaît débiteur envers M. Tézenas du Montcel d'une somme de 600F, production d'intérêt à 5%.
- La seconde une lettre non datée écrite par le même au même et paraissant être une

lettre d'envoi de la précédente.

- La troisième et la quatrième deux mots paraissant écrits de la main du défunt relatives à cette créance.
- La cinquième et la sixième deux lettres émanant d'un sieur Faguet, légiste à Lyon, relative à une créance contre un sieur Drevet, sans indication de somme ni de cause.
- Les deux suivants, deux lettres d'un sieur Tuillard, liquidateur de la succession de M. Faguet réclamant à M. Tézenas du Montcel une somme de 30,90F pour frais de poursuite contre le sieur Drevet dus à la succession.
  En marge d'une de ces lettres se trouve une mention mise de la main de M. Tézenas, constatant qu'il a envoyé la somme réclamée et qu'il a laissé le dossier aux mains de M. Tuillard.

Lesquelles pièces ont été cotées et paraphées par ledit Me Coste notaire et par lui inventoriées sous la présente cote septième.

Il a été vaqué à tout ce que dessus depuis ladite heure de huit heures du matin jusqu'à celle de sept du soir sans […] sauf le temps de […] par triple vacation, ainsi déclaré.

Et la vacation pour continuer le présent inventaire a été du consentement des parties, remise au lendemain matin à huit heures.

Les objets mobiliers et les titres et papiers ci-dessus inventoriés ainsi que ceux restant à l'être, sont du consentement des parties donnés en la garde et possession de M. Allizon qui le reconnaît et s'en charge, pour en faire la représentation quand et à qui il appartiendra.

Et sous toutes nouvelles réserves et protestations de droit, les parties ont signé avec les notaires de tout, après lecture faite.

Quatrième jour

Et le lundi vingt six février mil huit cent quatre-vingt trois, à huit heures du matin,

Ensuite de l'ajournement contenu en la clôture de la vacation qui précède, il va être aux mêmes requêtes, présence et qualités que ci-dessus, en l'étude de Me Coste notaire, procédé à la continuation du présent inventaire, par la suite de la description des papiers et les déclarations actives et passives sur la succession dont il s'agit.

Cote huitième
Comptes au Crédit Lyonnais

Vingt-trois pièces qui sont :

- La première un carnet de comptes courants portant le numéro 26 inscrit au nom de M. Charles Tézenas du Montcel sur lequel sont inscrits les versements et retraits d'espèces faits par le défunt au Crédit Lyonnais.
  Il contient vingt-deux feuillets écrits en totalité. Le premier article est en date du 11 avril 1873 et le dernier du 15 juin 1881.
- La seconde, un carnet de comptes courants faisant suite au précédent, dont les huit premières pages seulement sont écrites. Le premier article est en date du 11 juillet 1881 et le dernier du 11 novembre dernier (1882).
  Il contracte à cette époque un crédit de seize cent quatre vingt quatorze francs cinquante

centimes, valeur au 27 dudit mois de novembre.

- La troisième, une copie du compte de M. Charles Tézenas du Montcel au Crédit Lyonnais, arrêté à la même époque.
- La quatrième et la cinquième deux talons de carnets de chèques contenant chacun 25 feuilles numérotées et s'appliquant à la période courant du 11 avril 1873 au 21 janvier 1878.
- La sixième jusques et compris la vingt-troisième dix-huit lettres, comptes courants, mots ou bordereaux adressés par la société du Crédit Lyonnais à M. Tézenas du Montcel.

Lesquelles pièces ont été cotées et paraphées par ledit Me Coste, notaire et par lui inventoriées sous la présente cote huitième.

Cote neuvième

Pièces d'administration

Six pièces qui sont :

- La première une police revêtue du timbre d'abonnement souscrite par M. Tézenas du Montcel à la Compagnie Le Phénix le 1er mars 1875 sous le numéro 19363 pour assurer contre l'incendie pendant une période de dix ans son mobilier meublant.
- La seconde un avenant à la police constatant le transport du mobilier garanti dans un autre appartement place de l'Hôtel de Ville n°3.
- La troisième une quittance de primes pour l'année commençant le 3 décembre 1881.
- La quatrième une note relative à l'appartement que M. Tézenas du Montcel occupait en location dans la maison Boudarel Bonhomme à Saint-Étienne, place de l'Hôtel de Ville n°3.
- La cinquième un reçu de 1 217,05F délivré par M. Merlier, régisseur de la maison, pour huit mois et demi de loyer, au 25 juin 1881.
- La sixième un reçu délivré par le même au même d'une somme de 1 500F à valoir sur loyers échoués.

Lesquelles pièces ont été et cotées et paraphées par ledit Me Coste notaire et par lui inventoriées sous la présente cote neuvième.

Cote dixième

Oppositions à partage des successions de M. et Madame Tézenas du Montcel père et mère

Trois pièces qui sont :

- La première un exploit de l'huissier Gisclon en date du 10 mai 1882 contenant à la Requête de M. Regaud, syndic de la faillitte de la Banque de Lyon et de la Loire, comme créancier de M. Auguste Tézenas du Montcel, défense de procéder hors sa présence au partage des successions de M. et Madame Tézenas du Montcel, père et mère du débiteur.
- La deuxième et la troisième deux autres exploits du même huissier ayant le même objet.

Lesquelles pièces ont été cotées et paraphées par ledit Me Coste notaire et par lui inventoriées sous la présente cote dixième.

Cote onzième

Quatre pièces qui sont :

- La première, une note du contrat de mariage de M. Benoit Charles Joseph Tézenas du Montcel avec Mademoiselle Marie dite Emma Peyret, reçu par Me Testenoire Lafayette et l'un de ses collègues, notaires à Saint-Étienne, le 28 décembre 1845. Aux termes de ce contrat les futurs époux ont adopté le régime exclusif de communauté et la future épouse s'est constitué en dot :

  1. un trousseau évalué 4 000F.

  2. une somme de 70 000F, montant de la constitution de dot qui lui a été faite aux termes dudit contrat.

- La seconde, l'expédition d'un acte reçu par Me Desjoyaux et son collègue, notaire à Saint-Étienne, le 31 mars 1862 contenant partage de la succession de M. Jean Claude Peyret, père de Madame Tézenas du Montcel décédé le 20 décembre 1861. Il résulte de cet acte que Madame Tézenas du Montcel a été remplie de ses droits au moyen de [...]utions suivantes :

  1. un domaine dit « de la Péronnière » situé au lieu de ce nom, commune de Gimond.

  Les parties expliquant que ce domaine a été vendu par Madame Tézenas du Montcel au sieur Jean Marie Mégie de Saint-Héand suivant acte reçu par Me Cave, notaire à Fontanès, le 7 mai 1873, moyennant un prix de 24 000F qui a été touché par M. Tézenas du Montcel.

  2. un tènement de maison et cour situé à Saint-Étienne, place des Ursules et petite rue de la Bourse.

  Les immeubles ont été vendus pendant le mariage au sieur Jean François Gagnière, aubergiste, demeurant à Saint-Étienne place Grenette, suivant acte reçu par Me Peyret, notaire à Saint-Étienne, le 6 septembre 1862, moyennant un prix de 35 000F payé comptant.

  3. une propriété dite « Nouvelle clôture du Rey », située à Saint-Étienne lieu du Rey avec terres entre la Route de Serrières et la propriété Robichon, et une bande de terrain de 50 centimètres le long de la route.

  Le tout a été vendu à M. Francisque David, négociant à Saint-Étienne, suivant acte reçu par Me Desjoyaux, notaire à Saint-Étienne, le 8 mars 1865, moyennant un prix de 70 000F payé comptant.

  4. une teinturerie située à Saint-Étienne lieu du Rey.

  Cet immeuble n'a pas été aliéné et existe encore en nature.

  5. une soulte (?) de 875F en espèces à recevoir de M. Peyret.

  Cette soulte a été payée comptant.

  6. et une somme de 15 000F à recevoir dudit M. Peyret après le décès de Madame Peyret Gerin, sa mère, sans intérêts jusqu'alors.

- La troisième une note de laquelle il résulte que Madame Peyret née Gerin, mère de Madame Tézenas du Montcel, est décédée en 1866 et que ladite Madame Tézenas du Montcel, sa fille, a reçu lors de l'ouverture de sa succession :

  1. La somme de 15 000F qui lui était due par M. Peyret son frère et qui avait été stipulée payable au décès de Madame Peyret Gerin aux termes du partage sus-analysé du 31 mars 1862.

  2. Deux actions de la Banque de France.

- La quatrième un certificat d'inscription d'actions de la Banque de France délivré par la succursale de Saint-Étienne le 11 juillet 1866, constatant que Madame Peyret Marie dite Emma, épouse de M. Benoit Charles Joseph Tézenas du Montcel, demeurant à Saint-Étienne, est inscrite sur le registre coté A folio 69, pour deux actions de la Banque de France.

  Des estampilles apposées au dos de ce certificat, il résulte que le dernier dividende a été

payé le 29 juillet dernier (1882).
Au bas de ce certificat se trouve la mention suivante :
« Suivant un acte de notoriété déposé à la succursale et passé devant Me Germain, notaire à Saint-Étienne, le 23 février 1877, les nu-propriétaires de ces deux actions sont, chacune pour moitié :
1° Madame Tézenas du Montcel Marie, femme de M. Emmanuel Allizon.
2° Mademoiselle Coron Marie Anne, fille mineur de Madame Anne Tézenas du Montcel et de M. César Coron.
L'usufruit appartient par moitié aux nu-propriétaire et à M. Benoit Charles Joseph Tézenas du Montcel. »

Les parties expliquent que ces deux actions sont celles qui ont été recueillies par Madame Tézenas du Montcel dans la succession de sa mère.

Des pièces inventoriées sous la présente cote, il résulte que la fortune de Madame Tézenas du Montcel née Peyret comprenait les sommes et valeurs suivantes :

1. son trousseau évalué par contrat de mariage – 4 000F.
2. donation faite aux termes du même contrat – 76 000F.
3. Prix de vente de la maison de La Gimond – 24 000F.
4. Prix de vente des immeubles de place des Ursules – 35 000F.
5. Prix de vente d'une partie des immeubles du Rey – 70 000F.
6. Soulte stipulée au partage du 31 mars 1862 – 875F.
7. Somme stipulée payable au décès de Madame Peyret Gerin – 15 000F.
8. Teinturerie du Rey existant encore en nature.
9. Deux actions de la Banque de France existant aussi en nature.

Total de la succession de Madame Tézenas du Montcel, outre les biens existant encore en nature – 224 875F.

Lesquelles pièces ont été cotées et paraphées par ledit Me Coste notaire, et par lui inventoriées sous la présente cote onzième.

Cote douzième

Pièces relatives à la succession de M. Joseph Tézenas du Montcel aîné, père du De Cujus

Deux pièces qui sont :

- La première une note du testament de M. Jacques Joseph Tézenas du Montcel, décédé à Saint-Étienne le 7 juillet 1863, fait en la forme olographe à Saint-Étienne le 6 juillet 1856, décrit et déposé aux minutes de Me Testenoire Lafayette, notaire à Saint-Étienne suivant ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal Civil de ladite ville, aux termes duquel ledit M. Tézenas du Montcel a légué à sa fille Mademoiselle Fanny Tézenas du Montcel par préciput et hors part tout son mobilier de la ville et de la campagne, exception faite des deniers comptants et des valeurs, ledit mobilier évalué par lui à 12 000F et la jouissance annuelle et viagère de toutes ses propriétés du Montcel, ou eulx optant en redevances de Mines.
- La seconde, l'expédition du testament de Madame Françoise Fanny Balaÿ, propriétaire rentière demeurant à Saint-Étienne rue Mi-Carême, fait en la forme olographe à Saint-Étienne le 22 février 1844, décrit et déposé aux minutes de Me Testenoire Lafayette, notaire en ladite ville suivant ordonnance du Président du Tribunal Civil du 18 mars de la même

année.

Aux termes de ce testament, Mademoiselle Balaÿ a légué aux enfants Tézenas Balaÿ au nombre desquels se trouvait Charles Tézenas :

1. le domaine de la Berthonnière ainsi que le Bois Rond, n°283 et 284 du plan cadastral de la commune de La Fouillouse.
2. tout son mobilier de la ville et la moitié de son argenterie.
3. la somme de 30 000F.

Aux termes du même testament sur les legs faits aux enfants Tézenas Balaÿ, Mademoiselle Fanny Balaÿ a donné par préciput 10 000F à Hélène Tézenas et la jouissance du surplus à Mademoiselle Fanny Tézenas du Montcel.

En sorte que M. Charles Tézenas du Montcel était propriétaire par indivis d'un sixième en nue propriété avec des frères et sœurs, sous les legs ci-dessus rapportés, à l'extraction faite de la somme de 10 000F attribuée par préciput à Hélène Tézenas.

Lesquelles pièces ont été cotées et paraphées par ledit Me Coste notaire et par lui inventoriées sous la présente cote douzième.

Cote treizième

Comptabilité de ménage

Trois pièces qui sont :

- La première un cahier cartonné format moyen paraissant écrit de la main de Madame Tézenas du Montcel, et où elle inscrivait ses dépenses de ménage. Les 51 premiers feuillets sont remplis en totalité ou en partie, ainsi que le soixante-quatrième, jusques et compris le soixante-cinquième, et le soixante-neuvième jusques et compris le soixante-quatorzième et dernier. Les dépenses sont comprises depuis le mois d'octobre 1854 jusqu'au mois d'avril 1869.
- La seconde un cahier de même dimension comprenant les dépenses de ménage depuis le mois d'avril 1869 jusqu'au mois de juillet 1872 inclusivement. Douze feuillets seulement sont en blanc, les autres paraissent écrits de la main de Madame Tézenas du Montcel.
- La troisième un cahier de même dimension, dont les 40 premiers feuillets sont écrits en totalité ainsi que les trois dernier, le quatrième avant dernier est écrit en partie. Le premier article est du 24 août 1872, le dernier du 19 février 1882. Tout est écrit de la main de M. Charles Tézenas du Montcel à partir des articles commençant au mois d'août 1873 ; le reste paraît être écrit de la main de Madame Tézenas du Montcel.

Lesquelles pièces ont été cotées et paraphées par ledit Me Coste notaire et par lui inventoriées sous la présente cote treizième.

Cote quatorzième

Factures acquittées, quittances diverses, polices d'assurance, etc.

Deux cents soixante-six pièces qui sont :

- La première jusques et compris la trente-troisième, autant de factures et notes acquittées, et notes diverses relatives à l'année 1881 et 1882.
- La trente-quatrième jusques et compris la soixante-deuxième, autant de factures acquittées et notes diverses relatives aux années 1880 et 1881.

- La soixante-deuxième jusques et compris la centième, autant de factures acquittées et notes diverses relatives aux années 1879 et 1880.
- La centième jusques et compris la cent trente-septième, autant de factures acquittées et notes diverses relatives aux années 1878 et 1879.
- La cent trente-septième jusques et compris la cent soixante-septième, autant de factures acquittées et notes diverses relatives aux années 1878 et 1877.
- La cent soixante-septième jusques et compris la cent quatre-vingt-dix-neuvième, autant de factures acquittées et notes diverses relatives aux années 1876 et 1877.
- La cent quatre-vingt-dix-neuvième jusques et compris la deux-cent septième, autant de factures acquittées et notes diverses relatives aux années 1875 et 1876.
- La deux cent septième jusques et compris la deux cent trente-cinquième, autant de quittances de loyers et de primes d'assurance à la Compagnie Le Phénix.
- La deux cent trente-cinquième jusques et compris la deux cent soixante-sixième et dernière, autant de factures acquittées et notes diverses non datées ou antérieures à l'année 1872.

Lesquelles pièces ont été cotées et paraphées par ledit Me Coste notaire et par lui inventoriées sous la présente cote quatorzième et dernière.

Déclarations

Les parties font les déclarations suivantes :

1° Sur les rapports

I. Au terme du contrat de mariage de Madame Marie Antoinette Tézenas du Montcel, aujourd'hui décédée, avec M. Maximilien César Corron, reçu par Me Moÿse, notaire à Saint-Étienne, le 13 janvier 1873, il a été fait donation à la future épouse par ses père et mère :
    1. d'un trousseau d'une valeur de 6 000F.
    2. et d'une somme de 60 000F en espèces, sont le contrat porte quittance.

   Total : 66 000F.

Cette constitution de dot a été faite par M. et Madame Tézenas du Montcel à la future épouse par moitié entr'eux, mais expressément cependant par imputation en totalité sur la succession du premier mourant donateur.

II. Madame Allizon a reçu de son père aux termes de son contrat de mariage reçu par Me Germain, notaire à Saint-Étienne le 7 février 1876 :
    1. un trousseau évalué 6 000F.
    2. divers diamants d'une valeur de 4 000F.
    3. Et une somme de 100 000F en espèces dont le contrat porte quittance.

   Total : 110 000F.

Il a été stipulé au contrat que de convention expresse cette donation s'imputerait en entier sur la part de la future épouse dans la succession mobilière et immobilière non encore liquidée de sa mère, spécialement d'abord sur les droits lui afférant en pleine propriété dans ladite succession et subsidiairement seulement sur la part grevée de l'usufruit légué par Madame Tézenas à son mari aux termes de son testament.

En outre, cette donation a été faite sous la condition que le surplus de la part de la future épouse dans la succession de sa mère appartiendrait en jouissance sa vie durant à M. Tézenas du

Montcel père.

M. Allizon fait observer ici que Madame Allizon ayant fait le rapport en nature des diamants à elle donnés, elle ne doit plus le rapport que de 106 000F à la succession de sa mère.

2° Sur l'actif

L'actif de la succession de M. Tézenas du Montcel doit comprendre les sommes et valeurs suivantes :

1. Le mobilier meublant dessus inventorié et estimé à la somme de 8 751,50F.
   M. Corron déclare que l'évaluation de 20 000F donnée par M. Tézenas du Montcel à son mobilier doit être considérée comme une condition intégrante et irréparable dudit legs, destinée à assurer son exécution et qu'en conséquence Mademoiselle Allizon devra imputer le mobilier en question pour une somme de 20 000F sur la quotité disponible, bien que la valeur réelle dudit mobilier ne soit que de 8 751,50F, comme il est dit ci-dessus, harnais et diamants non compris.
   M. Allizon proteste contre cette prétention, déclarant qu'on ne saurait donner à la disposition faite par M. Tézenas du Montcel dans son testament le sens qu'y attache M. Corron ; qu'en effet l'évaluation de 20 000F partie audit testament n'est accompagnée d'aucune indication d'où on puisse conclure que M. Tézenas du Montcel a entendu faire une estimation à forfait ; que bien au contraire son intention évidente a été de donner à sa fille ce maximum possible et que cette intention qui est la [...] fondamentale et en résume l'esprit, ne peut être contredite que par des termes exprès et non par une évaluation qui, dans l'idée du testateur, n'avait [...]nement aucune portée juridique ; qu'au surplus cette évaluation de 20 000F représentait à peu de choses près la valeur réelle du mobilier du testateur à l'époque du testament, si l'on tient compte de ce qu'il possédait alors des chevaux et des voitures, d'une valeur d'environ 6 500F qu'il a revendus depuis, et les diamants qu'ils a donnés à sa fille pour 4 000F.
   Les parties font respectivement au sujet de cette question toutes réserves et protestations utiles.
   En conséquence, jusqu'à ce qu'il ait été statué à ce sujet, il n'y a lieu de porter ici ledit mobilier que pour mémoire, ci mémoire.

2. Les valeurs inventoriées ci-dessus comprenant :
   a) Cinq actions de la Banque de France valant au cours du décès 5 277,50F soit la somme de 26 387,50F.
   b) Vingt cinq actions de la Société Stéphanoise de dépôts et comptes courants et de Crédit Industriels délivrées de 125F, dont le cours au jour du décès est de 405F soit la somme de 750F.
   c) Cinquante-six actions au porteur du Crédit Lyonnais, valant au cours de la Bourse au jour du décès 590F l'une, libérées de 250F soit la somme de 19 040F.
   d) Deux actions de la Compagnie du Soleil (Incendie) valant au cours du décès 1 925F ; 3 850F.
   e) Trente actions au porteur de la Compagnie des Houillères de Montrambert valant au cours du décès 875F, soit 26 250F.
   f) Vingt actions de la Compagnie des Aciéries de Saint-Étienne valant au cours du décès 1 120F ; 22 400F.
   g) Vingt-cinq actions Retin-Gaudet anciennes valant au cours du décès 540F, soit 13 500F.
   h) Quinze actions de la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine délivrées de 375F,

valant au cours du décès 525F soit (525-125) 6000F.

i) Dix actions anciennes de la Compagnie Générale des Eaux, valant au cours du décès 1 500F soit la somme de 15 000F.

j) Dix actions nouvelles de la Compagnie Générale des Eaux dont le cours au jour du décès était de 1 490F, libérées de 250F (1490-250), soit 12 400F.

k) Cinquante actions au porteur des Mines du Montcel-Ricamarie au cours du décès de 17F, soit 850F.

l) Soixante-dix-sept obligations au porteur de la Société Herné-Buekum dont le cours au jour du décès était de 313F soit 24 101F.

m) Treize obligations de la même société sorties au tirage, à 440F soit 5 720F.

n) Dix actions au porteur des Usines Franco-Russes valant au cours du décès 125F soit 1 250F.

o) Cinq actions au porteur de la Société Foncière Lyonnaise, libérées de 250F, valant au cours du décès 475F, soit (475-250) 1 125F.

p) Soixante actions au porteur de la Compagnie la Winner Bank libérées de 250F seulement donc le cours au jour du décès était de 340F soit 5 400F.

q) Cinquante actions au porteur des Mines des Trifailes dont le cours au jour du décès était de 99,50F spot 4 125F.

r) Deux actions nominatives de la Compagnie du Soleil, Compagnie d'assurances contre la grêle, dont le cours au jour du décès était de 50F, soit la somme totale de 100F.

Lesdites actions inventoriées sous la cote quatrième ci-dessus.

3. Le prorata du revenu de deux actions de la Banque de France dont M. Tézenas du Montcel était usufruitier, soit la somme de 193,35F.
4. La somme de 1 694,50F, montant du compte créditeur du défunt au Crédit Lyonnais.
5. Celle de 893,47F, montant en capital et intérêts de la créance du défunt contre le sieur Neyron (cote septième).
6. Le prorata des revenus des immeubles du Rey pour la part soit une moitié revenant à M. Charles Tézenas du Montcel ou la somme de 397,20F.
7. La créance du défunt sur un sieur Drevet portée ici seulement pour mémoire à cause de son recouvrement impossible (cote septième).
8. La somme de 66 000F, montant du rapport de Mademoiselle Corron.
9. Celle de 106 000F, montant du rapport de Mademoiselle Allizon.
11. La nue propriété d'un sixième en indivis dans les propriétés du Montcel pour mémoire.

    Total autre […] de l'actif de la succession de M. Charles Tézenas du Montcel.
12. La somme de 106 248F due à la succession par un agent de change de Lyon pour solde des opérations que le défunt avait faites chez lui et déduction faite d'un dividende de 10% payé par ledit agent de change.

    Les parties expliquent que cet agent de change a suspendu ses paiements et vendu sa charge, qu'un liquidateur a été nommé et qu'il est impossible de prévoir la somme qui sera encore distribuée à titre de dividende aux créanciers. En conséquence cette créance ne figurera ici que pour mémoire.
13. La somme de 12 249,80F, montant de la répartition de 10% distribués sur la créance ci-dessous (n°12 de l'actif).

    Il est expliqué que M. Tézenas du Montcel avait chargé M. Allizon d'encaisser cette somme et que ce dernier l'a encore entre mains, comme mandataire n'ayant pas encore rendu compte de son mandat.

14. La somme recueillie par le défunt dans la succession de Mademoiselle Fanny Balaÿ.
    Étant ici observé que cette succession est grevée pour la totalité de l'usufruit viager de Mademoiselle Fanny Tézenas du Montcel encore vivante, et que la part soit un sixième, revenant à M. Charles Tézenas du Montcel doit résulter de titres constatant la liquidation de cette succession ; lesquels titres n'ayant pu être établis jusqu'à ce jour cette partie de l'actif ne doit figurer que pour mémoire. Évalué à 10 000F environ.
15. M. Corron demande encore qu'il soit porté à l'actif sous toutes réserves et protestations de la part de M. Allizon la somme de 25 000F qui aurait été prêtée à ce dernier par le défunt et dont remise lui aurait été consentie ; observant que si la remise doit sortir sans effet, on ne doit pas moins faire le rapport fictif de cette somme conformément à l'article 922 du Code Civil pour le calcul de la quotité disponible. Mais cette somme et cette prétention étant contractée par M. Allizon, il n'y a lieu d'en parler ici que pour mémoire.
16. L'actif de la succession de M. Tézenas du Montcel comprend encore divers droits de tréfonds sur les propriétés du Montcel, communes de la Talaudière et de Sorbiers, portés ici également pour mémoire.

Total outre mémoire de l'actif de la succession de M. Tézenas du Montcel : 375 676,82F.

3° Sur le passif

Le passif de la même succession doit comprendre les sommes suivantes :

1. Celle de 224 875F, montant des reprises en argent de Mademoiselle Tézenas du Montcel née Peyret ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus, sous la cote onzième.
   Étant observé que M. Charles Tézenas du Montcel n'était plus en réalité débiteur que d'une partie de ces reprises par suite des avancements d'hoierie faits à Mesdemoiselles Corron et Allizon.
2. Les intérêts encaissés par M. Tézenas du Montcel sur la fortune mobilière et immobilière de sa femme depuis le décès de cette dernière jusqu'à celle du de cujus, en dehors de ceux auxquels il avait droit comme usufruitier ; desquels intérêts la succession doit compte à M. Corron, l'avancement scavoir fait à sa femme, ne paraissant pas avoir rempli cette dernière de tous ses droits en pleine propriété dans la succession de sa mère.
   Quant à Mademoiselle Allizon, elle n'a rien à réclamer de ce chef par suite de la condition à elle posée dans son contrat de mariage, les intérêts sont ici portés pour mémoire.
3. La somme de 910F payée à la Fabrique de la Grand'Église pour l'enterrement du défunt.
4. Celle de 148F payée à Lefèvre pour le cercueil.
5. Celle de 51,50F payée à l'Hôtel-Dieu de Saint-Étienne pour fournitures de pharmacie.
6. Celle de 380F payée à Berger, marchand de vins.
7. Celle de 130F payée à Florent Vantajols, bourrelier.
8. Celle de 119F payée à Mallet, blanchisseur.
9. Celle de 50,40F payée à Rousset, blanchisseur.
10. Celle de 8,85F payée à Loy pour fournitures de literie.
11. Celle de 45F payée à la loueuse de chaises de la Grand'Église.
12. Celle de 300F payée à Guillaume Vial, garde malade.

13. Celle de 1074,15F payée pour gages à Jeanne Revel, cuisinière.
14. Celle de 123,45F due à Savolle, pharmacien.
15. Celle de 13F due à Damey, sellier.
16. Celle de 1 300F réclamée par le Docteur Riembault.
17. La somme de 40F due à Cizeron pour fourniture de bois.
18. La somme de 12F due aux religieuses de l'Espérance pour soins donnés.
19. La somme de 72F due à Royet, bastier à Lyon.
20. Les frais des présentes pour mémoire.
21. Une facture due à M. M. Thiolier frères, imprimeurs à Saint-Étienne dont le montant n'est pas encore connu, pour mémoire.
22. Une facture due au Sieur Chol, menuisier à Saint-Étienne, dont le montant n'est également pas connu, pour mémoire.

Total du passif outre mémoire : 229 652,35F.

Il a été vaqué à tout ce que dessus, depuis la heure de huit heures du matin jusqu'à celle de sept du soir désemparer sauf le temps des repas, par triple vacation, ainsi déclaré.

Et attendu qu'il ne s'est plus rien trouvé à dire, comprendre ni déclarer au présent inventaire, il a été à l'instant affirmé sincère et véritable par M. Allizon après que ce dernier ait prêté serment en la manière accoutumée de n'avoir rien pris ni détourné ou ferait (?) ni un qui ait été rien pris ni détourné par qui que ce soit des objets confiés à sa garde et dépendant ou pouvant dépendre desdites communauté et succession.

Tous ces objets, titres et papiers, ci-dessus inventoriés, sont demeurés du consentement des parties en la garde et possession de M. Allizon qui en fera la représentation quand et à qui il appartiendra.

Lecture faite de tout ce que dessus et sous toutes réserves utiles et protestations de droit respectivement faites et renouvelées, les parties ont signé avec les notaires.

Annexe 2

Article *À propos de la maison Tézenas du Montcel : notre et compléments sur une dynastie forézienne ou comment la petite histoire contribue à la grande* d'Hervé Pillot-Chanteloube

A PROPOS DE LA MAISON TEZENAS DU MONTCEL : NOTES ET COMPLÉMENTS SUR UNE DYNASTIE FORÉZIENNE OU COMMENT LA PETITE HISTOIRE CONTRIBUE A LA GRANDE

par Hervé Pillot-Chanteloube

Il est des villes dont le nom évoque immédiatement la famille qui en eut l'apanage : Uzès, La Rochefoucauld, Bourbon-l'Archambaud... Saint-Etienne n'est pas de celle-ci. Notre ville n'a que peu connu les grandes maisons aristocrates admises aux honneurs de la Cour de France, la noblesse stéphanoise tire ses lettres de l'Industrie, de la Robe, du Travail : ainsi, les Delaroa, les Colomb et les Tezenas du Montcel.

Notre propos ne sera pas de retracer une généalogie complète des sieurs du Montcel, mais plutôt de la compléter grace aux éléments "nouveaux" (mais parfois vieux de plusieurs siècles), qui m'ont été aimablement fournis par plusieurs des nombreux descendants de la famille (CF : Sources)

Le premier de ceux-ci n'est que peu abordé dans l'ouvrage de Paul Tezenas du Montcel : « Une famille française du XVI^e^ siècle à nos jours ». En effet, il est question dans ce livre d'origines assez anciennes. La maison Tezenas n'apparait en Forez, qu'au début du XVII^e^, avec le mariage en 1604 de Pierre Tezenas avec Germaine Mathevon de Curnieu issue d'une famille bien connue par les généalogistes régionaux. Arquebusier de son état, ce Pierre fit souche pour devenir l'ancêtre d'une véritable dynastie, qui ne compte pas moins aujourd'hui près de deux cents représentants, dont une bonne partie continue à porter le nom. (1)

Une tradition familiale prête à ce Pierre Tezenas une ascendance dont le berceau se situerait en Normandie. La filiation s'établirait comme suit : (2)

I – Le premier degré de cette maison serait représenté par Raoul Tezenas décédé en 1176, ce qui le ferait naître approximativement dans le premier quart du XII^e^

II – III – IV – V – sont inconnus

VI – L'arrière-arrière petit fils de Raoul serait Maide Tezenas, qui, en 1298, aurait épousé Mathilde de Senlis, issue d'une maison picarde

VII - Maide aurait eut pour fils Renaud marié en 1339 à Jeanne de la Haie de Jobourg d'où :

A) Jean qui suit

B) François. Il convient ici de faire un rappel historique : les croisades du XIV^e^ n'ont plus pour objectif la défense de la chrétienté, mais l'arrêt de l'expansion turque, c'est le but de celle de 1396. Ainsi à cette même date, à Nicopolis (Valachie) les occidendaux menés par Jean Comte de Nevers (Jean sans Peur de Bourgogne) et Sigismond de Luxembourg Roi de Hongrie, succédant à Louis I^e^ d'Anjou de Naples, son beau-père, son défaits. Bayezid I^er^ dit Bajazet massacre et capture deux mille gentilhommes, parmi lesquels, Jean Comte de Nevers, fait prisonnier, et François Tezenas, tué.

VIII – Jean, fils aîné de Maide aurait épousé Jeanne de Nichols d'où au moins deux enfants :

A) Nicholas Tezenas qui s'alliera à Robine du Fou, fille de Jean du Fou qui fut de 1461 à 1483 capitaine de la ville de Cherbourg d'où :

a) Jacques Tezenas, officier, lieutenant de l'Amiral commandant de la Basse Normandie. Sans Postérité

B) Jean qui suit

IX – Jean Tezenas, né vers le milieu du XV^e^, serait venu à Saint-Etienne y épouser Marie de Bazan

X – Jean Tezenas, seigneur de Millemont, et de Colombières (serait-ce le Millemont non loin de Neauphle le Vieux ? les Colombières du Calvados près de Bayeux ?) aurait épousé en 1514 Anne du Four d'où :

A) Pierre qui suit

B) Anne mariée en 1552 à Jean de Pory, conseiller au Parlement de Rouen.

XI – Pierre qui épouse en 1549 Jeanne Le Fèvre (pourquoi pas alliée aux Lefevre d'Ormesson ?) aura pour fils Jean qui suit

XII – Jean Tezenas épouse en 1580 Claire Chapuis de la Roche d'où Pierre nommé plus haut, souche des "Tezenas du Montcel".

Il convient de prendre cette filiation avec toutes les précautions dues aux traditions familiales. En effet, les premiers actes écrits et connus mentionnant les Tezenas datent du début du XVII^e^, cependant, il est probable que dès leur arrivée dans notre région, qu'ils soient venus de Normandie ou d'ailleurs, les futurs sieurs du Montcel avaient acquis une certaine position sociale. Ceci se constate par l'alliance avec les Mathevon de Curnieu, on peut donc accréditer la thèse de l'ancienneté de la famille.

Sept générations après Pierre Tezenas et Germaine Mathevon, un de leurs descendants épousait une femme, issue de sang Royal, ce qui fit de leurs fils des petits enfants au cinquième degré de Louis XV, Roi de France et de Navarre. Comment ? par biais de batardise. En effet, bien avant la Pompadour, le Bien Aimé avait une relation "proche" avec Marie-Louise O'Murphy, comtesse de Boisfailly issue d'une maison irlandaise. Modèle de Boucher, favorite éphémère, de ses "écarts" avec le descendant d'Henri IV naquit une fille, qui, en d'autres circonstances, aurait pu être Enfant de France ! Ce bébé s'averait être assez gênant pour le Royaume des Lys, on maria donc l'ex-maîtresse à un officier du Roi : Jacques de Beaufranchet d'Ayat. Cependant le couple ne pouvait garder l'enfant né hors de leur union. Le Roi conseilla donc aux "jeunes mariés" de chercher une famille capable d'élever la petite Antoinette de Boisfailly née en 1754. Celle-ci fut remise au docteur Croisier de Riom, elle fut donc "adopté pour raison d'Etat" ! Plus tard, elle épousera Gilbert Vayron, notaire, d'où naîtra notamment Antoinette qui de son union avec Jacques Mauzat Laroche, aura un fils André. André, maire de Menat, s'alliera à Victorine Grand, d'où Marie Mauzat-Laroche, épouse Auguste Tezenas du Montcel. (2)

Qui donc se serait douté qu'une des familles les plus célèbres de Saint-Etienne donnerait le jour à des enfants issus de sang bourbonnien ?

Peu de temps après la mort de Louis XV survint la Révolution. Pendant cette période pour le moins troublée et quelque peu hostile aux aristocrates, toute marque de noblesse était, comme chacun sait, prétexte à emprisonnement ou autre chatiment. C'est ainsi que la branche auvergnate de la famille abandonna la particule "du Montcel". Revanche sur Robespierre ou ironie de l'Histoire, deux siècles après le début des événements, les Tézenas du Puy et de ses environs ont enfin pu reprendre leur patrimoine le plus cher, à savoir : leur nom. Les "stéphanois" de la Maison, récupéreront leur particule sous la Restauration, mais leur action sous la Révolution ne fut pas négligeable, notamment en ce qui concerne les prêtres réfractaires. En effet Benoît Tézenas du Montcel (1756-1839) était conseiller du Roi, titre qui n'était pas pour plaire aux juges révolutionnaires, de

plus il était fils de Jacques Tezenas (1713-1772) qui, en 1745, fut nommé par Louis XV maire de Saint-Etienne (fonction qu'il perdra en 1750 avec l'élection à ce siège de Claude Delaroa, par une assemblée de notables). Benoît Tezenas avait donc toutes les raisons d'être "suspect", il fut donc emprisonné. Ce à quoi, Anne-Marie Libois de Montguichet, sa femme, réagit en allant plaider la cause de son mari devant le Tribunal Révolutionnaire. Celui-ci cèda devant la détresse de l'épouse qui avait pourtant soigneusement ommis un détail, qui avait tout de même son importance... elle cachait des ecclésiastiques fidèles à leur foi et à leur Roi et non jureurs, dans ses caves. En 1814, Benoît Tezenas du Montcel fut décoré de l'ordre du Lys, il avait pour oncle Jean-Baptiste Tezenas du Montcel, dit le chevalier du Montcel (1720-1778) qui, en temps que capitaine au régiment de Fleury, fut fait chevalier de l'ordre Royal et Militaire de Saint-Louis. Il fut reconnu par le Roi (Louis XV) en temps que seigneur "du Montcel" par lettres. (3)

De nos jours, à Saint-Etienne, Tezenas du Montcel est surtout le nom de l'Ecole Libre de Montaud fondée en 1910 par Clothilde Tezenas du Montcel. Ce n'est qu'en 1949 sur proposition de Monseigneur Gerlier que l'établissement prend le nom de sa fondatrice décédée six ans auparavant en odeur de sainteté.

Qu'il s'agisse de Clothilde Tezenas, de Benoît, de Jean-Baptiste et de bien d'autres encore, une même vocation anime les membres de cette famille : le service de l'Etat, quelque soit la forme qu'il revêt : Empire, Monarchie ou République.

Avec leur nom, leurs armes et leur devise illustre la grandeur des Tezenas : « d'azur à deux fers de lance d'argent passé en sautoir, cantonnés de quatre croissants du même ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or ». Ces armes sont à rapprocher de celles des familles Alléon et Mathevon, chez lesquelles on retrouve de nombreux meubles héraldiques similaires. La devise de la maison est : DEO DANTE NIHIL POSTEST INVIDIA : L'envie ne peut rien contre les dons de dieu, lourde de sous-entendus, elle convient parfaitement à la noblesse de la famille.

Renvois et sources

(1) D'après le Travail de Monsieur Bruno Tezenas du Montcel, de la branche auvergnate : origine et synopsis généalogie de la famille Tezenas du Montcel

(2) Idem

(3) Communication de Madame Chomette née Tezenas du Montcel, chef de la maison.

Sources

Paul Tezenas du Montcel op. cit
Archives Municipales de St-Etienne
Archives Départementales de la Loire
Salomon-Jourda de Vaux : Châteaux historiques du Forez

Annexe 3

Tableau récapitulatif de l'ensemble des propriétés des matrices cadastrales de Saint-Jean-Bonnefonds et La Talaudière appartenant à Benoit Tézenas et ses descendants

Saint-Jean-Bonnefonds

3P1884 – État de sections des propriétés non bâties et bâties (1829)

Section de La Chazotte[559]

Noms, prénoms, professions et demeures des propriétaires	Numéros du plan	Cantons ou lieux dits	Nature de propriété	Contenance arp.	per.	m.	Classes	Revenus fr.	c.
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	419	La Côte	Terre		39	20	5		59
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	420	La Côte	Terre vaine		25	80	1		26
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	421	La Côte	Terre vaine		13	0	1		13
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	422	Du Bois-Cla	Terre vaine		72	50	1		73
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	528	du Bois-Cla	Terre		18	10	½ 3 ½ 4		95
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	529	du Bois-Cla	Terre		40	0	5		60
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	529 bis	du Bois-Cla	Terre vaine		13	70	1		14
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	530	du Bois-Cla	Terre		23	50	4		70
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	531	du Bois-Cla	Terre vaine		97	50	1		98

559À la section du Bourg, autre section de la commune, Benoit ne possède aucun bien à cette date.
Les terrains surlignés en jaune pâle se situent sur la commune de La Talaudière à compter de la loi du 29 février 1872.

THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	532	du Bois-Cla	Terre vaine	2	57	40	1	2	57
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	533	du Bois-Cla	Terre		81	10	1/3 3 2/3 4	3	63
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	534	du Bois-Cla	Pré		13	30	4		80
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	535	du Bois-Cla	Pature		57	0	1	2	85
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	536	du Bois-Cla	Terre		78	80	4	2	37
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	537	du Bois-Cla	Terre vaine		24	30	1		24
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	538	du Bois-Cla	Terre		25	0	5		38
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	539	du Bois-Cla	Terre		78	0	5	1	17
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	540	du Bois-Cla	Terre vaine	3	31	30	1	3	31
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	746	La Sauzéas du Mai	Pré	1	75	30	2/3 3 1/3 4	18	12
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	747	Maraudon	Pré	1	61	90	3	20	24
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	748	Grande	Terre	1	64	0	¼ 3 ¾ 4	6	76
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	749	Du Château	Pâture		11	10	1		56
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	750	Du Château	Terre		55	80	½ 2 ½ 3	6	29
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	751	Champ du Château	Pâture	1	2	10	2	2	4
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	752	Champ du Château	Pâture		32	80	1	1	64
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	753	Champ du Château	Terre		41	40	4	1	24
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	754	Champ du Château	Terre		25	20	5		38
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	755	de la Combe	Pré		58	70	3	7	34
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	756	du Pré de la Combe	Bois		8	70	2		22
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	757	du Pré de la Combe	Terre		18	20	4		55
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	776	de la Four	Pré	1	24	90	¼ 2 ¾ 3	18	73

THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	777	Clos et Péchoire	Pré		35	30	3	4	41
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	778	du Château de Fay	Jardin		1	80	2		41
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	791	Du Château de Fay	Jardin		1	90	2		43
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	792	Du Château de Fay	Maison				2	3	0
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	792	Du Château de Fay	Sol		1	70	1		14
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	793	Chenevier	Terre		6	70	1	1	34
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	794	Dom. de la Chapelle	Maison		6	70	1	12	0
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	794	Dom. de la Chapelle	Sol et Cour		11	20	1	2	24
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	795	De la Cour	Jardin		3	80	2		85
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	796	Des Noyers	Terre	2	34	20	¼ 2 ¼ 3 ½ 4	16	68
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	797	La Garenne	Pâture		9	70	2		20
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	798	La Garenne	Terre vaine		20	20	1		20
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	799	La Garenne	Terre vaine		60	70	1		61
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	800	La Garenne	Terre	1	0	90	½ 4 ½ 5	2	27
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	801	La Garenne	Terre vaine		10	60	1		11
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	802	Crêt Beau plomb	Terre vaine		16	30	1		16
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	803	Crêt Beau plomb	Terre vaine	3	24	70	1	3	25
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	804	Crêt Beau plomb	Terre	1	0	50	5	1	51
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	805	Grande sur le Dom. De la Chapelle	Terre	2	75	0	1/3 3 1/3 4 1/3 5	11	1
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	806	Dom. de la Chapelle	Pâture	1	15	20	1	5	76
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	807	Crêt Beau plomb	Terre vaine		8	60	1		9

THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	808	Grande des Noyers	Terre	3	9	40	1/3 2 1/3 3 1/3 5	24	74
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	809	Domaine Firmilly	Pré		91	40	4	5	49
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	810	Sous le dom. Firmilly	Pré		92	40	3	11	55
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	811	Domaine Firmilly	Maison					6	0
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	811	Domaine Firmilly	Sol et Cour		6	90	1	1	38
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	812	Domaine Firmilly	Jardin		4	20	2		94
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	813	Domaine Firmilly	Terre	2	15	50	4	6	47
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	814	Domaine Firmilly	Terre vaine		28	30	1		28
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	815	Près chez Cartéron	Pâture		30	30	2		60
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	816	Près chez Cartéron	Terre	1	8	70	4	3	26
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	817	Sur la Grande Côte	Terre vaine	6	14	20	1	6	14
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	818	Sur la Grande Côte	Terre		44	80	4	1	34
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	819	Sur la Grande Côte	Terre		74	80	1/3 3 2/3 4	3	37
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	854	Crêt de la Croix du Fay	Terre vaine	1	15	60	1	1	16
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	855	Crêt de la Croix du Fay	Terre vaine		44	20	1		44
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	856	Crêt de la Croix du Fay	Terre		73	70	5	1	11
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	857	Crêt de la Croix du Fay	Terre vaine	1	40	0	1	1	40
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	857bis	Crêt de la Croix du Fay	Terre	1	45	80	2/3 4 2/3 5	3	64
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	858	du Crêt	Terre	1	64	60	½ 4 ½ 5	3	70
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	882	De la Sauzéas de Mai	Terre		19	40	3	1	46
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	883	De la Sauzéas de Mai	Terre		27	30	4		82
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	945	Longue du Crêt	Terre		51	80	1/3 2 1/3 4 1/3 5	3	37

THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	946	Petit du Crêt	Bois taillis	1	17	20	2	2	93
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	947	Champ du Crêt	Terre vaine	4	21	10	1	4	21
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	947bis	Champ du Crêt	Pâture	2	0	0	3	2	0
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	948	Sous le Crêt	Terre		96	40	4	2	89
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	949	Lieu des Noyers	Terre	1	96	10	2	29	41
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	970	Au Soleil	Terre	1	81	40	3	13	60
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	971	Au Soleil	Pré	3	48	20	1/3 2 2/3 3	55	13
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	972	Au Soleil	Pâture		22	40	1	1	12
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	973	Gabet	Terre		77	10	2	11	56
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	975	Lieu des Grands Prés	Terre		98	90	3	7	42
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	976	Lieu des Grands Prés	Terre vaine		64	70	1		65
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	977	Lieu des Grands Prés	Terre	1	0	0	3	7	50
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	978	Grand Pré	Pré	3	50	0	3	43	75
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	979	Lieu des Grands Prés	Pâture		41	0	1	2	4
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	980	Lieu des Grands Prés	Terre vaine		3	60	1		3
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	981	Lieu des Grands Prés	Pâture		19	30	2		39
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	982	Grande des Prés	Terre	3	42	30	1/3 2 2/3 3	34	23
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	983	Lieu des Grands Prés	Terre	1	18	90	4	3	57
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	984	Grands Champêtres	Pâture	2	39	20	1	11	96
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	985	Lieu de la rivière d'Ouzon	Terre		15	70	2	2	36
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	999	Petit Pré	Pré		50	0	4	3	0

THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1000	Lieu du Petit Pré	Pâture		26	10	1	1	31
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1001	Lieu du Petit Pré	Terre		12	80	2	1	92
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1002	Ancienne carrière	Bâtiment rural			40	1		8
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1003	Lieu Thévenet	Pré	1	3	70	4	6	22
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1004	Lieu Thévenet	Pré		99	70	4	5	99
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1005	Domaine du Frayel	Terre	2	8	60	3	15	63
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1006	Domaine du Frayel	Terre		33	0	2	4	95
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1007	Domaine du Frayel	Maison					5	0
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1007	Domaine du Frayel	Sol et Cour		6	60	1	1	32
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1008	Domaine du Frayel	Jardin		7	40	2	1	67
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1009	Sous le dom. du Frayel	Pré	3	17	20	1/3 2 2/3 3	50	21
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1010	Lieu de L'Île	Pâture		3	70	1		19
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1011	Lieu de l'Île	Terre		10	60	2	1	59
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1012	Sous le dom. du Frayel	Pâture	2	92	80	1	14	64
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1013	Sous le dom. du Frayel	Terre		76	10	3	5	74
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1132	Lieu de Raffia	Terre	1	49	90	4	4	50
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1133	Lieu de Raffia	Pré	1	13	50	½ 2 ½ 3	19	87
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1134	Lieu de Raffia	Terre	1	70	60	1/3 2 1/3 3 1/3 4	14	51
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1135	Lieu de Raffia	Pâture		32	0	1	1	60
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1136	Lieu de Raffia	Bois		10	10	2		25
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1137	Lieu de la Vigne	Vigne		9	80	1		73
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1138	Domaine de Mousset	Maison					20	0

THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1138	Domaine de Mousset	Sol et Cour		13	90	1	2	78
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1139	Domaine du Mousset	Jardin		61	60	1	18	48
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1140	Domaine du Mousset	Pâture		5	30	1		26
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1141	Lieu du Jardin	Terre		7	90	1	1	58
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1142	Le Plâtre	Pâture		29	30	1	1	47
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1143	Le Plâtre	Pâture	1	3	80	1	5	19
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1144	Lieu de La Plate	Terre	3	22	20	1/3 1 1/3 2 1/3 3	115	65
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1145	Lieu de Patural	Pâture		38	80	2		78
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1146	Lieu de Patural	Pré	3	4	90	2/3 2 1/3 3	58	44
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1147	Lieu de Chavet	Étang		20	90	1	4	70

3P1885 – Matrice cadastrale des propriétés foncières (n°1 à n°600) (1829-1914)

- Sortie de la mutation en 1841 de tous ses biens cités ci-dessus, suite à son décès.
  Il faut y ajouter une terre au lieu-dit de Patural qui porte le n°1154, d'une contenance de 42 per., de classe 2 pour un revenu de 6F30c.
- Les mutations des parcelles 419 à 540, 751 à 776 et 807 à 819 sont portés au F°771.
- Les mutations des parcelles 746 à 750, 777 à 806, 854 à 882 sont portées au F°766.
- Les mutations des parcelles 945 à 949, 999 à 1006 et 1049 à 1154 sont portées au F°763.
- Les mutations des parcelles 970 à 990 sont portées au F°769.
- Les mutations des parcelles 1007 à 1013 sont portées au F°774.

3P1886 – Matrice cadastrale des propriétés foncières (n°601 à 1200) (1829-1914)

- **F°763** – L'ensemble des biens des parcelles susmentionnées passent au fils de Benoît, Jacques Joseph Tézenas, négociant résidant Grande rue Saint-Jacques à Saint-Étienne, puis à ses propres enfants Auguste Michel Henri Thézenas, Fanny Françoise Thézenas, Pierre Revel époux

d'Hélène Christine Thézenas, Claudius Vignat époux d'Anne Françoise Thézenas, et d'Adélaïde Thézenas, veuve Girod de Langlade. En 1864 et 1865, il est indiqué que les propriétaires sont : Françoise Fanny Tézenas, la veuve de Claudius Vignat, la veuve Girod de Langlade, la veuve Revel, Benoît Charles Tézenas et Auguste Henri Michel Tézenas. Portés aux folios 334, 376 et 396 pour la suite des propriétaires.

- F°766 – L'ensemble des biens des parcelles susmentionnées passent au fils de Benoît, Pierre Félix Tézenas, contrôleur des Contributions Directes à Issoire (Puy-de-Dôme) puis receveur particulier des finances à Issoire qui les revend à Antoine Jaboulay, cultivateur au Crêt Beauplomb.
- F°769 – L'ensemble des biens des parcelles susmentionnées passent au fils de Benoît, Jean Auguste Tézenas, courtier pour la soie résidant rue de la Paix à Saint-Étienne. Il possède également les biens du Montcel situés à La Talaudière.
  Il vend :
  - en 1845 les parcelles 972 et 973 à Louis Remilleux, propriétaire à Sorbiers.
  - en 1845 la parcelle 971 pour partie à Louis Remilleux et pour partie à Mathieu Ducat, charbonnier à la Pérolière.
  - en 1860 une partie des parcelles 978 et 984 à la compagnie du chemin de fer de Sorbiers.
- F°771 - L'ensemble des biens des parcelles susmentionnées passent à la demoiselle Niney, résidant 6 rue Roannelle à Saint-Étienne qui les revend à Jean Pierre Balleydier, négociant rue de Foy en 1844.
- F°774 – L'ensemble des biens des parcelles susmentionnées passent à M. Vialleton-Chapuy, juge de paix résidant au 6 rue Roannelle à Saint-Étienne.

3P1887 – Matrice cadastrale des propriétés foncières (n°1201 à 1599) (1829-1914)

Néant.

La Talaudière

3P744 – États de section commune de La Talaudière (sans date)

Voir plus haut : n°970 à 973 + n°975 à 985 + n°999 à 1013 + n°1132 à 1143
+ Section A

Noms, prénoms, professions et	Numéros	Cantons ou lieux dits	Nature de	Contenance	Classes	Revenus

demeures des propriétaires	du plan		propriété	arp.	per.	m.		fr.	c.
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	989	Lieu du Lièvre	Pâture		38	70	1	1	93
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	990	Lieu du Lièvre	Terre		49	60	3	3	74
THÉZENAS Benoît, à Saint-Étienne	1049	Lieu de Fontaise	Bois		43	30	1	2	60

Section C

Noms, prénoms, professions et demeures des propriétaires	Numéros du plan	Cantons ou lieux dits	Nature de propriété	Contenance arp.	per.	m.	Classes	Revenus fr.	c.
THÉZENAS, juge à Saint-Étienne	836	Le Grand Pré de la Rivière	Pré	2	76	20	3	55	26

Section D – Néant.

3P745 – Matrice des propriétés foncières (1 à 551) 1873-1914

Page 266

Noms, prénoms, professions et demeures des propriétaires	Numéros du plan	Cantons ou lieux dits	Nature de propriété	Contenance hect.	ares	cent	Classes	Revenus fr.	c.
THÉZENAS Auguste, Michel, Henry, Fany, Françoise, Benoît, Charles Revel, Pierre, Vve Vignot Claudius, Girot de Langlade veuve (indivis) Tézenas Fanny, 30 rue de la Bourse à	~~999~~	~~Du petit pré~~	~~Pré~~		~~50~~	~~0~~	~~4~~	~~7~~	~~43~~
	~~1000~~	~~Du petit pré~~	~~Pâture~~		~~26~~	~~10~~	~~1~~	~~3~~	~~24~~
	~~1001~~	~~Du petit pré~~	~~Terre~~		~~12~~	~~80~~	~~2~~	~~4~~	~~76~~
	~~1002~~	~~Ancienne carrière~~	~~Bâtiment rural~~			~~40~~	~~1~~		~~20~~
	~~1003~~	~~Thévenet~~	~~Pré~~	~~1~~	~~3~~	~~70~~	~~4~~	~~15~~	~~41~~

Saint-Étienne (1883) Sortie de la mutation en 1902 Sauf parcelles 1138 Maison sorties en 1882	~~1004~~	~~Thévenet~~	~~Pré~~		~~99~~	~~70~~	~~4~~	~~14~~	~~83~~
	~~1005~~	~~Sur le domaine de Fraude~~	~~Terre~~	~~2~~	~~8~~	~~60~~	~~3~~	~~38~~	~~72~~
	~~1006~~	~~Sur le domaine de Fraude~~	~~Terre~~		~~33~~	~~0~~	~~2~~	~~12~~	~~26~~
	~~1132~~	~~Raffia~~	~~Terre~~	~~1~~	~~49~~	~~90~~	~~4~~	~~11~~	~~15~~
	~~1133~~	~~Raffia~~	~~Pré~~	~~1~~	~~13~~	~~50~~	~~2 / 3~~	~~49~~	~~23~~
	~~1134~~	~~Raffia~~	~~Terre~~	~~1~~	~~70~~	~~60~~	~~2 — 3 — 4~~	~~35~~	~~94~~
	~~1135~~	~~Raffia~~	~~Pâture~~		~~32~~	~~0~~	~~1~~	~~3~~	~~96~~
	~~1136~~	~~Raffia~~	~~Bois~~		~~10~~	~~10~~	~~2~~		~~62~~
	~~1137~~	~~La Vigne~~	~~Vigne~~		~~9~~	~~80~~	~~1~~	~~1~~	~~81~~
	~~1138~~	~~Domaine du Montcel~~	~~Sol et cour~~		~~13~~	~~90~~	~~1~~	~~6~~	~~89~~
	~~1139~~	~~Domaine du Montcel~~	~~Jardin~~		~~61~~	~~60~~	~~1~~	~~45~~	~~78~~
	~~1140~~	~~Domaine du Montcel~~	~~Pâture~~		~~5~~	~~30~~	~~1~~		~~64~~
	~~1141~~	~~Du Jardin~~	~~Terre~~		~~7~~	~~90~~	~~1~~	~~3~~	~~92~~
	~~1142~~	~~Le Plâtre~~	~~Pâture~~		~~29~~	~~30~~	~~1~~	~~3~~	~~64~~
	~~1143~~	~~Le Plâtre~~	~~Pâture~~	~~1~~	~~3~~	~~80~~	~~1~~	~~12~~	~~85~~
	~~1138~~	~~Le Montcel~~	~~Maison~~					~~44~~	~~59~~
	~~1138~~	~~Le Montcel~~	~~Maison~~					~~86~~	~~69~~
	~~994p bis~~	~~La Chambonnière~~	~~Terre~~		~~17~~	~~22~~	~~3~~	~~3~~	~~19~~
	~~995~~	~~La Chambonnière~~	~~Pré~~		~~41~~	~~60~~	~~2 — 3~~	~~18~~	~~4~~

Page 268

Noms, prénoms, professions et demeures des propriétaires	Numéros du plan	Cantons ou lieux dits	Nature de propriété	Contenance hect.	ares	cent	Classes	Revenus fr.	c.
THÉZENAS Jean Auguste, courtier en soie rue de la Paix à Saint-Étienne TÉZENAS du MONTCEL Joseph, courtier rue de Roanne à Saint-Étienne (1883) TÉZENAS du MONTCEL, les enfants, à Saint-Étienne (1905)	970p	Au soleil	Terre		12	10	3	2	23
	~~970~~	~~Terre du soleil~~	~~Maison~~				~~(sortie mutation 1882)~~	~~74~~	~~31~~
	975	Des Grands Prés	Terre		98	90	3	18	38
	976	Des Grands Prés	Terre vaine		64	70	1	1	61
	977	Des Grands Prés	Terre	1	0	0	3	18	58
	978p	Des Grands Prés	Pré	3	2	2	3	93	51
	979	Des Grands Prés	Pâture		41	0	1	5	5
	980	Des Grands Prés	Terre vaine		3	60	1		7
	981	Des Grands Prés	Pâture		19	30	2		97
	982	Grande des Prés	Terre	3	42	30	2 / 3	84	79
	~~982~~	~~À Montcel~~	~~Ferme~~				~~(sortie mutation 1882)~~	~~4~~	~~95~~
	~~982~~	~~À Montcel~~	~~Maison~~				~~(sortie mutation 1882)~~	~~29~~	~~73~~
	983	Des Grands Prés	Terre	1	18	90	4	8	85
	985	De la rivière d'Auzon	Pâture		15	70	2	5	85
	986	De la rivière d'Auzon	Pré		30	40	3	9	41
	987	De la rivière d'Auzon	Pâture		95	70	2	4	73
	988	De la rivière d'Auzon	Terre		12	70	2	4	71
	989	Du Lièvre	Pâture		38	70	1	4	78

	990	Du Lièvre	Terre		49	60	3	9	27
	984	Grands Champêtres	Pâture	1	64	44	1	20	35

Annexe 4

Nécrologie d'Anne Libois

NÉCROLOGIES.

Mme Tézenas du Montcel, née Libois.

On s'étonnera, peut-être, du retard que nous avons mis à constater l'unanimité des sentiments de tristesse et d'admiration, causés par la mort si belle et si regrettable tout à la fois de Madame Tézenas du Montcel. Pour faire apprécier à la génération nouvelle l'étendue de cette perte, il faudrait pouvoir dérouler tout entière cette vie, si longue en réalité, et que les pauvres secourus, les malades assistés, les malheureux consolés, auraient voulu voir se prolonger encore. Nous avons cherché à nous procurer quelques détails sur cette existence semée de tant d'événements, agitée par tant de révolutions, et qui vient enfin de s'éteindre, calme et tranquille, avec la sérénité que donne la foi, et la confiance qui naît de la charité. Mais notre attente a été en partie déçue : la modestie a jeté sur cette précieuse vie un voile que nous n'avons pu soulever qu'à demi. Les saints n'écrivent leurs *Mémoires* qu'au grand livre de l'éternité.

Madame Anne Tézenas du Montcel, fille de M. Joseph Libois de Montguichet, écuyer, conseiller du roi, naquit à Issoire en 1759. Elle reçut, au couvent des Visitandines de Clermont, l'éducation forte et vraiment chrétienne qui, après avoir assuré le bonheur de sa vie, a adouci pour elle les horreurs de la mort. Elle vint habiter Saint-Etienne à l'époque de son mariage, en 1784. Les rares contemporains de cette arrivée, que la mort a oubliés parmi nous, ont gardé le souvenir des fêtes que lui donnèrent les jeunes gens de Saint-Etienne. Les chevaliers de la cible, entre autres, lui firent une réception magnifique. Elle arrivait dans notre ville escortée des plus beaux présages : tout lui promettait de longs jours de bonheur, et le calme dans la prospérité. Peu d'années cependant s'étaient écoulées, lorsque la révolution vint troubler cette heureuse existence. Cette jeune femme, à qui l'avenir avait paru si beau, cette aimable étrangère à qui sa patrie adoptive avait fait un si riant accueil, vit tout-à-coup sa sécurité compromise et la vie des siens menacée. Il serait bien long et bien triste de redire toutes les angoisses qui la déchirèrent pendant ce temps de délire universel. Cette jeune épouse qui, en arrivant à Saint-Etienne, avait été saluée de cris d'enthousiasme et d'amour, sortit de cette ville en 1793, seule, à pied, portant son jeune fils entre

ses bras, pour aller à Lyon disputer aux bourreaux la tête de son mari. Dans ces jours à jamais déplorables, où la vertu était punie comme autrefois le crime, le crime glorifié comme autrefois la vertu, on vit cette noble femme, assise sur les marches de l'Hôtel-de-Ville de Lyon, et allaitant son enfant, en attendant qu'elle pût se jeter aux pieds des juges du tribunal révolutionnaire, et faire entendre à ces tigres la voix désolée de la mère et de l'épouse.

Et pourtant son dévouement ne resta point enfermé dans le cercle de la famille. Elle ne craignit point d'augmenter généreusement les périls qui la menaçaient, et elle eut le courage de transformer son habitation du Montcel en un lieu de refuge pour les proscrits. Que de prêtres fidèles à la foi ont trouvé un asile, d'abord dans les granges ; puis, quand la surveillance devint moins active, dans les appartements de cette demeure bénie du ciel ! que de messes n'y a-t-on pas celébrées, malgré de fréquentes visites domiciliaires, et sous un régime où de semblables *crimes* étaient punis de mort ? La présence d'esprit, l'inaltérable sang-froid de Madame Tézenas la défendaient de toutes les surprises et la sauvaient de tous les dangers. Il ne nous serait pas difficile de citer des noms honorables et chers au pays, en désignant les *suspects* de cette étrange époque, qui ont dû la vie au courage de cette admirable femme.

Il serait trop long d'énumérer tous les mérites de Madame Tézenas du Montcel, de compter une à une toutes les fleurs dont elle sut se tresser une immortelle couronne. Nous ne dirons qu'un mot de l'exquise urbanité qui la caractérisait: toujours bonne et empressée, ayant partout une parole aimable pour tous ; sachant parler à propos et surtout écouter avec une attentive bienveillance, ce qui est devenu plus difficile et bien plus méritoire dans notre société de parleurs, elle rappelait et faisait regretter cette vieille société du dernier siècle, si polie et si éminemment française, que la politique a tuée aux trois quarts, et qui ne vivra bientôt plus que dans nos souvenirs.

Nous devons surtout, au nom de la ville de Saint-Étienne qu'elle a si longtemps édifiée, rendre un hommage solennel et public à la charité de cette pieuse et vénérable dame; sans énumérer les innombrables misères qu'elle a soulagées, nous dirons seulement qu'elle succéda à sa belle-mère, en 1784, comme présidente de l'œuvre des Dames de Miséricorde ; que, pendant 69 ans qu'elle remplit ces fonctions, Dieu seul a pu apprécier, pour le lui rendre aujourd'hui, tout le bien qu'elle a fait aux pauvres de notre ville; qu'elle a été l'une des fondatrices les plus actives et les plus influentes de la Providence de Sainte-Marie, du Pieux-Secours, du Refuge et de tous nos établissements de bienfaisance ; et qu'enfin, quelques heures avant sa mort, elle a voulu, dans la chambre où elle allait expirer, et du lit où commençait son agonie, présider une dernière fois l'assemblée des Dames de Miséricorde.

Sa mort a été digne de sa vie. Ces quatre-vingt-quatorze années, dont elle avait su se faire autant de degrés pour se rapprocher de plus en plus

du ciel, ont été couronnées par la fin la plus chrétienne et la plus sublime. Madame Tézenas a vu, parmi les nombreux enfants et petits-enfants qui l'assistaient à la dernière heure, trois religieuses, dont l'une supérieure générale de l'ordre de Saint-Joseph, et un père de la compagnie de Jésus. Elle disait, quelques instants avant de rendre le dernier soupir: « Je meurs plus heureuse qu'une impératrice ; je suis servie par mes chers enfants. » Rien de plus touchant que son dernier adieu, adressé à sa famille qui l'entourait en versant des larmes de regret et d'admiration: « — Soyez toujours d'honnêtes gens, de bons chrétiens, et aimez-vous bien les uns les autres. »

En face d'une mort aussi belle, après une carrière aussi bien fournie, il ne nous reste plus qu'à dire, avec tous ceux qui ont vénéré et qui pleurent aujourd'hui cette sainte, c'est-à-dire avec notre cité tout entière :

Heureux les enfants à qui sont léguées de semblables traditions de vertu et d'honneur !

Heureuse aussi la mère qui meurt environnée de ses enfants, leur laissant de semblables exemples, et sûre, par les gages de leur passé, qu'ils ne répudieront pas ce noble héritage!

⁂ On lit dans l'*Indépendant de l'Ouest :*

Mercredi dernier, a eu lieu, dans l'église de Marigné-Peuton, ainsi que nous l'avions annoncé, le service de Madame Elisabeth-Geneviève-Justine de Perusse des Cars, comtesse de Lancrau de Bréon. Plus de trente prêtres (dont quelques-uns, afin de donner un dernier gage de leur estime à sa mémoire, venaient des parties les plus reculées du diocèse), s'étaient empressés de se rendre à cette cérémonie funèbre, que présidait M. l'archi-prêtre de Château-Gontier.

On remarquait dans l'assistance presque toute la noblesse du voisinage, unie par des liens de famille ou d'amitié à Madame la comtesse de Bréon.

L'église de Marigné s'est trouvée insuffisante pour contenir la foule des fidèles, accourue de toutes parts.

Pendant la messe, le digne pasteur de la paroisse, M. l'abbé Husson, a rappelé, dans une courte et chaleureuse allocution, quelques-unes des nombreuses vertus de la noble défunte. Il a fait un tableau, fort touchant et bien vrai, de son inépuisable charité, de sa tendre piété, de sa foi si vive et de la ferveur si grande avec laquelle elle se présentait chaque jour à la table sainte. « Il était beau, a-t-il dit, de la voir, elle qui avait vécu au milieu des splendeurs de la cour, recevoir son Dieu avec cette humilité profonde qui sent que les grandeurs de la terre ne sont rien, comparées à ce qu'il y a de plus grand dans le ciel. »

Il nous l'a représentée, devenue par la religion, la femme forte de l'Ecriture, que n'ébranlèrent jamais les nombreuses épreuves qu'elle rencontra sur le chemin de la vie.

Que de larmes se sont échappées des yeux, quand le pieux et zélé pas-

teur a rappelé l'affectueux souvenir que Madame la comtesse de Bréon avait conservé de son excellent époux, décédé depuis bientôt quatre ans. Jamais elle ne manquait de venir assister, dans l'église paroissiale, aux messes que, chaque semaine, elle faisait célébrer à son intention, et de se rendre, immédiatement après, sur sa tombe, afin d'y prier Dieu pour lui.

En terminant, M. le curé a consolé les pauvres de sa paroisse et ceux des environs, en leur donnant l'espoir, justement fondé, que son digne fils, à l'âme noble et généreuse, et sa jeune épouse qui, par sa bonté, ses manières aussi distinguées qu'aimables, son affabilité, a déjà su se concilier l'affection de tous ceux qui ont l'honneur de la connaître, seraient, comme était leur bonne et pieuse mère, une seconde Providence pour eux.

Annexe 5

Inventaire des biens de Claude Tézenas

Inventaire des biens immeubles, meubles meublans, et dettes actives
appartenans à moy Claude Tézenas, notaire royal et procureur à St Estienne

Biens paternels

	Revenus	Valeur des biens
Ma Maison rue Roanel avec ses dépendances et le jardin occupée par Mr Tremollet à titre de loyers bien réparée et ajancée. Sa valeur au moinde prix de		350 livres
Revenus d'icelle ou loyers annuels	150 livres	
Un arc de boutique qui est sous la maison du S[ieu]r Peyron Gaultier à la ville prez de la prison. Valeur au moindre prix de		600 livres
Revenus ou loyers annuels	25 livres	
Mon domaine appelé Dubois paroisse du Chambon à une lieüe de St Estienne consistant outre le logement du granger belle grange où l'on bat dedans, grenier bourru, arches de chesne à tenir cent bichets de bled		
Pour la maison de plaisir du maître consistant en batimens bien en état trois pièces en bas, la première celle d'entrée, la 2^{e} celle de la cuisine, et la 3^{e} une salle à manger à 3 croizées de fenêtres bien vitrées, avec contrevents, deux bretagnes[560], l'une à la cuisine avec le tourne broche à vent de fumée, et l'autre à la ditte salle, et trois pièces en haut consistant en deux chambres bien vitrées, les cheminées peintes, et un antichambre, deux greniers au dessus, cave voutée, bûcher, écurie, petit four, jardin assez grand et verger garnis d'arbres fruitiers, colombier et chapelle neuve bien en état		
Réduit et modéré à 1500£		1 500 livres
Les bois des arbres de chesne et autres sans déroger à l'usage et revenu annuel		1 000 livres
Le surplus dudit domaine loüé à Mr Tremollet en fonds terres et paquiers avec deux cent livre chetail de bestiaux		3 000 livres
Revenu annuel	260 livres	
=	435 livres	9 600 livres

560Toile de lin fabriquée en Bretagne (*Le Littré*, édition de 1880).

Fonds de l'hoirie Alléon

acquittez et payez par moy

Domaine du Moncel loué à grangeage à Claude Crozier et sa femme
La maison de plaisir à l'usage du maître consistant en batimens en très bon état composez d'une écurie en entrant, grange à foin au dessus, d'un évier avec la prise d'eau dans le puy mytoyen au mur, cuisine avec potager, un petit four, une bretagne ou contre feu, tournebroche de fer bien addorty, grenier au dessus, salle à manger boisée et peinte avec neuf tableaux enchassez, outre celui de la cheminée également boisée et peinte avec un contrefeu, autre sallon, attenant et contigu ayant vüe sur la bassecour et sur le jardin, les panneaux vitrez, peints et cheminée avec un tableau enchassé, deux chambres au dessus des dittes chambres ou salles, l'une peinte en verdure en muraille, et l'autre dont la cheminée est boisée avec deux greniers au dessus ; il y a de plus dans l'appartement détaché joignant celuy du granger une cave, une serre, et au dessus une chambre et deux cabinets à tenir trois lits, ayant vüe sur le jardin et sur la cour du granger, la cheminée de la ditte chambre étant boisée et peinte avec un tableau enchassé, et à côté du portail d'entrée il y a un grand chapit[561] à tenir le gros bois et les fagots, lesdits batimens avec le jardin et le verger au dessus, dans les quelles deux pièces il y a environ 500 pieds d'arbres fruitiers en bon état, tout cela vaudrois dix mille livres

Réduit la ditte maison, dépendances, jardin et verger à		2 000 livres
Un bois taillis, l'un en chesne à la veüe du Moncel, et l'autre à Longiron de bois de charme, avec les chesnes de lisière que l'on coupe annuellement sans rien endommager dont le produit annuel feroit un capital au moins de		2 000 livres
Les fonds dudit domaine loüez au granger qui produisent suivant l'état cy dessous annuellement 475£ y compris 200£ pour le chetail de bétail estimée		9 500 livres
Loyers annuels	180 livres	
4 bichets noix	2 livres	
Un agneau gras à Pâques, 4 paires poulets, deux bichets truffes et deux de raves avec l'engrais d'un cochon le tout	15 livres	
2 chars de foin réduits à la grange à foin et la paille nécessaire à l'usage du cheval qui sera herbé aux prez dudit domaine annuellement le tout	20 livres	
30 charrois à St Estienne à dix sols	15 livres	
En bled receuilly années communes 142 bichets soigle ou froment à 30 s[ols]	213 livres	
Avoine 51 bichets à 12 s[ols]	30£ 12 sols	
=	475£ 12 sols	13 500 livres

Outre la carrière à charbon affermée pour 9 ans à 200 livres

561Synonyme de « hangar » en patois forézien.

Domaine du Fay appelé de la Chapelle
La maison réservée au maître bâtie solidement en pierres de jauge consistant en une bonne cave, deux pièces en bas avec four et évier, deux grandes chambres en haut servants à présent de greniers à bled, faits à neufs, l'un en planches de chesne enfouillées et bouvetées, et l'autre en planches de sapin, les fenêtres à barreau de fer, et les contrevents en chesne, pieonnier séparé de la maison, grande chapelle rurale détachée avec un retable, tribune et cloche au dessus, un petit étang empoissonné, et la chaussée garnie de grands arbres chesne contenant une métarée qui devroit valoir plus de 3000£ réduit à
Mil livres 1 000 livres
Les fonds loüez au granger y compris 300£ chetail de bétail et les bois chesnes qui s'y coupent pour le service du maître annuellement suivant l'état cy dessous 8 500£ 9 500 livres

Revenus sçavoir

Loyers annuels suivant le bal	200 livres	
Une livre de beurre par semaine à cinq sols	13 livres	
La voillure d'une pièce de vin du Lionnois conduite dans sa cave de Saint Estienne ou du Moncel réduite à 9 livres	9 livres	

Grains

En soigle ou froment ma moitié franche 121 bichets au prix de 30 s[ols]	181£ 10 sols	
Avoine 51 bichets à 12 s[ols]	30£ 12 sols	
=	434£ 22 sols	10 500 livres

Outre les charrois qu'il est obligé de faire annuellement à Saint Estienne suivant le bal à loyers

Domaine de Fiermily dit Filion et loüé à titre de grangeage à Gabriel Paga et sa femme par acte du 14 novembre 1729 r[eçu] M[aît]re Tremollet, notaire royal

Loyers annuels	140 livres
Une livre beurre par semaine à 5 s[ols]	13 livres
Un agneau gras à 30 s[ols], une poule au 1er de l'an 6 s[ols] avec 6 chapons à 10 s[ols] 3£ et 8 poulets à 5 s[ols] font 2£ revenant le tout à 6£ 16 s[ols]	6£ 16 sols

Grains

En soigle compris le froment ma moitié franche 124 bichets à 30 s[ols]	186 livres
Avoine 76 bichets à 12 s[ols]	45£ 12 sols
20 charrois à St Estienne	10 livres
400 œufs à 25 s[ols]	5 livres

Sans parler de la moitié de tout le fruit en noix, châtaignes

et pommes
Les batimens sont tous en très bon état, et la grange à foin
faite à neuf en plateaux de chesne ledit domaine de valeur de
8 000£ y compris 200£ de chetail de bestiaux réduit à 7 500£ 7 500 livres
= 406£ 80 sols 7 500 livres

Domaine de la Carrichonery, dit Planfoyon
Loüé à titre de grangeage à moitié fruits à Jean Crozier et sa
femme par acte du 14 novembre 1729 r[eçu] M[aît]re Tremollet,
notaire royal
Valeur dudit domaine compris 200£ de chetail de bestiaux
suivant le produit cy après réduit à 5 000 livres
Loyers annuels 100 livres
Une livre beurre chaque semaine à 5 s[ols] 13 livres
300 œufs à 25 ½ sols 3£ 15 sols
Un agneau gras à Pâques 1£ 10 sols
6 chapons à 10 s[ols] et 4 poulets à 5 s[ols] 4 livres
15 charrois à Saint Estienne à 10 s[ols] 7£ 10 sols
Le charroy d'une pièce de vin du Lyonnois en ma cave évalué par
le bal à 8£ 8 livres
Ma moitié aux noix et fruits des arbres évaluez au moins à 10£ 10 livres
Grains
Soigle et froment ma portion franche 77 bichets à 30 s[ols] 115£ 10 sols
Avoine 24 bichets à 12 s[ols] 14£ 80 sols

= 277£ 30 sols 5 000 livres

Le moulin du Bourg appellé Bramafen avec les prez et
terre en dépendans
Loué seulement 55£ à Antoine Paga, mon jardinier, grâce
à luy faite 55 livres
Valeur portée à 1 200£ 1 200 livres

Plus une maison à St Jean de Bonnefonds joignant celle de
la prébande qui fut estimée par Mad[e] Alléon dans l'acte
passée entre elle et S[ieu]r Henry Alléon deux cens livres qui étoit
loüée à la veuve Maliquet, et à laquelle j'ay fait plus de cent
livres de réparations, compris un petit jardin que j'y ay joint
Je la loüe à présent au nommé Sozé, cabaretier audit St Jean
à dix livres annuellemment, et je l'évalüe à 200£ 10 livres 200 livres

Y a encore une petite maison, vis à vis le château du Fay dont
j'ay pris possession qui est occupée par un nommé Gabion,
lequel m'ayant intenté une instance à la sénéchaussée, je luy fis
voir par mes défences qu'il étoit mal fondé, et la chose en arester
là, cependant je le laisse occuper par commisération sans exiger

aucun loyer, ainsy je ne tire en ligne ny valeur, ny revenu.

Récapitulatif desdits fonds

Bien paternels cy dessus mentionnez		435 livres	9 600 livres
Le Moncel		475£ 12 sols	13 500 livres
Le Fay		434£ 20 sols	9 500 livres
Fiermily dit Filion		406£ 80 sols	7 500 livres
Carrichonnery		277£ 13 sols	5 000 livres
Moulin du Bourg		55 livres	1 200 livres
Maison à St Jean de Bonnefonds		10 livres	200 livres
	=	2 093£ 15 sols	46 500 livres
À déduire sur lesdits revenus pour cens et servis		200 livres	
Reste net en revenus	=	1 893£ 15 sols	

Mes charges de notaire et procureur en l'élection

Celle de notaire dont j'ay payé les droits de confirmation		
L'annuel et la polette évaluez seulement à		600 livres
Le protocole de mon père et le mien 600£		600 livres
Revenus annuels et casuels desd[its] protocoles	30 livres	
La charge de procureur en l'élection avec la pratique		700 livres
=	30 livres	1 900 livres

Meubles meublans

Lesdits meubles tant de la ville que ceux du Moncel y compris la vaisselle d'argent, batterie de cuisine, provisions en vin, farine, bled, huile, sel, chandelle, cheval etc, tapisserie, linges, miroirs, tableaux, bretagnes, tant au Bois que au Moncel, que celles de la maison que j'occupe à Saint Estienne qui m'appartiennent quoyque attachées dont j'ay la reconnoissance de Mr Barallon, à l'exception de celle de la grande salle que j'ay ajoutée, y compris aussy la cloizon de l'étude, rayons, corniches de cheminées et autres faits à mes dépens, en un mot tout ce qui est réputé meuble à l'exception de mes habits et linges, et des livres qui composent mes deux bibliotèques, et les trois garderobbes qui les renferment, la mienne qui est dans mon cabinet attenant à l'étude composée des livres de pratique, histoires et [...]etres, et la seconde qui est dans la chambre attenante à la grande salle composée de livres ecclésiastiques de la succession de M[essi]re Pause, prêtre, dont je suis légataire à la charge de 600 messes acquittées à la Charité suivant les quittances de M[essi]re Fromage, prêtre, lesdits derniers livres suivant l'inventaire fait après le décez dudit S[ieu]r Pause.

Lesdits meubles meublans évalués seulement à 6 000£	6 000 livres
Ma bibliothèque cy dessus mentionnée compris la garderobbe de noyers qui la renferme, les deux panneaux d'en haut en fil d'archal de cuivre valant au moins 70£ et les livres 100£ revenant à	170 livres
La bibliothèque susditte de M[essi]re Philibert Pauze avec les deux garderobes bois sapin, fermant à clefs, fil d'archal,	

et rideaux cadis vert évalüez à 1 500£		1 500 livres
	=	7 670 livres

Debtes actives

M[essi]re Jean Pierre Androl pour la vente de ma charge de procureur en la sénéchaussée de St Estienne par acte du dixième mars 1729 reçu M[aît]re Trémollet en cap[it]al		
Revenus annuels jusques au payement	100 livres	2 000 livres
Les héritiers de M[aîtr]e Pierre Mauvernay elû, ceux de Monsieur le Conseillier Staron, et Mesdames leurs épouses, tous solidairement obligez doivent en principal par acte du 9 novembre 1731 r[eçu] M[aît]re Trémollet la somme de		
4 500£ en capital		4 500 livres
en intérests	225 livres	
Les héritiers de M[onsieu]r Favre, elû, c'est à dire l'épouse de M[onsieu]r Deforis elû à Montbrison qui est fille unique et héritière de son père, sans parler d'autres débourcez, et vacations dont il y a une grosse liasse doivent par promesse düe 10 octobre 1720 reconnüe en justice 850£		
sur quoy reçu sans l'imputation le 15 janvier 1732, 218£ 10 sols		
Reste deu en capital 631£ 10 sols		631£ 10 sols
Interests annuel environ	31£ 10 sols	
Les héritiers de M[onsieu]r Favre, le capitaine et sa femme solidairement obligez, doivent par sentence obtenüe en la sénéchaussée de St Estienne suivie de saisies et autres en principal y compris le controlle de la promesse et autres		
fraix environ six cens livres		600 livres
Interests annuels	30 livres	
La veuve Chapel doit une rente à 3% imposée sur sa maison scize sur la place de la grande église joignant celle de M[onsieu]r Demonteilles en capital 1 200£ sous la rente annuelle de 36£, la dernière quittance est pour solde jusques		
au premier juin 1732		1 200 livres
M[essieu]rs Dutreuil de Lyon doivent par 5 billets de 200£ chacun, dont le premier est payable au mois d'aoust 1733, et consécutivement jusques au même mois 1737 faisant la somme de 1 000 livres, sur quoy M[onsieu]r Dutreuil l'ayné a la bonté de fournir à la pension et autres fournitures de mon fils cadet étudiant à Lyon en réthorique porte en capital		
environ		750 livres

	=	422£ 10 sols	9 681£ 10 sols

Les héritiers Dufour doivent suivant le compte joint aux pièces mais il y a à compter les revenus que j'ay perçu

M[onsieu]r Dutreil de Rhins devroit beaucoup mais au bas de son état général que j'ay dressé, j'ay bien voulû l'arrêter à 1 000£ à condition qu'il n'y aura aucune vétille ny retour, ny de sa part, ny de sa femme sans quoy j'exerceray tous mes droits en entier ; cependant pour lui faire une grâce entière aux susdittes conditions, on pourroit luy accorder une autre réduction, entre autre de leur fille unique ma filleule, en luy remettant jusques à 300£ ce qui réduiroit la dette à 700£, à condition que M[onsieu]r de Rhins et sa femme n'usent d'aucune recherche ny de retour sans quoy je révoque les dittes grâces et remises et j'exerceray tous mes droits en entier

M[onsieu]r de La Tour de Varan de Firminy doit une ancienne et bonne dette en reste du principal suivant le compte joint aux pièces en souffrance parce que j'espère d'en être payé incessamment

Récapitulation

Mes domaines, fonds et maisons		
suivant celle faite cy devant montent en capital		46 500 livres
en revenus	1 893£ 13 sols	
Mes charges et protocoles	30 livres	1 900 livres
Meubles meublans et livres en bibliothèque		7 670 livres
Dettes actives outre celles qui sont en blanc, et en souffrance quoyque bonnes	422£ 10 sols	9 681£ 10 sols
=	2 346£ 5 sols	65 751£ 10 sols

Par tant la valeur de mes biens monte suivant l'inventaire détaillé cy devant à la somme capitale de 65 751 livres 10 sols.
En revenus 2 346 livres 5 sols.

Sur laquelle somme capitalle est à déduire et ici dois scavoir	
à Demoiselle Claudine Barrallon, son épouse, suivant notre contrat de mariage du 5 mars 1712 pour sa dot	22 000 livres
quoyque je n'en aye reçu réellement que 15 000£, les autres sept étans pour augment, bagues et joyaux et autres avantages à cause de ma première fille qui étoit vivante, et depuis décédée de laquelle je suis héritier	
Plus pour augment seulement 1 500£ pour la susditte cause	1 500 livres

Pour bagues et joyaux suivant les états et reçus de M[onsieu]r Philippe me reviennent à plus de 2 000£ que je luy ay remis et donné lors de notre mariage, ainsy que je ne dois rien de cet article

Plus à ma sœur Fulchiron pour le legs à elle fait par ma mère payable en remise de dettes de l'hoirie de ma ditte mère, dont je n'ay accepté l'hoirie que par bénéfice d'inventaire signé du sieur Fulchiron son mary soit la dette de la veuve Chapel, ou de la Barthélémie 1 000£ les interests étant payez 1 000 livres

= 24 500 livres

De l'autre part mes biens montent en capital 65 751£ 10 sols
Sur quoy à déduire ce que je dois cy dernier 24 500 livres
Reste net 41 251£ 10 sols

Fait, vérifié et arrêté au Moncel par moy Tézenas soussigné ce second novembre 1732.

Plus omis et je dois aux héritiers de M[essi]re Guy Colombet, curé de St Estienne suivant mon compte joint aux pièces dont j'ay donné copie à M[onsieu]r Mazenaud, exécuteur testamentaire les 6 et 20 janvier 1709, sans avoir pû me libérer et payer valablement à cause des saisies, oppositions et autres empêchements en faisant lever toutes ces difficultez, en établissans leurs qualitez et en procurant une bonne et valable décharge la somme de 320£ 320 livres

Signé : Tézenas

Paraphé à la forme du testament dud[it] M[essir]e Tézenas par luy fait cejourd'huy 17 novem[bre] 1732 pardevant le no[tai]re royal sous[sig]né

Paraphé suivant no[...] donnant d'aujourd'huy 17^{e} janvier 1733.